TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — Nº 11 359 — VENDREDI 7 AOUT 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

AUX ÉTATS-UNIS

Plus de douze mille contrôleurs aériens menacés de licenciements

LIRE PAGE 22

Le rebondissement de la crise franco-iranienne

Vers une épreuve de force ?

Le comportement des autorités iraniennes ces derniers jours incitent à se poser d'emblée une question : *souhaitaient-elles*, comme elles l'affirmaient, obtenir l'extradition de MM. Bani Sadr et Massoud Radjavi ou prendre prétexte de cet épisode pour engager l'épreuve de force avec la France ?

Jusqu'à ce jeudi 6 août, soit neuf jours après l'arrivée des réfugiés politiques iraniens, le gouvernement de Téhéran n'avait toujours pas transmis à Paris le dossier qui lui permettrait d'étayer sa thèse selon laquelle MM. Bani Sadr et Radjavi sont des « criminels de droit commun ». En effet, la convention liant à ce sujet les deux pays exclut l'extradition d'opposants politiques.

Certes, les doléances de la République islamique n'étaient pas toutes infondées. Plusieurs personnalités iraniennes, qui ont fui leur pays après la révolution, utilisent le territoire français pour préparer la chute du régime khomeiniste. Certes encore, on pourrait penser que MM. Bani Sadr et Radjavi ont abusé de l'hospitalité accordée pour *multiplier les déclarations* à la presse, appelant le peuple iranien à la révolte. Mais le gouvernement de Paris n'a pas attendu les protestations de Téhéran pour imposer le silence à ces deux dirigeants.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement français n'était pas réfractaire, bien au contraire, à des *négociations* qui pouvaient, et qui auraient dû, s'étendre à l'ensemble du contentieux qui sépare les deux pays depuis la chute de la monarchie.

M. Mitterrand a *multiplié*, à cet égard, les gestes de bonne volonté. Il a autorisé le départ samedi dernier de trois vedettes lance-missiles, commandées en 1974 par le régime du chah et qui étaient bloquées à Cherbourg depuis l'avènement de la République islamique. Il a adressé lundi un message particulièrement chaleureux à M. Radjaï, le successeur de M. Bani Sadr à la présidence de la République. Les autorités françaises ont, d'autre part, fait savoir qu'elles *ne s'opposeraient* pas au départ de réfugiés iraniens qui obtiendraient l'asile politique dans d'autres pays.

A ces bonnes dispositions, les dirigeants iraniens ont répondu par l'injure et par l'intimidation. Pendant trois jours, l'ambassade de France à Téhéran a été assiégée par des manifestants vociférants qui scandaient des slogans hostiles à la France, à son gouvernement et à son président. On pouvait légitimement craindre pour la sécurité physique de l'ambassadeur, M. Guy Georgy, et de ses collaborateurs, qui n'avaient d'autre protection que deux douzaines de « gardiens de la révolution ».

M. Georgy a été traité avec une désinvolture inquiétante. Malgré ses requêtes réitérées pour rencontrer le ministre iranien des affaires étrangères, M. Moussavi, pour un échange sur le problème qui préoccupait précisément les autorités de Téhéran, il n'a été reçu que par un sous-secrétaire d'Etat, lequel n'avait d'autre pouvoir que de répéter des accusations que tout un chacun pouvait lire dans la presse.

Le gouvernement socialiste de la France, sensible aux aspirations du tiers-monde, pourrait être un précieux partenaire de tout Etat qui chercherait à assurer, dans l'indépendance, son développement économique. Les responsables islamiques, pour de mystérieuses raisons qui restent à élucider, préfèrent engager une épreuve de force qui n'aurait d'autre effet que d'aggraver leur « splendide isolement » sur la scène internationale.

• L'ambassadeur et une cinquantaine de résidents français sont retenus à l'aéroport de Téhéran

• M. François Mitterrand fait envoyer un nouvel avion dans la région pour les rapatrier

Des militants islamiques se sont opposés, ce jeudi matin 6 août, au départ pour Paris de l'ambassadeur de France, M. Guy Georgy, et d'une cinquantaine de Français résidant à Téhéran. Ce groupe, toujours retenu à l'aéroport, comprend environ *vingt-cinq diplomates et membres de leur* famille et vingt-cinq techniciens travaillant dans le pays. Peu après que Paris eut rappelé son représentant pour consultation, les autorités iraniennes avaient annoncé que M. Georgy était expulsé et qu'il avait trois jours pour quitter le pays.

C'est pour soustraire les ressortissants français aux menaces pesant sur eux que M. Mitterrand avait décidé, dès lundi, de les inviter à regagner provisoirement la *France. Il avait également décidé* qu'en l'absence du chef de poste, le fonctionnement de l'ambassade serait assuré par un nombre restreint de diplomates.

Le ministère iranien des affaires étrangères a justifié pour sa part l'expulsion de l'ambassadeur par le refus du gouvernement français d'extrader MM. Bani Sadr et Massoud Radjavi.

Un quotidien officieux de Téhéran a menacé de « châtiments » tout pays « qui agirait contre la sécurité et les intérêts » de l'Iran. Le journal précise que les intérêts de l'Etat « coupable » seront frappés non seulement dans la République islamique mais « à travers le monde ».

Les Français retenus dans la capitale auraient dû monter à bord de l'avion d'Air France assurant la liaison hebdomadaire avec Paris et quittant Téhéran à 8 h. 30 (6 h. 30 heure de Téhéran). Ils en ont été empêchés par des militants islamiques, qui ont affirmé qu'ils n'étaient pas en règle avec l'administration fiscale iranienne et qu'ils n'avaient peut-être pas payé leur loyer. Peu après, les autorités ont ordonné à l'équipage d'Air France de décoller sans ce groupe de passagers, ce qu'il a fait avec l'accord des autorités françaises.

La veille, M. Georgy et M. Depis, sous-directeur du Moyen-Orient au Quai d'Orsay, avaient annoncé au secrétaire d'Etat iranien aux affaires étrangères le départ des Français résidant en Iran qui le désireraient. Le secrétaire d'Etat avait alors affirmé à ses interlocuteurs français que les autorités iraniennes ne s'opposeraient pas à ce rapatriement. Les Français en instance de départ devaient d'ailleurs obtenir sans problème, dans la soirée, leur visa de sortie.

Jeudi, en fin de matinée, on ignorait comment allait évoluer la situation, MM. Georgy et Depis devant rencontrer le ministre iranien des affaires étrangères pour tenter d'obtenir le départ *du groupe de Français*. En tout état de cause, Paris a décidé de renvoyer un nouvel avion, non pas à Téhéran, mais sur un aérodrome proche, pour être prêt à évacuer ses ressortissants à tout moment. M. Mitterrand a, d'autre part, annulé le séjour qu'il devait effectuer à partir d'aujourd'hui à Latche pour continuer à suivre cette grave crise.

C'est lundi, indique-t-on de très bonne source, à l'Elysée, que le président de la République a pris la décision de réduire à un strict minimum, la représentation diplomatique française à Téhéran (en principe à quatre personnes dont deux diplomates). Pour éviter toute indiscrétion, M. Mitterrand a alors décidé d'envoyer mardi M. Depis à Téhéran pour transmettre ses consignes à M. Georgy et lui laisser le temps de contacter les techniciens français installés en Iran, certains loin de Téhéran.

Pour ne pas irriter inutilement les Iraniens, ajoute-t-on à l'Elysée, M. Bani Sadr a été prié très fermement de ne faire aucune déclaration, et les trois vedettes de guerre ont été livrées à l'Iran, samedi dernier. En outre, le président de la République a envoyé un mesage chaleureux à M. Radjaï, à l'occasion de la proclamation de l'élection de ce dernier à la présidence de la République iranienne.

Voici le texte intégral du communiqué diffusé mercredi soir par l'Elysée : « *Des manifestations se sont déroulées ces derniers jours devant l'ambassade de France à Téhéran. Leur poursuite pourrait donner naissance à des actions incontrôlées susceptibles de mettre en danger nos ressortissants en Iran. Le président de la République a donc décidé d'inviter nos concitoyens à regagner momentanément la France et de rappeler en consultation notre ambassadeur à Téhéran. En son absence, la gestion de l'ambassade sera assurée par un personnel à effectif réduit. Les autorités iraniennes ont été informées de cette décision par un émissaire du président de la République.* »

Peu après, sans se référer à cette décision, la radio de Téhéran a diffusé un communiqué du ministère iranien des affaires étrangères qui déclare notamment : « *Puisque le gouvernement français, en dépit des traités qui existent entre les deux pays sur l'extradition des criminels, a donné l'asile politique à Bani Sadr et à Radjavi, dont les mains sont tachées du sang de milliers de fils de ce pays et qui sont poursuivis par les autorités judiciaires, et, puisqu'il n'a pas donné une réponse positive aux demandes iraniennes d'extrader ces deux terroristes, l'ambassadeur de France a été convoqué au ministère des affaires étrangères et a reçu l'ordre de quitter le pays dans les trois jours.* »

(Lire la suite page 3.)

● PAGE 19

TÉMOIGNAGE JAPONAIS

Un entretien avec M. Kawamata président de NISSAN

M. Gaston Defferre à Ajaccio

Le texte sur un statut particulier de l'île sera prêt d'ici trois mois

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, s'est adressé, ce jeudi 6 août, à Ajaccio, aux quatre-vingt-douze membres des quatre principales assemblées de l'île : le conseil régional, le comité économique et social et les conseils généraux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. *Le ministre* a proposé aux élus un calendrier pour la mise en œuvre du *statut* particulier en faveur de la Corse. Le texte devrait être rédigé dans un délai d'environ trois mois, et examiné par le Parlement, soit au cours d'une session extraordinaire début 1982, soit au début de la session ordinaire du mois d'avril. L'élection de l'assemblée *régionale* de la Corse aurait alors lieu avant l'été prochain.

M. Defferre a, d'autre part, esquissé les grandes lignes du statut particulier proposant un « dialogue permanent entre le gouvernement de la République et la Corse ». L'assemblée régionale pourra proposer « des adaptations et des modifications » au texte législatif la concernant. Il sera aussi institué de plein droit, notamment, une agence régionale de l'emploi, une agence foncière... Enfin, un office de l'audiovisuel aura la responsabilité de la diffusion des émissions d'une chaîne de radio et d'une chaîne de télévision régionales.

A l'occasion de la visite de M. Defferre, M. Bastien Leccia, délégué aux affaires corses auprès du ministre d'Etat, nous a accordé l'interview ci-dessous.

« Que tous ceux qui désespéraient s'apprêtent à entrer dans le jeu démocratique »

nous déclare M. Bastien Leccia, délégué pour les affaires corses

« Sous le septennat précédent, M. Libert Bou avait, à la demande du gouvernement, rédigé une charte pour la Corse. La mission dont vous êtes chargé est-elle, dans ses principes et ses modalités, du même genre que celle de M. Libert Bou ?

— La mission que m'a confiée le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, est bien différente de celle dont fut investi, en d'autres temps, M. Libert Bou. Celui-ci pouvait et devait s'intéresser à toutes sortes de problèmes, sauf aux institutions. Pour ma part, je dois surtout me consacrer aux institutions, c'est-à-dire au projet de loi qui, dans le cadre de la décentralisation entreprise par le gouvernement, permettra aux Corses d'exercer, librement et démocratiquement, leur droit à la différence.

» En premier lieu, je suis chargé d'une mission de contact et de concertation sur la base de la proposition de loi déposée le *18 décembre* 1980 par les membres du groupe socialiste et des radicaux de gauche à l'Assemblée nationale. J'aborde cette tâche avec optimisme.

— Quel bilan politique, économique, culturel, tirez-vous de l'action du septennat précédent en faveur de la Corse ? Est-il totalement négatif ?

— Il ne m'appartient pas de dresser des bilans. Je veux penser surtout à l'avenir et à la nécessaire unité de tous les Corses qui, dans les circonstances que nous vivons, doivent pouvoir examiner avec lucidité les propositions qui leur sont faites. *Je souhaite* que nous puissions nous élever, les uns et les autres, à la hauteur des événements. Pourtant, cela ne doit pas m'empêcher de faire quelques observations sur l'action des gouvernements du septennat qui vient de s'achever, ne fût-ce que pour en tirer des *enseignements*.

» Cette période de sept ans a été marquée, d'abord, par une grande déception. Le président d'alors avait promis une réforme régionale. Il s'y était tout particulièrement engagé à Ajaccio, lors de sa campagne électorale. Or, quelque temps plus tard, il déclarait qu'il n'était pas question d'élire les conseils régionaux au suffrage universel.

Propos recueillis par FRANÇOIS GROSRICHARD et LAURENT GREILSAMER.

(Lire la suite page 6.)

—POINT—

Le choc du nucléaire

L'empoignade de Cherbourg entre les forces de l'ordre et des manifestants qui protestaient contre le débarquement de combustibles japonais destinés au centre de retraitement de La Hague, est une désillusion pour les écologistes, dont beaucoup ont voté à gauche. Mais pas seulement pour eux. Ils ont toujours eu, au sein du parti socialiste, ds sympathisants groupant jusqu'à 15 % des effectifs du parti. Ils en ont aussi chez les radicaux de gauche et en grand nombre à la C.F.D.T.

Cherbourg marque donc une épreuve politique pour le gouvrnement, qui se trouve pris entre des promesses électorales et un héritage qui ne se laisse pas manipuler. Le programme nucléaire de la précédente majorité est appuyé, évidemment, par l'opposition d'aujourd'hui et le puissant lobby des industriels, mais aussi — et ce n'est pas négligeable, — par les deux syndicats C.G.T. et F.O. ainsi que par le parti communiste. Sans compter les « nucléaristes » du P.S.

Aussi est-ce avec curiosité et parfois impatience que l'opinion attend à présent le débat parlementaire qui doit s'ouvrir en octobre. Des conditions dans lesquelles il sera préparé, mené et conclu, de la liberté qui sera laissée aux régions de choisir ou de refuser un site, de la publicité donnée à tous les dossiers sans exception, dépend sans doute dans ce domaine la permanence de l'« état de grâce ».

Il n'est pas surprenant que le premier examen de passage du nouveau pouvoir soit celui du nucléaire. Ce sujet n'est pas seulement un imbroglio technique, économique et même diplomatique. Il révèle deux types de tempérament, deux attitudes face à la vie et, finalement, deux projets de société.

(Lire, page 7, l'article de MARC AMBROISE-RENDU.)

AU JOUR LE JOUR

SUBSTITUTS

Aux Etats-Unis, les militaires pourraient remplacer les contrôleurs aériens en grève. En Pologne, les militaires pourraient remplacer les distributeurs de produits alimentaires. Et en France ? M Hernu nous a donné la réponse en maintenant le service national à un an : en France, les militaires pourraient bien remplacer les chômeurs...

HENRI MONTANT.

AU FESTIVAL DE LOCARNO

Alger, Sao-Paulo et l'enfer urbain

Entre les grands festivals comme Berlin, Cannes, Moscou, Venise et les petits festivals au caractère plus personnalisé, tels Hyères ou Pesaro, Locarno affirme l'originalité d'une formule assez souple pour s'ouvrir simultanément sur le passé et le futur. L'Hollywood des années 50, *celui de l'ère marcarthyste et des* artistes qui réussirent à y travailler sans sacrifier leur dignité ; est à l'honneur cette année. Mais le cinéma algérien se voit, pour la première fois, gratifié d'un hommage qui permet de faire le point sur une cinématographie *née* avec l'indépendance du pays, il y a bientôt vingt *ans*, en *même* temps que le *tiers*-monde occupe une place prépondérante dans la compétition officielle.

Dix films algériens au total sont présentés à Locarno, anciens comme *le Vent des Aurès* (1966), primé au Festival de Cannes ; *le Charbonnier* (1972) et *Omar Gatlato* (1976), remarqués à la Semaine de la critique de Cannes, plus récents comme *la Nouba des femmes du monde Chenoua* (1978), de la romancière Assia Djebar, présenté en mars dernier au Festival du film des femmes de Sceaux, ou *les Enfants du vent* (1979), vu à Venise l'an passé. Des films inédits, enfin, comme *Numéro 49* (1950) et *Un aller simple* (1981), ce dernier inscrit dans la compétition locarnaise, complètent la sélection.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 14.)

هكذا من الأصل

Le Monde

idées

LIRE ET ÉCRIRE

La loi Lang entrera en application le 1er janvier prochain. M. Rodolphe Pesce y voit le point de départ d'une politique culturelle ambitieuse et M. Bernard Gheerbrant, libraire, crie son approbation. Et la FNAC ? Ses défenseurs, comme M. Georges Grand, vont jusqu'à des menaces de « grève de la lecture ». Manuel de Diéguez, lui, à propos de la protection sociale de l'écrivain, estime que le génie est bien mal récompensé.

Une première étape

par RODOLPHE PESCE (*)

PREMIÈRE étape d'une politique du livre ambitieuse et à long terme, l'abrogation de l'arrêté Monory et son remplacement par le prix unique s'inscrivent dans la définition dune autre politique pour le livre dessinée, depuis plusieurs années, par le parti socialiste, en concertation avec les professionnels, dont le dernier point fort fut le colloque de Valence les 30 et 31 janvier 1981.

Que signifie, pour le consommateur, le prix unique du livre ?

Chaque Français paiera un livre le même prix, quel que soit son lieu d'achat. Ce qui n'est pas le cas, jusqu'à présent, dans le cadre de la concurrence, puisque les livres sont vendus moins chers par certains distributeurs dans les zones urbaines où la demande est forte (région parisienne et grandes agglomérations) que dans les zones rurales où elle est faible.

Le prix unique répond donc à un principe d'égalité entre les acheteurs où qu'ils habitent.

Deux raisons principales amènent à défendre ce principe :

1) Placer le livre en dehors du circuit économique habituel, c'est se situer sur le terrain culturel ; c'est reconnaître aussi, que le livre n'est pas un produit comme un autre, qu'il est porteur de création intellectuelle. Et, même si tous les livres ne sont pas des œuvres littéraires, le livre doit être préservé des règles de la concurrence économique pour que s'expriment librement les œuvres de création. L'expérience prouve que celles-là sont rarement « rentables », au moins dans un premier temps ;

2) Si l'on veut que les Français soient égaux devant le livre, il faut qu'ils puissent compter sur un réseau de librairies le plus large et le plus compétent possible. Et les libraires, qui mettent à la vente du public ce produit pas comme les autres, remplissent un rôle d'agent culturel d'autant plus important qu'ils se trouvent éloignés des grands centres.

Or dans le système de la concurrence, les petites librairies, *soucieuses de répondre à cette* attente, ne peuvent plus résister aux lois du marché ; celles-ci *reportent, en effet, sur les grandes* surfaces les livres de vente « facile » (best-sellers, nouveautés...) *qui permettaient jusqu'alors* aux libraires d'assumer la gestion d'un large stock, en particulier *de livres à rotation lente*. Et, si les libraires renoncent à vendre ces livres « difficiles », c'est la création qui, du même coup, est remise en cause. Combien d'œuvres sont restées dans l'ombre avant d'être connues du public ?

Si l'instauration du prix unique du livre donne une chance de survie, de redémarrage à certaines librairies, cette chance à elle seule ne sera pas suffisante. Pour remplir ce rôle d'agents culturels qu'on attend d'eux, les libraires devront faire des efforts de gestion et de formation de personnel.

En *tout état de cause*, le régime du prix du livre ne peut, à lui *seul, résoudre ce qu'il est convenu* d'appeler la « crise du livre ». Autant que le prix, et sinon plus *que lui*, l'obstacle principal à la lecture est d'ordre culturel. Le second volet de notre politique *du livre visera donc à réduire* les inégalités pour élargir le nombre des lecteurs.

Pour maintenir coûte que coûte l'irrigation culturelle du territoire il faut s'appuyer sur un solide réseau de bibliothèques publiques qui remplissent à la fois les fonctions de conservation, de service public, d'action culturelle, et qui soient de véritables lieux de contact du public avec le livre et l'ensemble des médias.

On connaît trop la grande misère de notre réseau français comparé à *celui de pays voisins* (Angleterre, Suède), à celui des Etats-Unis ou des pays de l'Est. C'est un *véritable plan de sauvetage* des bibliothèques qu'il faut engager afin de doter la France du *service de lecture publique* qui lui fait cruellement défaut. Le Parlement sera saisi d'un projet de *loi-programme définissant* un plan sur quatre ou cinq ans.

Que serait enfin cet effort en équipement si notre politique de développement de la lecture ne s'appuyait pas sur le système éducatif ? Redonner le goût de lire aux enfants, assurer la présence vivante du livre dans les écoles afin qu'il ne soit pas seulement symbole d'apprentissage et de transmission des connaissances (donc souvent rébarbatif) mais source de plaisir, stimulant de l'imagination, objet vivant de création et de communication.

Là aussi, les promesses qui ont été faites devront être tenues. Le prix unique du livre n'est, dans le processus engagé, que la première mesure à prendre. Le développement de la lecture publique, le soutien à la création *littéraire*, l'organisation du marché de l'édition feront l'objet de propositions concrètes élaborées en concertation avec les professionnels.

(*) Député P.S. et maire de Valence, *membre du bureau de la commission* des affaires familiales, sociales et culturelles à l'Assemblée nationale.

La Hune peut enfin respirer !

par BERNARD GHEERBRANT (*)

QUAND il faut coûte que coûte assurer les échéances et les salaires d'une vingtaine de personnes au 30 du mois, les discussions autour du prix net ou du prix unique du livre paraissent académiques : depuis 1975 le sort de *La Hune était suspendu à des aléas* dont la presse ne parle jamais : sait-on qu'une des plus néfastes *conséquences du fameux « décret* Monory » a été l'augmentation sans cesse constante depuis quelques années du *nombre de vols*. Non de la kleptomanie, mais une forme de petit commerce qui ne peut subsister que grâce *aux fameux soldeurs* qui encombrent les trottoirs comme ils environnent le plateau Beaubourg et *le boulevard Saint-Michel et où*, miracle ! se retrouvent les nouveautés quelques semaines après leur sortie.

Il y a les « casseurs de prix », oui, mais surtout les receleurs.

En fait, Paris devenait New-York avec sa pègre et ses *cinq* librairies *pour* plus de dix millions d'habitants.

Et cela était la logique de ceux qui aujourd'hui encore disent *hypocritement : il y a deux sortes de* librairies, *ceux* qui s'adaptent à une gestion moderne et aux *conséquences des lois du marché*, et ceux qui maintiennent imperturbablement la vente personnalisée.

Eh bien, soit. La loi Lang n'impose certes *par le prix unique* — l'absolu dans la justice, — mais il nous permet de survivre et notamment par la réglementation des soldes. A La Hune et à ceux qui, à Marseille, Aix-en-Provence, *Montpellier*, Toulouse, Bordeaux, Lyon et j'en passe, ont privilégié dans leur travail l'animation culturelle à la comptabilité, à ce travail affiné du calcul des marges et des bénéfices possibles, rayons par rayons, livres par livres — travail d'ordinateur !

Le lecteur n'est pas un consommateur

Depuis *1944*, La Hune *défend* ce type de librairies. Elle a montré son accroissement continu, *et, par simple* autofinancement, sa modernisation continue tant que la concurrence a été loyale, c'est-à-dire basée sur *la qualité* des services et l'importance du choix offert, l'animation permanente des vitrines et des *manifestations* à l'intérieur du magasin — *le Monde* a régulièrement rendu compte depuis 1950 (*exposition James Joyce préfacée et inaugurée* par André Gide et T.S. Elliot) des expositions et des débats *organisés par la librairie-galerie*, — la recherche du contact humain et la double passion de connaître : *connaître le contenu des livres*, connaître les désirs mal exprimés du lecteur potentiel.

Avec la surenchère sur les remises, l'intérêt de la clientèle attiré sur le prix et non sur l'objet *lui-même, son contenu et sa qualité* matérielle, avec le libre-service et le libre-vol, elle a failli mourir, comme *sont morts tant et tant de libraires* victimes d'un vice puni par M. Monory, que les *nouveaux médias stimulent et ne tueront pas* : la lecture.

Il faut que quelqu'un ose dire que *le roi est tout nu. La pudeur de tant* de misères ne s'est pas exprimée. Osons crier ce qui se cache à travers tout ce pays, jadis peuplé du meilleur réseau de librairies d'Europe. Le lecteur n'est pas un « consommateur ». J'ai « mangé » du livre, sous l'occupation, quand les Allemands risquaient de saisir sur moi les cahiers clandestins des Editions de Minuit, je sais de quoi je parle. Il ne suffit pas de dire que le livre n'est pas un « produit » comme un autre. Il faut l'exclure de tout ce qui l'avilit. Là est le mérite essentiel de la loi Lang.

(*) Président - fondateur de La Hune (1944).

La protection sociale des écrivains

par MANUEL DE DIEGUEZ (*)

Remarque n° 1 :

Quand une loi sociale touche de près au délicat problème de la *création littéraire, il convient* de s'interroger en tout premier lieu sur la philosophie de la culture sous-jacente *à cette loi ; car c'est sur* cette philosophie que la postérité jugera du degré de civilisation d'une classe *dirigeante* et, par conséquent, du niveau culturel de l'Etat lui-même, dont cette classe responsable inspirait *l'action culturelle*.

Or la loi prévoit que les écrivains toucheront une retraite dont le montant *sera calculé sur leur revenu* pendant les dix années les plus « rentables » de leur vie.

Tout lettré est choqué d'emblée de ce que la valeur d'un écrivain soit jaugée au prorata de sa rentabilité *commerciale. Cette conception* est visiblement inspirée par la vogue du roman et celle du théâtre qui, au dix-*neuvième siècle, ont rendu*, pour la première fois, commercialement profitable une activité littéraire. *L'exemple de Marguerite Yourcenar* démontre une fois de plus que les années d'activité créatrice intense *d'un poète, d'un philosophe*, d'un penseur politique, d'un essayiste, ne sont pas nécessairement celles qui *lui ont rapporté le plus, ni que le* créateur doive nécessairement gagner un jour de l'argent.

La Madone des Sleepings, de Dekobra, ou *l'Atlantide*, de Pierre Benoît, de l'Académie française, ont *rapporté cent fois plus à leur auteur* que *l'Homme révolté* à Albert Camus ou *Zarathoustra* à Frédéric Nietzsche. *Ni Proust, ni Montesquieu, ni Montaigne*, ni Verlaine, ni Rimbaud, ni Baudelaire, n'ont connu des rentrées *de fonds en rapport avec l'intensité* et la valeur de leur activité littéraire.

Encore que la rentabilité *économique soit quelquefois compatible* avec la création artistique valable, elle n'en est pas le fondement et *n'en exprime pas la spécificité. Un* système qui assure, en plus de leurs droits d'auteur, une retraite *considérable à Eugène Sue et à Ponson du* Terrail et une pension de 2 000 francs *par an* à Descartes, Valéry ou Apollinaire, est frappé d'un vice de fond.

En attendant le mécénat d'Etat

Remarque n° 2 :

Il semble que l'affirmation selon laquelle l'affiliation des auteurs à la caisse primaire de la Sécurité sociale serait *obligatoire* ressortisse au malin plaisir de tout jacobin de déclarer coercitif quelque chose de plus en France — alors que la logique du système aboutit, en fait, à ce que les meilleurs auteurs soient exclus d'office de toute protection médicale.

En effet, en 1981, tout écrivain, à quelque genre qu'il exerce son talent, doit toucher un minimum de 14 328 F de droits d'auteur par an pour se voir inscrire d'office à cet organisme. Un philosophe, par exemple, aurait la charge de faire écouler environ 3 000 exemplaires de ses ouvrages chaque *année. Même* Bergson ou Merleau-Ponty vivaient du Collège de France, non de la *vente de leurs livres. Si Kant publiait* aujourd'hui sa *Critique de la raison pure*, il ne passerait certainement *pas à « Apostrophes »*.

Remarque n° 3 :

Non seulement les vrais *auteurs*, dont les œuvres n'ont pas vocation et n'ont jamais eu vocation d'atteindre le grand public, ne sont pas inscrits d'office à la Sécurité sociale, même s'ils jouissent d'une notoriété internationale, mais encore ils n'ont pas intérêt à demander, de façon humiliante, leur affiliation à cet organisme par l'intermédiaire d'une commission prévue à cet effet. Car ils se verraient alors condamnés à verser à la Sécurité sociale 10 % à 12 % d'un revenu annuel, certes inférieur à 14 328 F, mais fixé d'autorité à un certain taux, supérieur à leur revenu réel.

Ici encore, la philosophie de la création littéraire dont la loi est messagère ou témoin donne du niveau culturel de l'Etat, *donc de* la France, une idée préjudiciable à son prestige. Car il n'existera jamais de véritable politique de soutien à la création littéraire qui ne serait pas fondée sur l'octroi de certains *« privilèges » aux écrivains. Qu'est-ce* que l' *« aide à la création »* qu'accorde si parcimonieusement le *Centre national des lettres, sinon* l'équivalent des « pensions » d'autrefois — c'est-à-dire une sorte de *privilège économique accordé au* talent ou au génie ? Il n'existe pas d'autre moyen de pallier la disparition des *rentes*.

En attendant que ce mécénat d'Etat s'affirme et réponde aux *besoins d'une société fondée sur le* salariat, ne serait-il pas possible de faire bénéficier les vrais écrivains *non salariés et qui se consacrent* entièrement à leur œuvre — ils ne sont qu'une quarantaine au plus en *France, mais ils détiennent entre* leurs mains le jugement de la postérité sur notre époque — de la *gratuité de leur affiliation* à la Sécurité sociale si leur revenu est *inférieur* à 14 328 F par an ? Est-il décent de *les laisser sans aucune* protection sociale quand l'Etat consacre à juste titre des milliards à exonérer de cotisations des centaines de milliers de chômeurs ?

De plus, l'écrivain qui refuse de *demander son inscription est alors* la victime d'une retenue de 4,5 % ou de 5,5 % sur ses maigres gains, *sans bénéficier en retour de la* moindre protection médicale. En effet, la Sécurité sociale procède aveuglément à *la ponction universelle* d'une part dite « déplafonnée » des revenus, et cela même à l'égard des citoyens non inscrits à cet organisme. Il n'y a que les écrivains, quand ils refusent à bon droit une protection trop onéreuse pour eux, à se trouver dans une situation aussi regrettable.

Remarque n° 4 :

Lorsque, en 1936, l'assurance-vieillesse a été étendue à tous les ouvriers, les plus âgés ont eu droit à une retraite décente, malgré le coût qui en est résulté pour la communauté nationale. Or les écrivains français qui n'auront pas cotisé pendant quinze ans, à cause de l'âge qu'ils avaient lors de l'entrée en vigueur de la loi de 1977, seront pratiquement privés de retraite. Ils toucheront un *unique versement forfaitaire de 5 895 F !*

Or l'immense majorité des prétendus « écrivains » sont devenus des employés à plein temps dans quelque entreprise privée ou publique. A ce titre, ces simples amateurs étaient déjà inscrits à la Sécurité sociale avant la loi de 1977, de sorte que l'inscription dite « obligatoire » des auteurs n'a abouti qu'à l'abolition de l'injustice — incroyable il est vrai — qui voulait qu'ils payassent deux fois leurs cotisations — une première fois comme salariés et une seconde fois comme « écrivains ». Mais on n'imagine pas Flaubert où Maupassant au travail pendant huit heures par jour dans un bureau. Les vrais écrivains consacreront toujours leur vie entière à leur œuvre, et cela même dans des conditions financières très difficiles.

En outre, Courteline est toujours au rendez-vous de l'absurde : il se trouve que l'Etat verse de toute façon aux auteurs ayant cotisé moins de quinze ans le montant de l'allocation vieillesse, qui est prélevé sur le budget du fonds national de solidarité. Combien il serait donc plus rationnel de verser cette pension minimale aux écrivains sur le budget de la retraite que leur assurerait la Sécurité sociale. Cela ne coûterait pas 1 centime de plus aux finances publiques, mais donnerait de la politique de soutien de la France à la création une tout autre idée.

Remarque n° 5 :

Les écrivains français commettent une erreur fondamentale : ils s'imaginent que l'administration est *dirigée, du moins dans ses hautes* sphères, par des fonctionnaires supérieurement cultivés, amateurs naturels *des lettres et des arts*, et spontanément favorables aux hommes de lettres, puisque issus de nos grandes *écoles...* Notre classe dirigeante serait comparable, par ses lumières, à la bourgeoisie hollandaise du temps de Rembrandt, aux aristocrates de la Renaissance en Italie, à l'entourage de Périclès. C'est une illusion dont il leur faudra guérir : la classe administrative française est tantôt profondément méfiante à l'égard de *l'écrivain*, tantôt jalouse de ses privilèges moraux et de sa liberté d'esprit, tantôt condescendante à son égard, toujours imbue de la supériorité que lui donnent sa sécurité et son sentiment de s'occuper des seules affaires réellement importantes. Un haut fonctionnaire, que je ne nommerai pas, disait à un poète soutenu par le Centre national des lettres : *« Nous serions en droit de ne rien faire... »*

C'est pourquoi, seule une impulsion présidentielle que j'ai appelée ici même et en vain de mes vœux (1) *pourrait changer les mentalités politiques* à l'égard de ces canards boiteux de l'économie que sont *les Baudelaire, les Villon, les Erasme, les* Lautréamont, les Spinoza, les Leibniz, les Michel-Ange.

(1) Voir *le Monde* du 19 septembre 1978, du 31 juillet 1979, du 7 août 1979, du 23 novembre 1979.

★ Ecrivain et philosophe.

UNE GRÈVE POUR LA FNAC ?

Un de nos lecteurs, M. Georges Grand, a adressé cette lettre à M. Jack Lang, ministre de la culture :

« Je suis professeur de français et de littérature contemporaine depuis plus de quinze ans, et j'écris : autant dire que ma vie, ce sont les livres. Pourtant, à part les livres de poche, je n'ai pu m'acheter de livres que depuis que la FNAC a ouvert sa librairie, c'est-à-dire depuis que *pour la première fois* les livres étaient vendus à un prix *abordable*.

La mesure scandaleuse de prix unique *imposé* (= sans rabais possible), appelle un certain nombre de remarques :

1) L'accord en vue d'un prix imposé satisfait peut-être les éditeurs et le Syndicat des libraires, mais se fait sur le dos des principaux intéressés : les lecteurs. Comme d'habitude (hélas, ici, il n'y a pas de changement), on a oublié de les consulter. Ils seront donc les victimes ;

2) Un peu de justice, et de reconnaissance, pour la FNAC, d'abord (je n'ai bien sûr aucun lien de parenté, d'amitié, ou d'intérêt avec quelque responsable de cette entreprise que ce soit...) : il y a toujours eu, à gauche (à *Libération*, au *Nouvel Observateur*, et même parfois au *Monde*, un préjugé contre la FNAC, sous prétexte qu'il n'y a pas de bon patron et que l'argent est sale, alors que voilà enfin un commerçant qui favorise en premier lieu *les consommateurs* et joint au commercial le culturel (mécénat pour des spectacles d'avant-garde, réduction pour les spectacles, débats avec les créateurs dans tous les domaines sur les sujets contemporains les plus brûlants).

Je peux témoigner (je touche environ annuellement trois à quatre cents étudiants et professeurs) que s'est produit un véritable « phénomène-FNAC », qui montrait à quels besoins, chez les étudiants et les autres, répondaient les activités de cette entreprise.

Il relève donc de la mauvaise foi (ou au mieux de l'ignorance volontaire) d'oser, comme le fait encore le *Nouvel Observateur spécial littérature*, de mai dernier, traiter la FNAC de « grande surface » (même Jérôme Lindon a reconnu que *c'était* une excellente librairie), et l'accuser de tuer la création au profit des best-sellers : quel libraire ne vit pas des best-sellers ? Et il suffit d'entrer une fois dans le magasin de Montparnasse pour voir que sont mis en évidence (et soulignés souvent par des débats) les petits éditeurs (Oswald, Maspéro, Minuit justement, etc.), et les collections dites « difficiles » ou d'« avant-garde ».

La première « loi scélérate » ?

3) Le fond de la question évidemment, c'est le prix des livres : à quel prix un lecteur accepte-t-il d'acheter un livre ? J'ai la plus grande estime pour J. Lindon, son goût et son courage d'éditeur, mais il ne faut pas oublier qu'il y a quelque quinze ans il « démontrait » déjà que le « livre de poche » mettait en péril, ruinait, « cassait » l'édition... alors qu'il s'agissait là d'une démocratisation fondamentale de la culture.

Contre la parole élitiste (et de classe) d'un Henri Michaux (et Dieu sait si j'aime sa poésie) refusant le livre de poche : « Un livre ça se mérite », il faut rappeler Georges Simenon se plaignant que le prix auquel sont vendus ses ouvrages à leur sortie les interdise aux lecteurs pour lesquels il les écrit. Donc : permettre la pratique du rabais, ou ne vendre de livres qu'à des prix raisonnables (comme le fait souvent d'ailleurs J. Lindon, mais c'est le seul). Pour ma part, je refuse d'acquérir un ouvrage de littérature de plus de 50 francs : la culture est un droit, non un privilège social ;

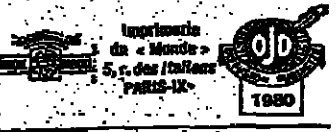
4) Si l'on ne veut pas qu'on vende les livres comme des savonnettes, il faut sûrement supprimer la libération des prix : mais il faut remarquer aussi que l'escroquerie de l'arrêté Monory, c'était le *secret* du prix de vente (de l'éditeur) que ni le lecteur, ni même l'auteur ne pouvaient connaître : un comble. Comme l'Union des consommateurs, j'estime seul efficace et équitable le *retour au prix conseillé, qui* limitait les prix par le haut (et la distinction entre vraie et fausse librairie, *cette dernière* étant la « grande surface » : rayon d'un supermarché ou d'un grand magasin, qui ne peut commander les livres qu'il n'a pas en réserve) ;

5) *Il est absolument* intolérable dans une démocratie d'interdire à un commerçant de pratiquer des rabais *sur ses propres bénéfices*, alors qu'il importe certainement de réglementer le *plafond supérieur de* ces bénéfices ;

6) La loi sur le prix unique imposé sans rabais possible sera-t-elle la première *loi scélérate* instituée sous Mitterrand ? J'ai voté pour lui, pensant, je suppose comme la majorité de ceux qui l'ont fait, que cette clause hâtive de son programme serait corrigée par la sagesse et la concertation avec les lecteurs... ;

7) Il est pour le moins *étrange, maladroit, absurde et* suicidaire de rendre responsables des difficultés de la création littéraires et de *les* pénaliser les commerçants qui précisément vendent davantage de livres. Comment promouvoir la création et aider les écrivains en diminuant le nombre des lecteurs-acheteurs ? Je ne serai pas le seul lecteur à faire la grève de la lecture, sinon dans les bibliothèques.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A LA SUITE DE PLAINTES D'HABITANTS, UNE RADIO LIBRE A ÉTÉ SAISIE DANS LE SUD DE LA FRANCE.

Radio-SPI, une radio libre qui émet depuis La Garde-Freinet, a été *saisie jeudi 27 août*, vers 20 heures, par la gendarmerie, à la requête du parquet de Draguignan. C'est depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes la première saisie de radio libre. Il semble cependant que les ministères concernés, celui de la communication et celui des P.T.T., n'aient pas été informés de cette mesure.

Selon le procureur de la République à Draguignan, M. Rabatel, c'est à la suite de plaintes d'habitants de la région que le parquet aurait décidé de faire saisir l'émetteur de Radio-SPI qui troublait la réception des émissions de télévision. M. Rabatel ne nous a pas donné d'autres précisions, sinon qu'une procédure est en cours.

A Radio-SPI, on reconnaît la gêne occasionnée par leur émetteur pour les habitants de la région : « Mais nous comptons déménager dans deux jours, dans une zone très isolée. Les nuisances devraient donc cesser. *Nous avons donc demandé* l'autorisation au procureur de pouvoir émettre à nouveau si les conditions étaient satisfaisantes. Nous n'avons pas encore de réponse pour le moment. Le matériel est toujours au parquet. »

Au ministère de la communication on affirme ne pas avoir été tenu au courant de cette saisie et l'on se déclare surpris et choqué. De la même manière le ministère de la communication de qui dépend T.D.F. (Télédiffusion de France) semblait samedi en fin de matinée, tout ignorer « a priori » de cette saisie.

Demain

Le Monde

publiera :

- DEUX DOSSIERS : Les nationalisations : un article de M. Le Garrec, secrétaire d'État chargé de l'extension du secteur public ; les indemnisations. — L'impôt sur la fortune (dans « le Monde de l'économie »).
- IDÉES : Les cent jours.
- Reportage : La poudrière de l'Amérique centrale (F. Pisani).
- ITINÉRAIRE : Les spectres de Mysore (G. Comte).
- ENQUÊTE : La Prusse dans tous ses États (F. Chaslin).
- ILE-DE-FRANCE : Jeunes touristes à Paris.

A B C D E F G

L'ENQUÊTE SUR LA TUERIE D'AURIOL

La toile s'élargit

Marseille. — M. Pierre Debizet, secrétaire général du Service d'action civique, détenu depuis le 28 juillet à la prison des Baumettes, devrait être à nouveau entendu *mardi 1er* septembre et mercredi 2 septembre par Mme Françoise Llaurens-Guérin, le magistrat chargé du dossier de la tuerie d'Auriol. Peu d'informations ont transpiré de l'interrogatoire auquel a été soumis, près de dix heures durant, jeudi 27 août, le responsable de l'organisation *gaulliste* (« le Monde » du 29 août). Il semble cependant qu'une grande partie de l'entretien ait été consacrée à l'organisation du SAC.

La mère de Jacques Massie, entendue vendredi en milieu de matinée, en compagnie de Mme Marina Massie, aurait *été interrogée sur les amis que son fils* recevait parfois dans la maison familiale de Charleval (Bouches-du-Rhône).

De notre envoyé spécial

Ce n'est pas encore le procès du SAC mais ce n'est plus tout à fait celui du meurtre de la famille Massie. Méthodique et obstinée, *Mme Llaurens-Guérin* semble tisser peu à peu une toile de plus en plus large à mesure qu'évolue l'instruction. Ainsi elle a consacré jeudi plusieurs heures de l'entretien avec Pierre Debizet à se faire expliquer l'organigramme du SAC au niveau national mais aussi dans telle région très éloignée des Bouches-du-Rhône, apparemment dans le but de savoir si Marseille respectait la hiérarchie des rapports habituels entre la base *et le sommet* de l'organisation ou si les militants de la cité phocéenne bénéficiaient de relations privilégiées avec le secrétaire général du SAC

Selon certaines informations, le magistrat instructeur s'efforcerait de comprendre pour quelles raisons l'échelon régional de l'organisation faisait ici défaut depuis le retrait officiel de Me Yves Destrem, actuellement adjoint au maire d'Aix-en-Provence

Combien d'hommes composaient vraiment *la hiérarchie locale* et départementale ? Lequel d'entre eux, en activité ou en retraite, aurait pu acquérir ou conserver l'autorité nécessaire à l'exécution d'un éventuel « contrat » contre Jacques Massie ? Pierre Debizet avait-il désigné lui-même Jean-Joseph Maria, le successeur pour les Bouches-du-Rhône de l'inspecteur stagiaire ? Depuis plus d'une semaine, la curiosité de Mme Llaurens-Guérin et des *enquêteurs du S.R.P.J. de Marseille* couvrirait un champ plus étendu. Aussi prête-t-on encore au juge d'instruction le désir de mieux connaître les milieux aixois du SAC ainsi que ceux des Alpes-Maritimes, du Vaucluse et du Var. Le magistrat s'intéresserait aussi à une réunion tenue à Nans-les-Pins avant le premier tour des élections législatives par les *membres marseillais* du SAC et certains militants venus des autres départements méridionaux. La soixantaine de personnes conviées — en l'absence de Jacques Massie — devaient déterminer le choix local de l'organisation pour les élections.

Or, si les amis de Jean-Joseph Maria militaient en faveur des candidats chiraquiens, les fidèles de Jacques Massie auraient manifesté leur préférence pour les giscardiens. La *réunion avait alors* tourné à la querelle. Les amis de l'inspecteur stagiaire auraient quitté la salle du restaurant. Le cas de Jacques Massie aurait-il été évoqué après leur départ ?

Au cours de la même assemblée, certains membres du SAC, *tous policiers en tenue*, auraient exprimé le regret de voir leur organisation abandonner sa spécialité du maintien de l'ordre. Ils auraient demandé que soient relancées les opérations de « ratonnade » des travailleurs immigrés. Selon l'un des inculpés, les membres du SAC se seraient séparés sur *une double décision : si la* majorité conservait son influence à l'Assemblée nationale, les actions commenceraient en *novembre* 1981. Si la *gauche gagnait* les élections, une réaction du SAC ne se ferait pas attendre.

Quelques jours plus tard, le 12 juin, une charge explosait dans une cité d'urgence de Marseille, une autre était découverte à la cité Bassens. Le SAC n'avait pas su patienter.

Les « disparitions »

Labyrinthe apparemment infini que cette affaire d'Auriol : les deux attentats à Marseille présenteraient, à en croire certaines pièces de la procédure, une marque de fabrique déjà mentionnée dans le dossier d'instruction, un système composé de deux charges *d'explosifs et d'un* détonateur doublé d'une batterie de motocyclette. Cette technique aurait déjà servi non seulement *pour les autres attentats* que certains inculpés imputent à leurs compagnons ou reconnaissent avoir commis, mais aussi pour l'attentat commis le 16 avril à l'aéroport d'Ajaccio, à l'occasion *de la venue de M. Giscard d'Estaing*, lors de la campagne présidentielle (*le Monde* du 18 avril) Interrogés par le juge d'instruction, certains membres du commando auraient admis que Lionel Collard, l'ancien légionnaire, leur chef présumé le jour de la mort de Jacques Massie, passait au sein du SAC pour être un utilisateur de cette méthode.

Autre chapitre du dossier qui semble prendre une certaine *importance : les disparitions supposées* de certains amis de Jacques Massie. Les enquêteurs auraient comparé les différentes listes de noms des militants marseillais dont ils disposent, celle donnée à la police par Jean-Joseph Maria, entendu après la prétendue tentative d'attentat, le 26 avril, contre l'inspecteur stagiaire, celle figurant dans les documents de Jacques Massie, celle enfin que M. Debizet a remise à *la justice*.

Au moins six noms auraient manqué. Ceux de quatre militants pour lesquels les enquêteurs n'ont encore que des soupçons vagues. Et ceux de Claude Castellanos, un patron de bar autrefois impliqué dans une affaire de « ratonnade » à Martigues (Bouches-du-Rhône) qui n'a pas donné signe de vie delpuis le 16 février 1980, et Yves Courtois, fidèle de Jacques Massie, soupçonné d'avoir travaillé pour *l'organisation anti-autonomiste* corse Francia et qui connaissait aussi très bien Lionel Collard, employé comme lui par la société Chambourcy.

S'il est maintenu devant le juge, le témoignage de François Giustignani, intime d'Yves Courtois, arrêté à Calvi le 19 août, pourrait apporter certains éclaircissements sur la disparition d'Yves Courtois le 15 mai. Selon des informations dignes de foi, M. Courtois, ce jour-là de service dans son entreprise de 5 heures à 13 heures, aurait obtenu de décaler ses horaires de travail : il se serait présenté à l'aube chez François Giustignani, en compagnie de Lionel Collard. Les deux hommes auraient proposé à leur comparse de *les suivre pour « une opération anti-F.L.N.C. »*. Celui-ci aurait refusé.

François Giustignani aurait reçu *en fin de journée une seconde* visite de Lionel Collard. Seul cette fois. L'ancien légionnaire se serait alors vanté de connaître quelque moyen sûr de faire disparaître un homme. Il aurait eu encore une phrase mystérieuse, laissant entendre que le cas de Courtois était réglé.

PHILIPPE BOGGIO.

LES ACTIVITÉS DE M. DEBIZET EN AFRIQUE

Un spécialiste de la sécurité

L'enquête administrative du ministère chargé de la coopération et du développement au sujet de M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC et coopérant technique en Afrique, n'a pas encore pris la forme d'un rapport bien qu'elle soit près d'être terminée. *Les deux postes*, occupés par M. Debizet de 1966 à 1981, sont officiellement confirmés (*le Monde* du 1er août). Du 10 *novembre 1966 au début de l'année* 1968, M. Debizet fut chargé de mission auprès de la République du Tchad, à Fort-Lamy A partir du *mois de juin* 1968, l'actuel secrétaire général du SAC fut conseiller technique à la disposition du président de la République du Gabon, M Omar Bongo. Dans ces deux postes, M. Debizet était plus particulièrement chargé des questions « *de sécurité* ».

La mission de très longue durée de M. Debizet à Libreville a commencé à la demande de M. Bongo lui-même. Dans une lettre en date du 20 juin 1968, le président gabonais demandait en effet que la France mette à sa disposition un conseiller technique pour les affaires de sécurité. *M Yvon Bourges, alors secrétaire* d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, avait répondu positivement à la requête de M. Bongo.

M. Debizet, qui n'a pas un statut de fonctionnaire au ministère chargé de la coopération et du développement mais de contractuel, dispose d'un poste d'administrateur civil assimilé. Sa fiche de recrutement, en 1966, note qu'il a été décoré le 24 avril 1946 de la médaille de la Résistance et *qu'il a reçu la croix de* guerre. Cette fiche indique aussi qu'il est particulièrement qualifié pour s'occuper des problèmes de *sécurité et de surveillance* des chantiers publics. Ce dernier point s'explique par le fait que, de novembre 1952 à juillet 1965, M. Debizet a dirigé dans la région parisienne la société Segal, spécialisée dans les moteurs électriques. Enfin, il est établi que la « *personnalité de référence* » qui a introduit M. Debizet à la coopération n'est autre que M. Jacques Foccart, alors chargé des affaires africaines et malgaches à l'Elysée.

L'enquête administrative déclenchée dans les jours qui ont suivi l'inculpation et l'incarcération de M. Debizet, après la tuerie d'Auriol, *s'efforce aussi de déterminer* si d'autres coopérants ont le même « profil » que le secrétaire général du SAC Il semble que deux ou trois « cas » aient été isolés : des hommes qui, eux aussi, ont été en poste au Tchad, au Gabon ou au Congo L'enquête s'intéresse à l'« *origine de leur recrutement* ». — L. G.

L'aménagement des tarifs de la S.N.C.F.

- *Hausse de 10 % à partir du 1er septembre sur les grandes lignes*
- *Des billets de congé payé pour les chômeurs*

Les tarifs voyageurs, sur les grandes lignes de la S.N.C.F., vont augmenter, à compter du 1er septembre, de 10 % et le bénéfice du billet de congé payé sera, à partir de cette date, étendu aux chômeurs.

En outre, il est vraisemblable, bien que cela ne soit pas encore officiellement confirmé, que les tarifs des péages sur les autoroutes seront majorés le 7 septembre prochain. L'augmentation sera modulée « en fonction des réseaux et des services rendus » et devrait intervenir, comme l'avait annoncé en juillet M. Fiterman, après les grands retours de vacances.

Le ministre des transports indique, dans un communiqué, qu'il a « *limité les hausses des tarifs ferroviaires autant que le permettaient les dispositions antérieures* » et qu'il *prenait parallèlement* des mesures « *pour étendre le bénéfice du billet populaire de congé annuel à d'autres catégories d'usagers* ».

Les abonnements hebdomadaires de travail ne subiront pas de majoration supplémentaire par rapport à l'augmentation générale. Une majoration supplémentaire de 5 % sera appliquée en revanche aux abonnements de libre circulation ainsi qu'aux automobiles accompagnées

L'augmentation annoncée porte le prix du kilomètre parcouru en chemin de fer de 27,34 à 30,07 centimes en seconde classe et de 41,01 à 45,105 centimes en première classe.

Des ajustements vont permettre de remédier à ce que le ministre appelle « *certaines dispositions discriminatoires* » du billet de congé :

— Les maris non salariés d'épouses salariées pourront en bénéficier.

— Il en ira de même pour les parents d'un célibataire à condition qu'ils habitent chez lui et qu'ils ne bénéficient pas eux-mêmes d'un billet de congé populaire. Jusqu'ici un célibataire ne pouvait faire figurer que sa mère sur son billet de congé populaire.

— Enfin une extension du billet de congé populaire en faveur des agriculteurs est à l'étude.

[Une hausse de 7 % des tarifs de la S.N.C.F est intervenue le 30 mars dernier. Elle était inférieure à ce qu'elle aurait dû être. En effet, suivant les termes du contrat d'entreprise passé entre l'Etat et la S.N.C.F., celle-ci propose chaque année, au 1er janvier, les augmentations de tarifs qu'elle estime nécessaires pour équilibrer son compte d'exploitation. L'Etat peut les refuser, à charge pour lui de compenser pour la société nationale le manque à gagner *qui résulte de sa décision*. La S.N.C.F. a demandé le 1er janvier 1981 un relèvement de 13,2 % de ses tarifs de deuxième classe Cette hausse a été différée, puis autorisée, partiellement, au printemps dernier.

Pour ce qui est des péages sur les autoroutes, le ministère des transports va s'attacher à étudier une mesure depuis longtemps réclamée : l'harmonisation des prix pratiqués sur les différents parcours et qui diffèrent souvent beaucoup.]

Dans une interview à « Jeune Afrique »

L'ancien empereur Bokassa déclare que son procès en revendication de la nationalité française aura lieu le 31 octobre à Paris

Dans une interview, recueillie à Abidjan, publiée par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* daté du 2 septembre, l'ancien empereur Bokassa de Centrafrique, reprenant des déclarations antérieures sur les *circonstances de sa chute*, insiste sur le fait qu'il dispose de la nationalité française et que le président Giscard d'Estaing la lui a contestée à tort. « *De toute manière*, dit-il, *le procès aura lieu à Paris le 31 octobre et mes avocats ont demandé à la justice de trancher : Bokassa est-il Français ou non ? Bokassa dit oui. Je vous montrerai mon livret de pension militaire. C'est la paierie de l'ambassade de France à Abidjan qui me verse ma pension, dont on retire la cotisation de sécurité sociale au taux français, ce qu'on ne fait pas à l'égard des anciens combattants africains. Ma pension est payée au même taux que celle d'un officier français, capitaine d'active* ».

S'en prenant vivement à l'ancien président Giscard d'Estaing, coupable à ses yeux d'avoir influencé la commission de magistrats africains envoyée à Bangui, et dont le rapport sur les massacres d'écoliers préluda à sa chute, il l'accuse d'avoir monté un « complot » et constate : « *Il est au chômage, comme moi !* ». Il se félicite de l'accueil qui lui a été réservé par le président Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire où il se trouve « *très bien* » et « *ne demande rien* ». Enfin l'ancien empereur dit ne pas « *avoir eu le temps* » de s'inscrire sur les listes électorales françaises et conclut pour expliquer le fait de n'avoir pas félicité M. Mitterrand de son élection : « *C'est pour lui que j'ai hésité à le faire. Pour ne pas le gêner. Je ne pouvais pas, car je l'aurais sali. Je ne suis pas propre.* »

A Vienne

ATTENTAT CONTRE UNE SYNAGOGUE

L'un des terroristes est arrêté

Vienne (A.F.P.). — Une bombe a explosé, ce samedi 29 août à 11 h. 30 locales, dans la synagogue de la Seitenstettengasse, dans le centre de Vienne. L'attentat a été commis par deux terroristes.

Les deux hommes, qui étaient armés de pistolets mitrailleurs et de *grenades, ont neutralisé les deux policiers* qui se trouvaient devant le temple pour déposer la charge explosive.

La déflagration a grièvement blessé les deux policiers ainsi que l'un des auteurs de l'attentat, qui a été appréhendé. Son complice a réussi à prendre la fuite.

Aucune indication n'a été donnée sur l'identité et la nationalité du terroriste arrêté.

Le numéro du « Monde » daté 29 août 1981 a été tiré à 531 839 exemplaires.

LES EFFECTIFS DES GRANDES ENTREPRISES (PLUS DE DEUX CENTS SALARIÉS) ONT BAISSÉ DE 1,4 % EN 1980.

Les effectifs des huit mille établissements de plus de deux cents salariés (qui emploient au total quatre millions sept cent mille personnes) ont baissé de 1,4 % en 1980, selon des statistiques que vient de publier le ministère du travail (1).

Cette baisse, plus forte que les années précédentes (— 1,1 % en 1979 et — 0,6 % en 1978), concerne surtout l'industrie, tandis que le secteur tertiaire (commerce et *services*) *a créé des emplois*.

La mobilité s'est développée du fait de la multiplication des contrats à durée déterminée. Toutes *activités économiques* confondues, le taux de renouvellement du personnel dit de « turn-over » a été de 17,6 % de salariés en 1980, contre 16,2 % en 1979 et 15,8 % en 1978. Il est deux fois plus élevé dans le secteur tertiaire que dans l'industrie.

Les régions les plus touchées par la baisse des effectifs sont la Franche-Comté (— 4,7 %), notamment à cause des problèmes de l'automobile, la Champagne-Ardenne (— *3,8 %*) et la Lorraine (— 3,5 %), avec la crise de la sidérurgie. Seuls l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, qui bénéficient de *l'aéronautique, ont connu* une croissance, limitée (+ 0,5 %), des effectifs de leurs grandes entreprises.

(1) Les effectifs des entreprises de plus de dix salariés ont baissé de 1,5 % entre le 30 juin 1980 et le 30 juin 1981 (voir *le Monde* du 29 août).

Un arrêt de l'exploitation de Concorde ?

AUCUNE ÉTUDE N'EST EN COURS DÉCLARE L'ÉLYSÉE

La présidence de la *République* a publié, le vendredi 28 août dans la soirée, un communiqué dans lequel elle indique qu'« *aucune étude particulière n'est en cours actuellement au sujet de l'exploitation commerciale de Concorde. Celle-ci s'opère dans le cadre d'une coopération internationale entre la Grande-Bretagne et la France et fait l'objet d'examens périodiques entre les représentants des deux gouvernements* ».

● *La première séance* de travail de la commission de réintégration des *journalistes exclus de l'audiovisuel* aura lieu le 4 septembre, mais déjà l'intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel (IJA) — qui regroupe les syndicats S.N.J., C.F.D.T., C.G.T et F.O. — a été reçue par les quatre présidents-directeurs généraux des chaînes de radio et de télévision, le mercredi 26 août.

● *Affaire Boussac-Saint Frères : le mystère demeure.* — La troisième réunion d'information restreinte du comité d'entreprise de Boussac-Saint-Frères s'est tenue le *vendredi* 28 août. *Aucun élément* nouveau n'a été porté à la connaissance des syndicats sur l'avenir du groupe. Me A. Chassagnon, administrateur provisoire, était absent. Il s'était fait représenter par son adjoint Me Berthelot. « *J'ignore totalement l'avenir. Je ne lis pas dans une boule de cristal*, a déclaré ce dernier. *Ma mission est de faire fonctionner l'entreprise pour que les décisions soient prises en toute sérénité le moment venu.* »

A la suite de l'incident aérien avec les Etats-Unis

LE COLONEL KADHAFI RÉCLAME LE TRANSFERT DU SIÈGE DE L'ONU

Rentré d'une tournée au Proche-Orient pour présider le 1er septembre la célébration du *douzième anniversaire* du renversement de la monarchie et de son accession au pouvoir, le colonel Kadhafi a pris la parole le vendredi 28 août devant la « conférence de solidarité avec le peuple de la Jamahiriya libyenne », convoquée à Tripoli après que les Etats-Unis eurent abattu deux chasseurs libyens dans le golfe de Syrte (*le Monde* des 20 et 21 août).

S'adressant à quelque deux cent *cinquante délégués* venus de quatre-vingt-deux pays, le chef de la révolution libyenne a dénoncé la politique de Washington, réclamé le transfert du siège de l'ONU dans un pays autre que les Etats-Unis et suggéré que ces derniers soient privés du droit de veto au Conseil de sécurité « *parce qu'ils l'utilisent contre les aspirations des peuples qui luttent pour leur liberté* ».

L'agence de presse libyenne a d'ailleurs annoncé vendredi la création d'un « conseil suprême » groupant les chefs d'Etat de Libye, d'Ethiopie et du Yémen du Sud, *ainsi* que des « commissions ministérielles » pour suivre l'application du traité d'alliance qu'ils ont signé à Aden le 19 août (*le Monde* du 21 août).

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

L'INVESTITURE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN

La fragile victoire de M. Menahem Begin

Le second gouvernement de M. Menahem Begin a été investi par la Knesset à une majorité de trois voix *le mercredi 5 août*, peu avant minuit heure local. Des cent vingt députés, plus d'un tiers avaient *pris la parole* au cours d'un débat houleux qui a duré plus de quatorze heures. Les engagements pris par le chef du gouvernement à l'égard de ses ministres membres de partis religieux suscitent d'ores et déjà des difficultés. Ainsi, la décision d'interdire toute activité à la compagnie El Al le samedi pour assurer l'observance du repos sabbatique provoque, de la part des représentants syndicaux de la compagnie aérienne nationale, qui redoutent de voir celle-ci acculée à la faillite, des menaces de « mesures de représailles » consistant à interdire, chaque samedi, l'atterrissage et le décollage des appareils étrangers.

L'intention proclamée par le premier ministre d'annexer Gaza et la Cisjordanie, à l'issue d'une période transitoire de cinq ans d'autonomie, a été par ailleurs jugée par le porte-parole du département d'Etat américain, M. Dean Fischer, comme ne constituant *pas une violation des accords de Camp David* mais la « réaffirmation de visées ultimes bien connues ».

De notre correspondant

Jérusalem. — C'est par 61 voix contre 58 que le *nouveau cabinet* présenté par M. Begin a obtenu la confiance du Parlement. Il s'agit bien de la courte majorité que le premier ministre entendait *réunir pour se maintenir*, vaille que vaille, au pouvoir compte tenu du résultat très serré des élections générales du 30 juin, où les deux principales formations, le Likoud et le parti travailliste, ont fait pratiquement match nul.

Mais cet écart de trois voix est *quelque peu trompeur, si faible* soit-il, puisqu'il n'est dû qu'à l'absence accidentelle d'un des députés de l'opposition. La coalition péniblement constituée par M. Begin *ne dispose en réalité* que d'un avantage de deux voix à la Knesset, ce qui semble insuffisant pour permettre au premier ministre de parvenir au terme de son nouveau mandat en 1985.

M. Begin est à la merci de la moindre défection, et la plupart des *observateurs* et les *dirigeants* de la majorité eux-mêmes pensent que des élections anticipées seront inévitables à plus ou moins brève échéance. D'autant que cette coalition, qui est à peu près la même que la précédente, s'est avérée une fois de plus particulièrement fragile et indisciplinée.

Jusqu'au dernier moment, les émotions n'auront pas manqué au premier ministre, qui aura dû se *livrer tout au long de la journée* du 5 août à d'ultimes tractations, non moins difficiles que celles qui ont eu lieu pendant plus d'un mois et ont exaspéré une grande *partie de l'opinion* publique. Quelques mintes avant le vote d'investiture, la composition du gouvernement restait incertaine, puisque l'on ne savait toujours pas si M. David Levy, « numéro deux » du Likoud, accepterait ou non de se joindre au cabinet. Finalement, *vingt-quatre heures* après avoir annoncé qu'il refusait le poste de ministre du logement qu'on lui proposait comme dans le cabinet sortant, il est revenu sur sa décision au prix d'une promotion. Il devient vice-premier ministre chargé des affaires sociales.

M. Begin a dû se résoudre à *faire cette concession*, car il était difficilement c o n c e v a b l e qu'il puisse se passer des services d'un des deux principaux représentants des Israéliens originaires d'Afrique du Nord, qui constituent une très large part de l'électorat du Likoud.

Autre *fait révélateur de la précarité* de la situation d'un chef de gouvernement contraint de ne refuser aucun appui : le ministre du travail et des afafires sociales, *M. Aaron Abouhatzera (deuxième* chef de file des « sépharades »), devait — quelle coïncidence ! — comparaître q u e l q u e s heures après son investiture devant le tribunal de Tel-Aviv pour y répondre, ce jeudi 6 août, de l'inculpation de détournement de fonds pour des malversations commises entre 1974 et 1977, lorsqu'il était à la tête de la municipalité de Ramle, ville proche de Tel-Aviv. Lors d'un précédent *procès, M. Abouhatzera avait été* acquitté, le 24 mai, après avoir été accusé de corruption à propos de sa gestion au ministère des affaires religieuses qu'il dirigeait dans le premier cabinet Begin.

L'affaire provoque une très vive polémique qui jette une ombre supplémentaire *sur* l'avenir du gouvernement. Un député de l'opposition n'a pas manqué de lancer à M. Begin, qui faisait connaître la liste des membres de son nouveau cabinet, cette remarque : « *Un ministre prête aujourd'hui serment de loyauté et se retrouve demain au banc des accusés : cela ne s'est jamais vu dans le monde...* »

Les concessions faites par M. Begin pour s'assurer le concours des partis religieux continuent de soulever de fortes protestations. Ainsi, plusieurs syndicats ont-ils menacé de déclencher un mouvement de grèves si le gouvernement devait bientôt appliquer l'accord de coalition prévoyant de nouvelles limitations du travail le jour du Sabbat dans les grandes entreprises publiques, et notamment à El Al.

La « confessionalisation » de *l'Etat et de la vie publique* a fait l'objet de très nombreuses et virulentes critiques dans les différentes interventions des députés lors du long débat d'investiture. Dans ces conditions, la contestation de la nomination de M. Ariel Sharon a été quelque peu réduite. L'un des députés du parti national religieux, une « colombe », a finalement renoncé à sa décision de ne pas participer au vote pour ne pas avoir à approuver la désignation *d'un homme qu'il considère* comme « dangereux » pour l'avenir du pays.

Cette nomination prévue depuis plusieurs mois — ou plutôt considérée comme inévitable — est pourtant l'élément le plus marquant dans la composition du deuxième gouvernement Begin et, au dire de beaucoup, le plus *lourd de conséquences. On sait* que M. Begin a très longtemps hésité à confier à M. Sharon cette immense responsabilité : diriger la principale puissance militaire du Proche-Orent et l'une des armées les plus fortes au monde.

FRANCIS CORNU.

M. ARIEL SHARON : le « faucon des faucons »

Candidat depuis quinze mois au poste de ministre de la défense que M. Begin vient de lui confier après avoir longtemps hésité, M. Ariel Sharon, ancien général, baroudeur, « héros » contesté de la traversée du canal de Suez en 1973, ne fait pas l'unanimité et c'est le moins qu'on puisse dire. Dénoncé dans l'opposition comme le « faucon des faucons », champion de la colonisation à outrance des territoires occupés, il a, en effet, toujours suscité la méfiance de ses collègues. C'était le cas au sein du précédent cabinet. C'est pourquoi le premier ministre avait préféré, jusqu'aux dernières élections, a s s u r e r lui-même l'intérim de la défense.

M. Begin exprimait aussi ses propres réticences. N'a-t-il pas dû s'excuser d'avoir déclaré, voici un an, que M. Sharon, devenu ministre de la défense « serait capable de disposer des chars autour du bureau du premier ministre » ? Il faisait ainsi de la surenchère aux propos de M. Simha Ehrlich, vice-premier ministre, qui venait de déclarer que M. Sharon pouvait être un « danger pour la démocratie ».

A son tour, M. Sharon qui, tout au long de sa carrière, a exercé son franc-parler à l'encontre de la plupart des personnalités civiles et militaires du pays, n'avait pas manqué de souligner que M. Begin donnait trop souvent l'impression d'être « incapable de gouverner. »

MM. Begin et Sharon incarnent tous deux un « défi » de plus en plus apprécié au fur et à mesure qu'Israël s'isole dans une politique extrémiste. On imagine aisément que le nouveau ministre de la défense, ne fera qu'accentuer des penchants qui se sont considérablement développés ces derniers mois.

On murmure dans son entourage qu'il a beaucoup contribué à encourager M. Begin à lancer le raid aérien sur le centre nucléaire de Tamuz, et il est clair qu'il a poussé le premier ministre à aller le plus loin possible dans la récente offensive contre les Palestiniens au Liban. On en veut pour preuve le fait qu'il a été le seul ministre à n'avoir pas approuvé le cessez-le-feu. Dans les milieux de l'opposition, on redoute qu'il ne soit un obstacle supplémentaire, et de taille, dans les rapports israélo-égyptiens.

Les « colombes » craignent que sa nomination ne rende encore plus difficile la période très délicate du retrait final du Sinaï, fixé à avril 1982. Ceux qui croient encore au projet d'autonomie rappellent que M. Sharon, durant les six mois précédant les élections, a multiplié de manière spectaculaire les chantiers en Cisjordanie, pour fonder rapidement de nouvelles implantations ou agrandir celles qui existaient déjà. Il a ainsi pu se targuer d'avoir assuré le respect du programme établi par le Likoud lors de son accession au pouvoir en 1977 : la création de quatre-vingt-cinq nouveaux points de peuplement, l'un des seuls engagements tenus par le premier gouvernement Begin.

Les habitants des territoires occupés ne se font pas d'illusions. « La politique de colonisation sera intensifiée », disent-ils, avec d'autant plus de consternation qu'ils s'attendent que dans tous les domaines, leur situation « empire nettement », M. Sharon étant désormais le ministre de tutelle de l'administration militaire de Cisjordanie, et du territoire de Gaza, déjà soumis depuis plus d'un an à un régime de la « poigne de fer » complété récemment par de nouvelles mesures restrictives (le Monde du 4 août). Pour leur part, les Palestiniens présagent qu'ils vont vivre des jours de plus en plus sombres, et n'ont pas oublié qu'au début des années 70, le général Sharon, alors commandant de la région de Gaza, avait dû être « déplacé », pour s'être livré à une « pacification » jugée trop brutale par ses supérieurs.

Jusque dans l'armée, l'annonce de la nouvelle affectation de M. Sharon a soulevé de vives inquiétudes, notamment parce qu'à plusieurs reprises, il s'est dit partisan de coupes sévères dans le budget militaire. Pour de nombreux officiers supérieurs, il s'agit là d'un « véritable scandale » et d'une « catastrophe », jamais ministre n'ayant osé tenir un tel langage. Ils soulignent, avec amertume, que M. Sharon a parlé de faire des économies de « plusieurs millions de dollars » au détriment de l'armée, alors qu'il a dépensé sans compter pour créer de coûteuses implantations en Cisjordanie.

Enfin, ces mêmes officiers manifestent de graves appréhensions quant à l'avenir des relations entre Israël et les Etats-Unis, tout aussi indispensables sur le plan politique et économique que militaires. Ils savent que M. Sharon n'a jamais été bien vu à Washington, ce qui est particulièrement préoccupant actuellement, quand le gouvernement américain se montre de plus en plus critique à l'égard de la politique israélienne, et que certains dirigeants menacent de reconsidérer l'aide militaire à Jérusalem. — F. C.

La recherche de la paix est le dossier « le plus important » sur la scène internationale

déclare le président Reagan

Washington *(A.F.P.)*. — Le président Ronald Reagan estime, dans un interview publiée mercredi 5 août par le *Washinton Star*, que la recherche de la paix au Proche-Orient est le dossier « *le plus important* » sur la scène internationale.

A quelques heures de sa rencontre avec le président égyptien, Anouar El Sadate, arrivé mardi soir à Washington (*le Monde* du 6 août), M. Reagan a déclaré que, pour atteindre cet objectif, les Etats-Unis avaient besoin de l'aide « *de pays arabes modérés* », qu'il n'a pas cités. « *Nous devons les convaincre*, a-t-il dit, *Que nous pouvons être leurs alliés, comme nous sommes celui d'Israël, et que nous ne sommes pas là-bas pour le compte d'un seul pays.* »

Le chef de la Maison Blanche a rendu hommage ainsi à l'aide « *inestimable* » apportée par l'Arabie Saoudite *pour l'établissement* d'un cessez-le-feu le 24 juillet dernier dans la crise israélo-syrienne.

A ce propos, le président Reagan a confirmé officiellement son intention de fournir rapidement à L'Arabie Saoudite des armes ultra-sophistiquées, *c'est-à-dire* 5 AWACS qui pourraient être livrés à partir de la fin de 1985, et des équipements complémentaires susceptibles de doubler la capacité *offensive* de soixante-deux chasseurs F-15 commandés par Ryad.

Dans une lettre adressée aux responsables démocrates et républicains du Congrès, M. Reagan annonce que le congrès sera saisi « *dans un proche avenir* » de cette fourniture, qui est, estime le président américain, un « *élément essentiel de la stratégie du gouvernement américain en Asie du Sud-Ouest. La fourniture de ces armes augmentera la sécurité de nos amis*, ajoute M. Reagan dans sa lettre, *renforcera notre propre position dans la région, et affirmera clairement, à l'intention des gouvernements locaux et des responsables soviétiques, que les Etats-Unis sont décidés à agir pour préserver la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Ouest* ».

● *Le Koweït* a annoncé mercredi 5 août, qu'il a refusé une proposition américaine portant sur la vente de missiles modifiés de type Hawk, et qu'il négociera avec Moscou l'achat de missiles soviétiques. Une délégation militaire koweïtienne doit se rendre à cet effet à Moscou dans le courant du mois prochain.

Dans une déclaration publiée dans les quotidiens koweïtiens *Al-Qabas* et *Al-Rai-Al-Am*, expliquant les motivations du refus koweïtien, le ministre koweïtien de la défense a ajouté que les Hawks modifiés sont « *chers* » et que son pays dispose déjà de ce genre d'arme. Les forces armées koweïtiennes d i s p o s e n t d'armes soviétiques et américaines. — *(A.F.P.)*

LE NOUVEAU CABINET

Jérusalem (A.F.P.). — Les portefeuilles *ministériels dans* le nouveau gouvernement israélien ont été attribués aux différents partis de la coalition de la façon suivante :

● HEROUT (parti de M. Begin et principale composante du Likoud) :
— *Premier ministre* : M. Menahem Begin ; ministre de la défense : M. Ariel Sharon ; ministre des affaires étrangères : M. Yitshak Shamir ; ministre sans portefeuille et *président de la commission* ministérielle pour les affaires économiques : M. Yaacov Meridor ; vice-premier ministre chargé des affaires sociales : M. David Lévy ; ministre des finances : M. Yoram Aridor ; ministre de la justice : M. Moshe Nissim ; ministre des transports : *Haim Corfou* ; ministre des télécommunications : M. Mordechai Tzippori ; vice-ministres : MM. Michael Dekel (agriculture), Merim Tassa Gelzer (éducation), Moshe Katzav (réhabilitation des ensembles urbains défavorisés).

● *PARTI LIBERAL* (autre composante de la coalition du Likoud) :
Vice-premier ministre et ministre de l'agriculture : M. Simha Ehrlich ; *ministre de l'industrie et du commerce* : M. Guideon Patt ; ministre de la santé : M. Eliezer Shostak ; ministre de l'énergie : M. Yitshak Berman ; ministre du *tourisme* : M. Abraham Sharir ; ministre sans portefeuille et membre de la commission ministérielle pour les affaires de Sécurité nationale : M. Yitshak Modaï ; vice-ministres : MM. David Shifman (transports), Pessah Grupper (agriculture).

● PARTI NATIONAL RELIGIEUX :

Ministre de l'intérieur, de la police et des cultes : M. Yossef Burg ; ministre de *l'éducation nationale* : M. Zvoulon Hammer ; vice-ministres : Yehouda ben Meir (affaires étrangères), M. Haim Druckman (cultes).

● TAMI :

Ministre du travail, du bien-être social et de l'intégration des nouveaux immigrants : M. Aharon Aboukhatzeira ; vice - *ministres* : MM. Aharon Uzan (intégration), Ben Zion Rubin (bien-être social).

M. YAACOV MERIDOR : un capitaliste flamboyant

Etrange personnage que cet homme, soudain rappelé, il y a moins de six mois sur la scène politique, par M. Begin, pour être désigné à la surprise générale comme son bras droit dans un avenir immédiat et son successeur ultérieurement. Pourquoi ce choix inattendu, alors que M. Yaacov Meridor, après une discrète carrière au Parlement, s'était retiré il y a douze ans pour se consacrer entièrement à des affaires de plus en plus prospères ?

On peut mesurer combien le choix était restreint, puisqu'il se porte sur un homme qui n'a plus l'âge requis pour être un dauphin. M. Meridor a soixante-huit ans, comme le premier ministre, pour lequel il a le mérite primordial d ' u n dévouement prouvé dès 1943, lorsqu'il lui céda ses fonctions de commandant de l'Irgoun, l'organisation clandestine extrémiste, qui avait déclaré la guerre à l'occupant britannique.

M. Meridor possède aujourd'hui l'une des plus grandes fortunes d'Israël. Il dirige notamment une compagnie de transports maritimes par frigorifiques, qui est l'une des premières au monde, et une flotte de pétroliers, qui lui vaut d'être a p p e l é familièrement par M. Begin « mon Onassis ». L'arrivée au pouvoir de ce capitaliste flamboyant inquiète évidemment les travaillistes, qui redoutent sous le deuxième gouvernement Begin le développement de la « privatisation » des entreprises publiques ou parapubliques.

M. Meridor a déjà donné l'exemple en rachetant dernièrement avec des investisseurs sud-africains une grosse société de construction dépendant de l'Agence juive. Homme d'affaires, M. Meridor est aussi patriote. Il l'a démontré durant la guerre de 1973 en mettant ses navires à la disposition de l'Etat pour transporter d'urgence 28 000 tonnes d'armes et de munitions fournies par les Etats-Unis et, auparavant, en acceptant que c e r t a i n e s de ses sociétés s e r v e n t parfois de paravent aux activités des services secrets.

Bien que financier avisé, il a aussi connu quelques échecs retentissants de projets grandioses qui ont fait douter de son réalisme, de son sérieux, et qui ont quelque peu embarrassé ses amis. Alors qu'il était implanté en Ethiopie, n'a-t-il pas émis l'idée « d'assoiffer » l'Egypte de Nasser et de la contraindre à la paix en détournant les eaux du Nil bleu ?

Tout récemment, juste avant les élections, M. Meridor a annoncé à grand fracas que des chercheurs à son service venaient de découvrir une nouvelle et très mystérieuse méthode de production d'énergie à partir de gaz végétaux qui, disait-il, « obligera les Arabes à boire leur pétrole et permettra au chancelier Schmidt, à Mme Thatcher et au président Mitterrand de ne plus leur lécher les bottes ». A l'en croire, c'est « la plus grande invention depuis celle de la roue », mais il a refusé de donner le moindre détail probant. Nombre d'experts n'ont pas caché leur scepticisme. « Publicité électorale », ont déclaré les travaillistes avec quelque amusement. Il est un fait que depuis plus d'un mois, les élections passées, M. Meridor ne parle plus de son invention révolutionnaire. Il a dans cette affaire beaucoup perdu de son crédit d'homme nouveau. — F.C.

BLESSÉ AU COURS D'UN ATTENTAT A VARSOVIE

Le dirigeant palestinien Abou Daoud est dans un état qualifié de « très grave »

Le dirigeant palestinien Abou Daoud, fondateur de l'organisation Septembre noir, grièvement blessé samedi 1er août au cours d'un attentat dans la cafétéria de l'hôtel Victoria Intercontinental de Varsovie (notre dernière édition datée 6 août), a été transféré mercredi matin dans un nouvel hôpital. Il a quitté celui de l'Académie de médecine, où les cinq balles qui l'avaient frappé (deux à l'abdomen, deux au thorax et une à la gorge) avaient été extraites), pour l'hôpital du ministère de l'intérieur. Son état est qualifié de « *très grave* ». Les médecins ont demandé une *dizaine de jours* avant de se prononcer sur son sort.

M. Abou Daoud voyageait avec un passeport irakien au nom de Tarik Shakir Mahdi ; il venait d'arriver à Varsovie et n'avait même pas eu le temps de contacter le représentant local de l'O.L.P., selon ce dernier, quand un jeune homme a ouvert le feu *sur lui*, à bout portant, avant de s'enfuir à bord d'une voiture qui l'attendait.

L'O.L.P. a accusé Israël d'être responsable de l'attentat : les *Israéliens ont démenti*. Selon le procureur adjoint de Varsovie, il s'agirait d'une affaire « *d'ordre privé* ».

L'O.L.P. se refuse à préciser les raisons de la visite à Varsovie de M. Abou Daoud, se contentant d'indiquer qu'il s'y trouvait en transit. Mais le procureur adjoint polonais a précisé qu'il se rendait régulièrement « *en mission en Pologne* » pour y rencontrer notamment les responsables de la compagnie maritime des Lignes océaniques polonaises.

Une Polonaise aurait aussi été blessée au cours de l'attentat ; le personnel de l'hôtel a reçu des autorités des consignes de discrétion.

M. Abou Daoud, de son vrai nom *Mohammed Daoud Odeh*, avait été accusé d'avoir organisé l'attentat de Munich en 1972, qui avait fait dix-sept morts parmi les sportifs israéliens participants aux *Jeux olympiques* : *il avait nié* tout rôle dans ce massacre. Il avait cependant été arrêté à Paris en janvier 1977, à la suite d'un mandat d'arrêt international *émis* par la R.F.A., *alors qu'il* se trouvait dans la capitale française pour assister aux obsèques d'un membre du Fath qui avait été assassiné. Il avait été relâché *faute de preuve trois jours plus* tard, ce qui avait provoqué une grave crise diplomatique entre la France et Israël.

Cet homme de quarante-quatre ans, né près de *Jérusalem*, avait aussi été arrêté et condamné à mort en Jordanie en 1973 pour avoir tenté de kidnapper les membres du gouvernement lors d'un *conseil des ministres*. Il avait été libéré plus tard. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

ASIE

Afghanistan

Moscou confirme son rejet de l'initiative européenne

La *Pravda* a exposé en détail, mercredi 5 août, les objections soviétiques au plan de conférence *internationale sur l'Afghanistan* présenté par la C.E.E. Ce plan vise, selon la *Pravda*, à dissimuler le désir des Etats-Unis et de leurs alliés « *non pas de normaliser la situation dans le Sud-Ouest asiatique, mais de l'aggraver* ». Il s'agit d'une « *approche typiquement impérialiste : résoudre la destinée d'un peuple derrière son dos* », affirme le journal à propos de ce projet qui ne prévoit la participation des représentants du régime pro-soviétique de Kaboul qu'à la seconde phase des négociations.

Pour le Kremlin, seules les propositions faites par Kaboul en mai 1980 de négociations avec Téhéran et Islamabad, suivies d'une série d'accords internationaux dont un engagement des Etats-Unis de « *ne mener aucune activité subversive contre l'Afghanistan* », sont valables, et les troupes soviétiques ne quitteront le pays que dans le cadre de ce plan.

D'autre part la *Literatournaya Gazeta* de Moscou affirme que, si les Etats-Unis ne peuvent avancer aucune preuve de l'utilisation d'armes chimiques par l'U.R.S.S. en Afghanistan, cette dernière dispose de preuves irréfutables de leur emploi par les résistants. *Par exemple*, des *grenades* chimiques CS 517 fabriquées en Pennsylvanie.

La relance de la polémique à ce propos intervient à un moment où de violents combats font rage dans la région de Kandahar et dans les provinces de Kaboul, Parwan et Ghazni. Les relations seraient à nouveau tendues entre forces soviétiques et afghanes.

Enfin, selon des informations parvenues à New-Delhi, un commando non identifié aurait attaqué récemment à Kaboul le siège de l'organisation armée pakistanaise Al Zulfikar, faisant une dizaine de morts. Cette organisation, qui veut renverser par la force le régime d'Islamabad, est dirigée par l'un des fils de l'ancien premier ministre Bhutto. — *(Reuter, A.F.P.)*



EUROPE

Pologne

Reprise des difficiles négociations entre Solidarité et le gouvernement

Les négociations entre Solidarité et le gouvernement devraient reprendre ce jeudi à Varsovie en prélude à la session du nouveau comité central du parti convoquée pour samedi. Tout le contentieux est à l'ordre du jour : les problèmes du rationnement et des prix des produits alimentaires, la nouvelle loi syndicale et le problème de l'autogestion. Les syndicalistes veulent un droit de regard sur l'approvisionnement, estiment que le gouvernement n'a pas présenté de proposition de réforme économique sérieuse et *grignote* les *dispositions des* accords de Gdansk. Les autorités, pour leur part, estiment injustifiés les reproches des syndicats indépendants et continuent à critiquer les manifestations « *antigouvernementales* » qui ont eu lieu comme celles qui se préparent (par exemple pour vendredi où doit avoir lieu « une marche de la faim » des femmes de Cracovie).

Entre-temps, les autorités continuent à négocier avec leurs partenaires occidentaux pour un étalement de leur dette et pour obtenir des livraisons rapides de denrées alimentaires. Ainsi, à Vienne, les représentants de huit grandes banques occidentales se sont réunis pour élaborer les modalités techniques des propositions faites aux Polonais en juillet à Zurich par une commission bancaire représentant les quatre cent soixante institutions bancaires qui ont accordé des crédits à la Pologne. Sur une dette totale de plus de 3 milliards de dollars pour 1981, la Pologne a remboursé aux banques commerciales durant le premier trimestre quelque 700 millions de dollars.

Les banques auraient accepté de rééchelonner sur sept ans le reste des sommes dues pour l'année en cours, moyennant une majoration du taux d'intérêt de 1,75 %. Cette proposition aurait été transmise aux Polonais, qui doivent donner leur réponse dans les dix jours. L'ensemble de la dette polonaise est estimée actuellement à 27 milliards de dollars, dont 16 milliards d'emprunts bancaires. Le rééchelonnement des crédits d'Etat a, lui, déjà fait l'objet d'un accord au printemps dernier.

L'aide immédiate de la France

A la suite de la démarche faite mardi 4 août par l'ambassadeur de Pologne, M. Kulaga, auprès de M. Pierre Mauroy, le premier ministre français a fait connaître mercredi soir les modalités pratiques de l'aide que le conseil des ministres a décidé d'accorder rapidement : seront immédiatement acheminés sur la Pologne 300 000 tonnes de blé (dont 180 000 tonnes au titre des livraisons consenties par la C.E.E. et 130 000 tonnes à titre bilatéral ; 7 000 tonnes de viande bovine, qui s'ajouteront aux 4 000 tonnes en cours de livraison par camions (dix-neuf camions partent, dès ce jeudi, de Trappes, Saint-Brieuc, Laval et Lille, et vingt-cinq autres suivront la semaine prochaine) ; 15 000 tonnes de sucre seront acheminés par bateau à Dunkerque, après la prise de contact entre la centrale d'achat polonais et les opérateurs français qui doivent se rencontrer ce jeudi à Bruxelles.

Contrairement à ce qui avait été prévu lors de l'accord avec M. Jagielski, le 30 mars, ces livraisons se feront totalement à crédit. A l'origine, la Pologne devait payer 5 % du *montant total*, car cette partie du crédit n'était pas garantie par la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur). Les banques qui devaient lui avancer les 5 % sans couverture gouvernementale n'ont pas voulu prendre ce risque. On apprend de source polonaise, que seule la B.N.P. (Banque nationale de Paris) a accepté de le faire, ce qui a permis de débloquer les 4 000 tonnes de viande en cours d'expédition mentionnées ci-dessus.

De surcroît, M. Mauroy a précisé que 3 000 tonnes de fruits *seraient* offerts par la France qui fera également don de médicaments pour 3 millions. Ceux-ci doivent être incessamment acheminés par un avion-cargo d'Air France. Quant aux fruits, il s'agirait de poires retirées du marché français.

Enfin, le gouvernement français s'est déclaré prêt, mercredi, à exercer des pressions « *très vives* » sur ses partenaires pour que l'avance de trésorerie de 500 millions de dollars demandée par Varsovie à des pays occidentaux, lui soit consentie. Les experts des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la France, doivent d'ailleurs se réunir à ce propos, vendredi 7 août, à Paris.

Lors du sommet européen à Luxembourg, en octobre 1980, les pays de la Communauté européenne *s'étaient* entendus *pour* fournir à la Pologne une aide alimentaire à des prix inférieurs de 15 % aux cours du marché mondial. En avril, à Maastricht, ils avaient revu l'accord et élaboré une liste plus appropriée de denrées à fournir, à savoir 272 500 tonnes de blé, 247 500 tonnes d'orge, 25 000 tonnes de seigle, 50 000 tonnes de sucre, 10 000 tonnes de beurre, 30 000 tonnes de bœuf et 20 000 tonnes de porc. Depuis, la C.E.E. a débloqué 80 millions de dollars de subventions pour des livraisons évaluées au total à quelque 550 millions de dollars. En volume, 175 000 tonnes d'orge, 25 000 tonnes de seigle, 30 000 tonnes de beurre et 45 000 tonnes de sucre ont déjà été livrées à la Pologne. D'ici à la fin du mois d'août, elle devrait recevoir 35 000 tonnes de porc et 15 000 tonnes de bœuf.

Espagne

Les suites du putsch du 23 février

UN DOCUMENT METTANT GRAVEMENT LE ROI EN CAUSE CIRCULE DANS LES CASERNES

Madrid (*A.F.P.*) — Un document sur le putsc manqué du 23 février mettant en cause le roi Juan Carlos circule depuis quelques jours dans les casernes espagnoles, a écrit, mercredi 15 août, l'hebdomadaire *Sabado Grafico*, qui en publie de larges extraits.

Selon ce document, le souverain avait à plusieurs reprises, avant la tentative de putsch, fait allusion à la nécessité de mesures radicales pour consolider la monarchie. Une étude lui aurait d'ailleurs été remise par le général Alfonso Armada, l'un des inculpés des événements du 23 février, sur l'illégalité de la Constitution espagnole de 1978 et la possibilité de dissoudre la chambre des députés.

Le texte affirme également que dix-sept lieutenants-généraux, qui s'étaient réunis le 5 janvier 1981 pour discuter de la situation et de la nécessité d'une action militaire, ont eu par la suite une réunion « *très tendue* » avec le roi.

Autour du 23 janvier, poursuit le document, M. Adolfo Suarez, alors chef du gouvernement, est invité par le roi à prendre le café et se retrouve avec trois capitaines-généraux, qui profitent d'une absence du roi pour lui demander de démissionner. Toujours selon la même source, celui-ci résiste un moment, puis accepte. M. Suarez a démissionné de son poste de chef du gouvernement le 26 janvier 1981, rappelle-t-on.

Selon le texte, les principaux responsables du coup d'État manqué soutiendront pour leur défense avoir agi sur les ordres du roi, pour défendre la monarchie, lors de leur procès qui doit se tenir en novembre prochain. Le texte affirme également que « *l'absence de résistance de l'Etat face à l'action militaire* » du 23 février ainsi que le « *manque de réaction populaire* » prouvent que « *l'avènement d'un gouvernement civil et militaire, fidèle à la couronne et décidé à réformer la démocratie, aurait été salué par des manifestations beaucoup plus conséquentes que celles qui ont eu lieu après l'échec du putsch* ».

A travers le monde

Grèce

● DE NOUVEAUX INCENDIES ont éclaté, le mercredi 5 août, dans la banlieue nord-est d'Athènes, tandis que le principal foyer, qui s'était déclaré la veille, dans la banlieue nord, était maîtrisé. Mais le feu continuait mercredi dans plusieurs autres régions du pays. Les enquêteurs écartaient mercredi l'hypothèse d'une cause accidentelle. — (*A.F.P.*)

Irlande du Nord

● NEUF ATTENTATS ont été commis dans la soirée du mercredi 5 août par l'IRA. Six bombes dont explosé dans le centre de Belfast, faisant des blessés et d'importants dégâts matériels. D'autres engins ont explosé à Armagh, Newry et sur la voie ferrée Belfast-Dublin. L'IRA avait, depuis un an, renoncé à ce type d'attentats pour ne pas toucher de civils. — (*A.F.P., A.P.*)

Tchécoslovaquie

● LE PROCES DE MME LINDA VINSOVA, étudiante tchécoslovaque expulsée de Pologne puis emprisonnée en Tchécoslovaquie pour « *séjour illégal en Pologne* », doit s'ouvrir à Prague le 7 août, annonce à Paris un communiqué commun de MM. Jean-Christophe Cambadelis, président de l'UNEF indépendante et démocratique, et Jaroslaw Guzy, président du Syndicat indépendant des *étudiants* polonais (NZS). Mme Vinsova, qui a participé à l'automne 1980 au comité de grève de l'Université de Lublin, est inculpée de « *menées subversives dans un pays socialiste ou ami de la Tchécoslovaquie* », précise le communiqué. — (*A.F.P.*)

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

Les États-Unis font des objections au projet de convention

De notre envoyée spéciale

Genève. — Les Etats-Unis sont favorables à une convention globale de la mer. Ils ne sont nullement « d'humeur » à susciter une confrontation entre les participants à la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer. Encore faut-il que la convention puisse être ratifiée par le Congrès américain élu en novembre 1980, ce qui n'est pas le cas du projet de convention rédigé l'année dernière. Et aussi faut-il que les Etats-Unis aient accès pendant une très longue période de temps aux métaux (nickel, cuivre, cobalt et manganèse) contenus dans les nodules polymétalliques des grands fonds marins. Ces métaux sont, en effet, indispensables aussi bien à l'économie d'un grand pays industriel qu'aux besoins stratégiques spécifiques des Etats-Unis.

Tel est l'essentiel de la déclaration faite le 5 août par M. James Malone, représentant spécial des Etats-Unis à la conférence sur le droit de la mer, à la séance plénière du 5 août. Cette déclaration avait été annoncée dès le 3 août et aussitôt commentée par le représentant soviétique, M. Kozyrev. Les travaux de la conférence sont bloqués depuis mars-avril par la faute des Etats-Unis : ceux-ci avaient alors fait savoir que l'administration Reagan voulait redéfinir sa position à l'égard du projet de convention. Et maintenant, soulignait M. Kozyrev, les Etats-Unis demandent qu'une réunion plénière de la conférence soit consacrée à leur déclaration. M. Koh (Singapour), président de la conférence, avait alors fait remarquer que la déclaration américaine avait été demandée par les pays en développement.

On peut regretter que la séance plénière du 5 août ait été « informelle », c'est-à-dire que la presse n'y ait pas été admise. Toutefois, juste après l'avoir lu, M. Malone a distribué le texte et a répondu aux questions.

L'administration américaine n'a pas encore réexaminé l'ensemble du projet de convention. Aussi M. Malone n'a-t-il abordé que les problèmes posés par l'exploitation éventuelle des nodules polymétalliques. Aucun autre sujet, en particulier celui de la *libre navigation* dans les détroits, à laquelle les Etats-Unis et l'U.R.S.S. tiennent également, n'a été abordé. M. Malone a confirmé que les autorités américaines comptaient beaucoup sur la présente session pour les aider à redéfinir leur position.

Il reste maintenant à attendre les réactions des autres participants à la conférence, en particulier celle des pays en développement et celle de l'U.R.S.S.

Si les travaux se poursuivent comme prévu, la conférence devrait décider dans trois semaines du siège de l'Autorité, l'organisation internationale regroupant tous les pays parties à la future convention du droit de la mer et agissant comme propriétaire des fonds marins. Trois pays, Malte, la Jamaïque et les Fidji ont posé leur candidature. Depuis plusieurs années, Malte — dont le *représentant* à l'ONU, M. Pardo, a été à l'origine de la proclamation en 1970 des ressources des grands fonds marins comme « *patrimoine commun de l'humanité* ». — a lancé dès le 3 août une vigou- l'Autorité s'installe chez elle.

YVONNE REBEYROL.

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

AU CONSEIL DES MINISTRES

« Opposition et majorité ont des droits égaux au Parlement »

rappelle le président de la République

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 5 août au palais de l'Elysée. Rendant compte des travaux du conseil, M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, a indiqué qu'au cours du débat consacré au bilan de la session du Parlement, M. François Mitterrand est intervenu pour rappeler que le Parlement, Assemblée nationale et Sénat, doit « jouer pleinement son rôle ».

Selon M. Bérégovoy, le chef de l'Etat a insisté sur l'importance de l'équilibre des pouvoirs, ce qui, a-t-il dit, « *implique de bien fixer les relations entre l'exécutif et le législatif, afin de permettre au Parlement de se saisir de tous les problèmes qui préoccupent en premier lieu les Français* ». « *La majorité présidentielle entend manifester beaucoup de rigueur sur le fond*, a poursuivi M. Bérégovoy, citant M. Mitterrand. *Mais cela suppose aussi l'acceptation du dialogue avec l'opposition.* » A ce sujet, le président de la République a rappelé que « *majorité et opposition ont des droits égaux au Parlement* »

Au cours du conseil, M. Mitterrand est également intervenu pour se féliciter qu'à l'occasion de la préparation du budget pour 1982 la solidarité gouvernementale ait été plus forte que les exigences des services. M. Bérégovoy a précisé que les ministres devront donner le détail de leurs prévisions de dépenses avant le 10 août.

Enfin, M. Mitterrand a évoqué les entretiens qu'il a eus avec les présidents du Gabon et de Côte-d'Ivoire, ainsi qu'avec l'ambassadeur d'U.R.S.S. Ce dernier sera reçu de nouveau à l'Elysée après s'être rendu à Moscou.

Le premier ministre a présenté une communication sur le programme législatif des prochaines sessions parlementaires.

Au cours de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 8 septembre, l'examen du projet de loi sur la décentralisation sera achevé en première lecture par l'Assemblée nationale, et le Sénat en sera aussitôt saisi. En outre, le Parlement aura, notamment, à délibérer de l'abrogation de diverses mesures législatives, *ayant porté atteinte à certaines* libertés et de la suppression de la peine de *mort*.

A la session ordinaire d'automne, outre le débat sur l'énergie et le budget de 1982, seront discutés les textes relatifs aux nationalisations, au plan de deux ans, à la durée du travail et à l'âge de la retraite.

Afin d'obtenir l'adoption la plus rapide possible d'autres textes importants, correspondant aux engagements du président de la République et du gouvernement, une nouvelle session extraordinaire sera nécessaire au cours du premier trimestre 1982, notamment pour l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel.

M. Bérégovoy a souligné que « *deux idées doivent guider l'action du gouvernement : d'abord, ouvrir le plus vite possible des débats sur les principaux points du programme du gouvernement pour lequel ce dernier souhaite engager sa responsabilité ; ensuite, prévoir une charge de travail réaliste et équilibrée pour les deux Assemblées* ».

A l'occasion de la session extraordinaire du mois de septembre, le Parlement débattra également de l'abrogation de la loi Sauvage sur les conseils d'université, de la législation sur les dépôts de bilan en matière de commerce, de l'abrogation des dispositions discriminatoires touchant les femmes dans la fonction publique, ainsi que de l'abrogation de dispositions concernant les travailleurs immigrés. Sur ces trois derniers thèmes, c'est le Sénat qui examinera en première lecture les projets de loi du gouvernement.

Au cours de la session ordinaire, le gouvernement soumettra également au Parlement un texte visant à réglementer le cumul des mandats électifs. Mme Cresson, *ministre de l'agriculture*, présentera, d'autre part, deux textes *relatifs à la création d'un nouvel* office du vin et d'un office des *fruits et légumes*.

Le communiqué

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 5 août 1981, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ce conseil, le communiqué suivant a été publié :

● DROIT DES SOCIETES

Le conseil des ministres a approuvé, sur présentation du garde des sceaux, ministre de la justice, un projet de loi portant diverses modifications à la législation sur les sociétés. Ce projet de loi a pour objet de mettre le droit français en harmonie avec la deuxième directive du Conseil des Communautés européennes de 1976 concernant la constitution des sociétés anonymes, le maintien et les modifications de leur capital social. Les modifications apportées sont relatives, notamment, à la vérification des apports, au montant et au maintien du capital minimum, à la distribution des dividendes et aux sociétés à capital variable.

● PRESIDENCE DU C.E.A.

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret relatif au Commissariat à l'énergie atomique. Ce texte prévoit, notamment, que le Commissariat à l'énergie atomique est administré par un comité placé sous la présidence du premier ministre ou d'un ministre ayant reçu, à cet effet, délégation du premier ministre, ou, à défaut, sous la présidence de l'administrateur général.

● MUSEE DU XIXe SIECLE

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret qui modifie le statut de l'établissement public Musée du dix-neuvième siècle (rebaptisé musée d'Orsay) par la création d'un deuxième poste de vice-président du conseil d'administration, qui a été confié à Mme Rebérioux.

● PROGRAMME LÉGISLATIF

Le premier ministre a présenté une communication sur le programme législatif des prochaines sessions parlementaires.

Au cours de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 8 septembre, l'examen du projet de loi sur la décentralisation sera achevé en première lecture par l'Assemblée nationale, et le Sénat en sera aussitôt saisi. En outre, le Parlement aura notamment à délibérer de l'abrogation de diverses mesures législatives ayant porté atteinte à certaines libertés et de la suppression de la peine de mort.

A la session ordinaire d'automne, outre le débat sur l'énergie et le budget de 1982, seront discutés les textes relatifs aux nationalisations, au plan de deux ans, à la durée du travail et à l'âge de la retraite.

Afin d'obtenir l'adoption la plus rapide possible d'autres textes importants, correspondant aux engagements du président de la République et du gouvernement, une nouvelle session extraordinaire sera nécessaire au cours du premier trimestre 1982, notamment pour l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel.

● LA SESSION PARLEMENTAIRE EXTRAORDINAIRE

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a rendu compte au conseil des ministres des conditions dans lesquelles s'étaient déroulés les débats au Parlement pendant la session extraordinaire ouverte le 17 juillet 1981 et close le 2 août 1981, session dont l'ordre du jour, fixé par le président de la République, a été épuisé grâce à l'effort particulier de l'Assemblée nationale en ce qui concerne les titres I et II du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, départements et régions.

Il a insisté sur l'importance et la qualité du travail parlementaire accompli dans les deux assemblées sur des projets de loi délicats sur le plan technique et, pour certains d'entre eux, engageant profondément l'avenir de la France.

● PREPARATION DU BUDGET POUR 1982

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires du budget pour 1982. Les plafonds de dépenses ont été fixés pour chaque département ministériel dans le respect des priorités choisies, et d'abord de l'emploi. Le projet de budget en dépenses et en recettes sera définitivement adopté en septembre avant sa présentation au Parlement.

● PROBLÈMES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS

Le ministre du temps libre a fait une communication sur les problèmes généraux posés par l'aménagement du temps.

Il entend ainsi traduire dans les faits les choix définis par le président de la République et arrêtés par le gouvernement.

Cette politique globale concernera :

— La refonte du droit au travail à *temps partiel* ;

— La généralisation des horaires souples ;

— La démocratisation des loisirs de neige ;

— L'étalement réel des périodes de vacances.

Ces objectifs seront atteints en coopération avec les différents ministères concernés, notamment les ministères du travail, de l'industrie, de l'éducation nationale, des transports, de l'environnement et de la solidarité nationale. Le ministre du temps libre entamera, dès le mois d'octobre, les concertations nécessaires avec les organisations professionnelles, syndicales et associatives.

Un comité interministériel sera constitué et chargé d'examiner l'ensemble des propositions qui résulteront de ces concertations.

(Lire, pages 14 et 19, les nominations approuvées au conseil des ministres.)

Le chef de l'Etat et le premier ministre paraissent déterminés à maintenir le rythme du changement

La brève intervention de M. François Mitterrand, le 5 août, au cours du conseil des ministres, insistant sur la nécessaire égalité des droits entre la majorité et l'opposition au Parlement, avait un double but. Il s'agissait, en premier lieu, de répondre aux critiques émises par cette opposition tout au long de la session parlementaire, en réaffirmant une position de principe : les relations entre l'exécutif et le législatif doivent être équilibrées et clairement fixées ; « rééquilibrées » au profit du second, avait d'ailleurs promis le candidat Mitterrand pendant la campagne présidentielle.

En second lieu, cette mise au point avait un peu valeur de rappel à l'ordre : on ne peut nier le bien-fondé de certaines critiques de l'opposition, certains membres du groupe socialiste de l'Assemblée nationale ayant fait preuve d'un sectarisme (*le Monde* du 5 août) qui cadre mal avec des principes énoncés, mercredi, par le chef de l'Etat. Toutefois, ce rappel à l'ordre présidentiel n'a guère présenté les accents de la sévérité. Ne serait-ce que parce que M. Mitterrand entend que la majorité présidentielle soit ferme et rigoureuse sur le fond ; encore faut-il accepter le dialogue avec l'opposition, a-t-il fait observer.

A vrai dire, le comportement du groupe socialiste de l'Assemblée nationale à l'égard de l'opposition reste un souci mineur pour un gouvernement qui se préoccupe davantage de modérer les ardeurs des députés qui composent ce groupe. S'il n'y a pas à proprement parler de conflit, il existe à l'hôtel Matignon une certaine appréhension de voir tel ou tel céder, dans l'avenir, à la tentation de la surenchère. Dans le souci de prévenir celle-ci, M. Pierre Mauroy entend entretenir avec les députés de sa majorité la concertation la plus large. Il l'a d'ailleurs confirmé mercredi après-midi en recevant M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

Pour l'essentiel, le premier ministre s'efforce de concilier la poursuite d'un rythme de changement soutenu avec une préparation sérieuse des textes, afin d'éviter que ne se renouvellent les critiques émises à l'encontre du projet de loi de décentralisation. On admet à l'hôtel Matignon que ce texte a été rédigé un peu hâtivement. Ainsi le texte relatif à la réforme du système audiovisuel ne sera-t-il présenté qu'au printemps 1982, malgré l'impatience de M. Georges Fillioud. Il est vrai qu'en cette matière le gouvernement souhaite également donner aux nouveaux promus à la tête des sociétés de radio et de télévision le temps de faire leurs preuves. *(Lire page 16.)*

On peut toutefois se demander si, *volens nolens*, le gouvernement n'est pas contraint, s'il veut privilégier le rythme du changement, d'en sacrifier quelque peu la préparation. Il est pris entre le désir « *d'ouvrir le plus vite possible les débats sur les principaux points* » du programme présidentiel, et celui de prévoir « *une charge de travail réaliste et équilibrée pour les deux assemblées* », selon les expressions de M. Pierre Bérégovoy.

Un lourd programme législatif

Le simple énoncé du programme législatif et du calendrier prévu pour sa réalisation (voir page 00) atteste que la volonté légitime de changement s'accommode mal d'un plan de travail « *réaliste et équilibré* ». Qu'on en juge ! Au cours de la seule session ordinaire d'automne, le Parlement devra se saisir de textes aussi *fondamentaux* que le budget pour 1982, le plan intérimaire de deux ans, et la *durée* du travail, pour ne citer que les plus importants.

Se trouve posée en fait la question d'une révision de la Constitution, souhaitée notamment par M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, afin, précisément, de donner aux députés les moyens d'un travail équilibré, gage d'une bonne application des réformes promises.

Celle-ci passe également, aux yeux du chef de l'Etat et du premier ministre, par le renouvellement des hommes. La doctrine est, en ce domaine, que les mêmes hommes ne peuvent exercer la même autorité aux mêmes endroits. Tous les postes qui sont à la discrétion du gouvernement ont donc changé, ou vont rapidement changer, de titulaires. Après les préfectures, les académies et les sociétés de l'audiovisuel, vient le tour des entreprises publiques.

Ces nominations sont d'ailleurs mises à profit pour confirmer le nouveau cours politique : la nomination la plus significative à cet égard est évidemment celle d'un conseiller communiste de Paris, M. Claude Quin, à la tête de la R.A.T.P. M. Georges Séguy ne s'y est pas trompé : il a immédiatement salué « *des décisions qui vont dans le sens d'une politique d'ouverture démocratique sur laquelle la C.G.T. a déjà porté une appréciation positive* ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

M. BLANC (P.R.) : « la politique socialiste débouche sur l'incohérence »

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a déclaré, mercredi 5 août, à Paris, à l'issue de la réunion hebdomadaire du secrétariat général de sa formation : « *Ce que nous avions prévu et dénoncé commence à se réaliser aujourd'hui : la politique socialiste, si floue parce que trop électoraliste, débouche sur l'incohérence dans le choix des décisions.*

» *Le verbalisme socialiste non seulement menace dangereusement notre économie mais amorce en quelques semaines un mécontentement général. Il s'agit tout d'abord de la nouvelle politique nucléaire de Pierre Mauroy, qui a réussi à faire l'unanimité contre lui et qui au moment où la France doit impérativement accroître son indépendance énergétique la met à nouveau à la merci des pays producteurs et à la traîne des Etats-Unis. Il s'agit aussi depuis mercredi matin de cette augmentation de l'essence — la plus forte jamais enregistrée en France — décidée par ceux-là mêmes qui reprochaient au gouvernement précédent de ne pas minorer ces taxes pétrolières et qui viennent, eux, de les augmenter dans des proportions gigantesques.*

» *Ces deux mesures, venant après l'annonce d'une politique de défense de plus en plus hésitante et contradictoire et une situation de l'emploi qui se dégrade à un rythme accéléré, doivent permettre aux Français de constater qu'entre les promesses chimériques et l'exercice du pouvoir, il y a autant de différences qu'entre le souhaitable et le réalisable.* »

● *Le maire de Madrid*, M. Tierno Galvan, qui a été reçu, mercredi 5 août, par M. Mitterrand, a trouvé chez le président de la République « *une attitude extrêmement positive à l'égard de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun* ». Pour M. Mitterrand, « *l'équilibre européen passe par une meilleure intégration de l'Espagne* », a déclaré M. Galvan à la sortie de l'Elysée. Le président, a-t-il ajouté, a jugé « *extrêmement troublant et regrettable pour les relations franco-espagnoles* » l'agression de camions espagnols par les viticulteurs du midi de la France.

Un entretien avec M. Leccia

(Suite de la première page.)

» A partir de là, il ne devait plus être question d'apporter aux problèmes insulaires les solutions particulières qu'appelle leur spécificité. Le pouvoir a été incapable de prévenir la violence.

» La paix civile gravement compromise, une partie de notre jeunesse en révolte, une grande inquiétude dans la population, un avenir incertain, voilà ce qui peut être retenu au passif du septennat, à côté d'un effort financier certain, bien que (j'allais dire forcément) mal adapté, pour tenter de résoudre, à partir de Paris, des problèmes épineux, notamment ceux posés par les liaisons entre le continent et la Corse.

» En résumé, une période de grande incompréhension, de drames, de tristesse et souvent de désespoir.

— *MM. Mitterrand et Defferre, successivement, ont réaffirmé leur volonté de proposer un statut particulier pour l'île. Pouvez-vous en définir les grandes lignes de force ?*

— Dans le passé les promesses ne furent pas tenues. Le président François Mitterrand, lui, a l'intention de tenir tous ses engagements et, en ce qui concerne la Corse, la démonstration en est déjà faite : la Cour de sûreté de l'Etat a été supprimée, l'amnistie votée permet à nos compatriotes détenus de retrouver leur liberté, un projet de statut spécial pour l'île sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

» Ce qui a caractérisé la politique des pouvoirs précédents — et ceci depuis bien longtemps — c'est l'incapacité dans laquelle ils se sont trouvés, en permanence, de comprendre les problèmes de la Corse qui ont fini par constituer le « *problème corse* ». C'est en pure perte que, pendant de longues années, les élus et les mouvements revendicatifs insulaires se sont battus « *contre l'incompréhension* » parisienne.

» La Corse est une île, ce qui veut dire que les liaisons avec le continent ne peuvent se faire que par la mer ou par les airs. Ceci constitue un handicap très sérieux et irréversible. C'est ce que nous appelons « *le handicap de l'insularité* ». Et ce handicap se traduit par des charges très élevées qui grèvent les prix des *marchandises* « importées ». Or la Corse « importe » beaucoup de *choses ! Mes ces charges accroissent* également les prix de vente des *expéditions* à destination du continent.

» La « *continuité territoriale* » devrait, en partie, compenser les charges de l'insularité mais le régime instauré récemment est loin de donner satisfaction. Il ne pourra être géré efficacement que par un organisme régional qui l'adaptera aux impératifs du développement économique insulaire.

» *Handicap supplémentaire* pour la Corse : le sous-développement sous tous ses aspects, économique, social, universitaire, routier, portuaire, touristique. Handicap aussi, l'obligation pour les Corses d'effectuer de nombreux voyages et séjours sur le continent pour se soigner, s'instruire et apprendre un métier. Handicap aussi, et peut-être surtout, le fait qu'une île ne peut bénéficier des grands investissements nationaux financés par l'impôt.

» Autant que la centralisation excessive de l'Etat, ce sont la dégradation de l'économie insulaire, les difficultés insurmontables de la vie quotidienne qui ont mis les Corses dans l'obligation de s'expatrier massivement dès la fin du siècle dernier. La Corse, qui comptait alors trois cent mille âmes, ne peut recenser aujourd'hui que deux cent vingt-sept mille habitants dont trente mille étrangers, soit vingt-six habitants au kilomètre carré.

» Il faut préciser que la Corse est la *seule* île de la Méditerranée à s'être dépeuplée depuis le début de ce siècle, alors que pendant ce temps, la Sardaigne, la Sicile, Chypre et les Baléares *ont* vu, en moyenne, tripler le nombre de leurs habitants. Les remèdes qu'il convient d'apporter à une telle situation n'ont pas été trouvés jusqu'ici par un pouvoir lointain et incompréhensif. Il convenait donc de donner à la Corse un cadre institutionnel.

» Les consultations prévues des représentants des forces vives de l'île (et qui seront menées sans exclusive) permettront sans doute d'apporter des améliorations à la rédaction de la proposition du parti socialiste reprise par le gouvernement. Ce dernier tiendra le plus large compte des avis qui lui seront transmis, mais prendra bien entendu toutes ses responsabilités en temps volulu.

» Cette proposition est guidée par trois principes :

» — Appliquer à la Corse, cela va de soi, la loi générale de décentralisation ;

» — Assurer la maîtrise régionale des principaux moyens de production par la reconnaissance et l'organisation statutaire d'une propriété publique régionale ;

» — Mettre en œuvre l'autonomie de *gestion* par de larges transferts de compétences qui *permettront à la Corse de préserver* et de développer son identité *sans qu'il soit porté atteinte* à l'autorité de la République et en *particulier dans* les domaines touchant à la solidarité nationale.

» Qui pourrait dire, sincèrement, qu'un tel statut pourrait porter atteinte à l'unité de la République ? Il faudrait vraiment solliciter l'imagination pour, les choses étant ce qu'elles *sont*, affirmer qu'il pourrait comporter un *risque de dérive séparatiste*.

— *Pensez-vous que la trêve annoncée par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) sera durable ?*

— Cette organisation nationaliste, ou plutôt clandestine, a annoncé la trêve des plasticages le 2 avril dernier, à la veille du meeting de M. François Mitterrand à Ajaccio. Cette trêve a été depuis reconduite et respectée. Personne ne peut plus prendre la responsabilité de l'interrompre, sans dommage même pour les idées défendues, alors que s'ouvrent devant nous des horizons nouveaux. Je souhaite que notre jeunesse reprenne confiance en elle-même. Nous lui proposons un débat à visage découvert. Que tous ceux qui désespéraient s'apprêtent à entrer dans le jeu démocratique. Ils auront la possibilité de s'exprimer librement.

» Je précise, en outre, que l'élection du conseil régional ne pourra intervenir qu'après un véritable assainissement des listes électorales auquel nous allons nous attacher sans perte de temps.

— *La réforme que vous proposez est ambitieuse. Ne craignez-vous pas qu'elle se heurte à la résistance des clans et des forces politiques traditionnels ?*

— Ce qui est vraiment ambitieux, c'est la décentralisation de l'Etat. M. Gaston Defferre, qui *est chargé de la mettre en œuvre*, attachera son nom à ce que nous *pouvons considérer comme* « *la grande affaire de cette fin de siècle* ». Cette œuvre de renouveau national sera poursuivie jusqu'à son terme, même si elle peut mettre à mal des mentalités *conditionnées* par des siècles de centralisme.

» La Corse a souffert, sans doute plus que d'autres régions, du centralisme et sa situation devenant intenable pour les raisons que je viens d'exposer, appelait l'adoption d'un statut particulier de caractère tout à fait exceptionnel. Il était demandé depuis longtemps par l'ensemble des forces vives de l'île, et tout spécialement par le conseil général de la Corse, dans sa motion du 15 octobre 1968 adoptée à l'unanimité.

Une réforme réaliste

— *En raison de la préparation de la loi générale de décentralisation, le projet de statut proposé par le gouvernement est moins particulier que celui réclamé précédemment par les Corses ?*

— Il vise tout simplement à prendre en compte les réalités insulaires. Dans ce sens, je veux dire, pour répondre à votre question, que la réforme proposée est réaliste, qu'elle va en direction d'une bonne démocratie. Si elle rencontre des résistances, nous espérons bien les surmonter.

— *Les mouvements autonomistes (comme l'U.P.C.) et séparatistes (comme le F.L.N.C.) et les comités nationalistes corses revendiquent un bilinguisme officiel et la « corsication » des emplois. Etes-vous prêt à satisfaire cette requête ?*

— Je connais cette revendication. Je ne pense pas qu'elle puisse être satisfaite dans un proche avenir. Le projet du gouvernement prévoit l'enseignement dans les établissements scolaires de la *langue et de la culture* corses mais ne tend pas à imposer un bilinguisme *officiel*. Mais dans ce domaine, les adaptations, les *évolutions, si elles deviennent* nécessaires, seront toujours possibles. Laissons faire la vie ! Quant à la corsication des emplois, si quelques progrès ont été accomplis dans cette voie, ils sont encore insuffisants. Une telle politique, cependant, ne pourra produire les effets attendus que si elle est accompagnée d'un effort de formation professionnelle.

» Mais pour autant il ne peut être question d'exclure systématiquement les non-Corses des emplois publics ou privés. La valeur professionnelle doit demeurer un critère permanent.

— *Depuis plus de cinq ans, la Corse reçoit de très importants crédits de la collectivité nationale. Est-elle encore, pour le gouvernement, une région prioritaire de l'aménagement du territoire, et comment, selon vous, cette priorité doit-elle se traduire dans la répartition des crédits budgétaires ?*

— Il ne m'appartient pas de définir la politique du gouvernement à l'égard de la Corse. C'est au premier ministre de le faire en temps voulu. Je souhaite pour ma part que, pour le gouvernement, la Corse devienne bien une région prioritaire de l'aménagement du territoire et que les crédits reçus soient entièrement utilisés dans l'intérêt bien compris de la Corse et de ses habitants.

» Je voudrais vous dire quelques mots de conclusion pour en appeler à l'ensemble du peuple corse, à notre jeunesse en particulier. La Corse doit connaître le changement comme l'ensemble du pays. L'avenir sera ce que nous le ferons. Excluons la violence de nos rapports. Elle ne peut conduire qu'à l'échec. Que chacun garde ses convictions, qu'il développe ses facultés de proposition. Mais, tous ensemble, essayons de trouver l'idéal commun qui nous permettra d'atteindre les deux objectifs fondamentaux que nous pouvons partager : le développement économique et la sauvegarde de notre identité culturelle. »

Propos recueillis par

FRANÇOIS GROSRICHARD et LAURENT GREILSAMER.



Le débat sur le nucléaire provoque les premières difficultés politiques pour le gouvernement

La France des anti et pronucléaires n'est pas partie en vacances. L'exode massif du début août n'a pas ralenti la controverse émaillée de manifestations qui s'est engagée à propos des décisions prises par le gouvernement.

A Cattenom, les ouvriers du chantier, après une intervention de la C.G.T., ont reçu la promesse d'être tous reclassés. Ils ont donc repris le travail. Mais à Golfech, les entrepreneurs, inquiets, continuent à manifester. Les uns et les autres ont l'approbation de F.O. qui se déclare en faveur du maintien et du développement du programme nucléaire.

De leur côté, les écologistes, fort mécontents du débarquement des déchets étrangers à Cherbourg et des incidents qui les ont opposés aux C.R.S., ont été reçus mercredi 5 août au ministère de l'énergie.

Ce même jour, une forte délégation de la C.F.D.T. a rencontré le ministre lui-même, M. Edmond Hervé, pour obtenir des éclaircissements sur le débat de la rentrée. Le jeudi 6 août, et pour la première fois depuis les élections, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., devait tenir une conférence de presse à Paris sur la décentralisation et l'énergie. Sur ce chapitre au moins les positions sont fort éloignées de celles du gouvernement.

M. BRICE LALONDE : « Nous sommes humiliés »

A leur sortie du ministère de l'industrie, les écologistes — dont certains avaient eu maille à partir la veille avec les C.R.S. de Cherbourg — ne cachaient pas leur déception. Certes, les conversations ne sont pas rompues avec les services de M. Michel Hervé. Il a même été convenu que les contrats de retraitement que la France a signés avec une demi-douzaine de pays étrangers seront publiés et examinés en commun. Mais les antinucléaires n'ont obtenu ni que les contrats soient résiliés, ni que la livraison des combustibles irradiés soit interrompue, ni que les travaux d'extention de l'usine de La Hague soient ralentis en quoi que ce soit. En attendant le débat parlementaire sur l'énergie prévu pour le début d'octobre, le gouvernement reste ferme sur les positions prises au conseil des ministres du 30 juillet.

Les divergences s'accentuent donc entre le pouvoir socialiste et la mouvance écologiste. A vrai dire, elles ne datent pas d'aujourd'hui. Souvenons-nous de l'agacement des écologistes lorsque, au début du printemps, la direction du P.S. avait interdit à ses élus d'accorder leur signature aux « petits candidats ». Durant la campagne présidentielle, les antinucléaires n'avaient pu obtenir de François Mitterrand qu'il renonce à la construction du surgénérateur de Creys-Malville.

La nomination d'Alain Bombard au poste de secrétaire d'Etat à l'environnement et ses déclarations fracassantes avaient ranimé l'espoir. Son éviction du second ministère Mauroy l'a fait retomber, de même que l'arrivée des ministres communistes réputés « pronucléaires et productivistes ». L'abandon des projets de centrale à Plogoff, de stockage de déchets à Saint-Priest-la-Prugne et de camp militaire au Larzac fut évidemment considéré comme satisfaisant mais l'annonce que, sur quatorze centrales imprudemment énumérées par un document du P.S., cinq seulement seraient gelées l'espace de quelques mois, a fait l'effet d'une douche froide.

Le maintien de l'ambitieux programme de La Hague et le grenadage des militants sur les quais de Cherbourg ont achevé de ruiner le préjugé favorable que les écologistes accordaient malgré tout au nouveau gouvernement.

L'affaire du retraitement des combustibles est en effet considérée comme un test décisif. Continuer à agrandir l'usine du Cotentin n'est-ce pas reconnaître que l'on n'a pas renoncé — comme on le dit — à miser sur la construction en série des surgénérateurs ? Assurer qu'on honorera les contrats étrangers, c'est renforcer encore l'impression que la gauche veut conserver à la France son rôle de leader nucléaire. Non seulement, notre programme des centrales est celui qui se développe le plus vite, mais grâce à La Hague nous encourageons d'autres pays à pousser le leur au maximum.

L'Espagne pour une faible part, mais surtout le Japon, la Suède, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas et demain l'Egypte n'ont plus à se soucier du travail difficile et périlleux de traiter leurs combustibles irradiés et pour un temps au moins de stocker leurs déchets les plus dangereux. Les mouvements antinucléaires de chacune de ces nations se trouvent privés d'un puissant argument. Or, il faut savoir que ces « clients » ont chez eux en fonctionnement ou en projet plus d'une centaine de réacteurs. La France, éboueur atomique, leur sert de caution et de bonne conscience. « *La décision d'augmenter les capacités de La Hague ne peut être que le fait de nucléaristes convaincus. Mitterrand enfourche la monture de Giscard* », disent les écologistes.

L'espoir du référendum

Leur premier sentiment est d'avoir été roulé, au moins sur ce point. Et cela d'autant plus que, en certains points comme à Cherbourg précisément, les antinucléaires avaient — contrairement aux engagements préalables — appeler à voter pour le candidat socialiste.

Entre la mouvance écologiste et le pouvoir ce n'est pas encore la guerre. « *D'abord parce que nous ne sommes pas guerriers*, dit Brice Lalonde. *Ensuite parce que sur d'autres chapitres nous espérons encore : le référendum d'initiative populaire, l'instauration du scrutin proportionnel, une vraie décentralisation allant jusqu'à l'autogestion, ces changements demeurent possibles. Mais j'ai l'impression de revenir des mois en arrière. L'Elysée et le gouvernement ne semblent pas comprendre la profondeur du mouvement écologiste, l'espoir qu'il représente pour les jeunes. Il ne comprend pas non plus que nous étions disponibles et disposés à l'aider. Or, pas un signe ne nous parvient sinon les brutalités de la police, hier à Cherbourg. Nous sommes humiliés.* »

Le ressentiment des écologistes est si vif que l'unité du mouvement, jamais réalisée jusqu'ici et encore récemment mise à mal par les zizanies de la dernière campagne électorale, pourrait bien se faire enfin. Les positions sur le gel des cinq centrales sont exactement les mêmes chez les universitaires de la Fédération des sociétés de protection de la nature que chez les militants du mouvement d'écologie politique. Selon notre correspondant, le séminaire qui a réuni divers militants à Caen, la semaine dernière, a vu se constituer une sorte de front commun contre la politique nucléaire du gouvernement.

Les écologistes sont d'autant plus tentés de se donner des structures permanentes qu'ils ont conscience de représenter au sein *même de* la *gauche* un courant non négligeable. Ils trouveront facilement des alliés dans les rangs mêmes du parti socialiste, chez les radicaux de gauche et à la C.F.D.T.

Certains responsables du M.R.G. ne cachent pas leur désaccord avec les récentes orientations énergétiques du gouvernement. Ils réclament, comme par le passé, un moratoire sur le programme nucléaire et un référendum. L'état de grâce ne réduit pas non plus au silence les syndicalistes de la C.F.D.T. Ils expriment ouvertement une série de critiques qui rejoignent sur bien des points celle des écologistes. Ils estiment que les prévisions de consommation d'énergie sont largement exagérées et qu'une trentaine de centrales suffiraient. Ils dénoncent l' « absurdité économique » du programme nucléaire et continuent à réclamer l'abandon des sites de Nogent-sur-Seine, de Cattenom dans son entier, de Belleville et de Penly. Ils souhaitent encore l'arrêt immédiat des travaux à Creys-Malville et la création d'une commission d'enquête sur le surgénérateur.

L'extension de l'usine de La Hague leur semblant inacceptable, ils demandent l'abrogation des décrets — pris par M. Raymond Barre — qui l'autorisent. L'argument des emplois à préserver leur paraît irrecevable : « *On ne construit pas des installations nucléaires*, disent-ils, *pour donner du travail à quelques milliers de personnes. Le ralentissement du programme nucléaire doit se faire sans un seul licenciement mais par reconversion des personnels à d'autres tâches.* »

Enfin, le débat prévu à l'automne sous forme d'une simple déclaration du premier ministre suivi d'un vote massif de la majorité socialiste leur paraît dangereux. Ils demandent que la discussion soit précédée de larges consultations, d'une véritable information du public et qu'elle soit beaucoup plus approfondie.

C'est donc une véritable fronde qui se lève face au gouvernement à propos du nucléaire. Le chef de l'Etat et son premier ministre se trouvent devant la première difficulté politique de leur « règne ». Elle est d'autant plus sérieuse qu'elle est le fait de groupes et de militants qui, comme au M.R.G. et à la C.F.D.T., au moins ont fait campagne au coude à coude avec les socialistes. Le pouvoir est certes assuré d'une majorité parlementaire inébranlable mais peut-il prendre le risque de donner à une partie de ses électeurs l'impression qu'il se moque d'eux une fois la victoire acquise ? Ce serait sans doute une faute politique car les socialistes auront assurément besoin de plus de trois mois « d'état de grâce » pour mener à bien la totalité de leur projet.

MARC AMBROISE-RENDU.

Trois opinions sur la réforme des collectivités locales

M. DEBRÉ : le gouvernement joue avec le feu.

M. Michel Debré, député R.P.R. de la *Réunion*, ancien *premier* ministre, écrit notamment, à propos du projet gouvernemental de décentralisation, dans le n° 27 du *Courrier du comité pour l'indépendance et l'unité de la France* : « *Il faut savoir faire la différence entre une décentralisation intérieure à l'Etat et une autre forme d'action, que l'on dit aussi décentralisatrice, et qui, touchant à la souveraineté, conduit à un démembrement de l'autorité politique, c'est-à-dire fait courir des risques à l'unité nationale (...). Aucune des grandes attributions nationales ne peut être répartie sans un risque inutile d'écartèlement : défense, justice, éducation, rapports internationaux, solidarité sociale, règles de droit privé et politique familiale, action économique et monétaire, toute altération de l'unité nationale, tout affaiblissement de l'Etat conduisant à un affaiblissement inconsidéré et dangereux de la France (...). Tirons la conclusion que le nouveau gouvernement, en appliquant le projet socialiste, joue avec le feu.* »

M. JOBERT : une vision comparable à celle de de Gaulle.

M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, écrit notamment, dans sa « Lettre » mensuelle : « *Les projets de décentralisation et de nationalisations recèlent assez de force et de novation pour justifier, à eux seuls, l'action politique et répondre à l'élan dont un vieux pays s'est soudain senti capable (...). La France a esquissé un retour vers elle-même (...) en s'engageant plus qu'en se résignant.* »

L'ancien ministre de Georges Pompidou relève que l'essentiel, pour l'instant, est le projet sur la décentralisation, qui « *privilégie la confiance et la responsabilité. Plus d'un pourra y retrouver une vision comparable à celle que Charles de Gaulle n'a pu materialiser en son temps* », dit-il.

M. DENIS DE ROUGEMONT : M. Mitterrand s'est engagé assez loin.

Dans une interview publiée mercredi 5 août par la *Tribune de Genève*, M. Denis de Rougemont, écrivain suisse d'expression française, qui milite depuis longtemps pour la régionalisation et le fédéralisme en Europe, déclare notamment : « *Les socialistes sont mieux placés que les technocrates qui détiennent le pouvoir en Europe pour promouvoir la réforme régionale (...). Mitterrand s'est engagé assez loin, ce qui m'a surpris, car je le croyais plutôt tiède.* » Affirmant que la volonté de décentralisation de M. Gaston Defferre lui paraît « *tout à fait réelle* », le philosophe ajoute : « *Le régionalisme n'existera que dans la mesure où les communes prendront leurs affaires en main.* »

M. CLAUDE GUYON NOMMÉ PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Outre le mouvement préfectoral concernant seize postes (*le Monde* du 6 août), le conseil des ministres a décidé, mercredi 5 août, de nommer préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon M. Claude Guyon, qui était jusqu'à présent sous-préfet de Mulhouse. Celui-ci remplace M. Clément Bouhin, nommé le 23 juillet préfet hors cadre.

[Né le 8 juin 1928 à La Roche-sur-Yon (Vendée), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Claude Guyon a notamment été chargé de mission, puis chef de mission auprès du préfet de la région Auvergne, de 1967 à 1972, avant d'être nommé sous-préfet d'Alès (*Gard*), en *1974*, puis sous-préfet de Mulhouse (Haut-Rhin) en mai 1977.]

هكذا من الأصل

مكذا من الاحل

Le Monde

société

La « Marche pour la paix » est arrivée à Paris

« Il n'y a pas de planète de rechange »

Après quarante-quatre jours de marche à travers l'Europe, ils ont franchi d'un pas alerte et en musique l'entrée du parc des expositions du Bourget dans la soirée du mercredi 5 août. Partis *le 22 juin de Copenhague*, ils ont avalé 1 200 kilomètres, traversé *Brême, Munster, Eindhoven*, Bruxelles, pour demander le désarmement de l'Europe et sa dénucléarisation. La Marche pour la paix est due à l'initiative d'un groupe de femmes scandinaves, notamment trois Norvégiennes. Elle est financée par The *nordic* Peace Organiza*tion.*

A la tête de la colonne bario*lée répandant des effluves de* crème solaire, un groupe de moines bouddhistes japonais scandent le rythme au son des gongs. D'autres religieux ont également quitté le Portugal, la Grèce et la Grande-Bretagne. *Tous doivent se retrouver* à Paris pour participer du 6 au 9 août au *Festival pour « la paix et le désarmement »* en souvenir des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont eu lieu précisément les 6 et 9 août 1945.

Tous ces marcheurs de la paix n'ont pas effectué la totalité du trajet sur l'asphalte brûlant. Certains sont arrivés en car, *en voitures, en minibus,* voire en landau, en caddy ou en fauteuil roulant, mais tous ont fait un petit bout de chemin à pied, une à deux journées, quelquefois plus, à raison d'une trentaine de kilomètres par jour. Des familles entières, des isolés, des gens de tous âges, pieds nus, en *brodequins, en short ou en maillot* de bains, la tête recouverte de feuillages ou de large chapeau, ils ont sillonné les routes d'Europe. Parmi eux un Danois qui a soixante-dix-huit ans a rejoint Paris sans monter une seule fois, paraît-il, dans la voiture balai.

Ils sont, en *majorité*, originaire d'Europe du Nord, portant badges et colombes en papier « *Missiles nucléaires, non merci !* » « *T'imagines dit une affiche, s'il y avait une guerre, plus personne ne vivrait !* ». Ces soldats de la paix ont rencontré un accueil enthousiaste notam*ment en Hollande et en Belgi*que. En revanche, en France, ce fut beaucoup plus réservé. Mme Brigitte Maugendre, vice-présidente de l'ARCA (Association pour le respect du citoyen anonyme) le reconnaît volontiers, mais *elle tient à dire* que malgré une constante improvi*sation les autorités françaises « se sont pliés en quatre pour que tout marche parfaitement. Tout le monde s'y est mis avec une extrême gentillesse* ».

Quel est l'influence d'une telle marche que les organisateurs ont voulu « *paisible, sans violence et sans agressivité ?* » Les manifestants pacifiques ont évité les bases militaires et les lieux d'implantation de missiles nucléaires. Une *Norvégienne*, Mme Mary Topper explique : « *Le plus important, c'est de parler aux gens le long des routes. C'est au peuple de changer l'esprit des hommes politiques. Il faut que l'opinion publique soit forte. C'est insensé de continuer à militariser l'Europe, et criminel de laisser faire. Dans quelques années il sera trop tard. En Norvège, 45 % de la population était favorable à la création d'une zone démilitarisée en Europe. Maintenant il y en a 69 %.* »

Fraternité

La presse soviétique a fait un écho inhabituel à cette *manifestation*. Une équipe de télévision *a suivi la marche à travers l'Europe. La Pravda* souligne que cette initiative continuera à « *faire face à l'hystérie anti-soviétique* » de la « *machine de propagande réactionnaire britannique et américaine* ».? Récupération ? « *Nous ne faisons pas de politique* », disent les organisateurs. « *Le retrait des missiles nucléaires que nous demandons concerne aussi bien l'Est que l'Ouest. De Bruxelles nous avons envoyé un télégramme à M. Reagan mais aussi à M. Brejnev. Cette marche doit apporter l'espoir. C'est une prise de conscience.* »

Parmi les quelque cinq mille personnes, installées au Bourget, *les opinions et les options* divergent, mais tous sont d'accord sur un point. « *En cas de guerre nucléaire, il n'y aura aucune chance, il n'y aura aucun survivant*, comme l'avait dit lord Moundbatten le 11 mai 1979 à Strasbourg. *La dévastation nucléaire n'est pas de la science-fiction. C'est un fait. Le monde maintenant est au bourd du gouffre sans fond.* »

Dans ce parc des expositions, on fraternise pour la même cause sur ce vaste camping où règne une tranquille joie de vivre. Chacun vaque calmement à ses occupations. On fait queue pour acheter à boire ou à manger. On s'installe pour la *nuit.* On dort à l'ombre des arbres tandis que les policiers *français regardent d'un œil égrillard* ces nordiques qui prennent *nus leur douche en plein air.* Aguigui Mouna est là aussi *comme chaque fois* qu'il s'agit « *d'une bonne action* », mais il trouve que payer sept francs pour dormir dehors c'est exagéré. Il montre sa main à l'intérieur de laquelle il a écrit : « *Inactif aujourd'hui, radioactif demain* » et lance « *il n'y a pas de planète de rechange* ».

Un Zoodstock de la paix ? Peut-être, le jeudi 6 août la marche de la paix traversera Paris en passant par la Bastille avant de gagner l'esplanade du château de Vincennes. Des manifestations doivent avoir lieu dans une trentaine de villes *en* France ainsi qu'en Europe et dans le *monde. Plusieurs organisations* prônent un jeûne de *trois jours « pour la paix »* et une fête se déroulera à l'hippodrôme de Pantin ce week-end avec chanteurs, artistes, etc. Un colloque sur le thème « *Désarmement nucléaire en 1981 : Réalités et Espoirs* » aura lieu à l'Unesco jeudi 6 août à 18 heures.

Les colombes sont en marche. Quel sera l'avenir et surtout *l'influence de ce mouvement qui* manifestement a bien démarré, *au* moment où la France vient d'annoncer qu'elle avait procédé à un essai nucléaire dans le Pacifique. Le prochain rendez-vous des pacifistes aura lieu en principe à Moscou le 6 août 1982 au terme d'une autre marche qui se prépare, dès aujourd'hui à Seattle aux Etats-Unis.

MICHEL BOLE-RICHARD.

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES. — *Paris a été choisie pour devenir le siège permanent de l'Association des comités nationaux olympiques (A.C.N.O.). Cette assemblée, créée il y a deux ans et présidée par M. Mario Vasquez-Rana, un richissime Mexicain, réélu le 30 juillet, a comme objectif immédiat de définir la « ligne » de comités nationaux olympiques dans la perspective du onzième congrès olympique, prévu à Baden - Baden, du 20 septembre au 3 octobre.*

RUGBY. — *L'équipe sud-africaine des Springboks a battu, mercredi 5 août, à Wellington, l'équipe néo-zélandaise de Wanganui par 45 points à 9.*

SPORTS EQUESTRES. — *Le compte rendu du Concours de saut d'obstacles international officiel de Grande-Bretagne, paru dans* le Monde *du 4 août, était l'œuvre de Roland Merlin et non d'Olivier Merlin, comme nous l'avons imprimé par erreur.*

TENNIS. — *Le Français Christophe Freyss a été battu, 7-5, 6-3, par le Suédois Hans Simonsson, mercredi 5 août, au deuxième tour du tournoi d'Indianapolis, le championnat des Etats-Unis sur terre battue, doté de 200 000 dollars.*

VOILE. — Midnight Sun, *le voilier suédois affrété par les Français et mené par Jean-Louis Fabry, a gagné, mercredi 5 août, au large de Cowes (Grande-Bretagne), la quatrième manche de l'Admiral's Cup, disputée sur un parcours de 25 milles. Avant la Fastnet, longue de 605 milles, qui clôturera l'épreuve, c'est le voilier italien* Almagores *qui est en tête au classement général, devant le Britannique* Victory *et l'Irlandais* Regardless. Midnight Sun *est septième. Par équipes, la Grande-Bretagne (526 points) devance l'Italie (472) et l'Australie (448). La France est neuvième (368) sur seize nations engagées.*



LA TUERIE D'AURIOL ET LA MISE EN CAUSE DU SERVICE D'ACTION CIVIQUE

M. Debizet ne sera entendu que la semaine prochaine

Les auditions de Mme Françoise Llaurens-Guérin, le juge d'instruction chargé du dossier de la tuerie d'Auriol, devaient continuer ce jeudi 6 août et se poursuivre jusqu'à samedi. Ce jour-là, l'interrogatoire sur le fond de deux des inculpés qui ont *sans* doute le plus à dire, MM. Lionel Collard et Jean-Joseph Maria, doit *avoir lieu. C'est seulement la semaine prochaine* qu'est prévue une nouvelle audition de M. Pierre *Debizet, secrétaire général du SAC, et sans* doute une confrontation avec les autres inculpés. S'étonnant de la date tardive prévue pour cette audition, l'avocat de M. Debizet, Mᵉ Denise Mialou-Marsh-Feiley, a annoncé jeudi qu'elle demanderait la mise en liberté de son client si celui-ci n'était pas entendu lundi ou mardi prochains.

Au cours de son interrogatoire mercredi, M. Jean-Bruno Finochietti, dont les révélations sont à l'origine des autres inculpations, n'est *pas revenu, comme on* lui en avait *prêté* l'intention, sur ses premières déclarations. Il a *néanmoins mis en cause le SDECE dont un* agent aurait « couvert » l'opération d'Auriol. Mais, de l'avis même de son *avocat*, cette déclaration est sujette à caution.

Si ce n'est pas le SAC...

De notre correspondant régional

Marseille. — Après les révélations de l'enquête, les inculpa*tions, la découverte des corps et* les spéculations sur les mobiles, l'information judiciaire ouverte sur la tuerie d'Auriol a pris le *pas sur les investigations policières.* Sauf coup de théâtre, c'est *du travail opiniâtre du magistrat* instructeur que dépend aujourd'hui *l'élucidation de cette* affaire.

Les faits matériels sont, à quelques interrogations *près*, définitivement établis. Restent les raisons véritables de l'expédition d'Auriol et, en particulier, la responsabilité effective ou morale du SAC et de ses dirigeants. Une direction nouvelle paraît sur ce point, être donnée à l'affaire. Des déclarations émanant des avocats des inculpés tendraient à prouver que, en dépit des apparences, le SAC ne serait pas seul en cause.

Une autre organisation, officielle celle-là, serait impliquée, le SDECE.

Cette mise en cause du service de contre-espionnage résulte notamment des déclarations, mercredi 5 août, de l'avocat de M. Jean - Bruno Finochietti, Mᵉ Bernard Grimaldi d'Esdra de Marseille, *au terme du long* interrogatoire de son client par *Mme Llaurens-Guérin. L'institu*teur marseillais s'est expliqué *pendant six heures devant le ma*gistrat instructeur sur le fond de *l'affaire. Contrairement à ce* qu'avait précédemment laissé en*tendre son défenseur*, il a entièrement confirmé ses premiers aveux et assumé ses responsabilités dans l'exécution de M. Jacques Massie et celle du fils de l'inspecteur stagiaire, Alexandre, huit ans, qu'il a achevé d'un coup de poignard « *pour abréger ses souffrances* ».

L'instituteur marseillais a de nouveau évoqué la personnalité du mystérieux M. Z, lequel aurait pu appartenir, selon lui, au SDECE ou agir pour lui. Sa conviction serait fondée sur les déclarations que lui aurait faites « Z ». Il en aurait d'autant moins suspecté la crédibilité que, dans son esprit, « *les activités du SAC et du SDECE étaient intimement liées* ». Du fond de sa cellule, M. Lionel Collard, un autre membre présumé du commando, qui pourrait être interrogé, samedi 8 août, par Mme Llaurens-Guérin, soutiendrait la même thèse.

Mᵉ Grimaldi d'Esdra a toute*fois émis* des réserves sur les déclarations de son client, qui pourraient être fondées soit *sur* une impression, soit résulter d'une manipulation de M. Finochietti par les *organisateurs* du commando. Le personnage de M. Z *semble apparaître lui-même*, au fil des jours, comme une création *artificielle de l'instituteur marseillais.* « Z » et Collard — qui nie *sa participation à la tuerie* — ne seraient, en réalité, qu'un seul et *même individu.* « *Z* » ne serait plus cette tierce personnalité *importante de la tuerie d'Auriol* donnant ses ordres « *d'en haut* ». Ce *subterfuge* aurait *pu* être inspiré à M. Finochietti par sa volonté de ne pas « trahir » M. Lionel Collard.

Les enquêteurs du S.R.P.J. ne se désintéressent pas, par ailleurs, de la piste Courtois, ce membre du SAC disparu inexplicablement de Marseille depuis deux mois (*le Monde* du 6 août). Une diffusion générale de recherche a été ordonnée à son sujet par le juge d'instruction. Cette disparition, fait-on remarquer dans les milieux de la police, est d'autant plus énigmatique qu'elle s'est produite très antérieurement à la tuerie d'Auriol. Ce fait, souligne-t-on, incite, *a priori*, à se montrer prudent sur une éventuelle relation entre l'« absence » de M. Courtois et l'« exécution » de la famille Massie. « *Courtois*, ajoute-t-on, *n'apparaît d'ailleurs à aucun moment dans la procédure actuelle.* » On s'interroge enfin sur les responsabilités réelles au sein du SAC de l'ancien ouvrier *qualifié de Chambourcy.* Selon Mᵉ Mialou, M. Debizet, secrétaire *général du SAC, aurait déclaré* qu'il ne connaissait pas M. Courtois, ce qui *contredit* la thèse des missions importantes — notamment en Corse — prêtées à celui-ci.

GUY PORTE.

● *L'Union départementale C.G.T. des Bouches-du-Rhône dénonce la « collusion »* entre le Service d'action civique, le patronat te le syndicat C.F.T.-C.S.L. L'U.D.-C.G.T. estime que « *les patrons ont placé nombre de ces individus du SAC aux postes de confiance pour organiser leur politique anti-C.G.T. de répression, de corruption, de délation, de provocation ou d'intimidation, notamment, dans les Bouches-du-Rhône, à la Sécurité sociale ou dans l'aéronautique, à Marignane* ». Le communiqué ajoute que, « *quand cela était plus utile ou nécessaire, avec ces mêmes individus, ils* [les patrons] *ont créé de toute pièce des syndicats maison, entre autres la C.F.T.-C.S.L.* ». Enfin, réclamant l'« *assainissement* » et la « *moralisation* » de la vie publique, la C.G.T. « *réitère l'exigence qu'elle formule depuis de longues années de la dissolution du SAC et de la C.F.T.-C.S.L.* ».

CORRESPONDANCE

Fiat lux

Nous avons reçu de Mme Madeleine Rebérioux, présidente de la commission « extrême droite » de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, la lettre suivante :

Ceux qui sont attachés à la *justice républicaine se félicitent* de la promptitude avec laquelle a *été menée l'enquête sur la tuerie* d'Auriol et de son efficacité : en quelques jours, policiers et magistrat instructeur sont parvenus à faire la lumière sur les faits et les hommes, sinon encore sur les intentions. L'espoir renaît de voir déboucher un certain nombre d'enquêtes antérieures, dont on désespérait de les voir aboutir.

La commission de la Ligue des droits de l'homme que je préside le souhaite vivement, en particulier pour certains attentats, qui ont entraîné mort d'homme : assassinats de Laïd Sebaï, Henri Curiel et Pierre Goldman, attentat de la rue Copernic. Pourtant, des faits récents suscitent notre étonnement. Ne peut-on s'interroger sur la rapidité avec laquelle *M. Ernesto Mila Rodriguez, soupçonné* dans l'attentat de la rue Copernic, a été mis hors de cause dès le 24 juillet, alors qu'il avait été placé sous garde à vue deux jours plus tôt ?

N'eût-il pas été souhaitable d'aller un peu plus loin que la simple vérification d'un alibi ? Et n'y a-t-il pas matière à s'étonner de ce que M. Jean-Pierre Malone-Libaude, appréhendé à Paris le 23 juillet à propos de son éventuelle participation, le 20 septembre 1979, au meurtre de Pierre Goldman, ait entretenu des rapports apparemment courtois avec un policier de l'Office central pour la répression du banditisme, M. Aimé-Blanc, alors qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour trafic d'armes et d'explosifs depuis janvier 1979 ?

La lumière doit être faite sur ces attentats. Il n'est pas certain qu'elle puisse l'être si restent en place les responsables policiers qui se sont employés, sous le dernier septennat, à faire la nuit.

● *Bangladesh : une centaine de noyés après le naufrage d'un chalutier.* — Une centaine de personnes ont péri noyées, dimanche 2 août, *au cours du naufrage* d'un chalutier dans la rivière Meghna, *dans le sud du* Bangladesh, à quelque 175 kilomètres de Dacca. *Environ deux cents* personnes étaient à bord du bateau, qui était utilisé « illégalement » comme ferry-boat. — *(A.F.P.)*

L'assassinat de Villeneuve-sur-Lot

L'avocat de Mme Luong réclame l'audition d'anciens hauts fonctionnaires de la police

MM. Albert Haroyan, ancien chargé de mission auprès du directeur général de la police nationale, et Raymond Cham, ancien directeur central des renseignements généraux, *seront-ils* entendus après la disparition de Robert Luong, ce peintre-décorateur *assassiné, en octobre 1979, à Villeneuve-sur-Lot,* vraisemblablement en raison des rapports qu'il entretenait avec l'épouse du *président Omar Bongo du Gabon ?*

Mercredi 5 août, Mᵉ Michel Gonelle, avocat de la partie civile (1), a déposé un mémoire auprès de la cour d'appel d'Agen tendant à ce que les dépositions de ces deux hauts fonctionnaires, ainsi que celles de deux de leurs collègues, soient recueillies par le juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Marc Danian.

Mᵉ Gonelle, qui défend les intérêts de Mme Luong et de ses enfants, avait fait appel de l'or*donnance* de non-lieu rendue voici un an. En dépit de la tentative du *magistrat instructeur* d'enterrer l'affaire, un supplément d'information avait été ordonné par la chambre d'accusation de la cour d'appel.

Trois faits sont intervenus depuis lors qui pourraient inciter le juge d'instruction à s'intéresser à nouveau au dossier. Le premier est une note, qui date d'il y a quelques jours, de la chancellerie au parquet d'Agen, s'inquiétant de l'état d'avancement de l'instruction. Le deuxième est le rôle, découvert récemment, joué auprès du président Bongo par M. Pierre *Debizet*, secrétaire *général* du SAC, inculpé après la tuerie d'Auriol (*le Monde* du 29 juillet). Le troisième est un article paru *le 29 juillet dans le Canard enchaîné*. Dans cet article, l'heb*domadaire faisait état d'une note,* en date du 16 mars 1979, de *M. Haroyan à M. Cham*, demandant une enquête des rensei*gnements généraux sur Robert* Luong. *Le Canard enchaîné estime que l'ordre — inhabituel* — de mener cette enquête venait « *presque sûrement de l'Elysée* ». Il en veut pour preuve les mentions « *confidentiel* » et « *signalé* » figurant sur cette note.

*Mᵉ Gonelle, qui, en plus de l'au*dition de MM. Haroyan et Cham, *demande celle de MM. Jacques* Soller, à l'époque directeur géné*ral de la police nationale*, et Pierre Bergeret, directeur adjoint des R.G. (2), s'étonne que cette note ne figure pas au dossier.

L'avocat compte aussi soumettre à la réflexion du magistrat *instructeur* une *pièce* concernant le rôle de M. Assane Diop.

Bien que de nationalité française, M. Diop est membre de la garde *présidentielle gabonaise*. Avec M. N'demba Doye, il avait ramené de force Robert Luong en France dans l'avion personnel du président Bongo et était chargé de l'empêcher de quitter Villeneuve. Notre correspondant dans le *Lot-et-Garonne* nous indique, que, selon Mᵉ Gonelle, M. Diop, *retourné à Libreville* après sa « mission » à Villeneuve, serait revenu en France *en séjour* aussitôt rendue l'ordonnance de non-lieu, alors que la *décision du* magistrat instructeur n'était pas encore connue. Si cela est vrai, cela prouverait que l'entourage du président Bongo a *été* très vite informé de ce non-lieu. Selon certaines informations, M. Diop serait actuellement à nouveau en France, à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), comme chaque année à la même époque.

Jamais entendu

M. Diop n'est pas suspecté d'être l'assassin de Robert Luong. Les deux hommes qui ont tué le peintre-décorateur étaient blancs et M. Diop est noir. Mais Mᵉ Gonelle souhaiterait que M. Diop, qui en sait sans doute long sur l'affaire, soit entendu, ce qui, pour des raisons inexplicables, n'a jamais été fait. De même, Mᵉ Gonelle souhaiterait que soit enfin recueillie, comme l'a ordonné, en vain jusqu'ici, la chambre d'accusation, la déposition du fils de Robert Luong, Félix, qui était à proximité des lieux lorsque le meurtre a été commis et dont les déclarations pourraient orienter l'enquête dans de nouvelles directions.

(1) Mᵉ Gonelle était candidat R.P.R. aux dernières élections législatives. L'autre avocat de la partie civile, qui défend les intérêts de la sœur de Robert Luong, Marie-Thérèse, est Mᵉ Gérard Gouzes, nouveau député (P.S.) du Lot-et-Garonne.

(2) M. Bergeret est le seul des quatre hauts fonctionnaires de la police, dont Mᵉ Gonelle demande l'audition, à être encore en fonction.

FAITS ET JUGEMENTS

L'obstination du baron Fourn

C'est un bien curieux anniversaire qui a été fêté — si l'on peut *dire* — le 6 août par M. Ferdinand Fourn. Depuis trois ans en effet ce descendant de la noblesse napoléonienne, baron de son état, s'est retranché dans sa propriété de la tour de la Badoc, à Limoux (Aude). Il attend depuis le 6 août 1978 que la justice se prononce sur la plainte qu'il avait déposée deux jours auparavant pour entraves et tentative d'entraves à la liberté des enchères (*le Monde* daté 13-14 août 1978). Ce que réclame M. Ferdinand Fourn est simple. Estimant que le 11 juillet 1978, lors d'enchères publiques attribuant son *bien* à M. Jean Besset, directeur de la cave coopérative *de blanquette*, celui-ci n'a pas été cédé à son juste prix, il réclame *qu'on évalue conformément* « *à la réalité* » sa maison et ses 26 hectares dont 11 hectares *environ* de vigne. Et cela pour payer *ses* dettes.

Le 27 septembre 1979, le maire de Limoux, M. Robert Badoc (P.S.), a été inculpé d'entraves à la liberté des enchères. Mais depuis cette date l'instruction s'éternise. Un deuxième complément d'information a été ordonné au mois de mars dernier par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Toulouse.

Mais le baron Fourn attend toujours. Il a écrit au président de la République, à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, et il s'étonne que la plainte en diffamation déposée par M. Jean Besset soit déjà instruite et le procès fixé au 19 août. Mais M. Fourn ne cédera pas. M. Besset réclame l'inter-concours de la force publique pour rentrer en possession de son bien. Le préfet de l'Aude attend le règlement de la procédure judiciaire. Mais le baron s'inquiète. Il écrit : « *Dès lors que la procédure pénale sera éteinte par l'amnistie, il ne subsistera plus d'obstacle à l'affrontement.* »

M. Charousset aurait été victime d'un règlement de compte

Grenoble. — Après la découverte, le mercredi 5 août, dans la banlieue grenobloise, des corps de deux hommes, MM. Jacques Charousset et Michel Castiglion, tués par balles (*le Monde* du 6 août 1981), les enquêteurs de la police judiciaire, avec l'aide de policiers de l'office central de répression du banditisme, s'efforcent d'établir l'origine de ce qu'ils considèrent comme un règlement de compte lié à une affaire de grand banditisme.

M. Jacques Charousset, propriétaire du bar l'Oxford, avait fait parler de lui il y a trois ans lorsqu'il tua le 16 septembre 1978 à bout portant, avec une carabine à pompe, l'un de ses clients, *M. Ali Gougache*, vingt-deux ans, qui fut tué sur le coup (*le Monde* du 20 septembre 1978). Pour sa défense, le patron de l'Oxford bar *avait expliqué* que la *victime* usait de menaces et le rackettait. Après cette affaire, M. *Charousset* avait créé une sorte de milice anti-racket. Inculpé de meurtre, mais aussitôt remis en liberté, le propriétaire de l'Oxford reçut des menaces de mort. Le 2 novembre 1978 (*le Monde* du 4 novembre 1978), des inconnus saccageaient son établissement de boissons. Enfin, le 4 août 1979, M. Charousset était grièvement blessé à coups de pistolet devant son bar par un inconnu.

Ces différents précédents pourraient accréditer la thèse d'une vengeance après l'affaire de racket, encore que, sur la réalité de *celle-ci*, les *policiers grenoblois* aient toujours montré un certain scepticisme. *La personnalité* de M. Charousset, ancien membre du SAC, ses relations avec de nombreux truands, dans une ville où de graves affaires de proxénétisme ont quelque peu perturbé le « milieu », pourraient tout aussi bien, selon les policiers, être à l'origine de cette affaire.

Enfin, autre hypothèse, le tueur aurait exécuté M. Charousset comme simple témoin gênant d'un règlement de compte qui aurait visé *Michel Castiglion*, mêlé, lui, à plusieurs affaires de proxénétisme et à plusieurs règlements de compte sur la côte d'Azur. — *(Corresp.)*

Une « bavure » policière à Nouméa

A Nouméa, un homme qui était gardé à vue après une plainte pour tentative de viol sur une fillette âgée de huit ans est mort, lundi 3 août, à l'hôpital où il avait été transporté par la police parce qu'il *souffrait* de *douleurs* costales et abdominales. Il a affirmé avoir *été* frappé par les policiers chargés de son interrogatoire. L'autopsie a révélé que cet homme, Alphonse Delville, quarante-quatre ans, était mort des suites d'une hémorragie interne *causée* par un éclatement de la rate d'origine traumatique. Le parquet a ouvert une information. Après les premières auditions, le juge d'instruction chargé du dossier a inculpé l'un des policiers ayant procédé à l'interrogatoire, M. François Antona.

Le Monde DES LIVRES

Armand Robin, le réfractaire

Armand Robin ? *En lisant « La littérature souveraine », un texte de* Julia Kristeva inclus dans le gros catalogue de « Paris Paris », on devine, sous cette prose de plomb, pourquoi Robin, comme Maurice Blanchard, Armen Lubin ou André Frédérique, est inconnu au bataillon.

Inconnu le traducteur de Maïakowski, Ady et Pasternak. Inconnu le libertaire qui dénonça la « fausse parole » dans tous ses états, soviétique et bourgeoise. Inconnu le vagabond celte qui voulut voyager dans toutes les langues, en Breton universel : du hongrois à l'arabe, du gallois au slovène. Inconnu le hors-la-loi, toujours en avance d'une interdiction, *qui finit par mourir en 1961 à l'infirmerie du dépôt, en* laissant pour héritage une brassée de poèmes.

Plusieurs de ses textes ont été réédités ces derniers mois, notamment « le Temps qu'il fait », une étonnante épopée que Xavier Grall présente ci-dessous. Louis Nucera, de son côté, a recueilli le témoignage de Georges Brassens, tandis qu'André Laude évoque la vie et la mort solitaires du poète (voir page 10). Ne manquons pas l'occasion de redécouvrir Armand Robin. C'était un type singulier, semblable pourtant au premier venu, une exception perdue dans le troupeau de la docilité : un réfractaire. — Raphaël SORIN.



★ *Dessin de Berenice CLEEVE.*

Le témoignage de Brassens

Armand Robin ne cessa, jusqu'à la mort, de rompre des lances avec les voraces qui, *« cherchant des peuples entiers d'esprit à subjuguer, à sahariser, se sustentent de toutes nos inattentions à penser, s'engraissent de nos défaillances à vivre ; seul notre assassinat mental les rassasie »*, concluait-il. Par l'étrange métier qu'il exerçait (il écoutait à longueur de nuit les radios de nombreux pays), il se penchait sur le monde au point d'y sentir battre le pouls de celui-ci. *« Mon métier me prit, lambeau d'âme après lambeau d'âme, plutôt que je ne le pris »*, précisait-il.

Mais laissons à Brassens, compagnon fidèle, le soin de parler simplement de l'ami qui combattait l'imposture majeure (et son entreprise d'asservissement des travailleurs au nom même des idéaux révolutionnaires-prolétariens), l'ami à l'esprit si malencontreusement tourné qu'il préférait les persécutés aux persécuteurs. Ce sont des choses qui arrivent.

Chez les « anars »

« Armand Robin, relate Brassens, était un anarchiste conséquent qui, un moment, se trompa de route puisqu'il fut communiste. C'était pendant la guerre... Je l'ai connu en 1945 au groupe du quinzième, affilié à la Fédération anarchiste du quai de Valmy. Il était, disons, président de ce groupe. On se réunissait une fois par semaine. On traitait des problèmes sociaux, mais souvent aussi de livres, de peinture. Comme il avait des accointances avec le milieu littéraire, il invitait des auteurs. Il aimait les surréalistes. Je me rappelle qu'André Breton vint nous faire une causerie

» Comme la plupart des anars, Robin était un homme relativement secret. Il parlait mais ne racontait rien. Je l'évoque dans Les jeunes amoureux qui écrivent sur l'eau et dans la Tour du miracle, où je l'appelle Robin-la-liste-noire car, dans une lettre désormais célèbre, il se porta « candidat d'avance pour toutes les listes noires ». *Il luttait contre les ostracismes et, en l'occurrence, contre ceux du Comité national des écrivains. Il haïssait Aragon. Il affirmait qu'Aragon l'appelait Abraham Robinovitch.*

» Je travaillais à cette époque au Libertaire. *J'écrivais des articles, j'apprenais la mise en pages avec les gars de la rue du Croissant. Dans ces éditions du* Libertaire, *Robin publia le poète hongrois André Ady. Il disait :* « Trente poètes de tous pays ont pris ma tête pour auberge. » *Il en traduisait beaucoup.*

» Il habitait sous les toits, rue Falguière. Là, il passait d'une station de radio à l'autre. Il connaissait plus de vingt langues... Ce tête-à-tête avec les radios mondiales le mettait en rapport avec les propagandes. Nul mieux que lui ne savait comment on colonise les âmes et combien les mots sont dévoyés. « Dans les pays où règne la p r o p a g a n d e, *déclarait-il,* l'homme continue à remuer les lèvres, mais tout authentique usage de sa parole lui est retiré. Il s'agit d'une razzia contre son entendement. Les carnassiers mentaux en quête de pâture se repaissent de millions de cerveaux. L'être humain est mort alors qu'il croit vivre encore. »

» Il s'était marié, me semble-t-il, avec une jeune femme qui venait des pays de l'Est, afin qu'elle puisse demeurer en Occident. Cela se faisait beaucoup en ces temps-là. J'allais très fréquemment chez lui. Il donnait des leçons de latin à une copine. Comme cela se passe partout, notre groupe fut, un jour, en désaccord avec la Fédération anarchiste qui nous tenait pour des rigolos. C'est qu'il y avait les communistes et les individualistes, dont nous étions, chez les libertaires. La rupture ne fut pas brutale. Chez les anars on a le droit d'être en désaccord sans être menacé d'exclusion. Puis, progressivement, je cessais d'aller aux réunions sans cesser pour cela de fréquenter Robin...

» Que dire encore ? Qu'il avait pris l'habitude tous les soirs de téléphoner au commissariat de son quartier. Il demandait le commissaire, déclinait son identité, donnait son adresse et disait : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous déclarer que vous êtes un con. » *Ça l'amusait beaucoup. Il n'avait pas toujours l'art de se faire des amis. »*

Propos recueillis par
LOUIS NUCÉRA.

Le banquet des pauvres

DE son vivant, Armand Robin a mis quelque acharnement à ensevelir son propre nom dans un silence amer. Un de ses ouvrages portait un titre révélateur : *la Vie sans moi.* Exilé de lui-même, il était aussi *rejeté par* un milieu littéraire qui, pour parler à sa façon, n'en finissait pas d'aragoniser, d'éluardiser, de séghériser...

Il y a deux ans, la revue *Plein chant* lui consacrait un numéro spécial (1). Récemment, Gallimard a réédité son premier chef-d'œuvre, *Le temps qu'il fait.* A partir de l'évocation de son enfance paysanne et pauvre à Plouguernevel, c'est une épopée celte que nous offre cet excellent manieur de langages qui ne parlait que le breton jusqu'à ses dix ans !

Poèmes lyriques et fabliaux alternent avec de grandes proses triomphales. Paysans et paysannes, buissons et fougères y prennent la parole. Et Merlin, et Rimbaud, et Lénine ! Dans le *bestiaire, ne pas oublier* les chiens de ferme, les hirondelles, « les seigneurs-chevaux ». Il s'agit vraiment d'un opéra fabuleux.

A chaque pas, sur ses chemins familiers, Armand Robin, frappant la terre de ses sabots, invente des images éclatantes, des voix d'outre-mer, des musiques célestes, sans compter, bien sûr, des néologismes d'une étonnante sonorité (*buissonner, musiquer,* tictaquer, claquetiller, etc.). Il joue, ravi, avec les vocables comme un Petit Poucet avec des pierres multicolores.

Ne nous méprenons pas : ce qui soulève cette effervescence de verbes et ce chant terrien, c'est la fidélité de Robin au peuple qui l'a vu naître. Ses père et mère dialoguent avec le Christ dans un bruissement de trèfle et d'aubépine. La Bretagne misérable et émerveillée des temps obscurs laboure, dans ces pages, ses landes et ses douleurs. Et avec elle encore se lèvent dans les nuages bas tous les peuples prolétariens humiliés par les riches. Le Christ revient à Plouguernevel et à Rostrenen, et toutes les nations aux mains trouées se mettent en marche pour célébrer sa parousie ! C'est superbe. De poésie et de fraternité.

Armand Robin a présenté lui-même *Le temps qu'il fait.* Il écrit : *« Si mon ouvrage a bientôt pris l'allure de poème épique, si je l'ai bientôt entendu résonner comme le chant d'annonce d'une future grande révolution de la douceur, c'est qu'il n'y a rien en lui qui ne m'ait été soufflé par quelqu'un de ces millions d'hommes qui, sans le savoir, se disent, pendant leur travail : « Là où est l'amour, » là est le véritable banquet. »*

S'il vous plaît, cher Robin, gardez-nous une place à ce festin-là...

XAVIER GRALL.

(1) *Plein chant,* 240 pages, Bassac 16120 Châteauneuf-sur-Charente.

★ LE TEMPS QU'IL FAIT, 213 pages, env. 45 F., Gallimard.

Kawabata et le temps orphelin

● ***Quand l'écriture n'est plus que retrouvailles avec des morts***

TRISTESSE ET BEAUTE est le dernier livre de Kawabata, qui se tua en 1972, deux ans après la mort de son ami et disciple Mishima.

Le récit nous fait participer à la vie d'un couple de femmes dont la plus âgée, Otoko, fut autrefois *séduite* par *l'écrivain* Oki, puis abandonnée par lui, alors qu'elle avait mis au monde un enfant qui ne devait pas vivre. La plus jeune, Keiko, disciple et amante d'Otoko, dont elle admire la peinture, décide de venger son amie, même si cette déconvenue date maintenant d'il y a une vingtaine d'années. C'est à l'histoire de cette vengeance que Kawabata nous convie.

Etrange sujet : une rancune à l'origine tellement ancienne que toute jalousie rétrospective semblerait devoir être assourdie ; mais, avec Kawabata, il s'agit toujours de remonter vers l'Antérieur, de voyager à rebours, vers le lieu des premières coupures, des premiers abandons, là où le Mal a eu lieu pour la première fois — un mal inoubliable, puisqu'il s'est accompagné d'une mort d'enfant. Otoko a failli en devenir folle.

Tout ce qu'Etiemble écrivait à propos du *Kyôto* de Kawabata dans *Comment lire un roman japonais* (Elbel2Fanlac, 1980) s'applique ici ; on y retrouve la même importance accordée aux œuvres d'art du passé, la même horreur de la pollution inséparable du présent : ainsi ce lac Biwa, dont les eaux tranquilles *sont désormais* sillonnées de canots automobiles. Sur ces thèmes qui se rattachent au Temps — la préoccupation majeure de Kawabata, comme l'érotisme était celle de Tanizaki — se greffent d'autres obsessions déjà rencontrées chez lui.

Tout d'abord, cette impression d'être séparé des choses par la vieillesse ou la maturité, d'être témoin et non plus acteur ; puis, en plus clairement que dans les œuvres précédentes, la méfiance à l'endroit de l'écriture. Oki est en effet un romancier célèbre *dont* la *fortune* et la renommée viennent de ce qu'il a raconté sa triste liaison avec Otoko, autrefois si jeune et si belle : la *souffrance d'autrui* fut son tremplin vers la gloire.

D'autres situations révèlent une douleur fouillée, approfondie ; ainsi, tout amour n'est que la répétition d'un autre : si Otoko aime Keiko, c'est en songeant aux gestes d'Oki. La liaison homosexuelle ne semble être ici qu'une vie revécue pour conjurer l'échec et la blessure hétérosexuelle initiale. Pourtant, chacune des deux femmes aspire à devenir l'autre : « *N'avons-nous pas le même corps ?* », s'interroge l'une d'elles. Mais cette similitude ne procure ni libération ni fusion. Chacun reste enfermé en soi, en son propre passé.

Livre désenchanté, où règne une vision rebutante de la chair : le corps n'est vu avec précision qu'à travers la *déformation* du dégoût — sueurs, crèmes épilatoires, vomissements de femme enceinte. Seuls comptent le souvenir de la douleur maternelle, l'éclat d'une nuque blanche, le son retrouvé des cloches d'antan, la quête mélancolique des rituels disparus, comme si le temps était orphelin. Ce que Kawabata fut lui-même dès l'enfance.

Etiemble précise que l'auteur fut élevé par son grand-père, qui mourut en 1914, et que son *Journal intime de ma seizième année* raconte l'agonie du vieillard. Or le livre écrit par Oki dans *Tristesse et beauté* s'intitule précisément *Une jeune fille de seize ans.* Aussi est-on tenté de voir en cette œuvre ultime comme un rappel et comme un testament laissant prévoir le suicide d'un homme pour qui l'écriture n'est plus que retrouvailles avec ses morts.

DIANE DE MARGERIE.

★ TRISTESSE ET BEAUTE, de Yasunari Kawabata. Traduit du japonais par Amina Okada. Albin Michel, 270 pages. Environ 49 F.

(Lire en page 12 : Voyages en en littérature étrangère : le Japon, par Hajime Shinoda.)

De quoi sont faits les romans ?

LE RETOUR DE MONTE-CRISTO

L'ANNEE 1981 aura été faste pour Alexandre Dumas. L'homme ou ses personnages ont resurgi en plusieurs endroits de la scène littéraire, *fécondant* la création de *nos* romanciers. Poirot-Delpech a mêlé le père Dumas, de beaucoup plus près qu'il ne le fût, à l'histoire de *la Dame aux camélias* vécue et écrite par le fils. Jean-Luc Dejean a *inventé un cousin à Porthos (J.-C. Lattès). Mais c'est encore le Comte de Monte-Cristo* qui a reçu les plus grands honneurs. Non seulement Philippe Daudy a fidèlement démarqué l'œuvre pour en faire un roman contemporain (*la Force du destin,* Belfond) (1) mais voilà qui entre dans la « Bibliothèque de la Pléiade » où elle rejoint *les Trois Mousquetaires.*

C'est Gilbert Sigaux qui l'y introduit comme la précédente. Ses *commentaires, préface et notes, sont assez brefs.* Sans doute les six volumes de l'édition Calmann-Lévy (1846) que reproduit la « Pléiade » n'autorisaient-ils pas plus de développement ? En revanche, les documents publiés en annexe et qui éclairent la genèse du roman valent de l'or. On y trouve notamment, reproduite *in extenso,* l'histoire (réelle ?) d'où Alexandre Dumas a tiré l'intrigue du *Comte de Monte-Cristo.* C'est en quelques pages un *extraordinaire* drame de l'envie et de la vengeance qui peut être tenu pour vrai. Il sort, en effet, des *Mémoires historiques, tirés des archives de la police,* œuvre posthume en six volumes qu'un journaliste et un romancier *(ce qui fait tout de même peser sur l'authenticité des* récits l'ombre d'un doute) tirèrent, en 1838, des dossiers d'un certain Jacques Peuchet, archiviste de la police.

E*N 1807, à Paris, vivait un jeune cordonnier, originaire de* Nîmes, François Picaud, qui allait faire un beau mariage. Comme il s'en glorifiait, trois de ses « pays », moitié par plaisanterie, moitié par envie, jurèrent de retarder les noces. L'un d'eux, le cafetier Louplan, imagina de le dénoncer comme agent de l'Angleterre. L'accusation n'eut pas de mal à prendre. Picaud, jeté au cachot, y moisit pendant sept ans.

par Jacqueline Piatier

Il en sortit, rendu méconnaissable par les mauvais traitements, mais riche : un prélat italien, mort à ses côtés dans la prison, lui avait légué sa fortune.

Sitôt libéré, Picaud ne songe plus qu'à se venger. Sous un déguisement, il arrache à un comparse, en échange d'un superbe diamant, le nom des coupables. Et patiemment, férocement, *grâce à mille subterfuges, il ourdit sa revanche.* Par le fer ou le poison, il tue deux des complices, gardant le principal pour la bonne bouche, Louplan, qui a prospéré dans la limonade et chez qui Picaud s'est fait engager comme garçon. Picaud le ruine, met le feu à sa maison, dégrade sa fille en la faisant épouser un galérien qu'on présente comme un marquis millionnaire, pervertit son fils qui encourt les assises, *jusqu'à ce que, en plein jardin des Tuileries, après* s'être fait reconnaître, il lui donne enfin le coup de grâce. Picaud est alors rejoint, capturé, torturé à son tour, et tué par le comparse qui lui avait *révélé* la machination d'autrefois.

On a le souffle coupé par le récit de cette double vengeance que Jacques Peuchet donne pour la confession du second justicier. Certes l'histoire était connue. Alexandre Dumas n'a jamais fait mystère de la source qui lui avait fourni l'intrigue de *Monte-Cristo.* Il a même joint le texte de Peuchet, intitulé *le Diamant et la Vengeance,* à l'édition du roman que *le Siècle* donna en 1846. Plus tard, il y est *revenu dans ses Causeries qui furent publiées en 1860* et jamais rééditées depuis. Gilbert Sigaux, dans ses annexes, nous donne aussi cet *« état civil du comte de Monte-Cristo ».*

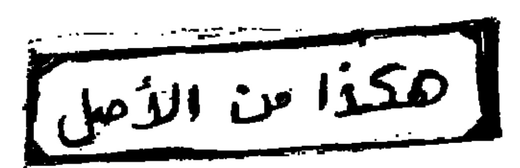
La surprenante facilité de l'écrivain y éclate. Ses éditeurs lui *avaient commandé des « impressions de voyage dans Paris »,* puis, se ravisant devant le succès des *Mystères* d'Eugène Sue, lui demandèrent de les mettre en forme roma*nesque. Alexandre Dumas dénicha alors le Peuchet dans sa* bibliothèque. Et, avec l'aide de l'indéfectible Auguste Maquet, les trente pages du *Diamant et la Vengeance* devinrent les six volumes du *Comte de Monte-Cristo.*

MAIS où pouvait-on les lire aujourd'hui ces trente pages ? Dumas en a parlé avec un mépris qui étonne. *« Tel que cela était, c'était tout simplement idiot...,* écrit-il dans *les Causeries. Il n'en est pas moins vrai qu'au fond de cette huître il y avait une perle, perle informe, perle brute, perle sans valeur aucune et qui attendait son lapidaire. »* Quelle était cette perle qui brillait aux yeux de Dumas ? La vengeance ? Le désir de faire justice ? Une histoire prétendue vraie ? Ou le canevas bien tissé du plus beau des romans noirs ?

Le Comte de Monte-Cristo, s'il transporte l'aventure de 1807 à 1815, et fait d'Edmond Dantès une victime de la Restauration et non de l'Empire, emprunte, en les orchestrant, bon nombre d'épisodes au récit de Peuchet : la dénonciation, le trio des coupables, l'invraisemblable héritage reçu en prison, la corruption du comparse, les déguisements, jusqu'à la machination qui jette la fille de Loupian dans les bras d'un forçat. Mais en faisant de son héros un nabab qui éblouit le Tout-Paris, en faisant accéder les bourreaux aux plus hauts postes de la société louis-philipparde qu'il se donne ainsi le plaisir de caricaturer, Dumas se prive d'un des aspects les plus forts de l'anecdote transmise par Peuchet. N'y voit-on pas un homme devenu riche par un extravagant coup du sort renoncer à la jouissance de ses biens et vivre une condition misérable, celle d'un garçon limonadier qui suit son patron dans la ruine, pour mieux perpétrer sa vengeance ? La passion est portée là à son paroxysme.

(Lire la suite page 10.)

(1) Voir l'article d'Alexis Lecaye dans « le Monde des livres » du 20 mars 1981.



portrait

Armand Robin, le réfractaire

« J'ai de quoi parler pour toujours »

« *AVEC Armand Robin nous sommes en « absence » de quelqu'un qui a toujours voulu prendre les devants* », a écrit un jour Bernard Delvaille. Un poète donc sans biographie possible. Essayons pourtant de retrouver quelques-unes de ses « traces ».

Armand Robin est né le 19 janvier 1912, à Kerfloch, dans une ferme isolée que se partageait une nombreuse famille. Ce n'était pas un lieu de grand luxe, c'est le moins qu'on puisse dire.

L'œuvre

Voici les textes et traductions d'Armand Robin, qui ont été récemment réédités, ou publiés pour la première fois :

- **« Le Temps qu'il fait », Gallimard.**
- **« *La Fausse Parole* », nouvelle édition augmentée de « Outre-écoute 1955 ». Introduction, postface et notes de Françoise Morvan. Ed. Plein chant (Bassac, 16120 Châteauneuf-sur-Charente).**
- **« Les *Poèmes indésirables* », Ed. Plein chant.**
- **« Roméo et Juliette au village », de Gottfried Keller. Récit traduit de l'allemand. Ed. Plein chant.**

Chez un jeune éditeur de Cognac, qui s'est appelé « Le temps qu'il fait », comme le livre d'Armand Robin :

- **« Le Cycle séverin ».**
- **« L'Homme sans nouvelle ».**
- **« Poèmes d'André Ady », traduits du hongrois. (1, rue Lenôtre, 16100 Cognac. Distribution : Distique, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.)**

Il faut aussi mentionner l'ouvrage d'*Alain Bourdon*, dans la collection « Poètes d'aujourd'hui » (Seghers), et les deux numéros consacrés à Robin par « les Cahiers bleus ». (Centre culturel Thibaud-de-Champagne, Maison du Boulanger, 16, rue Champaux, 10000 Troyes).

La porte d'entrée était étroite et la lumière parcimonieuse. Le souvenir de cette époque tourmentera le poète, qui, dans *Ma vie sans moi* (1) et *le Temps qu'il fait*, a tracé des portraits bouleversants de ses parents : un homme toujours à la tâche, ruminant de plus ou moins sombres pensées, silencieux, disputant ceux qui l'entourent, absorbé dans de pauvres travaux, empêtré dans un infini combat pour la survie. Une femme qui est vaiment une mère aimante, qu'on maltraite et qui en perd la parole, qui chérit presque clandestinement ce fils en proie à l'amour des livres. C'est là, dans ce fragment de temps, qu'il faut fouiller pour éclairer l'origine d'Armand Robin.

Un peu plus tard, sans quitter le département des *Côtes-du-Nord*, la famille s'installe, grâce *aux fruits du labeur, dans* une plus vaste exploitation rurale, proche de *Rostrenen*. C'est l'âge de la scolarité pour Armand, et *l'enfant, qui jusque-là n'a parlé* que le fissel, un dialecte breton, est *confié aux frères du collège* de Compostal. Il apprend le *français*, *obtenant* très vite de brillants résultats en instruction *religieuse*, *algèbre*, *géométrie*, histoire ancienne et littérature.

A la bibliothèque il *emprunte* des ouvrages que les frères ne re*commandent* pas *spécialement* aux élèves. Devenu bachelier, *après un séjour* au lycée de Saint-Brieuc, il connaîtra ensuite *la khâgne du lycée Lakanal*, à Sceaux. Ayant échoué à l'oral *du concours d'entrée à l'Ecole* normale supérieure, il poursuit, à *Lyon*, *ses études de lettres*, mais il ne sera pas reçu à l'agré*gation*, n'ayant *pas* respecté la « règle du jeu ».

A vingt et un ans, Armand Robin séjourne dans un kolkhoze en *U.R.S.S. Découvrant la réa*lité du « nouveau monde », il éprouve une *terrible déception*. C'est alors qu'il apprend et adopte la langue russe par sympathie pour les victimes de la dictature *bureaucratique*. Mais le russe ne lui suffit pas. Il apprend aussi le hongrois, l'arabe, le chinois, le gallois, le slovène, le *macédonien et bien* d'autres langues, dont certaines peu répandues. Il *devient* un homme littéralement traversé par les paroles *surgissant* de *tous* les horizons, un « passeur » de langues, et *cet état lui donnera* une grande singularité d'esprit.

Ces connaissances *planétaires* vont lui permettre de s'inventer un « métier » — qui sera plus qu'un gagne-pain. Il se met à l'écoute des radios internationales et publie régulièrement un bulletin qui compte parmi ses abonnés l'Elysée, le Vatican, les divers ministères. Voilà cet homme de paroles — de parole aussi ! — aux prises avec les langages officiels, si souvent mensongers. De cette expérience naîtra un ouvrage fondamental, publié aux éditions de Minuit : *la Fausse Parole*. Dans ce livre, Robin dénonce le discours des *pouvoirs. Il le dépeint comme* une sombre besogne, dont le but est *d'asservir les consciences*. Mais, tout en mesurant la puissance *de ce discours, le poète* fait sentir quel malheur il repré*sente pour l'esprit*.

Armand Robin était un hors-la-loi, un « hors-jeu ». C'est lui qui adressait à la Gestapo des *lettres vengeresses*. C'est lui qui s'est déclaré anarchiste quand il était de bon ton, boulevard de l'intelligentsia, d'arborer fièrement le badge de « compagnon de route ».

Armand Robin a écrit un jour : « *Ce siècle de terreur est un siècle miraculeux pour qui, justement, se rit des terreurs. Messieurs les inventeurs de dangers, je suis d'avance votre client.* » Cet homme, qui s'est fait un malin plaisir de toujours publier « *très exactement ce qu'on voulait le plus interdire* », n'a pas connu la « belle vie ». Son existence a été une succession de désastres, et ses derniers jours seront particulièrement tragiques. Le 6 mars 1961, un huissier procède à une saisie dans son modeste logis. A cette époque, Robin croit encore qu'il va épouser une jeune femme de Lausanne. Sachant qu'il ne peut lui accorder le confort souhaitable, il rompt tristement. Le 27 mars, il erre à travers Paris. Que s'est-il passé entre cette journée et le 29 mars, jour de sa mort, à l'infirmerie du Dépôt ? On ne le saura sans doute jamais exactement. Toujours est-il *que France-Soir*, trois semaines plus tard, a publié un *entrefilet précisant que* la mort d'Armand Robin était *consécutive* à une *embolie*.

De ce « fraternel revenant » (*dixit* Alain Bourdon, auteur d'un *Armand Robin*, dans la collection « Poètes d'aujourd'hui »), nous reste un héritage : une parole à nulle autre comparable. Une parole à la fois enracinée dans le terreau des origines et accompagnée des innombrables voix que Robin a fait « passer » dans la langue française : Essénine, Maïakovski, Pasternak, Blok, Ady, Rilke, Omar Khayyan, etc. La poésie de Robin s'est affirmée comme une tentative désespérée pour délivrer un « monde agonisant ». Il s'en prenait à « *la terre si gueuse* », il écrivait :

Dans une ère où le poème
[était jeu,
Je vins avec dans mon cœur
[des chants de feu.

Robin était en proie à ce qu'il y a de plus pathétique dans notre condition. Lire *Ma vie sans moi*, *c'est entendre* la voix d'un poète qui considérait l'existence comme *s'il l'avait quittée déjà*. Robin, chargé de hantise, de refus, de rejets, d'exclusions, n'a jamais cessé, comme il le revendiquait, d'« *immoler sa vie* », pour renaître, par l'exercice du langage. Il *proclamait*, avec un rugueux orgueil paysan : « *J'ai de quoi parler pour toujours.* »

ANDRÉ LAUDE.

(1) Gallimard, 1970.

Une lettre inédite à Jean Guéhenno

C'EST très grave, ce que je vous écris. Je suis heureux au-delà et au-dessus de cette torture permanente qu'a été, est, et sera ma vie ; je suis heureux parce que, si la condition fatale de ma vie est la douleur, son but est la beauté et la joie. Je préfère *un seul* beau vers à *toute* une existence humaine.

Mais ce qui m'effraye, ce sont les *mots*, cette *interprétation* extérieure et gratuite à laquelle se livre mon entourage sur ma vie, ce reproche qu'ils me font d'*événements nécessaires*, dont je ne suis pas responsable, dont je ne me plains pas, dont je ne me préoccupe qu'afin de découvrir, si possible, leurs lois secrètes.

Et maintenant l'essentiel. C'est au-dessus de cette vie sans joie que j'ai fait naître ma joie, au-dessus de cette vie privée du moindre instant d'amour que j'ai fait grandir mon amour ; c'est parmi ces déserts que j'ai fait verdir le jardin de mon allégresse et déjà je puis tous vous y inviter et vous le premier, Guéhenno : tout est prêt pour que, passée la porte, la vie vous semble soudain meilleure. Ceci existera.

Armand ROBIN.

★ *Lettre à Jean Guéhenno*. (A paraître en 1982 aux éditions « Le temps qu'il fait ».)

Le retour de Monte-Cristo

(Suite de la première page.)

IL est de bon ton, quand on veut réhabiliter Alexandre Dumas, de faire surgir à côté du génial feuilletoniste un romancier d'idées et de mœurs. Gilbert Sigaux place *le Comte de Monte-Cristo*, après *les Misérables* et avant *les Mystères de Paris*, « *parmi les œuvres de fiction où se peint, dans son élaboration, l'ère de la démocratie* ». Et il souhaite, sans la faire, une analyse sociologique du roman. *Il prétend* y contribuer en éclairant « le tissu réel » dont l'œuvre est constituée. Alexandre Dumas a peut-être voulu, pour compenser une enfance malheureuse, critiquer les grands de son temps dans *le Comte de Monte-Cristo*. Il faut en être bien averti pour le découvrir, tant les épices du roman noir, les séductions des *Mille et Une Nuits* auxquelles les références sont constantes, risquent de le faire oublier !

En transformant le héros de Peuchet en un dandy richissime, lancé dans toutes les modes de l'époque, il semble qu'Alexandre Dumas ait surtout voulu se faire plaisir et projeter ses rêves. L'étonnant, c'est que *le Comte de Monte-Cristo*, par le seul succès qu'il a eu, lui a permis de les réaliser. A partir de ce livre, Dumas devient, pour quelques années seulement hélas !, le personnage fastueux qu'il a imaginé.

Il reste un témoin de cette interférence de la littérature sur la vie : le château de Marly-le-Roi qu'il se fit construire sitôt après la publication du roman et qu'il baptisa Monte-Cristo. Depuis cinq ans, la Société des amis d'Alexandre Dumas et un syndicat qui groupe les communes de Marly, Port-Marly et Le Pecq s'emploient à sauver cette demeure, sans être encore tout à fait parvenus à leurs fins. Des visites-conférences exceptionnelles y sont actuellement organisées (2). Aux confins de Paris, elles s'offrent comme un merveilleux accompagnement à la relecture d'un chef-d'œuvre du roman populaire.

JACQUELINE PIATIER.

★ **LE COMTE DE MONTE-CRISTO, d'Alexandre Dumas. Edition établie et annotée par Gilbert Sigaux. Gallimard. Bibliothèque de la Pléiade, 1476 pages. Environ 160 F.**

(2) Des visites aurot lieu le 9 et le 23 août, et le 19 septembre. Pour tous renseignements s'adresser à Mme Christiane Neave, 1 bis, rue Chamfour, 78160 - Marly-le-Roi. Tél. : 958-48-98.

roman

Le coup du siècle

● ***Une prise d'otages à Monaco***

NOUS sommes le 8 août 1981. Aujourd'hui, M. Toutlemonde s'installe sur les campings de la Côte. A Monaco, ce soir, c'est « la » soirée de l'année, celle du Sporting-Club. Tout ce que la terre compte de fortunes répertoriées est là : industriels et chevaliers d'industrie, promoteurs et armateurs, têtes découronnées et têtes à claques, gigolos et vieilles beautés. La plus forte concentration de bijoux au mètre carré et de flics pour les protéger. Et le mètre carré le plus cher du monde.

Sur le tout veillent la fortune tutélaire des Grimaldi, princes du rocher, protecteurs et bienfaiteurs de ce paradis pour super-riches, une police bien faite, et en dernier ressort la France républicaine et socialiste, gardienne constitutionnelle de cet anachronisme endiamanté. Mais le dîner du Sporting ne se déroulera pas tout à fait, et même pas du tout, comme celui de l'an dernier et ceux d'avant. Le caviar à peine dégusté, sept des invités, des jeunes, deux femmes, cinq hommes, dont trois Japonais, bondissent vers la table du prince. Chacun d'eux empoigne qui Rainier, qui Grace de Monaco, qui l'un des rejetons des Grimaldi, qui enfin Frank Sinatra et Barbara, sa femme, invités d'honneur du souverain.

Au même moment, Radio-K, la nouvelle station libre qui émet en français depuis le territoire italien, prise d'assaut par un autre commando, proclame l'avènement de la République libre de Monaco et annonce au monde que la plus stupéfiante prise d'otages des temps modernes s'est déroulée sans une bavure.

Tout rentrera dans l'ordre cependant. Dans l'ordre doré de la Principauté et des comptes en banque exempts d'impôts, après quinze jours de rêve ou de cauchemar. Les terroristes ont exigé l'ouverture des frontières du paradis à la foule goguenarde des « congés payés » de la Côte, et Monaco a connu, bien après Paris, son mai 68 de délires et de fête populaire.

Mais Radio-K est repris d'assaut par les Italiens, les otages seront libérés par les sept qui seront eux-mêmes finalement tués, blessés ou faits prisonniers par le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Un coup pour rien, alors ? Oui et non : un tout petit quelque chose a bougé dans les têtes. Le voile du temple de l'Argent n'est pas déchiré, mais il a perdu de son opacité. *Arrivederci*, Monaco !

Tout cela est bien raconté par un Philippe Mura qui sait construire un récit, et qui le mène tambour battant ou mitraillettes pétantes si l'on veut. Exploit dans l'exploit : ce bon « fiction » de vacances (et tout autant de rentrée morose) a été nécessairement écrit, composé, imprimé et distribué à une allure du diable puisque *Rien ne va plus*, achevé d'imprimer le 15 juin 1981, met en scène un président de la République, un premier ministre et un ministre de l'intérieur français qui sont ceux que nous avons depuis le 23 mai très exactement.

Ce qui suppose, si nous savons compter, que ces trois cents pages pleines de trouvailles heureuses ont été écrites tout au plus en six ou sept jours. *Le temps ne* fait rien à l'affaire. Il est vrai. Vite fait, le roman de *Philippe* Mura est bien fait. C'est peut-*être cela, le coup du siècle*.

JACQUES CELLARD.

★ **RIEN NE VA PLUS, (MONACO, LE 8 AOUT.), de *Philippe Mura*, 294 pages, Olivier Orban. Environ : 59 F.**

la vie littéraire

Doisneau de passages

Depuis la Banlieue de Paris (1949), *son premier livre*, avec Blaise Cendrars, le photographe *Robert Doisneau a mitraillé Paris et* les Parisiens et, toujours, d'une façon épatante. *On n'est pas près d'oublier le dresseur de* chiens, les vieux de Bicêtre, les fortiches, les *amoureux et les buveurs d'apéros qu'il arracha* à l'anonymat et à la mort.

Avec Passages et Galeries du dix-neuvième siècle, en compagnie de Bernard Delvaille *qui convoque* Fargue, Lautréamont, Mallarmé, Verlaine ou Toulet, il doit réaliser un vieux *rêve* : baguenauder dans ces passages parisiens sous verrière, à ossature métallique, où l'on vend encore des timbres, des pipes, de la bonneterie, des livres, des farces et attrapes et de la confiserie.

Suivons Doisneau passages des Panoramas, Vendôme, Brady, Choiseul, du Caire, galeries Vero-Dodat, Vivienne ; il a l'œil à tout, un rien l'amuse, il prend le pouls tranquille des boutiques, souvent *extravagantes*, pige l'allure des promeneurs et note les enseignes les plus drôles, comme celle de l'Académie de *magie de la galerie Vivienne* : « *Maison fondée* en 1788 sous le patronage de la Reine de *France* et de *l'illustre Cagliostro*. Tenue de père en fils par la famille des professeurs *Epitome.* » — *R. S.*

★ **PASSAGES ET GALERIES DU DIX-NEUVIEME SIECLE, par Robert Doisneau et Bernard Delvaille, A.C.E. Balland, éditeur, 128 pages. Environ 100 F.**

Borges-fiction

Selon la revue argentine de droite Cabildo, José Luis Borges n'existe pas. Dans son *dernier numéro la revue affirme qu'en réalité* Borges a été créé de toutes pièces par un groupe d'écrivains dont Leopoldo Marechal (décédé), Adolfo Bioy Casares et Manuel Mujica Lainez qui, *pour donner vie à leur* personnage, louèrent les services d'un acteur de second plan, Aquiles Scatamacchia. C'est cet acteur, affirme le rédacteur de la revue, qui incarne l'« inexistant Borges » pour les médias...

La supercherie, qui aurait été découverte par l'Académie royale de Suède chargée de décerner le prix Nobel de littérature, empêcherait que ce « faux Borges » soit couronné, *précise* encore la revue argentine, qui fait de l'Ajar sans le savoir. Dans quel but ?...

Les mésaventures de « Contrepoint »

Ricardo Paseyro, rédacteur en chef de *Contrepoint*, relate les mésaventures de cette revue dans une lettre à ses abonnés. Après les changements intervenus dans la répartition du capital de la société qui édite *Contrepoint*, Ricardo Paseyro craint fort que la revue ne perde son indépendance. Il déclare qu'il ne pourra plus y veiller désormais.

Fondée en 1970, et dirigée depuis 1980 par Yvan Blot, président du Club de l'Horloge, *Contrepoint a subi sans doute* la contrecoup de l'élection présidentielle. En traitant davantage de la politique et de l'économie, cette revue théorique pourrait devenir une machine de guerre *idéologique contre le nouveau* gouvernement.

essai

Un réquisitoire contre les sociétés modernes

● *Guillaume Faye, tête chercheuse de la nouvelle droite dans l'américanosphère*

L'IMPITOYABLE réquisitoire que dresse Guillaume Faye contre nos sociétés de consommation, soumises au double esclavage de la technique et de l'argent, ravirait un gauchiste. Disciple d'Alain de Benoist, animateur comme lui de la nouvelle droite, l'auteur n'épargne rien de cette uniformisation planétaire des peuples, qui s'accomplit sous prétexte d'élever leur niveau de vie : ni les sacro-saints indices du P.N.B. calculés sur ordinateur par des experts infaillibles dans les tabernacles du F.M.I. ou de quelque O.C.D.E., ni l'expansion des mœurs américaines.

D'excellents apôtres de la modernité ne verront dans ce tableau qu'une grossière caricature. Il faut vraiment ne jamais sortir de chez soi, ou mettre ses yeux *dans* sa poche, *pour ne pas* rencontrer, de Londres à Djakarta, de Düsseldorf à Singapour, ces foules d'adolescents en blue-jeans et tee-shirts dans les « restaurants » MacDonald...

En analyste méticuleux, l'auteur montre à quelles lois obéit *ce nivellement mondial*. Un ton vif, des formules brillantes, soutiennent son argumentation.

De ce qu'il nomme, sans doute à juste titre, un système à tuer les peuples, Guillaume Faye dégage habilement l'utopie fondamentale. Elle consiste à considérer les nations comme des horloges, qu'un habile mécanicien arrête ou remet en marche par des interventions ponctuelles selon les besoins du moment. Les taux de l'escompte à New-York, les investissements massifs dans les fameux secteurs de pointe substituent l'utilité aux passions, l'économie à l'histoire. La fin ne justifie plus les moyens. Elle se laisse digérer par eux. Parfois, quelque révolution iranienne bloque la machine, à l'indignation *stupéfaite de l'import-export*. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais les nouveaux maîtres prétendent le rassasier de Coca-Cola et de *cornflakes*. Non sans profits substantiels à la bourse de New-York, puisqu'il faut toujours en revenir là.

A l'inverse de la droite traditionnelle, Guillaume Faye ne s'insurge pas contre l'empire yankee et ses dépendances par nostalgie d'un quelconque paradis perdu. Sans qu'il le veuille, sa critique l'entraîne cependant vers une bizarre idéalisation du passé. Pour lui, la civilisation contemporaine commet, par exemple, d'irréparables sacrilèges lorsqu' « *elle rompt avec toutes les formes antérieures de vie collective qui se fondaient sur la double réalité d'une histoire et d'un territoire* ». A la « *prééminence de l'utile et du pratique* » héritée du rationalisme de Descartes, puis des Lumières, il oppose, en spenglérien convaincu, les anciennes *communautés organiques du sol*, du sang, de l'histoire. Qu'entend-il exactement par là ?

« Le hasard, le risque, le combat »

Les guerres menées pour étendre une province, un royaume ou une religion travaillaient-elles à *l'épanouissement des victimes*, au milieu des carnages ? Vue d'un cabinet de travail, l'histoire organique charme le philosophe. Sur le terrain, elle coûte autrement cher aux usagers. En Voltaire, Thomas Paine, Benjamin *Constant*, Guillaume Faye raille les pères fondateurs du pacifisme contemporain, qu'il estime responsable et complice de nos société marchandes. De leur vivant, ils considéraient aussi les somptueuses chevauchées des grands conquérants comme un système à tuer les peuples. A tort ?

Tout enivré de philosophie allemande, Guillaume Faye salue l'irremplaçable vitalité qu'apportent « *le hasard, le risque, le combat* ». Sans eux, estime-t-il, pas de société vigoureuse, de vie intéressante. L'armement nucléaire ajoute aux antiques tressaillements de l'instinct une menace d'extermination générale qu'il examine assez peu. La bombe ne tient guère de place dans son livre. Quelles modernes *Réflexions sur la violence* peuvent se permettre de la négliger ?

Guillaume Faye s'enthousiasme plutôt de découvrir l'homme enfin « *détenteur de la puissance faustienne* », prêt, pour la première *fois sans doute*, à « *devenir un dieu* ». Et si, comme le vieux Faust justement, il usait de son pouvoir pour se perdre ? Le suicide figure certainement parmi les tentations du diable. Optimiste, l'auteur propose l' « *utilisation non technique des produits de la technique* », une étrange aventure où, « *de l'art à la conquête spatiale* », l'humanité sortie de ses étouffoirs obtiendrait « *que la technique redevienne irrationnelle* ». Des ordinateurs poétiques, en somme. Guillaume Faye devrait prendre garde. Le système qu'il dénonce finira bien par lui livrer ce produit-là aussi dans les supermarchés.

GILBERT COMTE.

★ LE SYSTEME A TUER LES PEUPLES, de Guillaume Faye. Ed. Copernic. Environ 59 F.

histoire

JEAN MONS, ET « L'AFFAIRE DES FUITES »

Printemps 1954 : l'affaire des fuites éclate, sordide scandale politique exploité par l'extrême droite pour discréditer Pierre Mendès France et son ministre de l'intérieur, F. Mitterrand, accusé de livrer des secrets militaires au parti communiste. Deux ans plus tard, la justice rend son verdict : des « fuites » ont bien eu lieu, mais elles ont été le fait de deux *fonctionnaires* : Labrusse et Turpin. Poursuivi à tort, Jean Mons, secrétaire général du comité permanent de défense nationale, sort du Palais de justice les mains libres. Réhabilité, il est nommé un an plus tard conseiller maître à la Cour des comptes, institution au sein de laquelle il finira sa carrière en tant que président de chambre.

Aujourd'hui, vingt-cinq ans après cette épreuve, Jean Mons publie ses souvenirs. Pour confondre, bien sûr, ceux qui se sont acharnés à le perdre (notamment Roger Wybot, le redoutable chef de la D.S.T.) mais aussi pour raconter une longue vie au service du bien public. Une vie qui d'ailleurs a des allures de légende pour enfants des écoles, puisque ce descendant d'une lignée d'artisans et de paysans limousins commença très modestement dans l'existence avant d'accéder aux postes les plus importants de l'Etat.

D'abord instituteur, puis ingénieur des industries agricoles et contrôleur principal, il se tourne vite vers le syndicalisme. Secrétaire général du Syndicat national des contributions directes, il entre dès 1940 dans le mouvement Libération Nord. En 1945, il est nommé préfet après avoir participé aux combats dans la capitale. Bientôt, Léon Blum le remarque et l'appelle à diriger son cabinet. Maintenu dans ses fonctions par Ramadier, il devient résident général de France à *Tunis* en *1947*.

A cette importante mission, qui a coïncidé avec les débuts de la décolonisation en Afrique du Nord, Jean Mons consacre les pages les plus substantielles de son livre. Il y souligne les réticences que suscitèrent ses projets réformistes dans le camp des ultras. Il y rappelle aussi par quel stratagème ces derniers réussirent à obtenir son départ : ayant scié son fauteuil lors d'une cérémonie *publique, ils étaient ainsi parvenus* le faire apparaître, sur des photos, « aux pieds du bey ». Insulte impardonnable aux yeux des « jusqu'auboutistes ».

Evoquant avec saveur une enfance provinciale au début du siècle, ressuscitant maints épisodes mal connus de l'histoire contemporaine, ses mémoires témoignent également d'une certaine conception du monde et de quelques fortes convictions humanistes. Toutes choses qui ont amené Jean Mons, comme il le relate, à adhérer *en 1945* à la *franc-maçonnerie* et à accepter de devenir en 1980 grand maître de la Grande Loge nationale française.

ERIC ROUSSEL.

★ SUR LES ROUTES DE L'HISTOIRE, CINQUANTE ANS AU SERVICE DE L'ETAT, de Jean Mons (préface d'A. Poher, président du Sénat). Editions Albatros, 14, rue de l'Armorique, 75015 Paris. 360 p. Environ 75 F.

MICHEL DROIT MÉMORIALISTE

Adversaire du « conformisme de l'anticonformisme », Michel Droit sait pourtant se montrer parfois irrespectueux. En l'occurrence, c'est l'ordre *chronologique qui est victime de son* esprit de contestation puisque, après nous avoir donné, naguère, son journal des années 1963-1970, le voici qui publie un troisième volume couvrant la *période 1958-1960*.

Journaliste à l'O.R.T.F., l'auteur a *occupé un poste d'observation privilégié* durant cette époque charnière, et, à ce titre, les notes qu'il prenait alors, au jour le jour, ont naturellement une valeur documentaire incontestable. Souvent le témoignage est de première main et apporte une contribution non négligeable à l'histoire.

Mais, au-delà de l'anecdote, l'autre intérêt du livre est de faire connaître la véritable personnalité du mémorialiste : un homme plus contrasté qu'on ne pourrait le croire de prime abord, émouvant lorsqu'il parle des siens, *taquin lorsqu'il brocarde* les gesticulations et les envolées lyriques d'André Malraux, courageux lorsqu'il défend ses confrères congédiés par le nouveau pouvoir (tel le directeur du journal parlé Vital Gayman). Beaucoup moins attachant, en revanche, lorsqu'il absout les *tortionnaires* dans certaines circonstances ou lorsqu'il prétend que, en élisant le cardinal Roncalli (Jean XXIII), le conclave de 1958 a voté pour le plus bête... — E. R.

★ LES LUEURS DE L'AUBE ; JOURNAL 1958 - 1959 - 1960, de Michel Droit, Plon, 336 pages. Environ 57 F.





هكذا من الاصل



voyages en littératures étrangères

Nous avons voyagé, ces dernières semaines, dans les littératures étrangères : avec Anthony Burgess dans le roman britannique (« le Monde » du 3 juillet) ; avec Hans Mayer dans les deux Allemagnes (« le Monde » du 10 juillet) ; avec Alicia Dujovne Ortiz dans le foisonnement de l'Amérique latine (« le Monde » du 17 juillet) ; avec Josep Ramoneda en Espagne (« le Monde » du 24 juillet) ; avec Morris Dickstein aux Etats-Unis (« le Monde » du 31 juillet). Aujourd'hui, nous sommes au Japon avec Hajime Shinoda.

Japon : une bonne année

LE plus grand succès, au Japon, depuis des années est sans aucun doute *Nantonaku cristal* (« Cristal, on ne sait pourquoi »), de Yasuo Tanaka, un auteur totalement inconnu il y a encore un an. Depuis sa sortie en janvier, plus [d'un] million d'exemplaires ont été vendus. Exemple rarissime non seulement par l'importance du tirage, mais aussi par le fait que, malgré son succès triomphal, ce livre a été placé tout à fait en marge des circuits de la critique littéraire. L'ouvrage avait obtenu, en 1980, le prix de la revue littéraire *Bungei*, qui est accordé aux nouveaux écrivains (1). Il n'y a en fait que les lauréats et les lecteurs peu avertis qui attachent une importance quelconque à ces prix littéraires — le fameux prix Akutagawa ne faisant pas exception. Les éditeurs, le jury, les milieux littéraires savent parfaitement que ces manifestations font partie des campagnes publicitaires tendant à attirer l'attention du public sur certains auteurs. Comme dans la France du dix-neuvième siècle, ce sont les revues littéraires qui fournissent d'abord aux écrivains l'occasion de se faire connaître. Les textes seront par la suite, éventuellement, repris sous forme de livre.

En raison d'un tirage limité et de la cherté des droits d'auteur, les revues sont, pour la plupart, déficitaires. Pour remédier à cette situation, les éditeurs ont recours à différentes astuces : ainsi chaque revue décerne son prix littéraire, sélectionné par un jury comportant auteurs et critiques connus, ce qui donne un certain caractère prestigieux à ce « show » littéraire annuel. Mais, en réalité, ce n'est qu'un moyen d'imposer des œuvres médiocres au grand public. Cette situation n'est sans doute pas particulière au Japon.

Nantonaku cristal est en tout cas devenu, par son succès, un phénomène social qui a grandement influencé le comportement des jeunes : il existe en effet aujourd'hui une « Jeunesse cristal », une « mode cristal », etc. La génération née juste avant la guerre, qui croit encore à la signification des prix littéraires s'est précipitée sur ce best-seller dans l'espoir d'y trouver une explication sociologique du comportement de ses enfants. Un phénomène qui a, bien entendu, eu des répercussions sur les ventes. Le livre a cependant trahi l'attente des parents qui espéraient, en le lisant, combler le fossé grandissant entre les générations. Rien de plus normal au demeurant, car ce best-seller est moins un roman qu'un catalogue de marques et d'articles de luxe, des bonnes adresses de Tokyo. Les jeunes achètent le livre comme un guide de la mode, ou, encore mieux, le simple fait d'avoir celui-ci sous le bras est le signe qu'on est dans le vent. A mon sens, à la place de ce roman-catalogue fantaisiste, les lecteurs feraient mieux de lire quelques pages du catalogue Sears de vente par correspondance !...

Cependant, 1980 a été certainement la meilleure année littéraire qu'on ait eue au Japon depuis dix ans. Les principaux ouvrages parus l'année dernière sont notamment *Kyofuki* (« Vent fou »), de Jun Ishikawa, *Shinsei kigeki* (« la Comédie sacrée »), de Kyojin Onishi, *Aki* (« l'Automne »), de Shinichiro Nakamura, *Samurai*, de Shusaku Endo, et *Tsukareta hito* (« l'Etre possédé »), de Mitsuharu Inoue. Ces ouvrages, comme ceux publiés il y a dix ans, laisseront une marque dans l'histoire de la littérature japonaise non seulement de l'après-guerre, mais aussi du mouvement du « roman long » qui a débuté au Japon dans les années 30 (2).

Comment écrire des romans longs ?

« Comment écrire des romans longs » ; ce thème a été choisi par le cercle littéraire *Sengo bungaku* (la littérature d'après-guerre) qui fut créé au lendemain de la défaite en vue d'encourager la création d'une nouvelle littérature. En réalité, la tentative existait depuis les années 30, un embryon de courant s'étant manifesté dans les premières années de ce siècle en réaction contre ce qu'il est convenu d'appeler le roman intimiste, lui-même une forme dégénérée du roman naturaliste.

Les efforts pour créer un style particulier de « roman long » ne se sont concrétisés qu'après la guerre. Ce sont les romanciers du groupe *Sengo bungaku* qui ont été le moteur du mouvement. Ils ont étudié la genèse du roman moderne en Europe, et en même temps ils ont élargi leur vision de la société.

L'étude de la théorie romanesque européenne n'a pas conduit forcément le Japon à une imitation du roman occidental, et les « romans longs » japonais qui retiennent l'attention comportent souvent des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Hiroshi Noma par exemple a créé, avec *Seinen no wa*, un univers qui, pour être imprégné de l'étude de Gide ou de Joyce, n'en est pas moins l'expression d'un régionalisme profond, celui d'Osaka, renforcé par le dialecte que parlent les personnages. L'espace intime du roman est dominé par une optique « visionnaire », fluide et changeante que l'on ne retrouve pas dans les romans dont l'histoire se passe à Tokyo.

« Vent fou », de Jun Ishikawa

Le roman le plus représentatif de l'année écoulée est sans doute *Kyofuki* (« Vent fou »). L'auteur, Jun Ishikawa, qui est de la même génération que Marcel Arland, a débuté en tant que traducteur des *Caves du Vatican* de Gide, il y a près d'un demi-siècle. Dès l'origine, il s'est opposé au cercle du roman naturaliste en soulignant l'universalité du courant moderniste de la littérature du XXe siècle. Il a publié successivement des nouvelles et des romans.

Kyofuki est difficile à résumer tant l'intrigue est compliquée. A Susono, un lieu inconnu où sont entassées des immondices, vit un homme du nom de Mago. Apparaît une femme, Hime, qui travaille dans une entreprise de pompes funèbres. Le monde de Mago vacille lorsque, à la présence de cette femme indéfinissable, vont venir se mêler les souvenirs de légendes du *Kojiki* (les plus anciennes annales du VIIIe siècle). Le roman, au départ très réaliste, bascule tout à coup dans le fantastique et l'étrange. La qualité de *Kyofuki* tient en grande partie à une langue hautement raffinée qui semble une parodie de bande dessinée. Une sorte de magie, de sorcellerie, anime la narration. La notion de temps est totalement exclue de cet univers qui se transforme progressivement en une abstraction. Les romans d'Ishikawa sont en fait l'amalgame réussi du roman-feuilleton de l'époque Edo (1603-1868) et du roman surréaliste : deux genres qui sont étrangers au roman moderne japonais.

Autre roman qui retient l'attention cette année : *Shinsei kigeki* (« la Comédie sacrée »), de Kyojin Onishi. Roman en cinq volumes, le plus long jamais publié après *Seinen no wa* de Noma. Il décrit un groupe de jeunes soldats d'un régiment d'artillerie stationné à Tsushima pendant trois mois au cours de l'année 1942, c'est-à-dire au lendemain du déclenchement de la guerre du Pacifique. Les personnages appartiennent à des milieux divers. A travers la description, se dessine la société japonaise de l'époque. Analysant l'organisation de l'ancienne armée impériale, le roman tourne autour de trois thèmes : celui de l'irresponsabilité de l'officier à l'égard des inférieurs ; celui de l'horreur d'une société dominée par le système impérial, et que reproduit l'armée. Cette « inhumanité » de l'armée, reflet de la société, est évoquée à travers la vie d'un soldat *burakumin* (caste discriminée, sorte d'intouchable). Le dernier thème est celui de la mentalité japonaise : l'auteur mêlant au récit des citations de poèmes tirés du *Manyoshu* (la plus ancienne anthologie poétique nippone : VIIIe siècle).

Aki (« l'Automne ») de Shinichiro Nakamura, fait partie d'une série d'ouvrages (*Shiki*, « les Quatre Saisons », et *Natsu*, « l'Eté »).

Il faudra sans doute attendre la publication du quatrième volume pour porter un jugement global sur cette œuvre. Mais l'on peut dire déjà que, un peu à l'instar du *Genji monogatari* (« le Dit de Genji », selon le titre de la traduction française) *Aki* décrit par le menu les arcanes des passions amoureuses à travers les expériences sentimentales de son héros. L'auteur a conçu son roman avec des références implicites à Marcel Proust.

Dans « l'Automne », il parle notamment des déboires et de l'absurdité de l'amour. Ce roman est, à mon sens, pour trouver une analogie avec la littérature française, une sorte de variation sur le thème des *Jeunes Filles*, de Montherlant.

L'histoire d'un meurtre

Samurai, de Shusaku Endo, est un roman idéaliste basé sur un fait historique du début du XVIIe siècle. Sur l'ordre de son suzerain, un samouraï se rend en Europe pour rencontrer le pape. Ce messager est souvent désigné sous l'appellation de « samouraï », ce qui esquive toute référence historique précise et permet de mieux décrire le drame intérieur d'un Japonais qui se sent, contre sa volonté, attiré et fasciné par le Dieu chrétien. Le samouraï n'atteint pas les buts politiques et économiques de sa mission, mais son aventure permet de souligner le caractère immanent de l'esprit japonais. Ce que le missionnaire Valente définit admirablement, dans le roman, par cette phrase : *« Les Japonais vivent dans l'immanence, aussi ne peuvent-ils concevoir un dieu qui se trouve à un niveau différent du leur. »*

Tsukareta Hito (« l'Etre possédé »), d'Inoue, se passe dans une ville minière du Kyushu (île méridionale de l'archipel). L'auteur fait des va-et-vient dans le temps, oscillant entre la guerre et aujourd'hui. Le thème est l'élucidation d'un meurtre dont est accusé le héros, qui proteste de son innocence. L'affaire ne sera pas éclaircie : chacun y apportera sa solution.

Pour conclure, il convient d'attirer l'attention sur un ouvrage remarquable en marge de la production romanesque : *l'Introduction à la littérature japonaise*, de Shuichi Kato. Présenter quelque mille cinq cents ans de littérature était considéré comme une tâche impossible à accomplir. Alors que les études jusqu'alors entreprises se limitaient aux ouvrages écrits en japonais moderne, Kato a présenté et commenté aussi ceux qui sont écrits en idéogrammes chinois. Un effort qui à lui seul méritait la lecture de cet ouvrage, qui peut être considéré comme un des événements de ces dernières années dans le domaine de l'étude littéraire.

Hajime SHINODA,
Critique littéraire et professeur à l'Université municipale de Tokyo.

(1) La plupart des auteurs inconnus sont d'abord publiés dans des revues, ce qui explique que ce livre ait été primé avant sa parution sous sa forme complète.

(2) Les Japonais distinguent entre « nouvelles », « romans moyens », « romans longs » et « romans fleuves ». Parmi les romans longs publiés en 1970, citons *Seinen no wa* (« le Cercle des jeunes »), de Hiroshi Noma, *Shi no shima* (« l'île de la mort »), de Takehiko Fukunaga, *Fuji*, de Taijun Takeda, et *Leite Senki* (« Mémoire de guerre de Leite »), de Shohei Oka.

La semaine prochaine :

L'ITALIE
par Alfredo GIURANI

Quelques traductions récentes

Les œuvres japonaises publiées en français sont rares... d'autant plus que beaucoup nous parviennent traduites de l'anglais...

Sawako Ariyoshi : *Kaé ou les deux rivales* (Stock).

Dogen : *Shobogenzo*, un classique de la philosophie du treizième siècle (Editions de la Différence).

Shusaku Endo : *Un admirable idiot* (Buchet-Chastel).

Yasunari Kawabata : *Tristesse et beauté* (Albin Michel), ainsi que *Pays de neige*, *le Lac*, *le Grondement de la montagne*, *Kyoto* (Albin Michel).

Yukio Mishima : *la Mer de la fertilité*, quatre tomes (I. *Neige de printemps* ; II. *Chevaux échappés* ; III. *le Temple de l'aube* ; IV. *l'Ange en décomposition*). Lire aussi : *le Pavillon d'or* (tous ces ouvrages chez Gallimard).

Ryu Murakami : *La guerre commence au-delà de la mer* (Laffond).

Junichiro Tanizaki : *Deux amours cruelles* (Stock). Lire aussi : *la Confession impudique*, *Journal d'un vieux fou* (Gallimard).

Le Dit de Genji (Publications orientalistes de France).

● Consulter aussi Etiemble : *Comment lire un roman japonais* (Eibel-Fanlac).

● A paraître prochainement : René Ceccaty et Ryoji Nakamura, *Anthologie de la littérature classique japonaise du dixième au dix-huitième siècle* (Editions de la Différence).

Une histoire de la littérature depuis le VIIIe siècle

SIGNALÉ par Hajime Shinoda comme l'un des événements littéraires de cette année, cet ouvrage, en deux tomes, publié d'abord en japonais en 1979 et 1980, est désormais accessible en anglais... pour le public français — puisque aucun éditeur parisien ne semble disposé à prendre le « risque » de le faire traduire. Pourtant, en jouant sur différents registres — rapport de la littérature et de la culture, arrière-plan social et univers imaginaire — Shuichi Kato réussit le tour de force d'être à la fois érudit — en commentant des textes écrits en *kanbun* (les premiers écrits japonais utilisaient uniquement des caractères chinois mais qui étaient lus à la manière japonaise) — et vulgarisateur : il donne en six cents pages un tableau qui satisfait le public japonais et, en même temps, constitue une introduction de tout premier ordre pour celui qui cherche à connaître la civilisation nippone.

Loin des bavardages sur l'esthétique japonaise dont se repaît le public français victime des clichés qui lui sont offerts — tel le film *Shogun*, — l'ouvrage de Shuichi Kato permet, en effet, une approche non seulement du *fait* littéraire, mais aussi de la mentalité japonaise. *« A chaque époque de leur histoire, les Japonais ont donné une expression à leur pensée en préférant les œuvres littéraires au cadre abstrait de la philosophie spéculative »*, écrit-il dans la préface générale de l'ouvrage. D'où l'importance de l'art, et de la littérature en particulier, pour saisir, ou approcher, la pensée japonaise. En Occident, le cœur de la culture médiévale réside dans la philosophie religieuse ou l'architecture ; au Japon, souligne Kato, les beaux-arts ont certes été liés au bouddhisme, mais, même au moment de son apogée, ils n'en ont pas moins conservé des rapports étroits avec la littérature populaire, séculière.

La littérature japonaise écrite remonte au huitième siècle. Mais il y a sans doute peu d'exemples d'une littérature qui ait conservé la même langue et se soit développée d'une manière continue dans tous les genres. Un développement qui s'est opéré grâce à une intégration de l'ancien par le nouveau sans que jamais celui-ci ne se substitue à des formes d'art passées. D'où la richesse du corpus littéraire de l'imaginaire nippon. Si les premiers mille ans (premier tome) sont, pour un Occidental, d'une lecture parfois ardue — quoiqu'il dispose en français de certaines des plus grandes œuvres de la littérature de cette époque : entre autres, *le Dit de Genji*, sans doute l'œuvre majeure, traduite par René Sieffert, et *Histoires qui sont maintenant du passé*, traduit par Bernard Frank (1), — la seconde période, qui va de l'époque des Tokugawa (1603-1868) jusqu'au vingtième siècle, est particulièrement captivante (la traduction anglaise est en cours).

L'ouvrage retrace en effet le développement de cette civilisation en vase clos de l'époque Edo (ancien nom de Tokyo), où s'était installé le pouvoir du shogun. C'est alors la naissance d'une culture populaire urbaine, dissociée de celle de l'aristocratie des guerriers : la culture des marchands. C'est à cette époque que naît le rituel du thé, mais aussi que se développe le génie d'un auteur dramatique comme Chikamatsu, parfois comparé à Shakespeare. Puis c'est Meiji (1868), le choc avec l'Occident, ce déchirement, pour certains, entre les formes de pensée venues de l'étranger et la sensibilité japonaise que vivront sur des registres différents des auteurs comme Soseki, Akutagawa ou Nagai Kafu (pour ne citer que ceux qui sont traduits en français) (2). Puis ce sera l'après-guerre, sans doute l'une des périodes les plus riches intellectuellement que le Japon ait connues, en raison des bouleversements sociaux et culturels entraînés par la défaite, dont Kato parle d'autant mieux qu'il l'a vécue dans toute son intensité. Un ouvrage, donc, d'une rare richesse, dont on ne peut qu'esquisser la teneur mais qui se lit comme une véritable histoire de la pensée.

Philippe PONS.

★ A HISTORY OF THE JAPANESE LITERATURE, de Shuichi Kato « The first thousand years ». The MacMillan press Ltd. London. (En anglais.)

(1) *Le Dit de Genji*, publications orientalistes de France. *Histoires qui sont maintenant du passé*. Gallimard, coll. « Connaissance de l'Orient ».

(2) Akutagawa, *Rashomon*, livre de poche (traduction Arimasa Mori). Soseki, *Je suis un chat*, Gallimard (traduction Jean Cholley). Nagai Kafu, *Le Sumida*, Gallimard (traduction Pierre Faure).

ÉDUCATION

LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

Le ministère publie une deuxième liste d'habilitations pour la prochaine rentrée

- En deuxième cycle, les refus affecteraient moins de quatre mille étudiants
- La carte universitaire sera revue en 1982 selon une procédure nouvelle

Avec un certain retard « dû à la nécessité d'étudier à fond chaque dossier », le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, a adressé aux présidents d'université, mercredi 5 août, la deuxième liste des habilitations de diplômes universitaires de deuxième et troisième cycles pour la rentrée 1981. Dans sa lettre de présentation, M. Savary souligne quatre décisions qui sont autant de changements d'orientation par rapport à la gestion précédente, celle de Mme Alice Saunier-Seïté.

Premièrement, « *le principe des sceaux multiples est rétabli* », c'est-à-dire que des diplômes de troisième cycle — et parfois de deuxième cycle — pourront à nouveau être préparés dans deux universités en même temps, voire dans plusieurs centres universitaires et grandes écoles ensemble. La suppression du double sceau par Mme Saunier-Seïté avait conduit à de multiples « déshabilitations » et tué dans l'œuf des tentatives de coopération régionale ou de « désenclavement » universitaire. Le rétablissement des sceaux multiples devrait redonner vie à ces expériences.

Deuxièmement, grâce aux emplois créés dès la prochaine rentrée dans les collèges et les lycées, le ministère rouvre des filières de préparation aux concours du CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) et de l'agrégation. Cette année, on rétablit les licences et maîtrises d'enseignement des sciences physiques. La porte est ouverte, ultérieurement, pour les mathématiques ou les sciences naturelles. L'Université va donc pouvoir former à nouveau des professeurs du second degré à vocation scientifique.

Troisièmement, et c'est là une innovation, le diplôme de docteur-ingénieur (D.D.I.) « *ne sera plus réservé au seul domaine de la technologie, afin de susciter un plus grand nombre de recherches appliquées, notamment dans les sciences sociales* ». Ce diplôme, en effet, était délivré jusqu'à présent à des universitaires venus compléter leur formation dans une grande école d'ingénieurs ou à des ingénieurs diplômés engagés dans un laboratoire universitaire pour une recherche approfondie. On peut désormais imaginer que des historiens, des sociologues ou des psychologues puissent à leur tour être pourvus du titre de « docteur-ingénieur ».

Quatrièmement enfin, « *à titre expérimental* », cinq maîtrises en sciences de l'éducation physique et sportive sont créées (sur vingt et une demandées). Il s'agit là d'une concession importante aux étudiants qui, dans les dix-sept U.E.R.E.P.S. de France (unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive), se préparent au métier de professeur d'éducation physique.

Réhabilitation des « petites »

Dans le deuxième cycle, au total, 685 habilitations ont été rétablies, renouvelées ou créées sur 864 demandées. Le nombre des refus s'élève à 179. Après publication de la première liste (570 habilitations), le 1er juillet (*le Monde* du 3 et du 23 juillet), deux cent cinquante appels avaient été formulés par les universités. Cent quinze d'entre eux ont été retenus par le ministère, qui précise que trente et un avis favorables du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) « *n'ont pas été suivis pour des motifs tenant au nombre très faible des étudiants, à l'insuffisance caractérisée de l'encadrement, à l'existence d'une même formation à proximité* ». Au ministère de l'éducation nationale, on souligne que « *les refus d'habilitation affecteront au maximum 3 800 étudiants potentiels en France* ».

Parmi les diplômes de deuxième cycle finalement accordés, on relève par exemple les licence et maîtrise de psychologie à Amiens (mais pas la sociologie) ; les licence et maîtrise des sciences du langage à Besançon, ainsi que la licence de psychologie, et les licence et maîtrise de l'art et archéologie ; la licence d'anglo-celtique à Brest et les licence et maîtrise de breton à Rennes-II (c'est une confirmation) ; licence et maîtrise de sociologie et psychologie à Caen ; licence d'anglais, licence et maîtrise de droit à Chambéry ; licences et maîtrises de sciences naturelles et d'espagnol à Dijon ; les maîtrises de physique et chimie à Reims, ainsi que les licence et maîtrise de sciences économiques (spécialité du secrétaire général d uSNES-Sup., M. Pierre Duharcourt). Enfin, à Saint-Etienne, dont le président est socialiste et dont les étudiants avaient beaucoup protesté, on a rétabli la maîtrise de sciences économiques, les licence et maîtrise d'histoire, la maîtrise d'allemand, etc.

D'une manière générale, on constate que les « petites » universités, qui avaient été sérieusement pénalisées par les décisions de Mme Saunier-Seïté, sont au sens propre « réhabilitées » pour l'essentiel par M. Savary.

Au niveau du troisième cycle, 181 habilitations ont été accordées (sur 293 demandées). Sur les 105 appels formulés par les universités (dont 18 remontant à 1980), 52 ont été retenus, c'est-à-dire la moitié. Le ministère précise que 13 habilitations ont été refusées malgré l'avis favorable du CNESER, et ce en raison de l'avis des experts ou pour des considérations d'effectifs. Il cite en exemple le D.E.A. (diplôme d'études approfondies) études anciennes à Grenoble-III, qui n'a délivré qu'un diplôme en cinq ans, ou encore le D.E.A. études slaves à Bordeaux-III, qui n'avait plus que deux inscrits en 1980. En revanche, « *les diplômes de docteur-ingénieur seront rétablis partout où ils ont été demandés* ».

Parmi les habilitations de troisième cycle accordées, on note le D.E.A. d'études mexicaines à Perpignan, réclamé à cor et à cri, ainsi que le D.E.A. d'études est-européennes de M. Claude Frioux, président de Paris-VIII (Vincennes - Saint-Denis). En revanche, le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de psychologie n'est pas rétabli à Amiens (malgré l'habilitation de la licence et de la maîtrise) et Paris-I ne retrouve que deux DESS sur quatre pour son institut de coopération et développement orienté vers l'économie du tiers-monde.

« *Il est malheureusement possible que quelques erreurs d'appréciation subsistent* », écrit M. Savary aux présidents d'université, en observant que la procédure « *reste largement marquée par des pratiques antérieures* ». Le ministre propose alors une solution : le diplôme d'université, aidé financièrement par l'allocation d'heures complémentaires. M. Savary ajoute que les refus d'habilitation, « *dans la majorité des cas* », n'ont pas été motivés par une « *contestation des besoins* », mais par une « *insuffisance des moyens* ». Et il annonce que « *la carte universitaire sera complétée en 1982* », mais selon d'autres procédures, « *pour que s'expriment à la fois l'autonomie des universités et les réalités régionales* ».

Restent les habilitations du « troisième train », qui doivent être annoncées avant la rentrée : le ministère doit encore établir la liste des universités habilitées à préparer les licence et maîtrise de sciences physiques et les cinq maîtrises d'éducation physique qu'il vient de créer. Il lui restera aussi à prendre une décision pour les DESS de pharmacie non encore attribués. Ensuite, on s'engagera dans la voie des « contrats » passés entre le ministère — ou la région — et chaque université, qui définiront « *les objectifs et les moyens de l'action de chaque université et dont l'exécution fera l'objet d'un contrôle* a posteriori.

Pour parvenir à un nouveau mode de fonctionnement des universités, le ministère de M. Savary demande « *du temps et aussi de la confiance* » (souligné dans le texte). Et, pour ménager l'avenir, il précise : « *Les universités ont besoin de réapprendre l'intérêt et l'utilité d'un véritable dialogue avec l'autorité de tutelle* ». Deux choses qui, par le fait de Mme Saunier-Seïté, avaient été totalement oubliées pendant les cinq dernières années.

ROGER CANS.

CONSÉQUENCE DU COLLECTIF BUDGÉTAIRE

Tous les candidats inscrits sur les listes supplémentaires du CAPES et de l'agrégation devraient être déclarés admis

Le vote récent de la loi de finances rectificative, c'est-à-dire la ratification du collectif budgétaire par les deux assemblées, devrait avoir un résultat très attendu par les candidats inscrits sur les listes supplémentaires des concours de l'agrégation et du CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré). En effet, étant donné le nombre d'emplois créés par le collectif, ce sont près de trois mille postes nouveaux qui deviennent disponibles dès cette rentrée (2 942 exactement).

En principe, les recrutements supplémentaires se décomposeraient comme suit : 296 professeurs agrégés, 1 555 professeurs certifiés, 810 professeurs de lycée d'enseignement professionnel et 281 conseillers principaux et conseillers d'éducation. Compte tenu du nombre des candidats inscrits sur les listes supplémentaires du CAPES et de l'agrégation — qui est inférieur au nombre d'emplois créés, — tous devraient être déclarés admis à ces concours.

En revanche, les listes supplémentaires des candidats aux écoles normales supérieures restent liées aux éventuels forfaits et désistements. Même si, traditionnellement, le nombre de postes offerts aux concours était lié à celui des postes d'agrégation, il n'a pas pu être modifié à temps cette année.

Des mesures pour « accélérer » le paiement des enseignants

Les délais de paiement du personnel enseignant vont-ils subir l'effet de l'important recrutement de nouveaux professeurs ? Un certain nombre de directives ministérielles parues au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, du 30 juillet 1981, ont pour objet « *d'accélérer le processus de paiement, notamment celui des avances (automatiques ou manuelles) et de rechercher l'application des mesures les plus simples pour réactiver, dès le mois de septembre, le traitement des personnels auxiliaires déjà payés au titre de la présente année scolaire* ».

L'application de ces mesures se ferait donc au profit du personnel nouvellement affecté, titulaire, stagiaire ou auxiliaire. A cette fin, différents cas sont envisagés :

— la mutation : « *délivrance par anticipation des certificats de cessation de paiement* ».

— la suppléance : « *paiement à la fin du mois de septembre ou du premier mois de travail de l'acompte prévu en faveur des instituteurs remplaçants et suppléants* ».

— la première affectation : « *l'établissement sans retard de procès-verbaux d'installation et de fiches individuelles de renseignements* ».

L'hypothèse d'un retard anormal — précisément pour le personnel nouvellement pris en charge — n'est pas écartée, auquel cas, serait mis en place un système de « *trains d'avances automatiques pour les personnels qui ne peuvent recevoir leur paye normale en temps voulu.* »

Ces instructions devraient permettre d'éviter des difficultés aux quelque douze mille enseignants recrutés pour la prochaine rentrée. Toutefois, elles ne garantissent pas la suppression de tous les retards de paiement, dont sont victimes, notamment, chaque année, les maîtres auxiliaires.

CARNET

Naissances

— Dominique, Maurice et Adrien NUSSENBAUM ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Antoine, Benjamin,

le 4 août 1981.
5, avenue Elisée-Reclus,
75007 Paris.

— Docteur et Mme Yves CHAOUAT,
M. et Mme Georges ALON,
Docteur et Mme Didier CHAOUAT,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathieu,

le 19 juillet 1981.
51, rue de Passy,
75016 Paris.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Anne BASTID,

petite-fille de Mme Marcel Chappey et de Mme Charles Bastid,
fille de M. et Mme Philippe Bastid,
avec

M. François PARMENTIER,

fils de M. et Mme Rémi Parmentier.
La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 19 septembre 1981, à 16 heures, en l'église Saint-Louis de Garches (Hauts-de-Seine).

Décès

— M. et Mme Pierre Bertrand et leurs enfants,
M. et Mme Jean Lagrue, leurs enfants et leur petite-fille,
M. et Mme Jacques Belloy, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Paul Avisseau et leurs enfants,
Mme Charles Danglade, ses enfants et ses petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Paul AVISSEAU,
née Pauline Danglade,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-sœur, tante et grand-tante,
rappelée à Dieu, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-onzième année, à Cenon (Gironde), le 22 juillet 1981.
Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église Saint-Seurin d'Artigues, près Bordeaux, le samedi 25 juillet.

Serre,
33150 Cenon.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Théodule BOSSUAT,
commandeur
de la Légion d'honneur,
président de chambre honoraire
à la Cour des comptes,
directeur général
des douanes honoraire
au ministère des finances,

survenu à son domicile le 1er août 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Gueugnon (Saône-et-Loire), le mercredi 5 août, dans l'intimité familiale.
Des prières et des messes.

— M. et Mme Louis Castera,
ses frère et belle-sœur,
M. et Mme Michel Castera,
ses neveux,
Florence, Jean-Christophe, Arnaud et Bertrand, ses petits-neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André CASTERA,
ingénieur général
de l'armement 2e section
(génie maritime),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
chevalier du Mérite maritime,
médaille coloniale d'Extrême-Orient,
chevalier du dragon d'Annam,

survenu subitement, en son domicile, 45, boulevard Montmorency, Paris-16e, dans sa soixante-quatrième année.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité à Bordeaux-Talence (Gironde).

Un service sera célébré ultérieurement en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (Paris-16e).
Cet avis tient lieu de faire-part.

4, villa Flore,
75016 Paris.

— Mme P. Kagan, son épouse,
Docteur H. Kagan, son fils,
Sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel KAGAN,
conseil juridique,

survenu le 3 juillet 1981.
Les obsèques auront lieu le 7 juillet 1981, au cimetière de Bagneux.
Réunion à 9 heures (entrée principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.
83, boulevard Magenta,
75010 Paris.

— Nous avons la douleur de faire part du décès de

Mme Robert LEHMANN,
née Simone Cahen,

survenu le 4 août 1981, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
De la part de :
M. et Mme Daniel Lehmann, ses enfants,
Emmanuelle et Etienne Lehmann, ses petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis.
L'inhumation aura lieu à Paris, le lundi 10 août 1981, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse (boulevard Edgar-Quinet).
42, rue de la Colonie,
75013 Paris.

— **Philippe,**

mon petit garçon, mon petit frère,
a trouvé le repos.
Si vous voulez l'accompagner avec des fleurs des champs, des couleurs, de la musique, rendez-vous à l'église de Berchères-sur-Vesgre (Eure-et-Loir), à 15 heures, vendredi 7 août 1981.

Eliane LEGRAND,
Caroline MERCKEL.

— M. Jacques Santini,
M. Jean-Jacques Santini,
Mlle Danièle Breem,
Les familles Breem, Santini, Sansonetti, Lanfranchi, Assali,
ont la douleur de faire part du décès accidentel le 2 août 1981, à l'âge de vingt ans, de

M. Claude SANTINI,
élève de l'Institut d'études politiques
de Paris,
membre du bureau national
de
l'UNEF indépendante et démocratique.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 7 août, à Appietto (Corse-du-Sud).
12, rue Gambetta,
92320 Châtillon.

— Saint-Véran.
M. Antoine Sibille,
Henriette et André Nambot,
Michelle et Marcel Sibille,
Aimée Sibille-Hollard,
Claude et Daniel Sibille,
Leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Antoine SIBILLE,
née Valentine Marcel,

survenu le 2 août 1981, dans sa quatre-vingt-troisième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le lendemain au temple de Saint-Véran.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« La Combarine »,
05490 Saint-Véran.

— Limoges, Paris.

M. et Mme Jacques Villeneuve,
Mlle Eliane Villeneuve,
M. et Mme Jean-Yves Malgouyard et leurs enfants,
Les familles Rougier, Gros, Bardet,
ont la douleur de faire part du décès de leur regrettée,

Mlle Suzanne VILLENEUVE,
agrégée de l'Université,
professeur de philosophie
au lycée Fénelon de Paris,

survenu à l'âge de soixante ans.
Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Pierre du Queyroix, le jeudi 6 août 1981, à 15 h. 45.

27, cours Bugeaud,
87000 Limoges.
38, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire de la disparition de

Flavie NIESZAWER,

que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Le docteur PERON-AUTRET et la Librairie Générale Française sont respectivement l'auteur et l'éditeur d'un ouvrage intitulé « 101 TRUCS DE MEDECINE NATURELLE ».

Cet ouvrage reproduit aux pages 198 et 199 les observations cliniques concernant huit de ses patients, rassemblées et présentées par M. Henri WAGNER, kinésithérapeute, dans le n° 23 d'octobre 1979 de la revue « la Vie médicale ».

Les soussignés donnent bien volontiers acte à M. Henri WAGNER de ce qu'il n'a pas été consulté au préalable sur cette reproduction, qu'il n'a pas autorisée et qu'il désapprouve. Les soussignés regrettent ce malentendu, les passages dont il s'agit seront supprimés dans tout nouveau tirage et toute nouvelle édition de l'œuvre.

SCIENCES

LA NASA LANCE DEUX SATELLITES D'ÉTUDE DES AURORES POLAIRES

La NASA a lancé le 3 août deux satellites scientifiques Dynamics Explorer depuis la base californienne de Vandenberg. Ces satellites s'insèrent dans un programme général d'étude de l'espace au voisinage de la terre, et spécifiquement de la manière dont l'énergie venue du soleil, sous forme de lumière et d'un flux de particules (vent solaire), entre dans l'environnement terrestre, est transmise, déviée ou absorbée, et finalement atteint la haute atmosphère et y influence les phénomènes météorologiques.

La mission des Dynamics Explorer complète celle de satellites antérieurement lancés. Il s'agit de trois Atmosphere Explorer, lancés en 1973 et 1975, qui furent placés en orbite aussi basse que possible — 130 kilomètres — pour étudier l'absorption du rayonnement ultra-violet par la haute atmosphère, et de trois satellites ISEE (1), lancés en 1977 et 1978, et au contraire placés sur des orbites très allongées pour étudier l'entrée du vent solaire dans la magnétosphère, c'est-à-dire la zone où il est dévié par le champ magnétique terrestre.

Les deux Dynamics Explorer étudieront la région intermédiaire. L'un d'eux, en orbite haute (25 000 kilomètres), observera les phénomènes de transfert d'énergie dans la magnétosphère et le second, dont l'orbite oscillera entre 350 et 1 000 kilomètres d'altitude, étudiera simultanément ces mêmes phénomènes dans l'ionosphère et la haute atmosphère. La simultanéité des mesures doit permettre de comprendre le mécanisme accélérateur des intenses jets d'électrons qui viennent frapper l'atmosphère dans les régions polaires et déclenchent les aurores boréales et australes.

(1) International Sun Earth Explorer. Il s'agit d'un programme mené en coopération avec l'Agence spatiale européenne, qui a construit l'un des trois satellites.

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

FESTIVALS

JEAN-CLAUDE AUVRAY A CARPENTRAS

Une «Carmen» pittoresque et profonde

Carmen s'est installée dans le Midi ; après Nîmes, où Régine Crespin déployait son talent dans le cadre grandiose et à réaliste des arènes, c'est Carpentras, où la chaleur étouffante n'a rien à envier à « l'Espagne brûlante de Mérimée et de Lorca ».

Pourtant, on se sent bien loin de Séville en parcourant les délicieuses rues de la petite capitale venaissine ; elles serpentent étroites et malicieuses pour tromper le soleil, entre des maisons provençales simples et affables, parfois des hôtels classiques ornés de frontons, de mascarons, de grappes de raisin, et débouchent sur des places intimes sous les platanes. Que de douceur !

Sur la place d'Inguimbert, nettement plus grande — comme il convient à un évêque, natif et bienfaiteur de la ville au dix-huitième siècle, — on a dressé, pour recevoir quelque mille spectateurs, des gradins en tube qui descendent jusqu'à la fosse et à la scène, encadrées par un beau décor de pierres vivantes : le dos du palais de justice aux couleurs blondes et le mur d'un côté de la cathédrale Saint-Siffrein, dont les arcs-boutants dessinent au dessus des fenêtres gothiques une sorte de frise ou de dentelle en lignes brisées.

Le décorateur de *Carmen*, Bernard Arnould, a évité fort justement de violenter ce paysage urbain, et il a offert aux cigarières un fort joli hôtel contadin aux fenêtres dominées par des frontons entre des colonnes plates qui rappellent la Renaissance, ce qui atténue un peu l'atmosphère carcérale créée par les grilles qui emprisonnent la cour de la manufacture.

Le metteur en scène Jean-Claude Auvray a en effet volontairement noirci le tableau : les nombreux gardes civils, couleur SS, occupent le terrain ; pendant l'ouverture, on attache à la grille un prisonnier torse nu et torturé ; une partie des cigarières sont des « droit commun », qui arrivent au travail en rang, mains entravées (tandis que les autres, en robes provocantes, appartiennent au butin de la maison d'en face), et les enfants eux-mêmes ont revêtu l'uniforme blanc des prisonniers ou de l'orphelinat...

Toute cette affabulation, plus ou moins franquiste, n'est pas très utile (de même que la femme ensanglantée, victime de *Carmen*, que l'on apporte sur un brancard), d'autant qu'elle est démentie à la fois par la musique bon enfant de Bizet au premier acte, et par l'aimable désordre qui règne dans cette cour grillagée où l'on entre comme dans un moulin malgré ces importantes forces de police, même si celles-ci se croient obligées de mettre parfois la foule en joue.

Une invention inépuisable

Mais ne chicanons pas davantage à propos d'une réalisation par ailleurs pleine de vie où chaque scène est jouée avec beaucoup d'entrain, de détails piquants, une invention inépuisable pour faire un spectacle populaire et fort pittoresque où l'imagerie atteint parfois à une vraie grandeur, à la manière de *Gustave Doré* ou de Goya.

La transformation de la Séville du début en une bourgade en ruine dont les murs sont soutenus par des arbres morts, au troisième acte, est assez saisissante, comme le sont la vision de cette troupe de contrebandiers, épuisés, et la scène des cartes, isolée en gros plan par des éclairages spectaculaires.

Au dernier acte, Jean-Claude Auvray a réglé une très belle chorégraphie de l'amour et de la mort entre ces êtres inextricablement liés par le destin. Sa conception est finalement assez proche de celle de Mérimée et de Bizet, à la fois dramatique, pittoresque et profonde, même s'il y avait plus de grandeur tragique absolue dans la mise en scène de Lavelli.

L'interprétation excellente de Jean-Claude Casadesus avec l'orchestre de Lille, les chœurs d'Avignon, de Marseille, de Montpellier et de Monte-Carlo, qui ont fait un travail scénique et musical remarquable, les enfants de la maîtrise d'Avignon et de très bons seconds rôles, où l'on citera en particulier Jacques Trigeau, étincelant Dancaïre, cette interprétation *souffre* cependant de quelques inégalités du côté des personnages principaux.

Viorica Cortez incarne une Carmen un peu trop raffinée sans doute, mais superbe, qui déploie toutes les facettes de son talent dans ce jeu voluptueux et cruel qui attise tant de passion ; pourtant sa voix est dangereusement mise en péril par un vibrato accentué et une homogénéité défaillante qui disloque souvent les beaux reflets et les expressions multiples de ses différents registres. Elle n'en est pas moins la reine de la soirée.

L'accent pénible et l'aigu musical de Nunzio Tobisco ne sont guère compensés par un jeu primaire et banal de ce Don José dont on voit mal comment il a pu attirer l'attention de l'orgueilleuse Carmen, et l'Escamillo de Robert Hale n'est guère plus flamboyant, avec un timbre qui n'est pas vilain, mais s'éparpille, et un vibrato peu viril, quand il ne s'égare pas au-dessus ou en dessous de la note. Bonne surprise, en revanche, avec la touchante Micaëla de Marion Sylvestre, à la voix ferme, d'une belle couleur, un peu trop tendue parfois, mais qui ne manque ni de bravoure ni d'émotion.

On regrettera enfin pour cette représentation populaire le retour à la vieille version entièrement chantée, dont il est bien difficile aujourd'hui de supporter les dialogues sirupeux : ils affadissent la musique forte et virile de Bizet.

Notons que le Festival de Carpentras, dont la direction artistique est confiée à Jean-Marie Grenier, fait une place importante au théâtre. Dans le même lieu superbe, on verra, samedi et dimanche, les étoiles du Bolchoï et des ballets de Cuba avec Georges Bletta, qui succéderont aux danses d'Espagne de la compagnie Antonio Gades.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation le 7 août à 21 heures.

Le Midi de la danse

La grande fête de la danse s'achève. Voici venu le temps des réflexions et des bilans ; chacun fait ses comptes et pense déjà aux programmes de l'été prochain, car la danse fait recette et l'existence de cinq festivals voisins (Aix, Arles, Montpellier, Châteauvallon, Avignon) ne semble pas devoir saturer la curiosité du public.

Il semble que, cette année, une certaine spécificité se *soit dégagée* ; chaque lieu a tenu à affirmer sa *différence*, son originalité. On est loin du festival pour touristes proposant tout bonnement un produit de consommation.

A Aix-en-Provence, Ginette Escoffier, déléguée du comité des fêtes, personne active et volontaire qui mène son monde tambour battant, peut s'estimer satisfaite. Son programme a été un succès, malgré la défection du Ballet de Zurich, de Heinz Spoerli. Il y a eu la découverte de Charles Moulton, de Tandy Beal *et de Margaretha Asberg*, une création de Yano ; *Kilina Cremona et Michel Hallet*, les compagnies locales, le Ballet de Karlsruhe (très discuté) et Roland Petit, chassé par le mistral, mais qui a promis de revenir. Le stage de Suzan Buirge, très couru, s'est terminé par une improvisation en chaîne. Ce sont néanmoins les projets de rue qui ont retenu l'attention. Ce genre d'action déjà a été exploité aux Etats-Unis (Trisha Brown dansant sur les toits de Manhattan). Aix peut y trouver matière à une forme de création originale.

Le Festival d'Arles est également l'affaire du comité des fêtes. Son animateur, Philippe Brochier, s'est progressivement *pris d'enthousiasme pour* la jeune danse. On le voit partout, à Paris, à Bagnolet, à *Lyon*. Il observe et invite ; souvent il marche au coup de foudre : après avoir assisté à la création d'*Ulysse par le groupe Emile Dubois*, à la maison de la culture de Grenoble, il a décidé de le programmer dans son festival et lui a offert le cadre prestigieux des arènes.

L'éclectisme dont fait preuve Arles tourne parfois à la dispersion ; le jazz y côtoie la danse contemporaine et les ballets gitans, mais depuis deux ou trois ans un « tremplin de la danse » organisé dans la cour de l'archevêché permet au public de découvrir les jeunes chorégraphes ; cette saison se *sont succédé* les lauréats de Bagnolet (Régine Chopinot, Elinor Ambash, Josiane Rivoire) mais aussi un groupe italien, *Triad* et le *Ballet contemporain* de Barcelone, assez *décevant il est vrai*. Arles a aussi donné sa chance à Jean-Marc *Matos*, dont on n'a pas fini d'entendre parler. Chacune des compagnies invitées, petite ou grande donne également un stage de danse, d'où la prolifération de ces mini-cours, fréquentés environ à 25 % par la population des environs. On peut dès lors se demander si la vocation d'Arles ne devrait pas déboucher sur une sorte de festival des jeunes compagnies.

Un rêve hollywoodien

Châteauvallon, c'est autre chose. Sous la paupière lourde de Gérard Paquet court un rêve *hollywoodien* ; un décor à la Cecil B. De *Mille grignote* peu à peu la colline au-dessus de Toulon. L'*affiche du festival fait rêver tous* les amoureux de la danse : Cunningham et Godounov, le Ballet de Brême et le groupe Emile Dubois, Douglas Dunn et le Théâtre polonais de la danse, sans compter quelques jeunes chorégraphes comme Karole Armitage et François Verret, et, pour couronner le tout, la comédie musicale *West Side Story*, directement importée de Broadway (1).

Lorsqu'on sait qu'une seule soirée de la compagnie Cunningham coûte à peu près 100 000 F, on n'ose même plus calculer le prix de revient d'un tel festival, qui *semble défier toutes* les subventions, à moins que quelque *mécène généreux*... La belle assurance de Gérard Paquet quant au développement de son entreprise tient peut-être à l'esprit des lieux. Il n'empêche que Châteauvallon, malgré un site exceptionnel, reste assez isolé de Toulon et qu'une action en profondeur sur le public est difficile. Dans les projets d'avenir de Châteauvallon, il est question de la construction de structures d'accueil pour les compagnies et les stages et aussi de l'implantation à demeure d'une compagnie.

A Avignon, Jean Vilar avait envisagé un moment de confier la responsabilité de la programmation à Maurice Béjart. Depuis, la danse a été remise à sa place traditionnelle de divertissement de prestige réunissant tous les publics en une sorte de fête pour les yeux. Bernard Faivre d'Arcier n'émet pas un avis différent lorsqu'il parle, à propos de la programmation de Jiri Kylian à la cour d'honneur, de *« réconcilier tout le monde par la danse »* ; et, lorsqu'il s'agit du travail de Pina Bausch, il est tout simplement *présenté comme* une sorte de *forme* dérivée du théâtre. En fait, la danse, son évolution, son essor, n'intéressent pas vraiment les responsables du festival. Elle y est invitée de manière ponctuelle, sans politique définie : c'est Laura Dean ou Dominique Petit ou Jean-Claude Gallotta ou... A Nancy, à Venise, *en même* temps que Pina Bausch, on présentait Reinhilde Hoffman. Il existe d'autres jeunes chorégraphes, également issues de l'école d'Essen, qui empruntent toutes à partir de l'expressionnisme allemand des voies différentes ; il eût été passionnant de les confronter.

Un peu partout dans ces festivals, sauf peut-être à Avignon, on a remarqué une importante participation du public local. Le Festival de Montpellier, le dernier-né, qui s'est ouvert avant les autres, le 3 juillet, a connu des records d'affluence. Montpellier, il est vrai, a l'avantage de *bénéficier* de l'implantation de la compagnie de Dominique Bagouet, qui *s'active* largement. *Cette idée* d'une action permanente prolongeant un *festival* de danse est de plus en plus admise, mais elle est *difficile à concrétiser. Malgré* la prolifération des cours et des écoles dans le Midi, la création chorégraphique y est pratiquement inexistante. Une étude sur ce sujet a été entreprise par la direction régionale de la musique mais on en ignore les conclusions.

Il est à constater que deux seulement des jeunes compagnies présentées étaient de la région. Istuor, groupe aixois formé de quatre danseuses, a créé collectivement un ballet, *Saisons*, qui, reflétant des influences diverses, pâtit de l'absence d'une chorégraphe.

Le groupe Dunes est réduit à deux éléments : Madeleine Chiche et Bernard Misraki. Ils travaillent de manière intéressante sur les formes répétitives mais vivent dans un isolement total, car Marseille, à la différence de Lyon, est complètement fermé à la danse moderne. Saisie entre les deux *géants*, Roland Petit et Marcel Maréchal, la jeune danse n'a aucune *chance*. *Les groupes* n'ont qu'une alternative : monter à Paris. La solution à Aix *comme* à Arles ou à Toulon (Châteauvallon) passe par l'implantation d'une compagnie capable de stimuler la création locale et de l'ouvrir sur l'extérieur. L'expérience de Suzan Buirge à Aix-en-Provence, au printemps dernier, prouve qu'il ne s'agit pas d'une *utopie*.

MARCELLE MICHEL.

(1) Châteauvallon : *West Side Story*, du 6 au 14 août. *Arles* : Murray Louis, du 4 au 8 août.

■ Le Collegium Antoine de Baïf, formation de musique et instruments anciens dirigée par Vincent Berthier de Lioncourt, donne une série de concerts en Périgord et se produira à *Montpon-Ménesterol* le vendredi 7 août à 21 h, à Bergerac le samedi 8 août à 21 h, *puis* au château de Biron le dimanche 9 août à 17 h. Des œuvres vocales de Monteverdi et des œuvres instrumentales de Corelli compléteront un programme composé surtout de musique anglaise de la Renaissance.

D'autre part, le festival de Musique vivante en Guyenne continue jusqu'au 15 août. De Saint-Céré à Figeac en passant par Gramat, Souillac et Castelnau, la New Cross Orchestral Society de Londres, l'orchestre autrichien de Jugend musiziert et l'orchestre à cordes Louis Massot proposent divers concerts, opéras et récitals.

LES NOMINATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES

• M. Jacques Rigaud au Musée d'Orsay
• M. Max Querrien à la Caisse nationale des monuments historiques

M. Jacques Rigaud, administrateur général de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (C.L.T.), vient d'être nommé président de l'établissement public du Musée du dix-neuvième siècle, désormais rebaptisé « Musée d'Orsay ». Prise par le premier ministre, sur proposition de M. Jack Lang, ministre de la culture, cette décision s'accompagne d'une autre nomination, celle de Mme Madeleine Rebérioux, professeur à l'université de Paris-VIII, spécialiste du dix-neuvième siècle, au poste de vice-présidente de l'établissement, avec pour mission de *« définir une nouvelle orientation historique du programme »*. Le ministre de la culture a, d'autre part, reconduit M. Jean Jenger dans ses fonctions de directeur, la responsabilité du programme restant confiée à M. Michel Laclotte.

Une autre nomination est intervenue mercredi, celle de M. *Max Querrien, conseiller* d'Etat et maire de Paimpol (Côte-du-*Nord*), à la *présidence* du conseil d'administration de la Caisse nationale des monuments historiques. M. Max Querrien succède à M. Michel Massenet, dont le mandat a expiré le 21 juin. Rappelons que, le lundi 3 août, M. Max Querrien avait déjà été chargé par M. Jack Lang d'une mission d'étude et de propositions pour *« une politique d'ensemble du patrimoine » (le Monde* du 5 août).

D'autre part, le ministère de la culture a fait savoir qu'il ne se prononcerait *pas* avant le *mois* de septembre sur la question de la *succession* de M. Bernard Lefort à la tête de l'Opéra de Paris. Un avenant à la clause prévoyant le renouvellement du contrat du directeur de l'Opéra deux ans avant qu'il ne s'achève a été rédigé : la décision, qui aurait dû intervenir avant la fin du mois de juillet, est donc reportée.

Enfin, le nom de M. Alain Gourdon, conseiller maître à la Cour des comptes est avancé comme celui du successeur probable de M. Georges Le Rider au poste d'administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Le sort du Musée d'Orsay

Le projet de décret modifiant le statut de l'établissement public Musée du dix-neuvième siècle, le changement même du nom donné au musée qui s'ouvrira dans l'ancienne gare d'Orsay témoignent d'une volonté de modifier le projet conçu sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Le choix même de Mme Rebérioux indique qu'une dimension plus « historique » sera donnée aux collections présentées dans cette ancienne gare qui ne fut pas rasée sous le septennat de M. Georges Pompidou grâce à la volonté de Jacques Duhamel, alors ministre de la culture. Dès cette *époque*, M. *Jacques Rigaud* s'était préoccupé de faire classer le monument.

Le Musée du dix-neuvième siècle qui devrait *ouvrir* en 1988 présentera certes des œuvres du dix-neuvième siècle mais également des témoignages artistiques du passage au vingtième siècle, sans contraintes de dates.

[Né le 2 février 1932 à Paris, M. Jacques Rigaud, ancien élève de l'ENA, est entré au Conseil d'Etat en 1954. Après diverses affectations, notamment en Algérie, il a été nommé maître des requêtes en 1960. Directeur de cabinet de Jacques Duhamel de juin 1969 à mars 1973 (d'abord au ministère de l'agriculture puis au ministère des affaires culturelles), il fut de nouveau directeur de cabinet aux affaires culturelles quand Maurice Druon fut nommé ministre. M. Jacques Rigaud, qui préside l'association des centres culturels de rencontres, a, depuis des années, veillé plus particulièrement à la restauration de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et à l'installation, dans ce lieu, du CIRCA (Centre international de recherche de création et d'animation de la chartreuse).

Sous-directeur général de l'UNESCO, de 1975 à 1978, M. Rigaud n'a cessé de se préoccuper des questions qui se posent dans le domaine culturel. Il a notamment publié, sous le titre la Culture pour vivre *(1975), une synthèse de ses réflexions. C'est en janvier 1980, après un passage au ministère des affaires étrangères, que M. Rigaud est nommé administrateur délégué de la C.L.T. (Compagnie luxembourgoise de télévision) et président - directeur général d'Edïradio, la société responsable des programmes français de R.T.L.*

M. Rigaud préside d'autre part l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical). Il continuera à assumer toutes ces fonctions, son mandat à la C.L.T. ayant été renouvelé pour six ans le 21 mai 1981.]

Alger, Sao-Paulo et l'enfer urbain

(Suite de la première page.)

Selon son habitude, M. Jean-Pierre Brossard, directeur général du Festival de Locarno, a lui-même compilé un ensemble d'informations et de documents sur la cinématographie algérienne — près de deux cents pages — qui permet de se faire une image assez exacte d'une production traversée de courants contradictoires, mais où, qualité précieuse, la critique coule à flots.

M. Brossard a eu l'idée d'inclure dans sa brochure, parmi les *documents offert aux lecteurs curieux*, le texte intégral de l'exposé d'Ahmed *Bedjaoui, chef du service dramatique* de la radio-télévision algérienne, au *colloque tenu en novembre 1980, à* Carthage (Tunisie), sur les rapports *cinéma-télévision*. Le rapporteur insiste sur le rôle primordial joué aujourd'hui en Algérie par le petit écran comme informateur et porteur de culture auprès d'un large public. Par suite de la crise traversée par la cinématographie algérienne (la production avait pratiquement cessé en 1979-1980), la télévision algérienne constitua même pendant toute une époque la seule ouverture possible sur les cinémas indépendants de l'autre côté de la Méditerranée.

C'est seulement en février 1981, par la nomination de M. Mohamed Lakhdar-Hamina (palme d'or de Cannes en 1975, *avec Chronique des années de braise)* à la tête de l'ONCIC, *l'organisme officiel chargé* de s'occuper du cinéma proprement dit, que la production a pu repartir. Quatre films sont déjà achevés, deux autres vont être mis en chantier en août prochain. Dans un an peut-être, selon les responsables, il sera possible de mieux juger de l'importance respective de ces deux sources de production dans une industrie entièrement nationalisée. Les textes et citations rassemblés, M. Brossard révèlent tous (on peut sourire ou admirer, au choix) un souci d'abord politiques, certes, mais plus encore moral : *le cinéma et la télévision* doivent participer à la construction du *pays, dire la vérité, critiquer* à bon escient.

Un aller simple, d'Hadj Rahim, présenté en compétition, s'efforce, par le biais de la fable, de convaincre le *spectateur qu'il vaut mieux vivre* à la campagne qu'à la ville. Pour *montrer l'enfer urbain, un enfer sans* macadam, sans métro, sans réverbères, *où l'on rencontre partout des* bureaucrates, des parvenus, où la *combine* semble une seconde *nature*, le réalisateur se fait tellement chaleureux, tellement convaincant, qu'on à peine à croire que la situation puisse jamais changer.

On a l'impression d'entendre un conte oriental sur la place du marché avec *ses personnages que ne désavouerait* pas la commedia dell'arte. *Parfois, le fil de l'intrigue se perd*, mais les êtres vivants décrits ne sont jamais *schématisés*. L'équivalent d'un tel film, avec la charge de moquerie affectueuse qu'il contient sur la réalité du pays, n'existe pas encore chez nous à la télévision.

Le Brésil, soudain saisi par le *démon de l'autocritique*, nous a asséné un film extraordinaire, *Pixote, production de Sao-Paulo*, due à un Argentin naturalisé, de trente et un ans, Hector Babenco. En 1977, Hector Babenco avait déjà tourné *Lucio Flavio*, première œuvre à évoquer les activités de l'Escadron de la mort, cette police politique parallèle qui faisait régner la terreur dans la capitale pauliste. *Pixote*, commence presque comme un documentaire sur la jeunesse délinquante et les *prisons*, puis, dans sa seconde moitié, nous ramène dans la grande *ville. Les caractères s'affirment* : un gosse de douze ans, Pixote, *simple comparse au début*, s'installe progressivement au centre du récit, *devient le révélateur* impartial et passionné d'une société à la dérive. Ses copains d'évasion adolescents, l'un homosexuel, l'autre tiraillé entre son amour des garçons et sa passion pour une prostituée, finissent tragiquement. Film sans complaisance, mais éminemment spectaculaire, *Pixote* nous révèle un tiers-monde tout proche de nos sociétés occidentales américanisées, mais où l'homme, perdu dans la jungle urbaine, retourne à l'état de nature, à la violence brute, à l'instinct *nu*. Un autre film venu de Sao-Paulo, *Roses de la route, tourné, lui*, avec quatre sous en 16 millimètres et en *noir* et blanc, pousse *encore plus* loin la noirceur, le constat désespéré. De *tels documents devraient* obligatoirement être vus à la prochaine *rencontre* Nord-Sud. *Ils* disent l'un et l'autre, sans pudibonderie, la misère d'un monde à rebâtir d'extrême urgence.

LOUIS MARCORELLES.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	465 F	877 F	1 289 F	1 380 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	295 F	471 F	633 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	365 F	662 F	925 F	1 230 F

Par voie aérienne Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

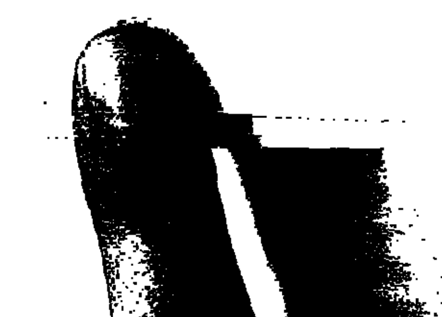
PETITES NOUVELLES

■ Le *Lancashire schools* Symphony Orchestra, dirigé par Malcolm Doley, donnera une *série* de concerts et de répétitions publiques du lundi 10 août au lundi 24 août, à Courchevel (Savoie). Accueillie dans cette station par la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne, cette formation de quatre-vingts jeunes musiciens britanniques se rendra également à Valmorel et à Evian.

■ Deux eaux-fortes de Rembrandt, « le Sermon du christ » et « le Christ conversant avec les docteurs de la loi », ont été volées au musée de l'Elysée à Lausanne et remplacées par des reproductions, des agrandissements de photos si fidèles que les gardiens du musée ne se sont pas aperçus de la substitution. « Un travail *de* professionnel », a déclaré le conservateur du musée qui a *découvert* le vol lors d'une inspection des œuvres exposées. Selon lui, les *deux eaux-fortes*, estimées à plus de 100 000 francs suisses (274 000 F), *sont pratiquement* invendables parce que très connues.

■ La photographe Claude Batho est *morte* à *Paris* le mercredi 5 août.

Auteur d'un album intitulé « le Moment des choses » paru aux Editions des femmes en 1977, Claude Batho s'est attachée particulièrement à montrer la vie quotidienne des femmes.



SPECTACLES

théâtres

Les théâtres de Paris

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : L'Occasion ; le Ciel et l'Enfer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-43-11), 19 h. : les Tribulations de Triboulet ; 20 h. 30 : George Dandin.
Comédia - Caumartin (742 - 43 - 31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 21 h. : Ka. 22 h. 15 : All that love, ou les tarés du cinoche.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 15 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde au cœur de Blaise.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon.
Lucernaire (544 - 57 - 34), Théâtre rouge, 18 h. 30 : Quelqu'un ; 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : *Clodo de Dieu.* — Théâtre noir, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h. 30 : Marie la Louve ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio. — Petite Salle, 20 h. 30 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcière ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre *Marie-Stuart* (508-17-30), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Festival Molière : l'Avare.

Les cafés-théâtres

Blancs - Manteaux (887 - 17 - 84), 20 h. 15 : Areuh=MC2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : les Bulles dans l'encrier. II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pik et Bik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : la Jacassière ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 22 h. 45 : Tiens voilà deux boudins. II, 20 h. 30 : Plurielle ; 21 h. 45 : Lesser family ; 23 h. : A. Agier.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Bagdad Connection.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Pourquoi ? 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : T'as pas vu mes bananes. — II. 20 h. : *Trois Filles d'Eve.*
Point-Virgule (287-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Splendid (887-33-82), 20 h. 15 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix - Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.

Le music-hall

Palais des Glaces (607 - 49 - 93), 20 h. 30 : Procédé Guimard Delaunay.
La Tanière (337-74-39), 21 h. : A. Aurenche.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : Clarence Weff Duo 81.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : B. Waters, G. Colliers Quartet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. : M. Gaudry, A. Jean-Marie, A. Condnant.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Magic Slim ; 23 h. : Azuquita.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Sam Woodyard (dernière).
New Morning (523-51-41), 21 h. : Mc Coy Tyner.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Lou Laguerre Trio.

Les festivals

XVIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(633-61-77)

Faculté de droit Assas, 20 h. 30 : Academy of London (Haendel, Mozart, Britten).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

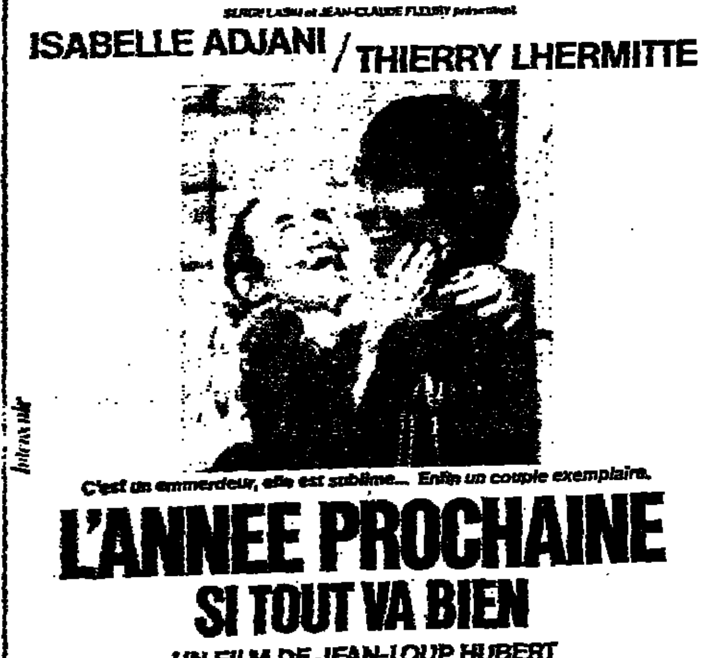
15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Un caprice de Caroline chérie, de J. Devaivre ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Macao, de J. von Sternberg ; 21 h. : Arènes sanglantes, de R. Mamoulian.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Films d'auteurs et films rares : Salvation Hunters, de J. von Sternberg ; 17 h. : Ipcress, danger immédiat, de S. J. Furie ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Vie d'un honnête homme, de S. Guitry.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Brit.), vers. angl. (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) : Racine, 6e (633 - 43 - 71) ; 14 Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., vers. angl.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA BETE D'AMOUR (Can., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA BOUM (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).



Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Jeudi 6 août

LE DERNIER METRO (Fr.), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LA DESOBEISSANCE (It.-Fr., v. it.) : *Studio de la Harpe-Huchette*, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
DIVA (Fr.), Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNON BALL (A., v.o.) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Mistral, 14e (539 - 52 - 43) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LES ENFANTS DU No 67 (All, v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EXCALIBUR (A., v.o.) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. : Athéna, 12e (343-00-65) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN, film français de Jean-Loup Hubert. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U. G. C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Magic-*Convention*, 15e (828-20-64).
FAUT PAS POUSSER, film italien de *Michele Lupo*. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331 - 60 - 74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'IMPLACABLE NINJA, film américain de Menahem Golan (*). — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Danton, 6e (329 - 42 - 62) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
UN FILS POUR L'ETE, film américain de Bob Clark. — V.o. : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, *12e* (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES FRUITS DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : *Studio de la Contrescarpe*, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40). — V. f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43).
LABYRINTHE (Fr.) (F. expér.) : *Espace-Gaîté*, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cin'Ac-Italiens, 2e (296-80-27).
MAUDITS, JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum-Halles, 1er (297-53-74).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742 - 56 - 31) ; Publicis - Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
NEW YORK 1997 (A., v.o.) : Paramount - Odéon, 6e (325 - 59 - 83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LA PLAGE SANGLANTE (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
PLUIES D'ETE (Brés., v.o.) : Studio *Logos*, 5e (354-26-42).
QUARTET (Ang.-Fr., vers. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND *(Chin., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse*, 6e (326-58-00).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio *de la Harpe*, 5e (354-34-83) ; Elysées - Lincoln, 8e (359 - 36 - 14) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; *Saint-Lazare Pasquier*, 8e (387-35-43).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; *Paramount - Orléans*, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'AMOUR FOU (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
AUTANT *EN EMPORTE LE* **VENT** (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *14 Juillet-Beaugrenelle*, 15e (575-79-79) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BABY DOLL (A., v.o.) : Noctambules, *5e (354-42-34) ; Templiers*, 3e (272-94-56).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA BATAILLE D'ALGER (It.-Alg.), v.o. : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Louxor, 10e (878-38-58).
BELLISSIMA (It., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
CARRIE (A., v.f.) (**) : Impérial, 2e (742-72-52).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : *Champollion, 5e (354-51-60)*.
LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (A., v.f.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-13) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; *Montparnos, 14e (327-52-37) ; Maxéville*, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE COUP DE L'ARNAQUE (Fr.) : Berlitz (2e) (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297 - 49 - 70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Montparnasse - *Pathé, 14e* (322-19-23) ; Haussmann, 9e (770-55-47).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. - *Odéon*, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (324-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; ABC, 2e (236-55-54).
EUGENIO (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
FRANKENSTEIN Jr. (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575 - 79 - 79) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
FURIE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
GUERRE ET PAIX (Sov.) (1re et 2e époque) (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
HITLER, UN *FILM D'ALLEMAGNE* (All., v.o.) : Olympic - Saint-Germain, 6e (222-87-23), h. sp.
L'INVRAISEMBLABLE VERITE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326 - 84 - 65) ; Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; (v.f.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : *Banque de l'Image, 5e (326-12-39)*.
LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LA MARQUISE D'O (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-*Studio, 5e (633-63-20)*.
LA MALEDICTION (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, *12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e* (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA MEILLEURE FAÇON DE MARCHER (Fr.), Studio Oujas, 5e (354-89-22) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MORT A VENISE (It., v.o.) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e *(359-92-82)*. — *V.f.* : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; *Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)*.
LES OISEAUX (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
LE PARRAIN (A., v.o.) (I et II) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
PECHE MORTEL (A., v.o.) : *Olympic*-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e *(633-10-82)*.
PSYCHOSE (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
TRAQUENARD (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
TEX AVERY (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, *14e (542-67-42)*.
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (770-84-64). — V.o. : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES VISITEURS (A., *v.o.*) : *Studio* Bertrand, 7e (783-64-66).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Templiers, 3e (272-94-56).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

RADIO-TÉLÉVISION

L'avenir et le présent de l'audiovisuel

L'animation, qui s'était un peu calmée dans les sphères multiples de l'audiovisuel, reprend ces jours-ci et pourrait, du côté des radios libres, se colorer d'une certaine virulence. Pour ce qui est des radios et des télévisions de l'Etat, la rencontre de Mme Michèle Cotta et de Mme Jacqueline Baudrier, le nouveau et l'ancien présidents de Radio-France, le 4 août, annonce une passation très prochaine des pouvoirs. Mme Baudrier a d'ores et déjà adressé un message d'« adieu » aux personnels qu'elle a dirigés.

A Antenne 2, le nouveau président, M. Pierre Desgraupes, a annoncé, au cours du conseil d'administration de cette chaîne, dans la matinée du 6 août, les nominations de MM. François-Henri de Virieu et Joseph Pasteur, respectivement comme directeur de l'information et comme directeur des programmes. M. Xavier Larère, ancien directeur général d'Antenne 2, pourrait, quant à lui, se voir proposer un poste important dans le domaine du cinéma.

Mais ce sont les radios libres qui risquent d'occuper les devants de l'actualité dans les jours qui viennent. Le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, a rencontré, dans l'après-midi du 5 août, les représentants des trois associations de radios libres, l'ALO, la F.N.R.L. et la F.N.R.T.L.L., sans que les journalistes soient admis à assister à cette réunion. Une réunion des radios libres, dans la soirée, a, cependant, permis de connaître les positions et les propositions du ministre pour ce problème sensible. En attendant le vote de la loi sur l'audiovisuel, les radios libres seraient tolérées, et échapperaient donc au brouillage, dans la mesure où elles s'abstiendraient de toute publicité, et où leur rayon d'émission ne dépasserait pas 5 kilomètres. M. Fillioud devrait apporter plus de précisions au cours d'une conférence de presse dans l'après-midi du 6 août. Outre l'affaire des radios libres, il devrait notamment apporter quelques éclaircissements sur la date prévue pour la discussion du projet de loi sur l'audiovisuel.

Selon nos informations, il pourrait s'agir désormais non plus de l'automne mais du premier trimestre de 1982.

M. Fillioud a précisé les conditions provisoires d'existence des radios libres

Une réunion s'est tenue, mercredi 5 août, dans l'après-midi, au ministère de la communication, avec les représentants des fédérations des radios libres. M. Georges Fillioud a précisé à cette occasion les conditions de tolérance envisagées par le gouvernement en ce qui concerne les radios libres, dans la période qui précède le vote de la loi sur l'audiovisuel. L'absence totale de publicité en est une des clauses ainsi que la non-constitution de réseaux. L'autre aspect important évoqué par le ministre concerne la limitation de la « portée théorique » des radios libres. Cette portée a été fixée à 10 kilomètres de diamètre. Le non-respect de ces normes placerait les radios libres sous le coup de la loi.

Si ces critères ne préfigurent pas la future loi — en particulier pour ce qui concerne la publicité ou la relativisation de la notion de « portée théorique » en fonction des zones géographiques, urbaines ou rurales, — le ministre, par ces mesures, entend lever le malentendu qui subsiste encore entre les définitions des radios libres et celles des radios privées ou des radios commerciales. Il a demandé aux différentes fédérations d'accepter ces mesures globalement, comme une période probatoire.

Si l'ALO ou la F.N.R.T.L.L. ont réservé leur décision, la F.N.R.L., pour sa part, a souscrit aux propositions du ministre. Au cours de la réunion qui a eu lieu le soir même, elle a défendu les positions ministérielles comme les siennes et a insisté sur la nécessité de présenter au ministre un plan cohérent d'occupation des ondes. Craignant, en effet, qu'on n'accole aux radios libres françaises l'étiquette « italienne » d'anarchie, la Fédération a souhaité que, d'elles-mêmes, les radios libres se disciplinent pour éviter de se brouiller mutuellement et pour laisser la place à toutes les expériences. La séance a été houleuse. Dans un brouhaha quasi général, de nombreuses radios ont fait état de leur inquiétude quant aux décisions ministérielles. On parlait d'autocastration.

Le cantonnement dans de faibles puissances et l'interdiction de la publicité semblent condamner, à plus où moins brève échéance, toutes les radios qui souhaiteraient vivre de leur travail. D'autre part, il faut souligner qu'aucun texte juridique ne permet, pour le moment, aux radios libres d'exister officiellement.

LE M.R.G. DEMANDE L'ARRÊT TOTAL DES BROUILLAGES

Le Mouvement des radicaux de gauche souhaite qu'en attendant le vote d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel *« l'arrêt total ! des brouillages »* et *« la création d'un groupe de travail transitoire, pluraliste »*, chargé de *« gérer la période transitoire »*, en vue notamment de faciliter *« la répartition provisoire des ondes de façon décentralisée »*.

Dans une note remise, mercredi 5 août, au cabinet du ministre de la communication par M. Thierry Jeantet, secrétaire national du M.R.G., le Mouvement se dit favorable à une loi facilitant la création de télévisions et de radios libres locales et régionales, qui *« doivent stimuler les radios et télévisions d'Etat, que ces dernières soient ou non centralisées »*. Radios et télévisions libres devraient, selon le Mouvement, avoir un *« statut non lucratif »*, mais un financement pourrait être assuré par des messages *« payants d'origine non lucrative »* et la *« publicité informative »*. Le M.R.G. estime d'autre part qu'il vaut mieux parler de *« rayon de diffusion »* (30 à 40 kilomètres pour les radios) plutôt que de *« puissance d'émetteur »*.

● *L'Association pour la libération des ondes* rappelle qu'elle demande la possibilité pour les radios libres de *« faire cinq minutes de publicité par heure et de disposer d'une puissance suffisante (entre 400 watts et 1 kW) pour être reçues dans une zone de 30 kilomètres »*. *« Il n'a jamais été question pour nous de transiger sur ces principes que nous défendons depuis quatre ans. »*

M. BERNARD MIYET DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Le cabinet de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, est désormais composé de la façon suivante : directeur du cabinet : M. Bernard Miyet, conseiller des affaires étrangères (*le Monde* du 5 juin) ; conseillers techniques : MM. Michel Berthod, administrateur civil (questions audiovisuelles, préparation du projet de loi concernant ces questions), Pierre Girard, journaliste (dossiers des radios et relations avec les syndicats), Philippe Wade, administrateur civil (questions liées aux techniques nouvelles de communication, audiovisuelles et télématiques) ; chef de cabinet : M. Dominique Douay, inspecteur du Trésor (questions fiscales) ; chargé de mission : MM. Lucien Dupuis, professeur d'enseignement général (problèmes d'utilisation de l'audiovisuel dans l'enseignement) ; Roger Nahon (problèmes de la presse écrite) ; Mme Françoise Castro (problèmes concernant la publicité, la création et la réalisation audiovisuelles) ; attaché de presse et attaché parlementaire : Mlle Nicole Covillers ; chef du secrétariat particulier : Mlle Hélène Bergdoll.

UN MESSAGE DE Mme BAUDRIER AUX PERSONNELS DE RADIO-FRANCE

C'est ce jeudi 6 août, lors d'une traditionnelle cérémonie de passation de pouvoir, en fin d'après-midi, que Mme Michèle Cotta doit prendre effectivement la présidence de Radio-France.

Mme Baudrier, qui vient de passer sept ans à la tête de la société, a déjà fait, dans un message, ses adieux aux personnels de Radio-France. Elle a dressé à cette occasion un bilan de son travail et rappelé qu'en 1975, confrontée aux *« mutations de l'audiovisuel, Radio-France, pour survivre, devait être « ambitieuse et créative », qu'il lui fallait témoigner de la vitalité du service public, de sa volonté d'innover »*, et que *« désormais la preuve est faite »*. Elle souligne, entre autres, dans son message, que France-Inter, *« en chute libre depuis 1968, a gagné, en deux ans, 270 000 auditeurs quotidiens »*, et que le service de la musique a *« reconquis la voie royale de la musique vivante »* avec ses formations écoutées *« par plus de quatre millions d'auditeurs par semaine »*.

A VOIR

L'or

Au cœur de l'Amazonie brésilienne, dans la Sierra Pelada, vingt-cinq mille hommes sont accourus des quatre coins du Brésil à l'appel du fabuleux métal. Ce ne sont pas des aventuriers mais de simples travailleurs qui creusent inlassablement une montagne d'or. Dans des conditions proches de l'esclavage — affrontant le typhus, la fièvre jaune et la malaria. Les « garimpieros » épluchent chaque grain de terre pour un salaire que leur permette d'échapper à la misère. Les images parlent d'elles-mêmes. Ponctuées de témoignages sobres recueillis par la TV suisse, elles nous révèlent le seul besoin de subsister et l'espérance humaine, couleur d'or — M. G.

★ « Le Nouveau Vendredi ». « La montagne d'or ». Vendredi 7 août, FR3, 20 h. 30.

Joseph Pasteur : calme et impartialité

Espérons que les nouvelles fonctions de Joseph Pasteur ne l'enlèveront pas aux « Dossiers de l'écran ». Ça fera bientôt quinze ans qu'il partage avec Alain Gérôme le soin d'animer, de diriger des débats que son calme, son impartialité et son petit sourire en coin ont toujours su, ou presque, ramener dans le droit fil du sujet ; les sujets les plus sérieux et les plus délicats. Ces sujets, il les potasse, il les connaît à fond, tout en paraissant les découvrir avec nous à l'antenne.

C'est un très bon journaliste ; il l'a prouvé autrefois à la radio (Paris vous parle), puis à l'O.R.T.F., où il a présenté le journal de 1959 à 1963, aux côtés de Léon Zitrone, R. Marcillac, M. Droit, tout en assumant d'importantes fonction syndicales, au Monde *aussi, où il fit des chroniques sportives. En 1962, le Syndicat autonome, qu'il a créé avec P.P. Pajard, G. Penchenier et M. Péricart, lançait un mot d'ordre de grève. Ce qui n'a pas plu au pouvoir. On l'a donc arraché au cercle de lumière pour lui confier, dans l'ombre, d'autres responsabilités : chef du service des sports, puis adjoint de Pierre Desgraupes, alors directeur de l'information sur la première chaîne. Sous l'impulsion de ce dernier, celui qui a déjà démontré ses qualités d'homme de plateau avec des émissions comme « Télé-Dimanche » ou « Clés du futur » (1966), sera néanmoins en 1971 le premier « présentateur unique » — une expérience qui ouvrait la voie à une nouvelle génération de présentateurs.*

Quand, en 1972, Pierre Desgraupes se retire, sans solliciter le renouvellement de son contrat, il ne tarde pas à le suivre. Il passe chez Hachette, sans cesser de collaborer aux « Dossiers » A soixante ans, le voici revenu sur les talons de son ancien patron et placé à la tête des programmes d'Antenne 2. Juste retour...

F.-H. de Virieu : dix ans après

François-Henri de Virieux et Pierre Desgraupes sont de retour à la télévision. Des retrouvailles. Voilà près de dix ans, l'un et l'autre avaient déjà été côte à côte au temps où la « nouvelle société » de M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre alors, ne pouvait aller sans une « autre » télévision, plus inventive, plus décontractée, plus ouverte, assurait-on, sinon moins déférante ou moins passive.

Hier, en 1969, F.H.V., comme l'on disait à l'époque, avait été d'abord chef des services politique et économique d'« Information Première », à la première chaîne de télévision, puis successivement rédacteur en chef adjoint et rédacteur en chef chargé des émissions de la mi-journée. Aujourd'hui, il a en charge la direction de l'information de la deuxième chaîne, responsabilité qui était celle précisément autrefois de M. Pierre Desgraupes, nouveau président d'A 2. L'un et l'autre vont donc aujourd'hui renouer avec l'expérience qu'ils avaient lancée alors.

La première aventure télévisuelle de F.H.V. se termina voici dix ans... dans les sables. Une émission mal accueillie tant par les organisations professionnelles agricoles que par le gouvernement l'amena à quitter l'O.R.T.F. Il savait d'ailleurs déjà que son contrat ne serait pas renouvelé. Quelques jours plus tôt, M. Chaban-Delmas avait quitté le pouvoir, et Pierre Desgraupes n'avait pas demandé le renouvellement de son propre contrat.

François-Henri de Virieu est avant tout un journaliste, bien qu'il est fait des études d'ingénieur qui semblaient le destiner à d'autres horizons. Curiosité et ténacité sont ses qualités premières, mais d'aucuns lui reprocheront une certaine brusquerie, un penchant pour la provocation et une ambition non feinte.

Du journalisme, il connut les secrets durant dix ans au Monde, *où il traita des problèmes agricoles et des questions sociales. Son retour à la presse écrite après l'expérience audiovisuelle l'amena à l'hebdomadaire* les Informations, *au* Nouvel Observateur *et enfin au* Matin de Paris *depuis la naissance de ce quotidien en 1977. Il en devint l'un des administrateurs le 24 juin dernier.*

François-Henri de Virieu, qui est né en 1931 à Paris, est l'auteur de deux ouvrages : La Fin d'une agriculture *et* Lip, cent mille montres sans patron. — A.T.

● *Jean-Christophe Averty* affirme que soixante-douze programmes de jazz de trente à soixante minutes sont prêts à être diffusés par les chaînes de télévision françaises. Le réalisateur entend ainsi *« mettre fin à toute polémique faite autour de cette forme de musique que beaucoup se plaignent de ne voir ni n'entendre jamais »*.

VU

L'odeur de l'argent

Vous connaissez l'histoire de l'America Cup, du défi lancé, en 1851, par les Anglais à leur ancienne colonie : venez donc un peu par ici, espèce de sauvages, pour voir si vous seriez capables de participer honorablement à l'une de nos régates autour de l'île de Wight. Défi relevé. L'America, une très belle goélette, très perfectionnée, construite pour la circonstance sous le patronage du New York Yacht Club — lui-même venait à peine de s'ouvrir, — prend la mer, gagne la course, rafle le trophée, le rapporte aux Etats-Unis, où il trône toujours, vissé, non, soudé, nous disait-on, aux « Dossiers de l'écran », dans la pièce où il est exhibé.

Personne, depuis, n'a été capable de remettre la main dessus en gagnant l'épreuve organisée tous les quatre ans, au large de Newport. Les Canadiens, les Suédois, les Australiens, les Anglais, bien sûr, nous-mêmes, on a tout essayé. Rien à faire. Au point que le baron Bic, notre « sponsor », a renoncé.

Dieu sait, pourtant, s'il était accroché ! C'était son idée fixe : renouveler avec le France 1, puis 2, puis 3, l'exploit de l'America. Même si ça lui a permis d'augmenter ses ventes de rasoirs et de crayons outre-Atlantique, où l'épreuve fait les gros titres des journaux, à la télévision et dans la presse écrite, ça lui a coûté une fortune. Il faut compter dépenser un minimum de 30 millions de francs lourds pour être compétitif en 1983, nous expliquait tranquillement son successeur, un producteur de cinéma, M. Yves Rousset-Rouard. Et d'ajouter que ces millions, c'était à vous, à moi, à l'Etat, de les allonger. Lui n'en a avancé qu'une partie. Il va maintenant ouvrir une souscription. Pour l'honneur, la grandeur, l'amour du sport et de la nation.

Je ne dis pas non. Je voudrais cependant poser la question. Elle n'a pas été soulevée à l'antenne. Qu'est-ce qui est préférable : laisser à un milliardaire le soin de régler ce genre de facture, sans avoir, en l'occurrence, le droit de se faire, grâce à ça, une énorme pub, en donnant son nom au bateau, par exemple, ce qui est pourtant le cas partout ailleurs ? Ou demander encore un effort supplémentaire aux contribuables, volontaires, certes ? Honnêtement, la réponse n'est pas évidente, ça mérite discussion. Les invités d'Alain Jérôme se sont bien gardés de l'engager. A leurs yeux, apparemment, pas de problème : il vaut mieux que les gros gardent leur argent. Il a mauvaise odeur, tandis que celui des petits sent bon la patrie.

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 6 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Claudine à l'école.
d'après Colette, réalisation E. Molinaro, avec M.-H. Breillat, C. Samie, D. Basquin, J. Desailly...

21 h 55 Documentaire : Une même source.
Réalisation, Georges de Caunes : La Guadeloupe.
Les racines culturelles de ce département français des Caraïbes.

22 h 25 Le jeune cinéma français de court métrage.
La femme du parchemin, de Catherine Enjolet.
Une fable sur l'amour absolu.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : « le Messager ».
Film anglais de J. Losey (1971), avec J. Christie, A. Bates, M. Leighton, D. Guard, M. Redgrave, M. Gough, E. Fox.
Pendant l'été 1900, un jeune garçon pauvre, invité à la campagne dans la riche famille d'un camarade, sert de messager à la fille aînée de la maison (qu'il admire) et au fermier dont elle a fait son amant. D'après un roman anglais de Leslie Pole Hartley, adapté par Harold Pinter. L'histoire d'un enfant découvrant la cruauté du monde des adultes, et de trois vies gâchées. Mise en scène et interprétation admirables. Palme d'or du festival de Cannes 71.

22 h 35 Les arts au soleil.
Une émission de G. Begou.
Ce magazine présente une tournée, au Japon, de l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris, les chanteurs du Bon Dieu, apôtres du Negro Spiritual. L'écrivain P. Sevran et les chanteurs M. Berger et G. Lemaire participent à cette émission.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Cinéma : « le Temps de vivre ».
Film français de B. Paul (1968), avec M. Vlady, P. de Pasquale, C. Avram, C. Allégret, P. Godde, Y. Alfonso, G. Staquet.
Un ouvrier plâtrier des Martigues s'épuise au travail pour acquérir des biens de consommation. Il ne trouve plus le « temps de vivre », et sa femme, délaissée, s'éprend d'un autre homme. Une chronique du monde ouvrier, inspirée de faits réels et bien ancrée dans la vérité quotidienne par une réalisation simple, sensible, intimiste.

22 h 10 Journal.

22 h 30 Agenda 3.

22 h 35 Prélude à la nuit.
L'école de Bordeaux : Puccini.

FRANCE-CULTURE

21 h, Dernières conversations, avec André Malraux.
22 h, New Wave : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, Les chemins de la connaissance : Langage des uns, langage des autres.
23 h, Patrimoine du XX[e] siècle : Les choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretiens, avec Louis Martin-Chauffier : La première guerre du Philippin.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 30, Festival de Salzbourg 81 (au Grossen Festpielhaus, 4 août 1981) : « Sinfonietta » de Janacek, « Symphonie n° 7 », de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. : V. Neumann.
21 h 30, Ouvert la nuit : Intermezzo, « La musique se livre » (Wolf, Franck) ; 22 h 30, Les grands orchestres américains : l'Orchestre de Cleveland (Haydn, Mozart, Brahms, Beethoven, Erb, Koch).

Vendredi 7 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 25 Série : Au nom de la loi.

13 h Journal.

13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

14 h 25 Histoire du cinéma français par ceux qui l'ont fait.

15 h 25 L'été en plus.

16 h 45 Croque vacances.

17 h 50 Génération 1 : Les fans des Vans.

18 h 5 Série : Caméra au poing.

18 h 20 L'intelligence du regard. Le mouvement.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Suspens : Le Ravisseur amoureux.

20 h Journal.

20 h 35 Retransmission lyrique : Dardanus.
(En liaison avec France-Musique.) Spectacle du Théâtre national de l'Opéra de Paris. De J.-P. Rameau. Mise en scène J. Lavelli. Réalisation P. Ducrest, par l'Orchestre de l'Opéra de Paris, direction R. Leppard. Avec C. Eda-Pierre, F. Von Stade, G. Gauthier, M. Devlin...

22 h 30 Jardins, paradis de rêves.
Réalisation : R. Al'eau
Les paradis de la Renaissance italienne.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 30 Série : Les galetées de la correctionnelle.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.

14 h Aujourd'hui madame.
La nouvelle bouffe.

15 h 5 Série : Racines.

15 h 55 Sports été.
Equitation à Dinard.

18 h Récré A2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 La Commode.

20 h Journal.

20 h 30 Feuilleton : Arcole ou la terre promise.

21 h 35 Apostrophes d'été.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Horizontalement et verticalement : les mots croisés. Avec Max Favalelli, Roger La Ferté, Georges Pérec, Robert Scipion, Michel Laclos, Louis-Paul Semène et José Artur.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-Club : Elle et Lui.
Film américain de L. McCarey (1957), avec C. Grant, D. Kerr, R. Denning, N. Patterson, C. Nesbitt, C. Watts (v.o. sous-titrée. Rediffusion).
Comédie sentimentale et dramatique déjà tournée en 1938 par Leo McCarey, avec Charles Boyer et Irène Dunne. La « remake », bien que fidèle à l'original par son romanesque et ses moments d'émotion, est moins réussi, la nouvelle interprétation ne valant pas la première.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 40 Pour les jeunes.

20 h Les jeux.

20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : La montagne d'or.
Un reportage de la T.V. suisse.
Au cœur de l'Amazonie brésilienne, sur la montagne « pelée », une ruée vers l'or, un espoir fantastique.

21 h 30 Série : Les peupliers de la Prétentaine.
d'après M. Blancpain. Réalisation J. Hermain. Dernier épisode : le Sang des peupliers.
Raymond s'enfuit. Le notaire Demeuse se suicide. Charles aura la joie avant de mourir de marier Jeanne et Norbert. La Prétentaine est enfin délivrée de sa malédiction.

22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h, Métamorphoses musicales : Œuvres de Beethoven.
15 h, Globe trotter : Le dernier marchand d'esclaves. Mon premier éléphant ; Un retour à l'état de nature.
16 h, Entretiens : Avec Egon Kenton et Raoul Ubac.
17 h, Rencontres d'été à Aix : Variations sur le théâtre lyrique.
18 h, Promenades ethnologiques en France : Avec André du Bouchet.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Bonjour, mademoiselle Ruaut.
20 h, L'opérette c'est la fête : Avec Michel Hamel.
21 h, Dernières conversations : Avec André Malraux.
22 h, New wave : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, Les chemins de la connaissance : Langage des uns, langage des autres.
23 h, Patrimoine du XX[e] siècle : Les choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretien : Avec Louis Martin-Chauffier, un journaliste et ses patrons.

FRANCE-MUSIQUE

14 h, Musique légère : œuvres de F. Raymond, C. Milloecker, R. Benatzky et P. Abraham.
14 h 30, Le génie du lieu : les fêtes musicales à la Renaissance, par E. Pistorio, la musique en fête (Palestrina, Valderrabano, Arcadelt, de Lassus) ; septembre 1822-mars 1823 : autour de la ballade « le Nain » (Schubert) ; Vienne 1820 : Schubert, Beethoven.
18 h 2, Repères contemporains : Pierre Henry.
18 h 30, Concert : The Canadian Brass interprète des œuvres de Scheidt, Haendel, Purcell, Gabrieli, J.-S. Bach, T.-F. Wallier, Pachelbel, Bizet, D. Stralgers, Rimsky-Korsakov.
20 h 5, Les chants de la terre : musique traditionnelle.
20 h 35, Soirée lyrique (en liaison avec TF 1), de l'Opéra de Paris : « Dardanus », de Rameau.
23 h 5, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie (Belgique) : œuvres de Gresnick, Franck, Vieuxtemps, de Croes...) ; Vieilles cires : hommage à Elisabeth Sprague Coolidge (Busch, Mozart).

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois régionaux

DIRECTEUR EXPORT

SOCIETE MOYENNE 100 000 000 C. A.
PRODUITS GRAND PUBLIC DE MARQUE

Société, leader dans son industrie, a fait de sa diversification internationale un de ses objectifs prioritaires.

● Le précédent Directeur Export a porté le C.A. Export de 10 à 25 % de l'activité totale en créant un réseau de filiales de commercialisation dans tous les pays européens.

Son successeur devra développer son C.A. à partir de structures existantes et avec une nouvelle ouverture sur les marchés d'Extrême-Orient et d'Amérique, portant l'export de 25 à 40 % de l'activité.

Ce poste convient à un homme ayant l'expérience pratique du commerce international dans un produit de consommation, avec une parfaite maîtrise de l'anglais et de l'allemand.
Sa capacité à se sentir à l'aise dans n'importe quel pays sera un élément favorable dans notre choix d'un homme dont la nationalité ne sera pas forcément française.

Il sera membre du Comité de Direction, participera à la stratégie de *développement de l'entreprise, et sera responsable directement devant* la Direction Générale.

● Ce poste est à pourvoir au plus tôt au siège de l'entreprise, à Besançon.

Réponse et discrétion assurées.

Ecrire s/n° 102366 à *Régie-Presse*, 85 bis, *rue Réaumur*, 75002 Paris, qui transmettra.

Dans le cadre de son développement et sa volonté de demeurer le leader dans sa spécialité, importante Société de VENDOME (400 personnes), filiale d'un groupe international, recherche son

RESPONSABLE DE FABRICATION

Dépendant de la direction générale, il est responsable :

- des méthodes,
- de l'ordonnancement,
- de la production,
- *de l'amélioration permanente des coûts de production,*

Il participe activement au choix des investissements et à la définition de la *politique industrielle.*

Le candidat recherché, ingénieur A.M. (ou équivalent), a occupé avec succès, soit un poste similaire, soit une direction de service méthodes pendant une dizaine d'années.

Une bonne connaissance de l'usinage de série et/ou de l'emboutissage sera très appréciée.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions, à :

Service du Personnel - NACAM
route de Blois — 41100 VENDOME

Association Sanitaire et Sociale recherche
Homme titulaire D.U.T., gestion des Administrations, B.T.S. comptable ou titulaire D.E.C.S.
30 ANS.
Si possible expérience Cabinet Comptable
Ecrire s/n° 8876 *le Monde Pub.*, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS, qui transmettra.

Association loi 1901
Hébergement mixte restauration sociale, animation socio-éducative et culturelle rech.

ANIMATRICE

confirmée pour compléter son équipe.
Ecr. avec C.V. et photo à ANPE, 51, rue A.-Briand 44600 SAINT-NAZAIRE

COLLÈGE CÉVENOL
rech. pour cours de vacances du 9 au 28 août, professeur de français, allemand, anglais, espagnol. Écrire direction Collège Cévenol, 43400 CHAMBON-LIGNON, Tél. 59-72-52.

SOCIÉTÉ NICOLAS
ENTRETIEN PRODUITS
d'hygiène et d'essuyage *pour collectivités cherche*
CHEF DES VENTES
animation équipe V.R.P. Fixe + prime + *frais. Ancienneté dans le* poste ou expér. vente.
C.V. manuscr. + photo + prét.
B.P. 512 - 66005 PERPIGNAN

RÉGION
Aix-en-Provence

DESSIN ÉLECTRONIQUE
NIVEAU B.T.S. ou D.U.T.
Adr. C.V. et prétentions à S.A. DIGITONE 13970 La Barque

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Le Centre National d'Études Spatiales

recherche
POUR SON CENTRE DE LANCEMENTS
situé en GUYANE FRANÇAISE

2 INGÉNIEURS OU CADRES TECHNICO-ADMINISTRATIFS

- *L'UN* sera *Chef du département* moyens généraux (70 personnes) responsable des transports, des approvisionnements, du magasinage, des moyens d'édition et de *reproduction*. Une expérience de 10 ans dans le domaine des transports est nécessaire pour tenir ce poste.
- L'AUTRE sera son Adjoint plus particulièrement chargé des approvisionnements des moyens d'édition et de reproduction. Pour ce poste un minimum de 5 ans d'expérience est demandé.

UN INGÉNIEUR SAUVEGARDE SYSTÈMES

Issu d'une grande école à vocation généraliste, possédant connaissances en sécurité des systèmes. Au sein du département sauvegarde, il est chargé des études systèmes en vue de l'évaluation des risques encourus par *les* personnes, les biens et les installations lors de la mise en œuvre :
- des installations de lancement,
- des satellites — des lanceurs Ariane.

Expérience confirmée d'études et/ou de mise en œuvre de systèmes complexes de sécurité dans l'industrie type secteur nucléaire.

Anglais indispensable pour tenir chacun des postes.

Les candidatures doivent être adressées au Service de Personnel du CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES
129, rue de l'Université, 75007 PARIS.

SOCIÉTÉ RECHERCHE
AGRONOME FORMATEUR
Agriculture tropicale
contrat OUTRE-MER
5 ans d'expérience minimum
URGENT curriculum vitae et tél. s/n° 702646M à Régie-Presse, 85 bis, r. *Réaumur*, 75002 Paris.

Nous prions les lecteurs *répondant aux* « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » *ou d'une agence.*

OFFRES D'EMPLOIS

RESPONSABLE DES VENTES ET DU MARKETING ÉLECTRO-MÉNAGER

Une multinationale recherche une personne répondant aux qualifications suivantes :

- 29 ans minimum, le candidat idéal aura *une formation supérieure si possible* sanctionnée par un diplôme d'école de *commerce*,
- De tempérament très actif et ambitieux, il aura déjà une bonne connaissance des milieux du marché et une expérience réussie dans la définition des objectifs, *des moyens et des produits*,
- Il apportera la preuve de ses qualités de meneur d'hommes et de sa réussite de manager,
- Aucune connaissance informatique nécessaire.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. + photo + prétentions sous la référence 6157
le Monde Publicité
5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09



beicip

BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES
PETROLE, PETROCHIMIE, ENGRAIS

recherche

CANDIDAT(E)

Niveau : Licence, maîtrise ou équivalent
Option : Génie chimique et/ou chimie industrielle

Le candidat sera intégré dans une équipe d'ingénieurs d'études où il réalisera des enquêtes documentaires, techniques et économiques. Le poste offre des perspectives réelles de responsabilité et de promotion. Il exige à la fois méthode, sens critique et goût pour la synthèse et demande une solide maîtrise du français et de l'anglais.

Les candidatures et curriculum-vitae devront être *envoyés au :*

Chef du département des relations sociales du BEICIP — 232 avenue Napoléon Bonaparte
BP 213 — 92505 RUEIL-MALMAISON cédex
sous référence 07

HEBDOMADAIRE
ECONOMIQUE ET FINANCIER
recherche

JOURNALISTE même débutant

Connaissant bien la Bourse les Affaires *et ayant de bonnes notions d'analyse* financière.

Adresser C.V., photo à No 5267
CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
pour région parisienne
INGÉNIEUR
Trois à quatre ans d'expérience dans l'instrumentation de processus industriels. Envoyer C.V. s/n° 8.830 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Nous recherchons collaborateurs commerciaux. H. ou F.
- *contacts à haut niveau ;*
- rémunération importante ;
- possibilité de carrière ;
- *formation assurée.*

Tél. pr R.V. 553-20-00. P. 209.

Institut privé d'enseignement supérieur recherche enseignants de PHYSIQUE. Téléphone : 329-03-71.

Assoc. de jeunesse et d'éducation populaire rech. à Paris pour le 1er oct. 81

UN GESTIONNAIRE

chargé de :
- Gestion financière.
- Suivi des activités.
- Administration générale.
- Relations publiques.

Niveau E.S.C., 62.640 F/an. Envoyer C.V. + lettre man. avant le 22-08-81, à A. LAVASTRE, 11, rue du Pt-Kennedy, 94220 CHARENTON.

SYPRIM S.A.
recherche pour sa division
MANUTENTION SPÉCIFIQUE
en pleine croissance :

2 INGÉNIEURS GRANDE ÉCOLE
(SUPELEC ou similaire)
en vue du développement de son département
ÉLECTROTECHNIQUE ET AUTOMATISME
Connaissances indispensables en INFORMATIQUE
ANGLAIS exigé
— Pour service LOGICIEL :

TECHNICIENS
ayant expérience 2 à 5 ans en AUTOMATISMES.
Répondre avec C.V. *adressé à :* SYPRIM SA, 8bis,r. Bonnemain, 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE.
(Ne pas téléphoner.)

secrétaires

Souhaite sténo-dactylo promotion. Secrétaire expérimentée, dans prof. immob. 633-38-80.

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme 35 ans, rech. emploi Caissier, grande expérience. Sérieuses référ. Libre de suite. Ecr. s/n° 1585 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 29 ans, Maîtrise Sciences-éco., D.E.C.S., 5 ans expér. compt., cabinet et entreprise, ch. sit. stable, assistant exp. compt., ou *chef compt.*, rég. Etang de Berre (13). Libre de suite. Ecr. R.-Presse s/n° T028474M *85 bis, r. Réaumur*, 75002 Paris.

cours et leçons

Rech. conversations italiens, rémun., août. Tél. 233-44-00. Poste 764, entre 19 h. et 23 h.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F.TTC — 658-81-12

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A VENDRE FORD-TAUNUS XL 9 CV, année 73 - 76.000 km, blanche, int. havane, bat. neuve, pneus nfs, embray. 25.000 km *prix* 5.500 F. Bon état général Monsieur FARDEAU
tél. bur. : 584-12-13, P. 419, *tél. dom. : 842-77-22 apr. 18 h.*

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

VIEILLE-TEMPLE - BRETAGNE
DUPLEX *5e et 6e étage* 120 m² - Ascens. Refait neuf - 354-95-10.

6e arrdt

BEAUX-ARTS
Dans très bel imm. pierre de t., rénové, STUDIO 30 m², finitions sur mesure. 261-27-46.

20, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Ptaire vd dans restauration stand. petites et gdes surfaces. Aménagements et prestations s/mesure. Du lundi au vendredi, s/place 11/12 h. ou R.V. 261-27-46.

7e arrdt

EXCEPTIONNEL - Petite maison 2 P., cuis., s. de bains, s/2 nivx, toiture et ravalement refaits en 1980. - Prix : 615.000 F SERTORIUS - 723-78-20

BEAUNE - SEINE
Duplex 180 m², calme, soleil, caractère, ascenseur. 354-95-10.

VANEAU CALME et CLAIR
SYMPATHIQUE 3 PIÈCES, imm. pierre de taille. 562-16-40.

8e arrdt

ALMA Et. élevé, s/SEINE soleil, gde récept. + 2 chbres, 196 m², service, box. 2.500.000 F. TAC 329-33-30.

9e arrdt

Bel imm. pierre de taille, 5 P., tout conft, 200 m² ENVIRON. *Px : 1.400.000 F* - 878-97-62.

12e arrdt

Pr bv. 100 m bois Vincennes. *près Mo à Charenton.* Situation exception. ds imm. réhabilité. studios et 2 p. av. mezzanine, décoré, *équipé, tr. gd confort.* Net d'impôt 5 ans. EUROVIM - 723-41-00

Mo FAIDHERBE - Imm. 1972 Standing. Vue, séj., 2 chbres, balcons. Prix : 530.000 F. SERTORIUS - 723-78-20

14e arrdt

14e, pte Châtillon, pr. facultés, 8, rue Radiguey, à Montrouge, pptaire vend studio 16 m², cuisine, bains, w.-c., 100.000 F + studio 13 m² tt cft, 85.000 F. *Voir 17 à 19 h ts les jours, même dimanche ou 224-18-42.*

15e arrdt

Mo BIR-HAKEIM
4 p., excellent état, tt cft. Imm. pierre de taille, asc. 940.000 F. *BRANCION SARL.* 575-73-94.

16e arrdt

PASSY URGENT CAUSE DÉPART
TR. BEL ATELIER av. mezzanine. CARACTÈRE 605-10-08 **750.000 F**

PTE D'AUTEUIL Bd Murat, part. à part., beau 4/5 p., rénové, 147 m² + *jardin 80 m²*, 3 chbres, 2 salles de bains, cuisine équipée, cave, chbre service, calme, soleil. 1.570.000 F. *Téléphoner J.-P. HUVÉ* 579-64-00 H.B.

19e arrdt

Quartier Buttes-Chaumont
Mo Crimée, 28, rue de l'Ourcq Appts 2 p. tt cft, bel imm. Rez-ch. 40 m², soleil, 210.000. 2e ét. 35 m², calme, 185.000. 4e ét. 42 m² + combl., 250.000. Voir 14 à 16 h tous les jours, même dim. ou 520-13-67.

78 - Yvelines

PARLY 2 - 5/6 P. Super bien placé. Cave, garage. Urgent. 680.000 F - 954-68-00.

FONTENAY-LE FLEURY (23' MONTPARNASSE) - Grand studio 49 m²; près commodités, 275.000 F. Tél. : 955-00-50.

VERSAILLES 92 m² résidentiel quart. Glatigny 720.000. 116 m² Porchefontaine, luxe, calme, 1.080.000 F - 954-68-00.

PARLY 2 - 2/3 P. Type 1 Dernier étage. Décoration à revoir. 360.000 F - Tél. : 955-00-80.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY - SUR JARDIN
Agréable living + 2 ch. Garage. *MATIN : 567-47-47.*

94 Val-de-Marne

Pour placement, part. vend à LA VARENNE (94)
Appt 3 pces, rez-chaussée sur jardin privatif, cuisine équipée, nombrx aménagements. Cave, garage fermé, petit immeuble standing. Calme. A 200 mètres commerçants et RER. Tél. pour R.-V. au 594-44-29.

Province

LE CANNET-CANNES.
Part. vend duplex de caractère, 3 p., cuis., s. de bains, cheminée. Terr. sud, panoram., 600.000 F. Tél. : (93) 45-55-55 ou 43-91-12, poste 383 ou écrire s/n° 6155 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

Etranger

Idylle au lac d'Orta
Site 20 km près de Lago-Maggiore, printemps à partir du mois de février.
Possibilités de sport :
Du ski pendant toute l'année (Montarona, Monte-Rosa) faire de la voile, du surfing, du ski nautique.
Vie culturelle.

Gérance des villas et des appartements :
Agence R. ASSAI, Mozartstr. 17, 8901 Neusäss. (Allemagne)

locations non meublées offres

Paris

MONTPARNASSE - STUDIO, 38 m², 6e, ASC., 2.000 F CALME, SOLEIL, Tél.633-38-94.

locations non meublées demandes

Paris

De partic. à partic., recherche 2 pièces. Paris exclusiv. Maximum 1500 F C/C fin septembre. Tél. à part. de 19 h à 806-29-97.

Couple sans enfant cherche dans Paris un appartement 2 pièces, *cuisine, salle de bains. Maxim.* 1400 F par mois. Tél. ts les jours de 9 h à midi au 261-05-54.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées offres

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés *Paris*, rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades. - 281-10-20.

bureaux

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8e, 9e, 15e
ASPAC PARIS-8e 293-60-50.
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

8e et CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation R.M., R.C., SARL
A partir de 150 F
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Tél., télex, toutes démarches. C 2 E - 562-42-12

SIÈGES DE STÉS
av. secrétariat, tél., télex. CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. - 261-80-88 +

locaux industriels

LEVALLOIS - RÉSIDENTIEL
Pr. mairie, burx entièr. rénovés sur 2 étages 180 + 205 m², à VENDRE LOUÉS 220.000 F POUR INVESTISSEUR
Placement sûr - 633-47-23.

villas

LE VESINET
calme charmante villa en rez-de ch. bon état, séjour 2 chambres, cuis., bains, gd sous-sol, gar. Jard. 670.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET. 976-05.90.

maisons de campagne

HAUTE-ARDÈCHE
Région des lacs, rivières et des forêts, altitude 1.000 m,

MOULIN
gros œuvre très bon état, toiture neuve. 400 m² sur 2 plans. Séjour avec cheminée, *salle d'eau*, 1 chambre, écurie et grange, sur 9.000 m². Ombrage, bordé sur 250 m² de rivière à truites, très isolé. 200.000 F. CATRY, tél. heures repas au (90) 74-11-59. Pendant le week-end au (66) 90-12-70, Hôtel Carrefour des lacs, à Coucouron, ou s'y rendre pour visite.

propriétés

VERNON VUE IMPRENABLE SUR SEINE
Belle maison, living, 3 chbres, à restaurer. Terrain : *1.010 m²*. AU SOL 8.410 m² en taillis. 605-10-08. **635.000**

SOLOGNE

Vend jolie PROPRIÉTÉ
21 ha *environ*, bordée par belle rivière à truites sur 600 mètres, étang de 3 hectares.
Maison 6 pièces, parfait état, possibilité augmenter superficie. Ecr. Havas, Orléans, n° 200460.

LOIRET
Luxueuse ferme aménagée sur 25 ha, possibilité augmenter superficie jusqu'à 40 ha — étang. Possibilité location chasse 160 ha attenant.

Ecrire : HAVAS, MONTARGIS, n° 200459

25 km Deauville, magnif. maison normande. Chaume, colombages, *10.000 m² terrain. Tout confort.* 9 pces, 3 salles de bains, 2 gar. Surface habitable 320 m². Renseign. : (38) *67-66-83*, ou Ecrire s/n° 6156 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

MAISON ANCIENNE, Caract., 180 m², jard. 1500 m², tt conf., caves voût., gren. amén., gar., 8 pces + 2 cuis., 2 s. bns, 2 P. tél., urgent. tél. (80) 93-43-96

Dans canton tous commerces, gare, PROCHE VENDOME
Maison ancienne, entrée, cuis., séjour, salon, chbre, s. de bains, w.c. 1er ét. : 3 chbres, s. de bains, w.c. 2e ét. : grenier, *2 chbres mansardées, cave, dépend.*, tt confort, jard. clos avec piscine.
Prix 500.000 F.
AGENCE IND. VENDOMOIS
41100 VENDOME
Téléphone (54) 77-35-91

Part. vend prox. DEAUVILLE, 2 km.mer, manoir normand et parc. Poss. 12 boxes et 15 ha attenants 1re catégorie. Tél. : (31) 87-98-00, avant 10 h. et après 20 h.

N.-E. ANJOU - sortie bourg vend jolie propriété : 11 pièces, *2 s. d. bains., tt cft, parfait état,* parc (8000 m²), dépendances. Me Duchêne, not., 49150 Baugé.

domaines

ACHÈTE
Grand DOMAINE
à vocation forestière et chasse, préférence départements 45-18-89-58
Ecr. Havas Paris n° 200482, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE

terrains

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
LA CHESNAYE
TERRAINS à BATIR, boisés 2.959 m² à 8.863 m², sup. moyenne 5.000 m². 140.000 F. à 168.000 F. H.T. Crédit possible. Documentation gratuite sur demande (38) 95-00-24 - (94) 76-21-59

hôtels particuliers

ST-GERMAIN-EN-LAYE
5 mn *RER*, partic. vend *hôtel* particulier style Mansart, 11 p. principales. jardin 600 m². Affaire rare. Prix justifié 3.500.000 F. TEL. 451-05-52 après 19 h.

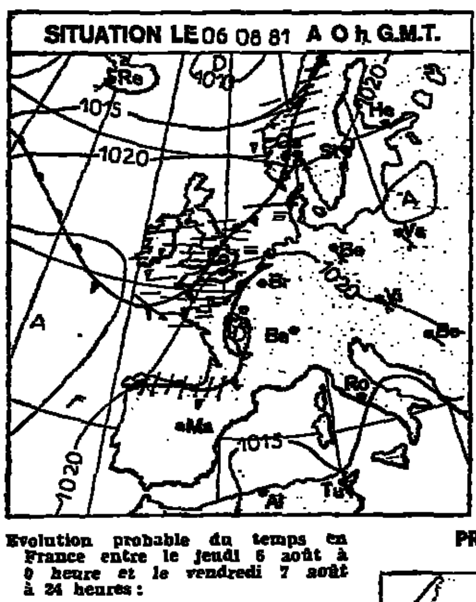
---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

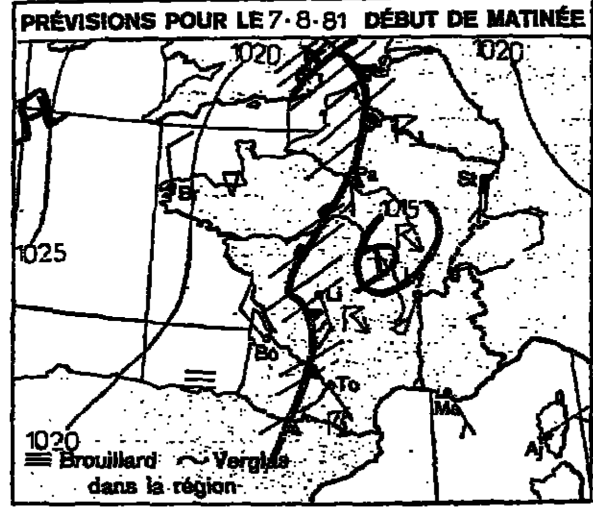
INFORMATIONS « SERVICES »

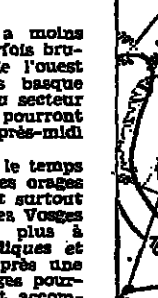
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 06 08 81 A 0 h G.M.T.

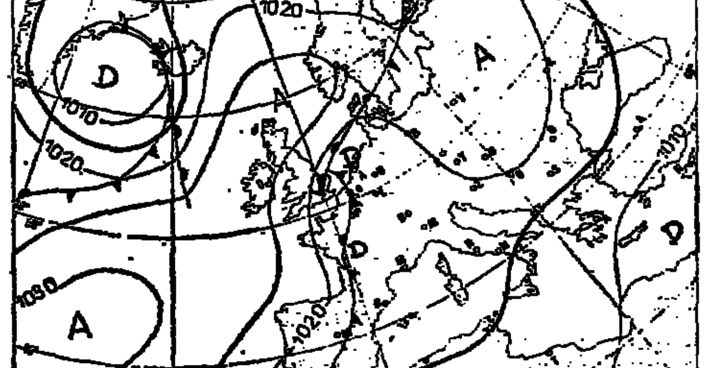


PRÉVISIONS POUR LE 7-8-81 DÉBUT DE MATINÉE





PRÉVISIONS POUR LE 7 AOUT A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 6 août à 0 heure et le vendredi 7 août à 24 heures :

Vendredi, le temps sera moins chaud, assez nuageux et parfois brumeux de la Bretagne et de l'ouest de la Normandie au Pays basque où les vents s'orienteront au secteur nord. Quelques éclaircies pourront cependant s'y développer l'après-midi ou le soir.

Sur le reste de la France, le temps restera lourd et orageux. Les orages et les pluies associées seront surtout localisés de la Flandre et des Vosges aux Pyrénées, tandis que plus à l'est ils seront plus sporadiques et éclateront dans la soirée après une journée ensoleillée. Ces orages pourront être parfois violents et accompagnés de fortes rafales de vents ainsi que de baisses temporaires de la température.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 août ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6) : Ajaccio, 31 et 16 degrés) ; Biarritz, 24 et 30 ; Bordeaux, 32 et 18 ; Bourges, 34 et 19 ; Brest, 29 et 15 ; Caen, 29 et 16 ; Cherbourg, 28 et 15 ; Clermont-Ferrand, 35 et 18 ; Dijon, 32 et 18 ; Grenoble, 32 et 18 ; Lille, 29 et 19 ; Lyon, 34 et 19 ; Marseille-Marignane, 35 et 20 ; Nancy, 31 et 15 ; Nantes, 33 et 18 ; Nice-Côte-d'Azur, 31 et 24 ; Paris-Le Bourget, 31 et 18 ; Pau, 28 et 19 ; Perpignan, 31 et 19 ; Rennes, 32 et 17 ; Strasbourg, 32 et 18 ; Tours, 34 et 19 ; Toulouse, 33 et 20 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 28.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 34 et 21 degrés ; Amsterdam, 28 et 17 ; Athènes, 32 et 23 ; Berlin, 28 et 16 ; Bonn, 31 et 17 ; Bruxelles, 29 et 18 ; Le Caire, 35 et 22 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 24 et 14 ; Dakar, 38 et 30 ; Genève, 31 et 16 ; Jérusalem, 31 et 18 ; Lisbonne, 30 et 16 ; Londres, 29 et 16 ; Madrid, 33 et 17 ; Moscou, 24 et 15 ; Nairobi, 25 et 15 ; New-York, 33 et 25 ; Palma-de-Majorque, 35 et 17 ; Rome, 35 et 22 ; Stockholm, 26 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES MOISSONS

TIRAGE N° 50 DU 5 AOUT 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	71	150
	991	500
	6 281	1 000
	290 481	3 000 000
2	90 012	50 000
3	43	150
	1 443	5 150
	00 593	100 000
	036 283	500 000
4	04	150
	0 424	1 000
	7 294	1 000
	9 774	1 000
	4 164	5 000
	6 434	5 000
	4 284	10 000
5	5	70
6	576	500
7	8 537	1 000
	2 417	10 000
8	98	150
	958	500
	9 688	1 000
9	9	70
	849	570
	909	570
	2 189	1 070
	8 569	1 070
	9 699	1 070
	0 189	5 070
0	150	500
	7 300	5 000
	7 790	6 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DES HORTENSIAS LE 12 AOUT 1981 À TREIGNAC (Corrèze)

LOTO TIRAGE N° 31	15	24	30	36	44	49
				NUMERO COMPLEMENTAIRE		13

PROCHAIN TIRAGE LE 12 AOUT 1981 VALIDATION JUSQU'AU 11 AOUT APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE TIRAGE N° 50 DU 5 AOUT 1981

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 51 DU 5 AOUT 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
4	Tous les billets terminés par 4 gagnent 50 F dans toutes les séries
04	Tous les billets terminés par 04 gagnent 250 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 40 gagnent 100 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
187	0178	1178	2178	3178	4178	5178	6178	7178	8178	9178	300
	0187	1187	2187	3187	4187	5187	6187	7187	8187	9187	3 000
	0718	1718	2718	3718	4718	5718	6718	7718	8718	9718	300
	0781	1781	2781	3781	4781	5781	6781	7781	8781	9781	300
	0817	1817	2817	3817	4817	5817	6817	7817	8817	9817	300
	0871	1871	2871	3871	4871	5871	6871	7871	8871	9871	300
872	0278	1278	2278	3278	4278	5278	6278	7278	8278	9278	300
	0287	1287	2287	3287	4287	5287	6287	7287	8287	9287	300
	0728	1728	2728	3728	4728	5728	6728	7728	8728	9728	300
	0782	1782	2782	3782	4782	5782	6782	7782	8782	9782	300
	0827	1827	2827	3827	4827	5827	6827	7827	8827	9827	300
	0872	1872	2872	3872	4872	5872	6872	7872	8872	9872	3 000

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer série 15 F.	Sommes à payer Autres séries F.	Numéros gagnants	Sommes à payer série 15 F.	Sommes à payer Autres séries F.
3450	0 345	5 000	1 000	4 035	5 000	1 000
	0 354	5 050	1 050	4 053	5 000	1 000
	0 435	5 000	1 000	4 305	5 000	1 000
	0 453	5 000	1 000	4 350	5 000	1 000
	0 534	5 050	1 050	4 503	5 000	1 000
	0 543	5 000	1 000	4 530	5 000	1 000
	3 045	5 000	1 000	5 034	5 050	1 050
	3 054	5 050	1 050	5 043	5 000	1 000
	3 405	5 000	1 000	5 304	5 250	1 250
	3 450	2 000 000	20 000	5 340	5 100	1 100
	3 504	5 250	1 250	5 403	5 000	1 000
	3 540	5 100	1 100	5 430	5 000	1 000

Prochain Arlequin : le 19 Août 1981 à PARIS - tirage télévisé à 19 h 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 51 DU 5 AOUT 1981

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2989

HORIZONTALEMENT. — I. Elle est mal vue par celui qui l'entend mal. Auteur de nouvelles. — II. Pièce dans laquelle on repasse souvent. Une de ses filles fut peinte par Van Gogh et dépeinte par Daudet. — III. Conclu. Effet en retour. Abréviation. — IV. Ne saurait coexister avec le plaisir. En attente. Long chapitre d'histoire. — V. Bien que cultivé, il ne fera jamais qu'un fruit sec. De telles circonstances peuvent aussi bien valoir une rallonge qu'un raccourcissement. — VI. Vieille demoiselle retraitée des travaux publics. Station du Morbihan. A mauvaise tête mais bon dos. — VII. Se porter ou se comporter. En creux pour le carabin, en bosse pour le matheux. — VIII. Cloue sur place ou fait déguerpir. Reçoit, le plus souvent, quelques bons billets en échange d'une mauvaise pièce. Alternative. — IX. Corrélation entre Tristan et Iseut. Il est connu pour une raison bien simple. Part. Réformateur qui sentait le roussi. — X. Viande toujours sans os, mais rarement sans hausse. Meilleure position pour mourir que pour dormir. — XI. Grève générale pour les Romains. Le plus fleuri d'une série de douze. Possèdent plus de pattes dans les Andes que de pieds au Tibet. — XII. Opposés au courant. Rarement aussi bon qu'on le souhaite à son début. Fait comme un rat. XIII. Disséminé. Mer. Il y a des barbeaux dans sa famille. — XIV. User d'arguments frappants. Décoration permettant à un troupier de se distinguer. — XV. Symbole d'un régime périmé ou d'une vertu qui ne l'est guère moins. Aigri ou confiant. Toujours avant, jamais après l'amour. Ce qu'il retient n'est pas l'essentiel mais le plus solide.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II									■						■
III							■						■		
IV					■		■			■				■	
V				■											
VI	■		■				■					■			
VII						■		■	■						■
VIII					■								■		
IX			■						■			■			
X		■						■							■
XI						■				■					
XII						■			■						
XIII						■					■				■
XIV	■								■						
XV				■				■				■			

VERTICALEMENT. — 1. Lieu favorable à l'étude d'anatomies comparées. Son menu préféré ne manque pas de piquant. — 2. On peut exercer de telles professions sans professer de telles idées. Exécutai un travail de génie — 3. Promis au bât lorsqu'ils seront plus haut. Déchiffré. Permet aux humbles de briller. — 4. Puits à eau profonde. Quand ils souhaitent la mort de quelqu'un, c'est pour son bien. — 5. Une balle suffit pour l'achever. Précieux quand il est avantageux. Thémis et Artémis. — 6. Fait son lit en France. Belle-sœur d'un affamé. Complètement tiré d'affaires. — 7. Négation. Homme des champs. — 8. Sa place est à Montmartre. Au bout du doigt. Extrémiste, ici raccourci, et fait pour l'être dans tous les sens du terme. — 9. Il faut une solide constitution pour résister à ses coups. Duplicateur. — 10. Bête noire des collecteurs de fonds et des fonds de collecteurs. Point particulièrement chaud du site napolitain. Lillois, élève de Habeneck. — 11. Tel un programme exposé au cours d'un meeting électoral. Personnel. — 12. N'est pas sans provoquer quelques murmures dans Landerneau. Négation. Point accueillant d'un entourage inhospitalier. — 13. Serre dans ses mâchoires ce que l'on veut mordre à belles dentes. Hydratés. — 14. Tel un vert propos ou un ballet rose. Transformera une brebis en pasteur. — 15. On peut lui confier nos soucis. Traditions. Personnel. Préposition.

Solution du problème n° 2988

Horizontalement

I. Gendarme. — II. Amour. Asa. — III. Leu. Toise. — IV. Arve. Star. — V. Nier. Trio. — VI. Aux. Ems. — VII. Etudes. — VIII. Rani. Œil. — IX. Etoupe. — X. Et. Ciné. — XI. Un. Pisan.

Verticalement

1. Galanterie. — 2. Emeri. Ta. Tu. — 3. Nouveau-né. — 4. Dû. Erudits. — 5. Art. Xe — 6. Ost. Souci. — 7. Maître. Epis. — 8. Essaim. Iéna. — 9. Aérosol. En.

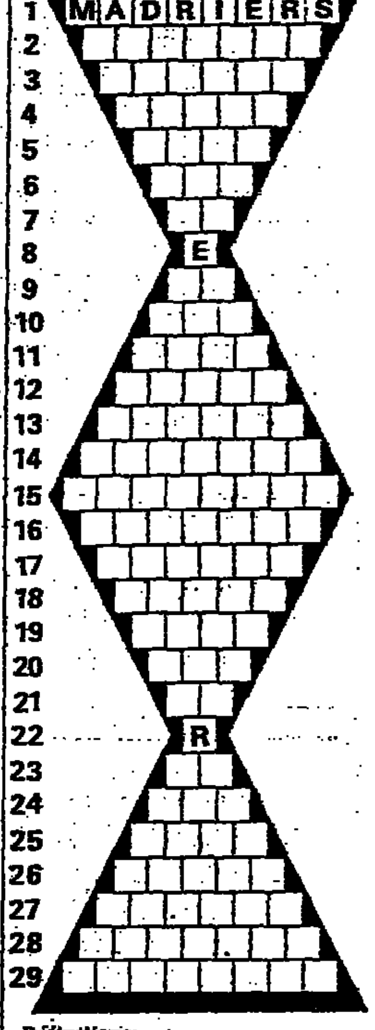
GUY BROUTY.

JEUX

Problème n° 10

« Les sabliers communicants »

En partant de madriers, remplir cette grille formée de deux sabliers en ajoutant ou en retranchant chaque fois une lettre au mot précédent. L'ordre des lettres conservées du mot précédent peut être modifié.



Définitions

1. MADRIERS. — 2. Regroupent cent cases dans bien des villages. — 3. Pièces sombres. — 4. Peuvent être à la tour et au moulin. — 5. Ce n'est pas toujours un rigolo. — 6. Représente éventuellement un bon paquet d'oseille ou de trèfle. — 7. N'est pas hors de portée. — 8. E. — 9. Près des côtes. — 10. Instrument à cordes. — 11. Bande d'okapis. — 12. Refuges pour pèlerins. — 13. Petits bâtons blancs. — 14. Font partie des meubles. — 15. Compte en banque ou en caisse d'épargne. — 16. Tueur pour écrivains. — 17. Se heurtent à la couronne. — 18. Coulé, est très dur. — 19 Utilisée pour les lettres à cachet. — 20. Ancienne rage. — 21. Participe dans la joie. — 22. R. — 23. Patronyme phonétique d'un Belge qui fait des bulles. — 24. Région qui comporte de plus gros grains que son anagramme. — 25. Point sur une ligne. — 26. Oui : mets ! — 27. Généreux. — 28 Devaient leur progression à des gens qui travaillaient à la chaîne. — 29. Ont la peau rugueuse mais la chair fondante.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 8 AOUT

« Honfleur », 8 h, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legrégeois.

« Le Marais », 15 h, métro Temple, Mme Allaz.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 heures, entrée, hall gauche, Mme Duhesme.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier.

« Vieux quartiers de Paris », 15 h, façade de l'Institut, quai Conti, Mme Pennec.

« Le Marais », 21 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Village de Montmartre », 15 h, métro Lamarck-Caulaincourt (approche de l'art).

« Les Chevaux de Saint-Marc », 15 h, Grand Palais (l'art pour tous).

« Académie française », 15 h, 23, quai Conti (connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Assemblée nationale », 14 h 45, 126, rue de l'Université (Mme Fleuriot).

« Notre-Dame », 15 h, métro Cité (Mme Hauller).

« L'île Saint-Louis », 15 h, 3, quai d'Anjou (histoire et archéologie).

« L'île Saint-Louis, 10 h 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Les impressionnistes au Jeu de Paume », 10 h 30, musée (Lutèce Visites).

« Cimetière Sainte-Marguerite », 15 h, 36, rue Saint-Bernard (Paris et son histoire)

« Vieux Vaugirard », 14 h 30, métro Vaugirard (Paris pittoresque et insolite).

« Notre-Dame », 14 h 30, métro Cité (résurrection du passé).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

« L'art juif », 11 h, Grand Palais (visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 6 août 1981.

DES LOIS

● Autorisant l'approbation d'un accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France.

● Autorisant l'approbation de la convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires telle que modifiée par le protocole de 1978.

● Autorisant la ratification de l'accord portant acte constitutif de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

DES DECRETS

● Relatif à certaines modalités de recrutement des professeurs certifiés et des professeurs techniques de lycée technique.

● Instituant un régime d'assurance invalidité-décès des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires.

● Portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances rectificative pour 1981.

UN ARRETE

● Portant nomination à la commission chargée d'observer le déroulement des campagnes publicitaires et de rechercher la conciliation des intérêts en cause en matière de lutte contre le tabagisme.

UNE CIRCULAIRE

● Relative à la loi d'amnistie du 4 août 1981.

FORMATION INDUSTRIELLE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES TEXTILES D'ÉPINAL reçoit les inscriptions pour l'année scolaire 1981-1982. Date limite d'inscription : 10 août. Formations : ingénieur textile, B.T.S. « industries textiles », B.T.S. « industries de l'habillement ». Admission sur titre ou sur concours. Ecrire ou téléphoner à l'ESITE, 85, rue d'Alsace, 88000 Epinal - Tél. (29) 35-50-52.

Le Monde

économie

LES NOMINATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES

A LA RÉGIE RENAULT

Bernard Hanon, « l'Américain »

Bernard Hanon, *nommé P.-D. G. de la régie Renault, mercredi 5 août par le conseil des ministres, remplacera Bernard Vernier-Palliez, le 24 décembre 1981. Le choix du gouvernement semble répondre aux vœux de la Régie et la nomination de Bernard Hanon, directeur général de Renault depuis plus d'un an, assure au premier constructeur français une continuité dans la politique industrielle et commerciale dont, déjà, il était pour une bonne part* le maître d'œuvre.

Le nouveau P.-D. G. connaît bien, en effet, la Régie où il est entré en 1959 et pour laquelle il a été, dans un premier temps, et jusqu'en 1963, responsable du marketing aux Etats-Unis. Beaucoup chez Renault considèrent que Bernard Hanon est d'ailleurs très concerné par tout ce qui touche les Etats-Unis.

Après H.E.C., ses études l'ont conduit outre-Atlantique — Master of business administration, université de Colombia — et c'est à son initiative, et aussi à ses risques, que la Régie a tenté ces dernières années l' « aventure américaine », d'abord avec American Motors Corporation (A.M.C.) puis avec les camions Mack. A ce jour, si Renault a *beaucoup investi aux Etats-Unis*, sans encore *y réussir* la percée commerciale et industrielle souhaitée, on considère, en général, que Bernard Hanon a porté l'offensive d'exportation et d'implantation à l'étranger dans la bonne direction eu égard à l'importance du marché américain. Même si les résultats se font attendre et que la mise en place chez A.M.C. donne l'impres*sion d'être laborieuse, la volonté de conquérir ce difficile marché américain a beaucoup fait pour la réputation du nouveau P.-D. G. de la Régie.*

Cet homme distingué, de cinquante ans, caustique, capable par *moment de donner dans* l'humour, dont le sourire cache difficilement le caractère déterminé, pressé et autoritaire, va de l'avant sans craindre de s'exposer dès lors que ses analyses le poussent à s'engager Même ceux qui n'appartiennent pas à son clan reconnaissent volontiers sa capacité à être un capitaine d'industrie. Champion de l'image de marque et de l'exportation, soucieux de renouveler chaque fois que possible la game de la Régie pour conserver et conquérir une clientèle très sollicitée par la concurrence, Bernard Hanon est sans doute le P.-D. G. qu'il fallait à la Régie au moment où l'automobile connaît une conjoncture difficile.

Son allure jeune correspond en tous *points* à ses goûts et *Renault* a assurément perdu quelques rides à son contact. *Il* a souvent cherché à donner à la Régie le « *petit quelque chose en plus* » qui retient l'attention ou, mieux, attire la sympathie. Bernard Hanon a ainsi favorisé le développement de la suralimentation pour certains modèles de la gamme et même pris la décision, en accord avec Bernard Vernier-Palliez, d'exposer la Régie aux dangers de l'actualité avec les courses de *formule* 1.

Personne ne lui fera le reproche de ne pas aimer les demi-mesures.

FRANÇOIS JANIN.

M. JACQUES DONDOUX REMPLACE M. GÉRARD THÉRY A LA TÊTE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Le conseil des ministres du 5 août a approuvé la nomination de M. Jacques Dondoux comme directeur général des télécommunications, en remplacement de M. Gérard *Thery qui occupait* cette fonction depuis sept ans.

[Né le 16 novembre 1931 à Lyon, pupille de la Nation, M. Jacques Dondoux est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications. Il entre au Centre national d'études des télécommunications en octobre 1956. Ingénieur général des télécommunications à la date du 1er janvier 1971, il est nommé directeur du CNET à la fin de la même année. Il occupera cette fonction jusqu'en octobre 1974. Directeur de la production à la direction générale des télécommunications, il quitte ce poste en mai 1974, à sa demande, étant en désaccord avec la politique menée par M. Théry. Il sera alors affecté à l'inspection générale des postes et télécommunications.

M. Jacques Dondoux a créé en 1975 l'Institut de recherches économiques et sociales des télécommunications, qui compte à ce jour mille sept cents membres. En 1976, il rédige un rapport pour le ministre de l'industrie et de la recherche sur « La politique à mener dans le domaine de la technologie, de la recherche industrielle et du développement de l'industrie de haute technologie, et, en 1980, un rapport pour *le ministre des P.T.T. sur* « La présentation de l'annuaire téléphonique ». M. Jacques Dondoux est également chargé de cours à l'université de Paris-Dauphine, de Paris-VI et de Limoges.]

M. ROBERT CLÉMENT DIRECTEUR DU LOISIR SOCIAL ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

M. Robert Clément, administrateur civil hors classe, a été nommé directeur du loisir social et de l'éducation populaire et des activités de pleine nature au ministère du temps libre.

[Licencié en droit et en philosophie, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer et ancien élève du Centre des hautes études d'administration musulmane, M. Robert Clément a été en service successivement de 1946 à 1961 en Afrique, puis de 1961 à 1964 au ministère de l'éducation, chef du bureau des mouvements de jeunesse, formation des cadres, relations internationales. De 1964 à 1974 comme directeur de l'O.F.A.J. (Office franco-allemand pour la jeunesse). De 1974 à 1975, chargé de mission au ministère de la jeunesse et des sports pour la formation professionnelle, la promotion sociale et les loisirs. Puis de *1975 à 1981* en poste au ministère de l'agriculture.]

Transports : deux nouveaux présidents d'entreprises nationales

• M. André Chadeau à la S.N.C.F.

M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, conseiller du premier ministre, a été nommé, au conseil des ministres du 5 août président du conseil d'administration de la S.N.C.F. en remplacement *de M. Jacques* Pélissier qui occupe ce poste depuis l'année 1975.

[Né le 8 avril 1927 à Pérols-sur-Vézère (Corrèze), M. André Chadeau est licencié en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Il commence sa carrière préfectorale comme chef de cabinet du préfet du Gers en 1948. Il occupe ensuite des postes comparables dans l'Orne, dans l'Aveyron, dans l'Eure, puis en Algérie et en Meurthe-et-Moselle. En 1962, il est nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur puis chef de cabinet de ce ministre, M. Roger Frey, de décembre 1962 à septembre 1964. Il est nommé préfet du Val-d'Oise en 1964 puis préfet de la région de Franche-Comté en août 1968. De novembre 1971 à juillet 1972, il est directeur de cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas, alors premier ministre.

Sa carrière de préfet de région continue à Toulouse pour le Midi-Pyrénées (1972), puis à Lille dans le Nord-Pas-de-Calais (1974).

En mai 1974, M. Chadeau est chargé par M. Jacques Chaban-*Delmas de coordonner sa campagne* présidentielle. Puis il retourne à Lille comme préfet de la région du 1978, il est nommé délégué à l'aménagement du territoire. Il entre enfin au cabinet de M. Pierre Mauroy comme conseiller

• M. Claude Quin à la R.A.T.P.

M. Claude Quin a été nommé président du conseil d'administration de la R.A.T.P., en remplacement de M. Roger Belin. M. Claude Quin est conseiller communiste de Paris, élu des deuxième et troisième arrondissements.

L'éloge du pluralisme

La nomination de M. Claude Quin comme président-directeur général de la R.A.T.P., est un événement « historique », pulsque c'est la première fois en France qu'un membre du parti communiste se trouve à la tête d'une grande entreprise d'Etat. Cette décision est en accord avec les options de M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, également membre du parti *communiste, qui a la tutelle de la* régie.

M. Quin adhère au parti communiste en 1955. Il est membre de la section économique auprès du comité central. Rédacteur en chef de la revue *Economie et Politique*, il a écrit plusieurs livres, dont un *Traité marxiste d'économie politique*, *Ce que coûte le capitalisme*, *Classes sociales et union du peuple de France*, et, enfin, *Changer l'économie*. Il était aussi maître de conférences associé à l'université de Paris-Dauphine.

« *La droite, depuis des années, a accaparé tous les postes. Aujourd'hui, c'est terminé. Je compte, à la tête de la R.A.T.P., travailler dans l'esprit du 10 mai, c'est-à-dire dans le plus grand pluralisme* », nous a déclaré M. Quin, qui veut rencontrer « *tout le monde* », depuis les membres du conseil d'administration de la régie jusqu'aux représentants des organisations syndicales pour « *associer le plus largement possible le personnel aux décisions à prendre* ».

Le nouveau P.-D. G. de la R.A.T.P. veut développer le réseau de la régie en banlieue et « *étudier très sérieusement le financement de cette entreprise en faisant participer plus activement les employeurs* ». Rappelons que, sur un budget de 7,44 milliards de francs en 1980, la contribution des voyageurs représente 39 % seulement, et celle des employeurs 15 %.

M. Quin, qui vient de démissionner *de son mandat* de conseiller de Paris (il avait été élu en 1977 dans les deuxième et troisième arrondissement de Paris sur une liste d'union de la gauche sur laquelle figurait également M. Jack Lang, l'actuel ministre de la culture), estime que *son passé* d' « *économiste, d'élu local et de militant* » l'a bien préparé à sa mission nouvelle.

Mais les observateurs retiendront que l'un de ceux qui connaissent le mieux la question des transports en commun en région Ile-de-France, est un autre élu communiste du conseil de Paris, M. Jean Gajer, membre du syndicat des transports parisiens. M. Gajer vient de présenter une thèse intéressante (*le Monde* du 9 juillet) sur le sujet. Mais M. Gajer, il est vrai, s'est rangé au côté de M. Fiszbin, autre leader communiste en rupture avec le comité central.

JEAN PERRIN.

M. PIERRE PERROD DIRECTEUR DES TRANSPORTS TERRESTRES

[Né le 18 novembre 1937 à Troyes (Aube), M. Perrod est polytechnicien (promotion 1957) et ingénieur des ponts et chaussées. Il a été en poste dans les administrations centrales du ministère de l'éducation nationale et de celui des transports, avant d'être rapporteur général de la commission des transports du VIe Plan. Il était jusqu'alors directeur de la division infrastructures et transports à la direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France.]

M. JEAN COSTET PRÉSIDENT DE L'AÉROPORT DE PARIS

M. Jean Costet est nommé directeur général d'Aéroport de Paris en remplacement de M. Gilbert Dreyfus.

[Né le 20 septembre 1927 à La Voulte-sur-Rhône (Ardèche), M. Jean Costet est ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées. En 1966, il occupe le poste de conseiller technique au cabinet de *Roland Nungesser, secrétaire d'Etat* au logement. En 1976, il est directeur du cabinet de Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement. Il est directeur général des transports depuis 1978.]

AFFAIRES

TÉMOIGNAGE JAPONAIS

Entretien avec M. Katsuji Kawamata président de Nissan

Un banquier qui ne savait pas conduire une voiture...

« Quand j'ai pris mes fonctions chez Nissan, après la guerre, je ne savais même pas conduire une voiture. » Carré dans un fauteuil de cuir, *sous un tableau représentant* le Pont-Neuf et le Vert-Galant, M. Katsuji Kawamata (soixante-seize ans), savoure l'ironie de son propos. A juste titre : cet ancien banquier d'Hiroshima, que les hasards du démantèlement des monopoles du Japon impérial par les forces d'occupation américaines avaient aiguillé vers l'industrie, a hissé en trente ans la firme Nissan (Datsun) au niveau d'un empire industriel : au deuxième rang des constructeurs automobiles japonais, au troisième rang mondial. Du fait *de ses fonctions* à la tête de l'association des constructeurs nippons pendant dix ans (de 1962 à 1972), le nom de Kawamata est également inséparable de l'essor exceptionel, puis de l'âge d'or d'un secteur qui entraîne aujourd'hui l'industrie nippone vers de nouvelles conquêtes planétaires.

Comme nombre de patrons de sa génération, formés à la vieille école, M. Katsuji Kawamata a su mettre à profit les spécificités de la société japonaise, la situation économique de l'après-guerre et les technologies étrangères pour conduire avant tout les hommes. Pour les soumettre, parfois rigoureusement, aux intérêts de l'entreprise et à ceux de la nation. Pourtant, rien ne le prédisposait à devenir un grand patron de l'industrie. Il n'est pas, comme ceux de Honda, Sony ou Matsushita, un ouvrier bricoleur-inventeur de génie, pas non plus l'héritier de la grande famille qui a fondé l'entreprise dont il va, en quelque sorte, « hériter ».

Il est né en 1905, année de la victoire du Japon sur la Russie, dans la préfecture d'Ibaraki, au nord de Tokyo, une région conservatrice où les habitants sont réputés pour leur caractère volontaire et obstiné. Son père était fonctionnaire. En 1929, après des études commerciales le jeune Katsuji entre à la Banque industrielle du Japon, fait son service militaire et se marie à la mode traditionnelle. Il est père de quatre enfants et deux de ses fils suivent ses traces : l'un à la Banque industrielle, l'autre au service financier de chez Nissan.

La bataille contre les syndicats

Après la guerre — que M. Kawamata fait dans l'intendance avec le grade de sous-lieutenant, — les Américains purgent le trust familial nippon Sangyo (Nissan), l'une des deux grandes firmes automobiles qui, avec Toyota, avaient mis fin, au cours des années 30, au quasi-monopole détenu au Japon par Ford et General Motors. On cherche un gestionnaire à poigne pour remettre de l'ordre dans l'entreprise désorganisée et en proie aux grèves. M. Kawamata est parachuté au service financier en 1947. C'est l'année même où un autre banquier, M. Ichimanda, président de la Banque du Japon, déclare : « *Vouloir créer une industrie automobile au Japon n'a pas de sens. A l'âge de la division internationale du travail, le Japon devrait compter sur les Etats-Unis pour ses fournitures automobiles...* »

Lutte sans merci avec Toyota

La situation n'est, en effet, pas brillante. En 1948, lorsque M. Kawamata devient directeur exécutif, Nissan produit un peu plus de quatre mille véhicules et en exporte... deux seulement. « *Ma toute première tâche*, se souvient-il, *fut la bataille contre les syndicats. Ils étaient alors très différents de ceux d'aujourd'hui, très radicaux, révolutionnaires (communistes). Leurs demandes excessives conduisaient l'entreprise à la ruine et rendaient impossible toute prévision. Nous nous sommes livré bataille pendant six ans, jusqu'en 1953 où, pendant six mois, ce fut une vraie guerre. La direction a alors créé un nouveau syndicat (maison) et expulsé les anciens. Beaucoup de grandes entreprises ont eu à livrer ce genre de combat à l'époque. C'est seulement après que l'on a pu remettre les choses en ordre.* » Depuis cette époque, il n'y a pratiquement plus eu de grève chez Nissan...

Débarrassé de toute opposition syndicale réelle, investi de pouvoirs élargis (il sera nommé P.-D.G. en 1957), M. Kawamata va dès lors se consacrer obstinément au développement de Nissan, à une lutte sans merci avec Toyota, et, à partir de 1962, à la défense et à la promotion de l'industrie automobile japonaise dans son ensemble. A la fin des années 40 et pendant les années 50, les besoins en véhicules utilitaires pour la reconstruction du pays et pour la relance économique sont énormes.

La guerre de Corée va encore les augmenter, puis, peu à peu, l'élévation générale du niveau de vie va permettre de développer le secteur voitures. En 1967, deux décennies après sa défaite, le Japon a le troisième P.N.B. du monde capitaliste et un marché de cent millions de consommateurs.

Atteindre 8,50 % du marché mondial

La recette du succès est connue, elle combine, chez Nissan comme chez ses concurrents, embauche d'effectifs qualifiés qui reçoivent une formation (technique, commerciale et morale) maison, l'absorption des technologies étrangères, l'organisation des réseaux de sous-traitance et de distribution, la production de véhicules variés, performants et bon marché. La collaboration étroite entre la *direction et les syndicats* d'une part, et, de l'autre, entre le patronat et le ministère de l'industrie et du commerce extérieur — qui définit les stratégies industrielles et veille, par diverses mesures, à leur application — favorise encore la progression planifiée et disciplinée vers le succès national, et bientôt international. Quelques chiffres donnent la mesure de la réussite de Nissan pendant le « règne » de M. Kawamata.

En 1947, le groupe a deux usines (*partiellement* occupées par l'armée américaine) et neuf mille employés. Elle produit cette année-là un peu plus de quatre mille véhicules. Jusqu'en 1958, elle en exportera moins de mille par an. En 1981, la firme possède huit usines au Japon, quelque cinquante mille employés et de plus en plus de robots dernier cri. L'avance technologique a toujours été son point fort : ses usines, ses modèles sont les plus électronisés du monde. Elle a produit en 1980 plus de deux millions cinq cent mille véhicules, ce qui la place *désormais au troisième* rang mondial derrière General Motors (quatre millions sept cent mille) et Toyota (trois millions deux cent mille), et juste devant Renault (deux millions six cent mille) et Ford (un million huit cent mille). Elle en a exporté près d'un million cinq cent mille. En avance pour la technologie, Nissan l'est aussi pour la pénétration des marchés étrangers : ses modèles sont distribués dans cent trente pays. Son réseau étranger compte près de trente usines, cent quatre-vingts distributeurs, cinq mille cinq cents concessionnaires (dont la moitié en Europe) et vingt-cinq mille vendeurs.

La compagnie, dont l'objectif est d'augmenter d'ici à 1990 sa part du marché mondial de 5,7 % à 8,5 % (soit 50 % d'accroissement), est par ailleurs lancée dans une série de projets ambitieux à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en R.F.A., en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, au Mexique et en Australie. M. *Kawamata* admet que cette *stratégie* du redéploiement puisse engendrer quelques inquiétudes et certaines difficultés dans les pays concernés. Il ajoute cependant : « *Nous ne sommes qu'au début de ce projet...* »

Un tel palmarès *suffirait*, sans doute, à la légende d'un grand patron d'industrie ; même au Japon, cependant, la carrière de M. Kawamata ne s'est pas limitée au succès de Nissan. La période pendant laquelle il a cumulé les fonctions de P.-D.G. de Nissan et de président de l'association des constructeurs et de directeur exécutif de la toute-puissante fédération des organisations économiques (Keidanren) a coïncidé avec le développement spectaculaire du secteur automobile, le *plus dynamique de tous. Et alors* que Nissan s'efforce aujourd'hui de participer au capital de marques étrangères, M. Kawamata est resté célèbre pour sa farouche opposition à la pénétration des capitaux étrangers dans l'industrie automobile nippone...

Comme beaucoup de grands patrons japonais, même passé l'âge de la retraite, M. Kawamata conserve de hautes fonctions dans l'entreprise et se rend chaque jour à son bureau. Il vit modestement et n'a pas quitté depuis plus de *trente* ans sa *petite maison* de Tokyo. « *Si petite que, quand on sonne à la porte, je sais tout de suite de qui il s'agit sans avoir à me déplacer*, dit-il. » Ses passe-temps favoris sont le golf, où l'on *forge* des relations et où l'on parle souvent affaires, et le jeu de go, qui *développe* le sens de la stratégie, de la pénétration et de l'encerclement de terrain de l'adversaire. Direct et chaleureux, M. Kawamata s'efforce à la modestie, replace ses succès dans le contexte collectif de l'entreprise : « *Tout ne s'est pas fait seulement grâce à moi, j'ai guidé, j'ai été le chef d'orchestre.* » Adepte de la frugalité, de la discipline collective et de la ténacité, il a pour habitude, lorsqu'il s'adresse aux nouvelles recrues de Nissan, de les encourager à vivre plutôt comme des moineaux que comme des canaris. On dirait, en France, comme des fourmis plutôt que comme des cigales. « *Le canari chante bien, il est beau, et tout le monde l'aime. Mais, délivré de sa cage, incapable d'affronter les difficultés de la vie, il meurt. Le moineau n'est pas beau, il ne vit pas dans une cage dorée. Il est modeste, laborieux, il vit en groupe et cherche sans arrêt et par tous les temps sa nourriture pour survivre* », dit M. Kawamata. Si une hirondelle ne fait pas le printemps, nul doute que les « *moineaux* » de M. Kawamata font bien, eux, le succès de Nissan.

R.-P. PARINGAUX.

AGRICULTURE

L'accord céréalier américano-soviétique est prorogé pour un an

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont prorogé d'un an, après trois jours de discussions menées à Vienne, l'accord actuellement en vigueur sur les achats de céréales américains par l'Union soviétique. Aux termes de cet accord, entré en vigueur en 1976 et qui arrivait donc à expiration le 30 septembre 1981, l'U.R.S.S. s'engage à acheter pour une année un minimum de 6 millions de tonnes de céréales, dont la moitié de *blé* ; elle peut acquérir 2 millions de tonnes supplémentaires sans que les demandes de Moscou fassent l'objet d'une autorisation préalable des Etats-Unis.

Les négociateurs de Vienne, M. William Brock, représentant spécial du président Reagan pour le commerce international, et M. Boris Gordelev, vice-ministre du commerce extérieur, se sont déclarés « *très satisfaits* » du résultat obtenu à Vienne. En fait, la prorogation de l'accord de 1976 donne aux deux parties un délai appréciable pour négocier un nouveau contrat à long terme. Les conversations devraient reprendre d'ici à la fin de l'année, en octobre probablement.

Les livraisons de céréales avaient été interrompues par les Etats-Unis, à la suite de l'embargo *décrété* par le président Carter, le 4 janvier 1980, après l'invasion de l'Afghanistan par les troupes *soviétiques*. Cet embargo interdisait à l'U.R.S.S. d'importer plus que ne le prévoyait l'engagement de 1976. Le président Reagan décidait, le 24 avril dernier, de rétablir des relations commerciales normales avec l'U.R.S.S. pour les denrées agricoles. Les négociations pour un nouvel accord ont repris en juin à Londres, où l'U.R.S.S. fut autorisée à reprendre ses achats, au-delà des *8 millions de tonnes* autorisées, et jusqu'au 30 septembre.

● *M. André Bergeron : « Pourquoi diable le gouvernement veut-il brûler les étapes ?*

» ... Autant je pense que les mesures sociales du 3 juin et les prolongements budgétaires du 9 ne pouvaient tarder étant donné leur intérêt et la proximité des élections législatives, autant je ne comprend pas pourquoi le gouvernement veut résoudre si vite tous les problèmes en même temps », a déclaré, mercredi 5 août, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, qui a pris quelques jours de repos à Cahors.

« *Cette précipitation fait que les mesures décidées ne sont pas toujours aussi affinées qu'il conviendrait. C'est vrai pour la loi d'amnistie, non pas surtout du fait des mesures immédiates qui en découlent, mais pour l'avenir en ce qui concerne la conception qu'on doit avoir de la justice... C'est la même chose pour les nationalisations... C'est la même chose pour le nucléaire. Pourquoi avoir gelé les travaux entrepris en provoquant l'inquiétude de ceux qui travaillent sur les chantiers ? Enfin, il y a l'énorme problème de la sécurité sociale. Là encore, je souhaite qu'on se donne le temps de la réflexion.* »

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	5,9770	5,9830	— 140	— 90	— 260	— 210	— 660	— 630
$ can. ...	4,8390	4,8455	— 300	— 255	— 490	— 425	—1040	— 900
Yen (100)	2,4935	2,5010	+ 180	+ 225	+ 380	+ 430	+1180	+1275
D M ...	2,3820	2,3860	+ 80	+ 105	+ 165	+ 195	+ 465	+ 540
Florin ...	2,1455	2,1487	+ 50	+ 75	+ 90	+ 120	+ 385	+ 450
F.B. (100)	14,5430	14,5660	— 660	— 520	—1140	— 950	—2240	—1890
F.S. ...	2,7455	2,7505	+ 175	+ 210	+ 365	+ 405	+ 935	+1040
L. (1 000)	4,8083	4,8145	— 610	— 580	—1210	—1080	—2900	—2620
£ ...	10,8000	10,8175	+ 300	+ 400	+ 530	+ 650	+1330	+1635

TAUX DES EURO-MONNAIES

D M ...	11 3/4	12 1/4	12 3/16	12 9/16	12 3/16	12 9/16	12 7/16	12 13/16
$ E.-U. ...	6 1/2	7	19	19 3/8	19	19 3/8	18 7/8	19 1/4
Florin ...	13 1/8	13 7/8	13 1/8	13 7/8	13	13 3/4	12 5/8	13 3/8
F.B. (100)	N. C.		14 1/4	15 1/4	14 3/4	15 3/4	15 1/2	16 1/2
F.S.	5 7/8	6 5/8	3 3/4	9 1/8	3 3/4	9 1/8	[illegible]	[illegible] 13/16
L. (1 000)	N. C.		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
£ ...	11 1/2	12	[illegible]	[illegible]	13 3/4	14	14	14 5/8
F français	17	19	19	20	19 1/2	20 1/2	19 1/2	21

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Du Pont remporte le « combat du siècle » pour la prise de contrôle de Conoco

Le groupe américain Du Pont de Nemours, numéro quatre de l'industrie chimique mondiale avec un chiffre d'affaires équivalent à 82,2 milliards de F (1), a remporté le plus grand combat financier de tous les temps qui l'opposait depuis un mois à Mobil Oil, seconde plus grande compagnie pétrolière des Etats-Unis, mais aussi à Seagram, le géant canadien, champion international toute catégorie dans la distillation de l'alcool, pour devenir propriétaire de Conoco, numéro neuf, outre-Atlantique, dans la hiérarchie des majors de l'or noir.

La nouvelle a été connue tard dans la soirée du mercredi 5 août. L'OPA lancée par Du Pont sur les actions Conoco atteint le coût exceptionnel de 7,6 milliards de dollars (98 dollars par action), soit près de 46 milliards de francs, ou une *fois et demi le chiffre d'affaires* de Rhône-Poulenc. Son offre *n'était pourtant pas la plus rémunératrice*, voir la plus alléchante *pour les actionnaires* de Conoco. Dans un dernier et suprême effort pour emporter la décision, Mobil Oil avait porté les enchères à 115 *dollars* par titre, soit 8,6 milliards de dollars (52 milliards de francs). Mais incapable, tout comme Seagram, d'obtenir le feu vert du département de la justice, confronté de surcroît à la ferme opposition des actionnaires de Conoco, favorables au xpropositions de *Du Pont, qui redoutaient en* outre qu'une fusion avec Mobil *ne s'oppose à la fameuse loi* antitrust, Mobil Oil n'avait pas *réussi*, avec ces handicaps, à racheter plus de 740 000 actions Conoco, une « misère » comparée aux 86 millions de titres composant le capital de la compagnie pétrolière. Or, Du Pont s'est assuré le contrôle de Conoco avec 51,6 millions d'actions (60 %). L'opération sera définitivement réalisée quand l'assemblée extraordinaire de *Du Pont*, convoquée le 17 août prochain, aura donné au *conseil l'autorisation de la mener* à bonne fin. Dès lors, Du Pont *grossi* de Conoco deviendra le septième plus grand groupe industriel des Etats-Unis avec un chiffre d'affaires de 32 milliards de dollars (192 milliards de francs). Qui plus est, il forme un groupe totalement intégré de façon vertical dans le domaine de l'énergie.

Si l'acceptation des actionnaires de Du Pont est d'ores et déjà acquise, *le feuilleton de* l'affaire Conoco n'est pas achevé *pour autant, car Seagram*, premier en lice dans la bataille, *peut encore jouer sa partie*. — A. D.

(1) Sur la base de la valeur actuelle du dollar (environ 6 F).

A.E.G.-Telefunken et Bosch envisagent de créer une filiale commune dans les télécommunications

Pas de trêve du mois d'août dans l'industrie électronique. Les négociations tous azimuts se poursuivent et s'accélèrent. Des alliances se nouent et se dénouent.

Ainsi, le groupe Thomson confirme qu'il renégocie son accord avec Continental Telephone (le Monde *du 1er août) alors que le gouvernement français vient de se donner deux mois supplémentaires pour étudier le dossier de l'électronique grand public (radio, télévision). Ces huit semaines devraient lui permettre non seulement de se faire une religion sur l'accord entre le japonais J.V.C., le britannique Thorn-E.M.I., l'allemand A.E.G. Telefunken et Thomson, mais aussi d'étudier s'il n'y a pas d'autres solutions.*

A.E.G. Telefunken, second groupe allemand de l'industrie électrique et électronique, va mal. Les pertes succèdent aux pertes : 1 milliard de D.M. en 1979 ; 278 millions en 1980... et 1981 risque de battre des records. Déjà, en 1979, les banques allemandes avaient sauvé *in extremis* le groupe en lui prêtant 1 milliard de D.M. La plupart des divisions sont en déficit. La firme cherche donc à se séparer de certaines de ses activités. Apparemment, les candidats *ne se bousculent pas, et seules* certaines de ses activités peuvent attirer des capitaux ou des partenaires extérieurs.

C'est le cas des télécommuni*cations où* A.E.G. *dispose d'une* forte position (25 % du marché allemand), avec notamment sa participation de 41 % dans Telefonbau und Normalzeit, et ses techniques dans les câbles et les *communications* grandes distances. Deux branches d'activité qui emploient six mille personnes, réalisent un chiffre d'affaires de 700 millions de D.M. et... des bénéfices.

Bosch, vingtième firme allemande avec un chiffre d'affaires de 12 milliards de D.M., est surtout spécialisée dans l'équipement électronique pour l'automobile et les composants. Or, la société *souhaite se diversifier*, notamment dans les télécommunications. Des négociations se *sont* donc engagés entre Bosch et A.E.G. L'accord, en cours de discussion, prévoirait *la création d'une filiale commune*. A.E.G. apporterait ses activités dans les télécommunications et Bosch l'argent frais.

CONJONCTURE

Le projet de budget pour 1982

Accueil mitigé dans la presse parisienne

Sous le titre « Engrenage », le *Figaro* commente ainsi les décisions prises par le gouvernement pour le budget 1982 :

« *Généreux, évidemment. Le gouvernement en mal de confiance lâche du lest. Il est disposé à inonder de ses largesses toutes les catégories. A commencer par les agriculteurs en difficulté. Les petites et moyennes entreprises feront l'objet de soins attentifs et de subventions en tous genres. Les salariés ne sont pas moins bien lotis (...). Tout le monde devrait profiter de la mane née d'un « état de grâce » qui s'est fait jour au lendemain du 10 mai.*

» *Si bien que, tôt ou tard, le gouvernement sera conduit à s'adresser une fois de plus aux contribuables. Comme d'habitude. Voilà bien l'engrenage imposé par un pari reposant sur une hypothèse hasardeuse de relance de l'économie.* »

Sous le titre « L afuite en avant », *le Quotidien de Paris* fait à peu près la même analyse :

« *On ne fera pas au socialistes le procès de croire qu'ils souhaitent la relance pour la relance. On les créditera volontiers d'un messianisme ou d'un romantisme économique, comme on voudra, sincèrement désireux de modifier l'actuel parallèle chômage-inflation. Quoique l'idée ne soit pas nouvelle (elle a longtemps servi de leitmotiv au R.P.R.), le pari sur la croissance forte débouche aujourd'hui, dans l'état des chiffres gouvernementaux, sur la planche à billets ou l'endettement à taux prohibitif.*

» *Comment trouvera-t-on les recettes correspondant au surcroît des dépenses ? A cette question simple, bien malin qui pourrait répondre autrement que par ces trois marteaux suspendus au-dessus de nos têtes : l'inflation, la pression fiscale, la ruine de notre crédit à l'étranger. On peut, évidemment, faire confiance à l'équipe gouvernementale pour que l'habillage public de ce budget « aventuriste » soit réussi.* »

Le journal *les Echos* écrit quant à lui : « *Sans tomber encore dans le laxisme, on lâche de plus en plus la bride. (...)*

» *Pour l'instant, le projet gouvernemental cherche à concilier le souhaitable et le possible. Il n'y parvient que médiocrement. Il risque ou de décevoir par sa relative prudence les espoirs et les impatiences des tenants de la nouvelle majorité ou, en « poussant » le déficit budgétaire, d'intensifier l'inflation et le déséquilibre extérieur, ce qui rendrait inefficace la lutte contre le chômage conjoncturel.* »

L'analyse faite par *le Matin* est sensiblement différente. Après avoir souligné le « flou » qui règne concernant les recettes, ce journal écrit : « *Pour résorber le chômage et ranimer l'économie, le gouvernement est décidé à accepter un déficit important. De l'ordre de 2,6 % du produit national brut, c'est-à-dire entre 95 et 100 milliards de francs. Le chiffre peut paraître considérable. Mais il ne faut pas oublier que le plan de relance Chirac-Fourcade de 1975, qui s'est d'ailleurs soldé par un échec cuisant, avait entraîné à l'époque un déficit égal à 3 % du PIB. (...)*

» *S'agissant cette fois de la lutte contre le chômage érigée désormais en impératif national, cette entorse aux vieux principes de l'orthodoxie budgétaire n'a rien de choquant. Les causes d'intérêt national impliquent parfois que l'on aille au-delà d'une simple logique financière.* »

L'Humanité fait peu de commentaires sur le projet de budget de 1982, soulignant seulement que « *des moyens existent à coup sûr, comme le montrent les sommes réalisées grâce à la taxation des hauts revenus, ainsi que des profits réalisés par les banques et les sociétés pétrolières. Des mesures évoquées récemment comme l'impôt sur la fortune ou la révision complète de la fiscalité pétrolière peuvent permettre de réunir de nouvelles masses de recettes.* »

TROISIÈME AGE

Une visite surprise du secrétaire d'Etat à la « maison » de Nanterre

Un scandale. Six ans après la dénonciation des conditions d'existence des vieillards de la maison départementale de Nanterre (« le Monde » daté 15-16 juin 1975), *peu de chose ont changé dans cet établissement — tout à la fois centre d'hébergement, hospice et hôpital — géré par la préfecture de police de Paris, et qui abrite quatre mille cinq cents personnes venues de la capitale et des quatre départements périphériques. M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale chargé des personnes âgées, s'en est indigné, mardi 4 août, en visitant les lieux à l'improviste en compagnie du préfet des Hauts-de-Seine et d'une quinzaine de journalistes.*

M. Franceschi s'est fâché tout rouge, en s'adressant à M. Jean-Baptiste Le Dissez, chef des services financiers de la « maison » de Nanterre, un euphémisme pour désigner cette ancienne *prison du* dix-neuvième siècle, aujourd'hui affectée à l'accueil des vieillards et des indigents : « *C'est scandaleux ! C'est indigne de la France ! Comment ceci peut-il exister ?* »

Le secrétaire d'Etat venait de se faire ouvrir, après bien des difficultés, la porte du « mitard », une cellule de quelques mètres carrés que les anciens dirigeants de l'hospice appelaient pudiquement la chambre de repos. Deux *grabats sur le sol, des murs* maculés d'excréments et, pour toute ouverture, un minuscule vasistas : tel se présente cet endroit obscur et nauséabond, où l'on enferme encore fréquemment *les vieillards* ivres, « *excités* » ou simplement récalcitrants.

Pris au dépourvu, le fonctionnaire interpellé répond qu'il ignorait la chose. Impitoyable, le secrétaire d'Etat demande : « *Depuis combien de temps êtes-vous dans la maison ? — Depuis neuf ans... — C'est scandaleux* », répète M. Franceschi, sans que l'on sache s'il parle du cachot ou de l'incurie des gestionnaires de l'établissement, qui vient de se voir attribuer, le 1er août, un nouveau directeur.

D'autres cachots, fermés à clé, sont ouverts sur la demande de M. Franceschi, dans l'ancien quartier de haute sécurité, devenu dépôt de mendicité : plusieurs personnes, « *ramassées* » la nuit ou le matin même à Paris, y sont enfermées. D'autres pensionnaires, revêtus d'uniformes bruns qui les font ressembler à des bagnards, mangent leur tambouille de haricots sous l'œil de surveillants portant le badge de la P.P. — la police parisienne. « *Ce ne sont pas des prisonniers*, explique un membre du personnel. *Leurs vêtements sont à l'étuve...* ». Parmi ces hommes, deux immigrés à la peau noire, deux Indiens qui ne parlent que l'anglais. Pourquoi sont-ils là ? Ils ne le savent pas. Ils ont pourtant « *tous leurs papiers* », mais ils ont été pris dans une rafle. Les voici parmi les clochards, les ivrognes, les marginaux qui aboutissent à Nanterre à la suite de circonstances diverses, généralement cumulées : maladie, chômage, déboires familiaux, séjours en prison, en sana ou en hôpital psychiatrique.

Car la maison de Nanterre est un ensemble hétéroclite, havre provisoire des exclus de toutes natures. Le centre d'hébergement (2 389 lits) n'est pas *seulement* un dépôt de mendicité. Il « accueille » aussi des alcooliques, des handicapés mentaux ou des inadaptés sociaux, dont beaucoup finiront à l'hôpital (680 lits) ou à l'hospice (1 224 lits). Au total, près de 4 500 personnes en hiver, quand les frimas ramènent à Nanterre les « *petits vieux* », les indigents, les déshérités rejetés par la grande ville. Alors, on s'entasse à six dans les chambrées, à cinquante dans les dortoirs où règne *la plus incroyable* promiscuité, comme aussi dans les réfectoires, les corridors où des vieillards divaguent à longueur de journée.

Sur cet univers en vase clos, se greffent les lois particulières d'un système concentrationnaire où le « litron » de gros rouge et la « gobette » (20 centilitres) servent de monnaie d'échange. Chaque hébergé, selon son état de validité, est affecté à une fonction : peintre, cuisinier, boulanger, horloger, cordonnier, coiffeur. Il prend alors le nom d' « auxiliaire » : uniforme blanc de service, et « bleu » de travail en tissu jeannette pour les deux jours de sortie hebdomadaire autorisée. A la fin du mois, une « paie » de 70 francs récompense les plus coopératifs, ceux qui besognent jusqu'à cinquante heures par semaine, parfois la nuit. Dans la section médicalisée, ces auxiliaires permettent *une économie* budgétaire évidente et font de Nanterre un des hôpitaux les plus propres de la région parisienne... mais où neuf infirmières — et seulement une *seule* la nuit, accompagnée d'une aide-soignante, — ont en charge plus de cent cinquante personnes âgées. L'hébergement, la nourriture et le blanchissage sont les seules garanties dont bénéficient les auxiliaires en échange des services rendus. Quant aux dispositifs mis en place par la direction des affaires sanitaires et sociales pour la réinsertion dans le « civil », ils restent *embryonnaires*.

« *Je ne vous ai pas conviés à un exercice de voyeurisme*, a déclaré M. Franceschi aux journalistes. *Simplement, la maison de Nanterre, et à travers elle toute situation qui serait sinon de même grandeur, du moins de même nature, n'est pas un héritage qu'un gouvernement de gauche peut supporter très longtemps.* »

Il s'agit, a-t-il précisé, de mettre fin à « *une anomalie qui consiste à gérer quatre mille cinq cents personnes, plus les personnels, dans un « service » qui n'a ni conseil d'administration à qui l'on puisse demander de rendre compte, ni personnalité morale, ni autonomie financière, sans parler de la représentation, de la participation des personnes âgées aux décisions* ». Le secrétaire d'Etat a particulièrement mis en cause le manque de personnel — bien que l'établissement compte neuf cent soixante-sept salariés permanents dont cent quatre policiers — et les « *brimades inacceptables* » dont sont parfois victimes les pensionnaires. Il faudra y mettre fin « *sans délai* », car, a-t-il dit, « *cette maison n'est pas frappée d'exterritorialité par rapport aux lois de la République* ».

Dans l'immédiat, M. Franceschi va demander au nouveau préfet de police de Paris, M. Jean Périer, aux préfets des départements parisiens et au maire de Paris de réunir avant un mois un groupe de travail, avec la collaboration des ministères de la solidarité nationale, de l'intérieur et de la santé, afin de « *faire éclater les structures de Nanterre, pour donn.. à cet ensemble des dimensions plus humaines* ». En ce qui concerne les maisons de retraite en général, le secrétaire d'Etat souhaite accélérer l'enquête demandée aux préfets sur ces établissements, qu'ils soient publics ou privés, afin de disposer d'une synthèse nationale sur ce problème d'ici un mois. L'objectif est d'orienter chaque personne âgée vers le mode d'hébergement qu'elle souhaite, de préférence, à domicile.

JEAN BENOIT.

SOCIAL

Le tribunal administratif de Versailles annule la mutation (en 1976) d'un inspecteur des impôts

« *L'arrêté en date du 16 septembre 1976 du ministre de l'économie et des finances infligeant à M. Blache la sanction du déplacement d'office est annulé* » : il aura fallu cinq ans de procédure, avant que le *tribunal administratif* de Versailles, qui vient de rendre son jugement, ne prenne cette décision. L'affaire était-elle donc si grave ?

Le 7 mars 1976, un jeune inspecteur des impôts, M. Jacques Blache, trente et un ans, qui exerce à Provins (Seine-et-Marne), participe à l'émission télévisée, aujourd'hui disparue, « Le Petit Rapporteur », qui, on s'en souvient, traitait l'actualité sur un ton drolatique. Le bouillant fonctionnaire ose déclarer que l'administration croule sous la paperasse, que « *si on voulait recevoir tous nos contribuables une fois par an, on pourrait les voir une minute, une minute vingt secondes* », que, dans son secteur, « *je pourrais faire, admettons, un contrôle tous les soixante-quinze ans* », et, enfin, qu'« *on ne pourra arriver au bout de la fraude qu'en simplifiant les textes* ». M. Blache ajoute : « *Qui est-ce qui vote les textes en ce moment ? Ce n'est pas l'opposition, c'est la majorité* ». Quelles révélations !

Un climat passionnel entoure, alors, l'administration fiscale : suicides de petits commerçants, brutalités commises envers des agents des impôts, mises à sac de perceptions. Par ses déclarations, le jeune inspecteur provincois a *cherché*, à travers l'audience que connaît à l'époque « le Petit Rapporteur », à « *décrisper* » l'atmosphère. Tel n'est pas l'avis de M. Jean-Pierre Fourcade, alors ministre de l'économie et des finances, qui ne retient pas moins de quatre griefs contre M. Blache : participation à une *émission* télévisée sans autorisation, manquements à l'obligation de réserve, à l'obligation de discrétion professionnelle et à l'obligation de neutralité.

C'est vrai, l'affaire prend vite un tour politique : le fonctionnaire provinois, gaulliste de gauche — il est aujourd'hui secrétaire national de la Fédération des gaullistes de progrès, — est, le 11 mars 1976, « dissuadé » par M. Jacques Soller, alors préfet de Seine-et-Marne, de se présenter au deuxième tour des élections cantonales, notamment contre M. Etienne Pinte, député, ancien suppléant de M. Alain Peyrefitte, candidat de la majorité. M. Blache, auquel le préfet expose sans détours les « *risques* » que courrait sa carrière professionnelle, obéit à la *dernière* minute. Mais sa campagne contribue à l'échec de M. Pinte.

Dès lors, les foudres administratives s'abattent sur l'inspecteur des impôts : en plein mois d'août 1976 (le 12, il est convoqué devant la commission administrative paritaire du ministère de l'économie et des finances (en fait, la commission de discipline). Les syndicats refusent — fait *sans précédent* — de *signer* le procès-verbal de la réunion : M. Bosc, chef du personnel de la direction générale des impôts, qui préside cette commission, propose la mutation de M. Blache. M. Michel Durafour, qui a succédé à M. Fourcade rue de Rivoli, se range à cet avis, et le fonctionnaire est muté à Melun le 7 octobre 1976 (1).

Le recours administratif qu'il introduit immédiatement vient donc d'aboutir, cinq ans après. Le tribunal de Versailles, qui indique que l'inspecteur des impôts n'avait pas besoin d'une autorisation pour participer au « Petit Rapporteur », a estimé, dans ses considérations, que M. Blache n'a manqué à aucune des obligations auxquelles il était tenu. Le jugement affirme notamment que « *l'administration a commis une erreur d'appréciation en considérant que les faits dont il s'agit constituent un manquement à l'obligation de réserve* ».

Voilà donc une injustice réparée. Mais M. Jacques Blache, aujourd'hui maire adjoint de Montereau, ne retournera pas, au moins dans l'immédiat, à Provins : il vient d'entrer au cabinet de M. Jack Ralite, ministre de la santé, comme chargé de mission (relations avec la presse et avec le Parlement). — M. C.

(1) Sur l'ensemble de cette affaire, voir notamment *le Monde* des 12 mars, 12 et 14 août, et 2 octobre 1976.

M. GEORGES SÉGUY S'INQUIÈTE DE LA MONTÉE DES PRIX ET DU CHOMAGE

« *Les décisions du conseil des ministres d'aujourd'hui concernant les directions d'importantes entreprises nationales vont dans le sens d'une politique d'ouverture démocratique sur laquelle la C.G.T. a déjà porté une appréciation positive*, a déclaré, mercredi soir M. Georges Séguy, secrétaire général. *De même, les garanties et les assurances données par le gouvernement aux représentants de la C.G.T. à propos du chantier de la centrale nucléaire de Cattenom augurent bien de la manière dont le gouvernement conçoit l'avenir énergétique du pays.*

» *La C.G.T. se félicite du fait que ses positions, dans ce domaine, soient largement prises en considération (...). Il reste que la situation de l'emploi continue à se détériorer, ce qui constitue un sujet de sérieuses préoccupations. Cet accroissement du chômage ne saurait être considéré indépendamment du niveau de la consommation intérieure et donc pour l'essentiel du pouvoir d'achat des salaires et des retraites.*

» *La flambée des prix qui ne ralentit pas va à l'encontre de l'amélioration du pouvoir d'achat. Le dernier relevé de l'indice des prix de la C.G.T. fait apparaître pour le mois de juillet une nouvelle augmentation de 1,9 % avec les répercussions de la hausse sensible des produits pétroliers, ce pourcentage risque fort d'être supérieur en août. Il y a là des raisons de légitimes inquiétudes parmi les travailleurs qui justifie la recherche négociée de solutions sociales et économiques appropriées.* »

PRÈS DE 400 000 CHOMEURS DE PLUS EN UN AN

Selon une estimation, publiée mercredi 5 août par le ministère du travail, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est élevé, fin juillet, à 1 850 000 en données corrigées des variations saisonnières, soit une augmentation du chômage *de 1,8 % par rapport à juin* et de 26,4 % par rapport à juillet 1980 (quelque 390 000 demandeurs d'emploi *supplémentaires en un an*). De juillet 1979 à juillet 1980, la progression du chômage n'avait été que de 5,7 %.

En données observées, on enregistre également une forte hausse : 1 689 000 demandes d'emploi en juillet, contre 1 625 500 en juin (+ 3,9 %) et 1 330 100 en juillet 1980 (+ 27 %). De même, l'accroissement du chômage n'avait été, en données brutes, que de 5,8 %, de juillet 1979 à *juillet* 1980. Ces statistiques doivent être confirmées vers la mi-août.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 AOUT

Bonne tenue des françaises

Tout en étant appréciée par les professionnels, la bonne tenue des valeurs françaises n'a toujours pas ravi la vedette à l'irrésistible envolée du dollar.

Certes, la devise américaine effectue un pas en retrait, ce mercredi, à 5,97 1/2 F contre 5,98 1/2 F la veille mais les opérateurs savent parfaitement que le « billet vert » se serait maintenu au-dessus du seuil des 6 F si la Banque de France n'avait procédé depuis hier matin à la vente de dollars. La seule consolation est que l'intervention des autres banques centrales — à commencer par la Bundesbank — a impliqué des sommes bien plus importantes que les quelque 20 millions de dollars mis sur le marché par la Banque de France.

Autour de la corbeille, on est bien obligé de constater que la hausse effrénée du dollar incite les autorités à la plus grande prudence en matière de taux d'intérêt. Ainsi le loyer de l'argent a été maintenu à 17 1/2 % ce mercredi alors qu'il baissait régulièrement de 1/8 de point depuis plusieurs jours. Pourtant, la Banque de France a réduit de 17 1/4 à 17 1/8 % son taux d'intervention sur le marché monétaire.

L'intérêt acheteur, lui, ne se réduit pas, ainsi que le confirme l'indicateur instantané, en hausse de 0,5 % sous l'effet de plusieurs gains sensibles : Métal-Dunkerque (+ 10 %), Révillon, C.F.A.O., Cit-Alcatel, Scoa, (+ 7 % environ).

Sacilor, un instant « réservée à la baisse », perd finalement 10 % tandis que Vallourec, Sommer-Allibert et Cételem cèdent 5 à 6 % environ.

En net repli la veille, les mines d'or se reprennent un peu tandis que la « devise-titre » se situe à 7,29/7,33 F contre 7,38/7,41 F la veille, le lingot retrouvant le niveau des 88.000 F (+ 300 F) tandis que le napoléon gagne 8 F, à 878 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

C.I.I.-HONEYWELL BULL. — Le premier constructeur français d'ordinateurs annonce pour le premier semestre 1981 *une perte consolidée*, avant impôts, de 251 millions de francs contre une perte de *142,2 millions pour la période correspondante* du précédent exercice, un résultat que la firme juge CT550810« conforme au plan du groupe ». Pour l'ensemble de l'année, celle-ci pense réaliser un résultat positif, compte tenu d'une augmentation importante des prises de commandes et du chiffre d'affaires au deuxième trimestre qui devrait permettre de maintenir un niveau d'activité élevé. Le chiffre d'affaires consolidé de C.I.I.-H.B. au premier semestre 1981 a atteint 2,85 milliards de francs, soit une augmentation de 14,4 % sur la période identique de 1980, un *chiffre* qui se décompose en 1,37 milliard de francs pour les ventes de matériels et 1,48 milliard pour les locations et services.

SANOFI. — Le chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) de la filiale d'Elf-Aquitaine a *marqué une progression de* 20,6 % au premier semestre 1981, à 3,05 milliards de francs, contre 2,53 milliards, la plus forte progression étant constatée dans le secteur animal (32,5 %) avec un chiffre d'affaires de 200 millions de francs contre 151 millions précédemment.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES. — *Le chiffre d'affaires consolidé* a marqué une progression de plus de 13 % au premier semestre 1981 pour atteindre 4,65 milliards de francs, à structures comparables, par rapport à la même période de 1980, l'objectif de 10 milliards de francs fixé pour l'ensemble de l'exercice devant être atteint.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	4 août	5 août
Valeurs françaises	84,8	84,7
Valeurs étrangères	153,2	153,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	90,7	91,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 août .... 17 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/8	6/8
1 dollar (en yens)	242,90	239,80

NEW-YORK

Reprise technique

Opérant une reprise essentiellement technique après la baisse sensible des précédentes séances, le marché new-yorkais a été nettement plus animé mercredi, le volume des transactions atteignant *54,29* millions d'actions contre 39,46 millions la *veille, soit le chiffre le plus élevé depuis* le 8 juillet dernier.

De son côté, l'indice Dow Jones des industrielles, en hausse dès l'ouverture, a finalement mis 7,61 points à son actif, à 953,58 après que l'on eut dénombré 937 gains face à 542 replis, 413 titres choisissant de rester sur leur cours de la veille.

Réaction technique, donc, mais nombre d'analystes sont persuadés que Wall Street est *tout* prêt à décoller dès le moindre *signe d'accalmie sur les taux d'intérêt*, lesquels pèsent sur la Bourse par la concurrence qu'ils opèrent en faveur du marché des capitaux.

L'adoption du budget présenté par l'administration Reagan recueille un écho à tel point favorable que certains spécialistes n'hésitent pas à le rapprocher de l'enthousiasme qui s'était emparé des milieux d'*affaires à l'entrée de M. Reagan à la Maison* Blanche. Conoco, qui est maintenant assurée de passer dans le giron de la firme Du Pont de Nemours, a été naturellement la valeur la plus active de cette séance avec plus de trois millions de titres échangés, son cours cédant 1/2 point, à 91 3/4.

VALEURS	Cours 4 août	Cours 5 août
Alcoa	27 7/8	29 1/2
A.T.T.	56 1/8	57 1/4
Boeing	27 3/8	28 1/8
Chase Manhattan Bank	51 3/4	51 1/2
Du Pont de Nemours	45 5/8	46 7/8
Eastman Kodak	74 7/8	74 5/8
Exxon	35 4/8	35 5/8
Ford	21 5/8	21 1/8
General Electric	59 5/8	60 3/4
General Foods	32 1/8	32 1/4
General Motors	50	49 3/4
Goodyear	19 3/8	19 5/8
I.B.M.	58 1/4	58 1/4
I.T.T.	29	29 5/8
Mobil Oil	30 7/8	31 7/8
Pfizer	46 7/8	47 1/2
Schlumberger	88 7/8	88 1/8
Texaco	36 1/4	37
U.A.L. Inc.	22 1/2	22 1/4
Union Carbide	58	58 3/8
U.S. Steel	30	30 1/4
Westinghouse	29 1/8	29 3/8
Xerox Corp.	50	51 1/8

BOURSE DE PARIS — 5 AOUT — COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	158	....
Aciers Peugeot	90	90
Actibail	121 80	121
Agence Havas	615	640
A.G.F. (St Cent.)	735	735
A.G.P. Vie	2400	2420

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	130	140 d
Akzo	63	....
Alcan Alum	184 80	180
Algemeine Bank	795	790
Am. Petrofina	320	....
Arbed	155	....
Asturienne Mines	60	59
Bco Pop Espanol	134	134
B. N. Mexique	33	32 90
B. Régl. Internat.	59000	59500
Barlow Rand	53	....
Bell Canada	104	....
Blyvoor	81	....
Bowater	32 50	32 40
British Petroleum	42 50	40 50
Br. Lambert	190	....
Caland Holdings	95	93
Canadian-Pacific	288	299 90
Cockerill-Ougre	20 30	....
Cominco	350	340
Commerzbank	439	....
Courtaulds	7 90	....
Dart. and Kraft	346	360
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	236	235
Dresdner Bank	460	....
Est-Asiatique	69	66
Femmes d'Auj.	80 10	72 d
Finoutremer	125	141
Finsider	0 30	....
Fosaco	26	26
Gén. Belgique	180	....
Gevaert	239	....
Glaxo	50 30	....
Goodyear	135	135
Grace and Co	353	355
Grand Metropolitan	24 60	24 80
Gulf Oil Canada	160	156
Hartebeest	350	365
Honeywell Inc.	670	630
Hoogoven	36 60	....
I. C. Industries	267 80	287 80
Int. Min. Chem	320	321
Johannesburg	458	455
Kubota	10 95	11 10
Latonia	133 50	170 d
Mannesmann	519	510
Marks-Spencer	15 50	....
Matsushita	55	54 90
Mineral-Ressourc.	70	72
Nat. Nederlanden	310	296
Noranda	185	187
Olivetti	17 10	17 10
Pakhoed Holding	110	....
Petrofina Canada	508	....
Pfizer Inc.	350	....
Phoenix Assuranc.	24 50	....
Pirelli	11 50	....
President Steyn.	217	218
Procter Gamble	527	....
Rolinco	708	705
Robeco	668	664
Shell fr. (port.)	50	....
S.K.F. Aktiebolag	180	180
Sperry Rand	312 50	300
Steel Cy of Can.	186	....
Stilfontein	110	100 10
Sud. Allumettes	155	....
Tenneco	294	270 50
Thorn EMI	47	....
Thyssen c. 1 000	166	....
Val Reefs	437 50	420
Vieille Montagne	180	200 d
Wagons-Lits	140	....
West Rand	16	....

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	173	174
Sarakreek N.V.	230	228 60
Scomar	128	132
Sofibus	220	....
Rodamco	323	320

Autres valeurs hors cote

Alser	140	....
Cellulose du Pin	27 70	....
Coparex	560	570
Iena Industries	13	....
La Mure	70 20	....
Metallurgique Minière	130	....
Océanic	26 60	11 80 o
Petrofigaz	421	....
Pronuptia	210	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	....
Ufinex	149	....
Voyer S.A.	2 40	....
Rorento NV	373	370

SICAV

5/8	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8510 46	8124 54
Actions France	147 83	141 13
Actions-Investiss.	189 78	181 17
Actions sélectives	217 67	207 80
Aedificandi	233 73	223 13
A.G.F. 5000	168 07	160 45
Agfimo	268 28	256 11
Altefi	169 71	162 01
A.L.T.O.	160 58	153 30
Amérique Gestion	345 71	330 03
Bourse-Investiss.	183 48	175 17
C.I.P.	612 66	585 07
Convertimo	207 67	198 16
Cortexa	687 57	656 39
Crediter	271 06	258 76
Croiss. Immobil.	249 90	238 57
Drouot-France	192 54	183 81
Drouot-Investiss.	487 08	464 99
Energie	228 72	219 35
Epargne-Croiss.	1004 05	958 52
Epargne-Industr.	304 06	290 27
Epargne-Inter	482 31	460 44
Epargne-Oblig.	138 34	130 16
Epargne-Unie	570 59	544 72
Epargne-Valeur	260 57	248 75
Euro-Croissance	260 06	248 27
Financière Privée	599 11	571 94
Foncier Investiss.	438 20	418 33
France-Épargne	295 61	282 21
France-Garantie	229 36	224 86
France-Investiss.	278 30	265 68
Fr.-Obl. (nouv.)	318 88	304 42
Francic	172 41	164 59
Fructidor	184 07	156 63
Fructifrance	298 76	288 17
Gestion Mobilière	368 05	351 36
Gest. Rendement	364 13	347 62
Gest. Sél. France	248 37	237 11
I.M.S.I.	252 73	241 27
Indo-Suez Valeurs	446 77	426 51
Interoblig.	6532 13	6235 92
Intersélect France	184 68	176 29
Intervaleurs Indust.	290 41	277 24
Invest. St-Honoré	466 23	445 09
Laffitte-France	142 77	136 28
Laffitte-Oblig.	123 50	117 90
Laffitte-Rend.	160 96	153 66
Laffitte-Tokyo	504 59	481 71
Livret portefeuille	323 60	308 93
Multi-Obligations	355 71	339 58
Multirendement	120 85	115 37
Mondial Investiss.	223 18	213 04
Natio.-Inter.	592 86	565 98
Natio.-Valeurs	363 50	347 02
Obligem	128 72	122 88
Pacifique St-Honoré	297 31	283 83
Paribas Gestion	349 38	330 67
Pierre Investiss.	286 27	273 29
Rothschild Expans.	553 31	528 22
Sécur. Mobilière	331 52	316 49
Sélec. Mobil. Div.	255 89	244 29
S.P.I. Privinter	163 44	175 12
Sélection-Rendem.	126 73	120 98
Sélect. Val. Franç.	145 54	138 94
S.F.I. fr. et étr.	297 24	283 76
Sicavimmo	331 20	316 18
Sicav 5000	141 10	134 70
S.I. Est	721 44	688 79
Sivafrance	236 46	225 74
Sivam	216 29	206 48
Sivarente	157 77	150 62
Sivinter	251 01	239 63
S.I.G.	507 33	483 77
S.N.I.	777 93	742 65
Sogepargne	263 80	251 84
Sogevar	602 63	575 30
Soginter	739 59	706 05
Soleil Investiss.	324 81	310 08
U.A.P. Investiss.	236 49	225 77
Unifrance	164 34	156 89
Unifoncier	446 38	426 12
Unigestion	411 75	393 08
Uni-Japon	662 23	632 20
Unirente	1297 12	1264 47
Valorem	274 29	261 85
Worms Investiss.	481 53	459 69

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2320	4,5 % 1973	2350	2320	2316	2310
3148	C.N.E. 3 %	3215	3215	3220	3200
420	Air Liquide	488	488	488	481
325	Als. Superm.	350	348	348	348
92	A.L.S.P.I.	95 10	95 05	95 10	94 50
111	Alsthom-Atl.	102	103 20	103	101 20
260	Eurafrance	253 10	252	252 50	252
745	Europe n° 1	715	720	720	720
475	Facom	527	535	535	525
137	Finextel	139	138 10	138 10	138
129	Fives-Lille	133	135	135	135
105	Fonderie (Gén.)	95	99	100	99 80
260	Penhoet	276	277	277	272
270	Pernod-Ricard	283	289	283	285
120	Pétroles (Fse)	129	129	128	127
155	— (obl.)	167	161	161	160 10
34	— (certific.)	32 50	34	33 50	34 65
62	Pétroles B.P.	60	60	60	58 80
280	U.I.S.	288	288	288	285
102	U.C.B.	103 20	103	103	100 90
5 50	Usinor	7 40	7 80	7 50	7 60
90	— (obl.)	90 70	90 70	90 70	90 70
128	U.T.A.	121	115	115	115
210	Valéo	245	246	245	242
325	Gen. Motors	370 50	373	370 50	374
57	Goldfields	62 95	63 20	63 20	62
82	Harmony	86 50	88	87 70	87 10
22	Hitachi	24 85	24 95	24 95	24 60
380	Hoechst Akt.	385	374	377	390
35	Imp. Chemical	38 50	36	36	35 60
132	Inco. Limited	136 20	133	133	132

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
49	De Beers	50	49 70	50 05	49 50
810	Deutsche Bank	826	821	821	817
180	Dome Mines	161	160	161	160
186	Driefontein Ctd	185	185 70	185 70	188 50
300	Du Pont-Nem.	344	342	342	344 90
485	Eastman Kodak	544	540	539	535
74	East Rand	78 95	79	79 95	80
215	Ericsson	232 50	238	237 80	234 40
456	Exxon Corp.	263	257	257 50	262
148	Ford Motors	158	156	156	156
236	Free State	252	242	242	246
120	Gencor	127	131	128 50	129
410	Gén. Electr.	437	430 50	430 50	434 50
440	Schlumberger	485	490	491	481
47	Shell transp.	50 80	50 50	50 50	50 10
710	Siemens A.G.	728	698	697	699
136	Sony	154 80	155	154 10	152 20
385	Unilever	389 40	386	386	....
96	Un. Min. 1/10	107	105	105 50	106
335	Unit. Techn.	381	379 20	377	379 20
270	West Deep	261 90	262	262	260
540	West Drief.	503	535	525	530
340	West Hold.	360	365	367 80	371
336	Xerox Corp.	360	360	362	358
3 12	Zambia Corp.	3 38	3 38	3 38	3 32

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 979	5 981	5 840	6 100
Allemagne (100 DM)	237 840	238 460	229	241
Belgique (100 F)	14 531	14 552	13 200	13 900
Pays-Bas (100 fl.)	214 400	214 750	207	218
Danemark (100 krd)	75 580	75 680	73	78
Norvège (100 k)	98 150	98 340	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 824	10 791	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 757	9 757	....	....
Italie (1 000 lires)	4 806	4 813	4 650	5 100
Suisse (100 fr.)	273 950	274 400	266	279
Suède (100 krs)	112 370	112 470	108 500	114
Autriche (100 sch)	33 885	33 915	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 970	5 976	....	....
Portugal (100 esc.)	9 010	9 015	8 700	9 600
Canada ($ can 1)	4 824	4 814	4 680	4 910
Japon (100 yens)	2 448	2 481	2 320	2 450

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/8
Or fin (kilo en barre)	88000	88000
Or fin (en lingot)	87700	88000
Pièce française (20 fr)	870	878
Pièce française (10 fr)	431	455
Pièce suisse (20 fr)	759 90	799 90
Pièce latine (20 fr)	720	749
Souverain	829 90	815
Pièce de 20 dollars	3800	3950
Pièce de 10 dollars	1980	2000
Pièce de 5 dollars	945	.....
Pièce de 50 pesos	3550	3600 50
Pièce de 10 florins	690	698

مكرر من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain
Le Monde
publiera :

- IDÉES : l'énergie, avec une interview de M. Hervé.
- TOURISME ET LOISIRS : balade en forêt alsacienne.

LES TROUBLES EN GAMBIE

La première femme du président Jawara et quatre de ses enfants ont été libérés

La première femme du président Jawara et quatre de ses *enfants détenus en otages par les putschistes* qui avaient tenté de renverser le président Jawara le 30 juillet ont été libérés mercredi 5 août.

Au cours d'une conférence de presse peu après sa libération, lady Jilel Jawara a déclaré qu'elle avait *été* libérée, avec quatre de ses enfants, par deux Européens alors qu'elle recevait une aide médicale à l'hôpital britannique qui fait face au camp *où elle était* gardée. *Elle a ajouté* que deux rebelles gambiens avaient été capturés sans heurts. L'épouse du président a déclaré que les conditions de détention étaient dures.

D'autre part, l'ambassadeur des Etats-Unis à Banjul, M. Larry Piper, a annoncé que plus de 130 Européens et Américains, « coincés » dans les territoires contrôlés par les insurgés, ont *été libérés mercredi par des* commandos sénégalais.

Au cours d'une conférence de presse, il a déclaré que 70 personnes, pour la plupart des Britanniques et des Américains, avaient été dégagés de l'hôtel Bakotu, près de Bakau, et que 62 Suédois et 3 Britanniques avaient été libérés dans un autre hôtel, le Bungalow Beach.

M. Piper a également déclaré que 123 personnes *de différentes nationalités* étaient venues se réfugier dans sa résidence pendant les événements.

Vingt-quatre personnes sont toujours détenues en otages au camp de la Field Force, vers lequel *progressent* les troupes sénégalaises.

Une semaine après la tentative de coup d'Etat, les autorités gambiennes reconnaissent qu'elles avaient *sous-estimé l'organisation* des putschistes et qu'elles se trouvent en présence d'un vaste complot. Ce complot impliquerait non seulement de petits mouvements de l'opposition clandestine, mais aussi des personnalités *de l'opposition* légale et même de la classe politique au pouvoir.

Enfin, à Dakar, huit des neuf partis de l'opposition officielle ont condamné mardi *l'intervention* des troupes sénégalaises en Gambie, a annoncé M. Mamadou Dia, ancien chef du gouvernement et président du Mouvement démocratique populaire.

EN BOLIVIE

Les insurgés de Santa-Cruz n'ont pas reconnu la nouvelle junte gouvernementale

La Paz (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*). — La situation reste confuse à Santa-Cruz, où s'est déclenché, le lundi 3 août, un soulèvement militaire dirigé par les généraux Natusch Busch et Lucio Anez Rivera (*le Monde du* 6 août). Les tentatives de conciliation entre les insurgés et la junte des *commandants des trois* armes qui dirige le pays depuis la démission du général Garcia Meza mardi soir, ont toutes échouées. La journée de mercredi a été marquée par une bataille de communiqués entre les radios aux mains des rebelles *et* au gouvernement de la Paz.

Tout indique un durcissement des positions des deux parties. Selon certaines sources, il *existerait des désaccords* entre les deux généraux insurgés. Le général Anez Rivera voudrait continuer le mouvement. Par contre, le général Natusch Busch accepterait de reconnaître l'autorité de la junte. Il a déclaré, mercredi *soir*, que les rebelles *« attendaient l'arrivée de la junte militaire à Santa-Cruz pour prendre une décision finale »*. Les chefs de la rébellion semblent douter encore que le général Garcia Meza ait effectivement quitté le pouvoir, ce qui constituait leur principale revendication. L'ancien chef d'Etat a, en effet, déclaré qu'il voulait rester en Bolivie pour préserver le bon déroulement du *« plan de reconstruction nationale »*.

D'autre part, une dizaine d'officiers supérieurs appartenant aux garnisons de La Paz et d'Oruro ont pris position en faveur du soulèvement militaire et *ont demandé la démission* immédiate de la junte des commandants des trois armes. Ils ont qualifié la prise du pouvoir par la junte de décision « unilatérale » et de facteur de « *division des forces armées et du peuple boliviens* ».

Selon la radio des rebelles, les *ouvriers du pétrole*, à Santa-Cruz, ont décidé de maintenir le blocage des livraisons pétrolières au reste du pays, tant que la nouvelle junte resterait au pouvoir.

UNE DÉLÉGATION DU POLISARIO REÇUE AU QUAI D'ORSAY

Une délégation du Front Polisario, conduite par M. Mansour Omar, membre du bureau politique, a été reçue mercredi au ministère des relations extérieures, annonce, jeudi *6 août*, à Paris, un communiqué du comité des relations extérieures du Front. Le communiqué *ajoute* que l'audience a eu lieu « dans le cadre d'une visite » que la délégation sahraouie effectue actuellement en France, « au lendemain de l'avènement du gouvernement socialiste ». Au Quai d'Orsay, on précise que la délégation du Front Polisario a *été* reçue « à sa demande, par un membre du cabinet de M. Claude Cheysson ». « *Nous les avons écoutés* », ajoute-t-on de même source.

DIX-SEPT MILLE SOLDATS AMÉRICAINS PARTICIPERONT A DES MANŒUVRES DE L'OTAN EN EUROPE.

Washington (A.F.P.). — Dix-sept *mille soldats américains* vont se rendre en Europe pour participer, du 25 août au 20 septembre, aux manœuvres annuelles « Reforger » de l'OTAN, a annoncé mercredi 5 août le Pentagone.

Ces manœuvres, qui se dérouleront *en R.F.A., serviront à tester les pro*jets de renforcement de l'Europe occidentale en cas de guerre.

Outre les Etats-Unis, elles regrouperont des unités ouest-allemande, *belge, néerlandaise, britannique et* luxembourgeoise. C'est la treizième fois, depuis la seconde guerre mondiale, que des unités basées aux Etats-Unis sont envoyées en Europe *pour participer à ces manœuvres*, a précisé le Pentagone.

- *La visite du président de la République en Arabie Saoudite* aura lieu du 26 au 28 septembre, a annoncé, mercredi 5 août, *M. Bérégovoy*, secrétaire général de la présidence de la République.

En quarante-huit heures

LES BANQUES CENTRALES D'EUROPE AURAIENT DÉPENSÉ PLUS DE 3 MILLIARDS DE DOLLARS POUR S'OPPOSER A LA HAUSSE DU DOLLAR

Après l'effervescence de ces derniers jours, le calme est un peu revenu jeudi matin, 6 août, sur les grands marchés internationaux des changes, où le dollar, vedette des précédentes séances, a fait légèrement marche arrière. A Paris, la devise américaine, montée la veille, en début d'après-midi, au voisinage de 6 francs, est revenue à 5,9825 francs. Le même mouvement a été observé à Francfort. *Le dollar y a* valu 2,5098 DM au lieu de 2,5155 DM, tandis qu'il cotait aux alentours de 239 yens à Tokyo, contre près de 243 yens mercredi, en clôture.

Les interventions massives des banques centrales, soucieuses de contenir à tout prix *l'inexorable poussée* du dollar, commenceraient-elles à porter leurs fruits ? Lesdites banques n'ont pas ménagé leurs efforts. L'on évalue à plus de 3 milliards de dollars les ventes opérées en quarante-huit heures rien qu'en Europe.

Le maintien à des niveaux très élevés du loyer de l'argent outre-Atlantique pèse toujours sur le marché de l'or, dont les cours s'établissent à plus de 7 *dollars* en *dessous* du plancher des 400 dollars l'once enfoncé le 31 juillet dernier.

LA BANQUE D'ANGLETERRE NE PUBLIERA PLUS DE TAUX D'INTÉRÊT

Londres (A.F.P.). — La Banque d'Angleterre a confirmé mercredi la suppression de son taux de prêt minimal (Minimum Lending Rate) à dater du 20 août prochain ainsi que l'avait fait prévoir la semaine dernière le chancelier de l'Echiquier.

A partir de cette date la Banque s'efforcera de contrôler les taux d'intérêt grâce à des *interventions sur* les marchés monétaires et sans révéler publiquement le taux qu'elle souhaite. Elle se réserve cependant, précise-t-elle, le droit de rétablir le *système de M.L.R. dans « certaines* circonstances ».

Cette *réforme*, qui *s'inspire* de l'exemple américain, doit laisser au marché monétaire une plus grande liberté dans la fixation des taux d'intérêt.

LA C.F.D.T. DEMANDE AU MINISTRE DU TRAVAIL DE PRENDRE DES DISPOSITIONS POUR FAIRE RESPECTER LA LOI SUR L'AMNISTIE.

Confirmant son « insatisfaction » après les mesures prises par le gouvernement sur le « gel » des constructions de cinq centrales nucléaires, la C.F.D.T. a souligné ses *désaccords*, jeudi 6 août, au cours *d'une conférence de presse.*

Au sujet de la loi sur l'amnistie, la C.F.D.T. a approuvé les mesures adoptées en faveur des délégués sanctionnés par les employeurs. Elle a *demandé* au ministre du travail de donner rapidement des instructions à l'inspection du travail pour que la loi soit respectée. La C.F.D.T. a aussi regretté un « trou » législatif : rien n'est dit sur les plaintes en dommages-intérêts pour faits de grève, déposées par plusieurs employeurs.

Le numéro du « Monde » daté 6 août 1981 a été tiré à 517 825 exemplaires.

Après l'ultimatum du président Reagan

Douze mille cinq cents contrôleurs aériens sont menacés de licenciement

De notre envoyé spécial

Washington. — Sur le parking d'un centre commercial de la banlieue de Washington où ils s'étaient rassemblés, l'accès aux deux principaux aéroports qui desservent la ville leur ayant été refusé, les contrôleurs aériens en grève, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, se sont mis à prier, mercredi 5 août, à 11 heures locales (17 heures à Paris) au moment où expirait l'ultimatum qui leur avait été fixé par le président Reagan.

La scène était *étonnante*, mais tout, dans ce conflit du travail, se *passe de façon peu commune*. C'est la première fois en effet que des *employés fédéraux déclenchent* une grève à l'échelon du pays tout *entier alors* que leur statut le leur interdit. C'est aussi la première fois qu'un tel nombre de révocations de fonctionnaires va être prononcé en même temps.

M. Reagan n'a pas modifié ses positions. « *Je n'ai pas le choix*, a-t-il déclaré. *La loi est parfaitement explicite. Ils ont prêté serment par écrit de ne pas se mettre en grève. On ne les met pas à la porte. Ils se mettent eux-mêmes à la porte.* » Environ douze mille cinq cents aiguilleurs du ciel (sur les dix-sept mille que compte le pays, et les quinze mille qui appartiennent au syndicat) ont laissé passer le délai de quarante-huit *heures* qui leur avait été accordé par le président pour *reprendre le travail. A moins* de présenter un certificat médical *attestant qu'ils étaient malades, ils* vont être licenciés et ne pourront *plus jamais appartenir à la fonction* publique.

100 000 dollars d'amende par heure de grève

Les premiers télégrammes de licenciement ont été envoyés à leurs *destinataires dans l'ouest du pays*, à Oakland (Californie). Selon la *procédure réglementaire*, tout fonctionnaire doit être avisé par lettre *recommandée* trente jours à l'avance. Il a la possibilité de faire appel de cette décision pendant cette période. Un porte-parole du bureau de l'aviation civile a cependant indiqué que ce délai serait réduit à une semaine en raison d'une loi de 1978 visant les « fonctionnaires soupçonnés d'avoir commis un délit passible d'une peine de prison ».

Or, les contrôleurs en grève peuvent être *théoriquement* condamnés à des peines allant jusqu'à un an de prison. Cette précipitation en dit long sur la détermination de *M.* Reagan.

Le département de la justice a *entamé une série de démarches* à travers le pays pour aviser officiel*lement les contrôleurs et leurs dirigeants syndicaux qu'ils se sont mis en marge de la loi*. Un juge fédéral de New-York a porté à 2,4 millions de dollars par jour de grève (100 000 dollars par heure) l'amende infligée au syndicat. A Washington, le président de celui-ci, M. Robert Poli, a de son côté été condamné à 1 000 dollars également pour chaque jour de grève. *Un certain nombre de contrôleurs ont déjà été arrêtés et déférés devant les tribunaux.*

La fermeté des autorités est égale à celle des grévistes. Quelques dizaines d'aiguilleurs du ciel seulement ont répondu à l'injonction présidentielle, et se sont rendus mercredi à leur travail. « *Le public n'a pas conscience de la tension nerveuse qu'impose notre profession. Les contrôleurs savent que si les conditions actuelles sont maintenues, ils ne vaudront plus rien pour eux-mêmes et pour leurs familles quand ils auront atteint quarante-six ou quarante-sept ans. Ils ont l'impression qu'ils ne perdent pas grand-chose en perdant leur emploi* », explique M. Poli. Une des revendications essentielles des grévistes, outre une augmentation de salaire, est la diminution de la semaine de travail de quarante à trente-deux heures.

Près de quatre cents contrôleurs militaires ont été installés dans les principaux aéroports. *Avec les non-grévistes*, ils ont, selon les autorités, assuré, *mercredi, 72 % du trafic* aérien normal. De nombreux retards *ont lieu sur les lignes intérieures* mais ils sont réduits sur les vols *internationaux qui ont, pour la plupart*, été maintenus. Air France, par exemple, *n'a annulé aucun de ses* vols transatlantiques.

M. Reagan a déclaré, sans ambiguïté, qu'il n'y aurait « pas d'amnistie » pour les contrôleurs révoqués. Il va donc falloir former rapidement et embaucher des milliers de recrues. Le ministre des transports, M. Drew Lewis, a indiqué que neuf mille personnes avaient déjà fait acte de candidature. Certains contrôleurs croient encore que le gouvernement *n'a* pas les moyens de les remplacer. Il semble bien, pourtant, que M. Reagan, conforme à sa réputation, soit *décidé* à aller jusqu'au bout.

DOMINIQUE DHOMBRES.

- *Grèves à Roissy.* — Un millier de passagers environ ont attendu leurs bagages à Roissy durant un temps allant de trente *minutes à deux heures*, mercredi 5 août, en fin d'après-midi, alors que quinze à vingt minutes suffisent habituellement. Cette longue attente est due au durcissement de la grève qu'observe depuis le 31 juillet une partie du personnel *de l'Aéroport de Paris.*

NOUVELLES BRÈVES

- *M. Jean-Pierre Cot*, ministre délégué à la coopération et au développement, effectuera une visite officielle au Nigeria du 21 au 23 août. Au cours de sa visite, le ministre sera reçu par le chef de l'Etat, M. Shehu Shagari, et *rencontrera le ministre des affaires* étrangères, le professeur Ishaya Audu. Il aura aussi des entretiens avec le ministre du planning national et du développement, Mme Adenike Oyagbola, le ministre de l'industrie, Adamu Ciroma, et le conseiller du président chargé des questions pétrolières, M. Yahaya Dikko.

- *M. Olof Palme*, ancien premier ministre suédois, a eu mercredi 5 août, à l'Elysée, un entretien *de quarante-cinq minutes* avec M. Mitterrand, essentiellement consacré au désarmement. M. Palme, qui est président de la Commission indépendante internationale sur les problèmes du désarmement et de la sécurité, a indiqué qu'il avait *informé* le président de la République des *travaux de cette commission*, créée l'an dernier. M. Palme a évoqué la dernière réunion de la commission, qui s'est tenue à Moscou il y a un mois, et de l'entretien qu'il eut à cette occasion avec M. Brejnev. Le problème du *Proche-Orient*, le conflit irano-irakien et les problèmes bilatéraux ont également *été abordés. M. Palme devait être* reçu ce jeudi par le premier ministre, M. Mauroy.

- *La bactérie responsable de la « maladie du légionnaire »* était présente chez une malade admise dans un état grave le 30 juillet à l'hôpital Bichat et décédée le 3 août, annonce un communiqué de l'Assistance publique de Paris. De même source, on ajoute qu'aucun autre cas n'est à signaler et que l'établissement sera entièrement désinfecté. *Les admissions y sont temporairement* suspendues. Déjà, en juillet, un cas de maladie du légionnaire avait été identifié à l'hôpital Claude-Bernard à Paris (*le Monde* du 14 juillet).

- *La production industrielle japonaise* a augmenté de 2 % en juin. Les livraisons se sont accrues de *1,8 %*, tandis que les stocks étaient en hausse de 1,6 %. *L'indice de la production minière* et industrielle s'est inscrit à 145,2 (base 100 en 1975) après correction des variations saisonnières. Selon les prévisions du ministre du commerce et de l'industrie, cet indice devrait diminuer de 2,1 % en *août*, après avoir augmenté de 1,2 % en juillet. — *(A.F.P.)*



Au sommaire du prochain numéro

LES BEAUX JOURS DE LA CARTE POSTALE

400 millions de cartes postales sont produites chaque année en France

Enquête d'André MEURY

LA RÉVOLUTION SOCIALE DU TRAVAIL A DOMICILE

Beaucoup d'avantages — pour les employeurs — et une législation à revoir

Enquête de Richard CLAVAUD